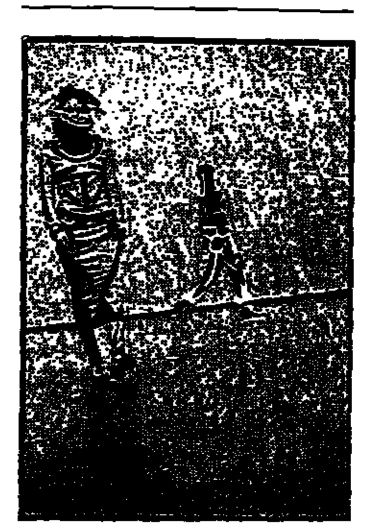
Le Monde

55e ANNÉE – N° 16836 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 13 MARS 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Sept candidats en Algérie

Le Conseil constitutionnel algérien a retenu sept candidats pour l'élection du 15 avril qui désignera le successeur du président Liamine Zeroual. p. 5



Mode : humeurs postpunks

Entre noirceurs et visions blanc et ciel, Martine Sitbon, Ann Demeulemeester, Jean-Charles de Castelbajac, Agnès B. et Laroche brouillent l'écran du futur. Et La Villette s'illumine de la magie libérée d'Issey Miyake. p. 30

A la recherche des avoirs juifs

Les banques ont chargé des historiens et des juristes d'explorer leurs archives pour retrouver la trace des avoirs juifs en déshérence depuis Vichy. p. 8

Vie privée, délation publique

L'association Act-Up Paris menace de révéler publiquement l'homosexualité d'un député anti-PACS. Une première – et *inadmissible – application en* France de la pratique anglo-saxonne de l'*outing*. p. 39

Wall Street au plus haut

L'indice Dow Jones a battu par trois fois, en moins d'une semaine, ses records « *historiques* » et *ne se trouve* plus qu'à quelques encablures des 10 000 points. p. 17

Paribas refuse l'offre de la BNP

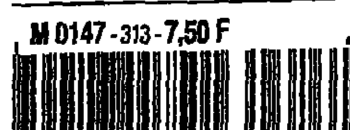
La Bourse de Paris a salué favorablement, jeudi 11 mars, *l'offre de la BNP* de fusion à trois avec Paribas et la Société générale. Mais le conseil de surveillance de Paribas a désapprouvé, jeudi soir, l'initiative de Michel Pébereau. p. 18

Débats

Cinq points de vue sur l'avenir de l'école et les missions de l'éducation par Ségolène Royal, Blaise Bachofen, Alain Kerlan, Hervé Baro et Jacques Garreau. p. 14 et 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 313 - 7,50 F



Allemagne : Gerhard Schröder s'installe au centre

● La démission spectaculaire d'Oskar Lafontaine ampute la coalition d'une partie de son aile gauche ● L'ancien ministre des finances a aussi quitté la présidence du SPD ● Les socialistes français privés de leur meilleur allié ● La Bourse de Francfort et l'euro en hausse



OSKAR LAFONTAINE, ministre des finances allemand, a démissionné de ses fonctions, jeudi *11 mars, à la surprise générale et* sans donner d'explications. Il a aussi a abandonné la présidence du Parti social-démocrate (SPD) qu'il avait conduit à la victoire en septembre 1998, avec Gerhard Schröder. Oskar Lafontaine, qui *avait conquis la présidence du* parti en 1995, incarnait la gauche du SPD. Partisan de la baisse des taux d'intérêt et de la relance des salaires, il était en désaccord avec *le chancelier sur la politique* économique. Hans Eichel, ministre-président sortant de Hesse (région de Francfort), battu aux élections régionales de février, pourrait lui succéder comme ministre des finances.

Le comité de direction du SPD s'est réuni vendredi dans la matinée pour trouver un nouveau président. C'est vraisemblablement le chancelier Schröder lui-même qui *assumera cette fonction à la tête* d'un parti où il a toujours eu du mal à s'imposer. *Le* départ d'Oskar Lafontaine augure d'un recentrage de la politique du gouvernement, qui a accumulé les faux pas depuis son arrivée au pouvoir. Sa démis*sion a été saluée par les marchés* financiers et le patronat qui s'opposait vivement à ses réformes.

M. Schröder, qui a du mal à discipliner ses turbulents partenaires Verts, pourrait être tenté, à terme, de s'allier avec les libéraux du FPD. Il est d'ailleurs parvenu, jeudi 11 mars, à un accord avec eux pour réformer le code de la nationalité.

Lire pages 2 et 3, le portrait d'Oskar Lafontaine page 12 et notre éditorial page 16

Marianne fondue dans le tricolore, la marque France de Lionel Jospin

SI ÇA MARCHE pour Coca-Cola, Micro*soft ou L'Oréal, pourquoi pas pour la France ?* Lionel Jospin a décidé de doter le pays d'un logo, comme le font les multinationales à la recherche d'une notoriété immédiate. Il s'agit d'une Marianne stylisée fondue dans le drapeau bleu-blanc-rouge, qui symbolise le pays depuis 1794. Le pre*mier ministre en a fait part au président de la* République et lui a montré l'œuvre conçue par la graphiste Isabelle Bauret, de l'agence de publicité Hémisphère Droit, une filiale du groupe de Jacques Séguéla. Ce dernier, multirécidiviste de la communication politique, travaille en ce moment sur la stratégie de *communication de la liste conduite par Fran*çois Hollande aux élections européennes.



François Mitterrand avait, en son temps, refusé ce logo : « *Ne mettez pas de la publicité à toutes les sauces !* », avait-il dit à Jacques Sé*guéla. Mais, aujourd'hui, le gouvernement* français, pris en tenaille entre l'efficacité de la communication des collectivités locales et la visibilité croissante du logo bleu étoilé symbole de l'Union européenne, veut que la nation soit mieux identifiée. Il faut « *rendre à l'Etat ce qui appartient à l'Etat* », affirme Bernard Candiard, directeur du service d'information du gouvernement, qui voit dans ce symbole national une façon de « *doter la France d'une bannière modeste qui permet de nous rassembler* ». La préoccupation n'est pas strictement française. Le gouvernement de Gerhard Schröder vient de moderniser l'aigle du Bundestag, qui devrait figurer sur le papier à en-tête des ministères. Les Britanniques, pionniers du genre, utilisent abondamment des armoiries qu'ils apposent sur tous les documents émanant du gouvernement.

« *Ce n'est pas une idée sortie du chapeau d'un communicant* », affirme M. Candiard, qui, lors de son passage à la Cour des comptes, en 1997, fut l'auteur d'un rapport sur les publications de l'administration française. « *Je me suis rendu compte qu'il existait un kaléidoscope de symboles différents. Beaucoup de logos ont fleuri en 1990-1992 dans les ministères et les administrations.* »

Pour prévenir un rejet possible du public, des enquêtes ont été organisées dans quatre préfectures afin de dresser la liste des éléments susceptibles de représenter l'Etat. La panoplie était restreinte. Seuls douze mots et images ont été cités : de l'Hexagone à la cocarde, en passant par « RF ». *Le coq, trop associé au sport, a été refusé.* « *Nous avons retenu les éléments les plus cités qui devaient forcément être associés pour recueillir l'unanimité* », raconte M. Candiard. Le drapeau marianné repose donc sur un socle typographique constitué de la trilogie Liberté Egalité Fraternité et de la signature République française.

Il figurera – une fois les stocks de fournitures écoulés – sur tous les courriers des ministères, préfectures et même sur les panneaux signalant les travaux d'infrastructures financés par l'Etat. Avant d'être apposé, plus tard, sur les cartes d'identité et sur les passeports.

Florence Amalou

L'éradication programmée du mongolisme

C'EST L'UN des sujets les plus difficiles, l'un des moins évoqués aussi, touchant à l'application généralisée des acquis de la génétique dans le domaine de la pratique médicale. En *1996, 156 000 femmes enceintes (soit* 25 %) ont, en France, accepté un test sanguin de dépistage de la trisomie 21. En 1997, elles ont été près de 380 000 (soit 52 %) et, l'an dernier, ce nombre a augmenté de 20 %, le dépistage concernant désormais *près de 70 % des femmes enceintes,* quel que soit leur âge.

En *1997*, ce dépistage a permis l'identification prénatale de 358 cas de trisomie 21, dont 40 chez des femmes âgées de plus de trente-huit ans, cette identification conduisant *dans la quasi-totalité des cas* à une interruption « thérapeutique » de grossesse. Ce dépistage a aussi conduit au diagnostic prénatal de 87 autres cas de pathologies neurologiques (*spina bifida*) et de 22 autres anomalies chromosomiques importantes (trisomies 13 et 18). Le coût annuel d'un tel dépistage, pris en charge par la collectivi*té, est estimé*, auprès du secrétariat d'Etat à la santé, à 124 millions de francs.

Le prélèvement de sang chez la femme enceinte permet, à partir de la *quinzième semaine de grossesse*, d'appréhender le risque de donner naissance à un enfant porteur d'anomalies chromosomiques. En fonction des résultats obtenus, les praticiens proposent – ou non – un *prélèvement* de liquide *amniotique* qui permet une analyse directe du patrimoine génétique de l'enfant à naître.

La mise en place d'une telle procédure généralisée de dépistage a été progressive, rythmée par les avancées biologiques réalisées dans ce domaine. Après la découverte à Paris, en 1959, *par le professeur Jé*rôme Lejeune et ses collaborateurs, des bases chromosomiques de la trisomie 21, le diagnostic prénatal de cette anomalie génétique fut mis en place et pris en charge par la collectivité en 1973. Il ne concernait alors *que les femmes âgées de plus de* quarante ans, la fréquence de l'anomalie augmentant avec l'âge de la future mère. En 1980, ce seuil fut abaissé à trente-huit ans. Par la *suite, le nombre des amniocentèses* devait massivement augmenter, passant de 2 800 en 1980 à près de 25 000 en 1990. Fallait-il aller plus avant ?

Jean-Yves Nau

Lire la suite page 16

La réforme de la justice

■ Les députés veulent renforcer la présomption d'innocence

■ Limitation de la garde à vue et de la détention provisoire

■ Les abus de biens sociaux seraient prescrits dans les mêmes conditions que les autres délits

Lire page 6

Le Printemps des musées

DIMANCHE 14 MARS, tous les musées de France ouvrent gratuitement leurs portes au public. Chacun d'entre eux mettra en valeur trois objets d'art *évoquant le printemps. Les visi*teurs désigneront leur œuvre préférée et ce choix fera ensuite l'objet d'une publication par la direction des musées de France. En 1998, près de 15 millions d'entrées ont été enregistrées, au total, dans les 900 musées de France. *Mais les* établissements régionaux attirent moins le public. Catherine Trautmann a donc décidé de renouer avec la politique de dépôt systé*matique d'œuvres dans les musées* régionaux. Dons et dations faits à l'Etat devraient davantage être réorientés vers la province.

Lire page 33

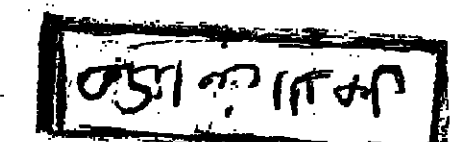
Rentrée en mêlée



ABDELATIF BENAZZI

LE CHAMPIONNAT de France de rugby entre dans sa phase finale, *samedi 13 et dimanche* 14 mars, avec le Top 16 qui réunit les meilleures équipes. Ce sera l'occasion pour l'Agenais Abdelatif Benazzi, trente et un ans, ancien capitaine du XV de France, de faire son retour après une blessure et de prétendre à une *sélection* en vue de la Coupe du monde.

Lire page 29



ALLEMAGNE Oskar Lafontaine, ministre des finances du gouvernement allemand et président du Parti social-démocrate (SPD) a démissionné de ses fonctions, jeudi 11 mars, sans fournir d'explication. ● LE COMITÉ directeur du SPD devait se réunir dans la matinée de vendredi. Selon les informations circulant à Bonn, c'est le chancelier lui-même qui devrait briguer le poste de président du SPD. ● LE NOUVEAU MINISTRE des finances devrait être Hans Eichel, cinquante-sept ans, maire de Kassel, et président du Land de Hesse (Francfort), à la tête d'une coalition avec les Verts. ● LE DÉPART de M. Lafontaine a été salué par les marchés financiers qui tablent sur l'abandon de la politique keynésienne de gauche qu'il menait. La Bourse de Francfort gagnait plus de 4 % vendredi à l'ouverture et l'euro a vivement augmenté face au dollar. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

Gerhard Schröder seul maître à bord après la démission d'Oskar Lafontaine

Le ministère des finances devrait être attribué à Hans Eichel. La présidence du Parti social-démocrate pourrait être occupée par M. Schröder lui-même. La Bourse de Francfort et l'euro ont progressé, les milieux financiers tablant sur un recentrage de la politique économique à Bonn

OSKAR LAFONTAINE a démissionné jeudi 11 mars de son poste de ministre des finances et de la présidence du parti social-démocrate allemand (SPD), créant un séisme politique à Bonn. Ce Sarrois de cinquante-cinq ans, qui présidait la parti depuis 1995, incarnait la gauche traditionnelle allemande, proche des syndicats, aux convictions keynésienne. Son départ surprise devait pemettre au chancelier Gerhard Schröder, proche des entreprises, d'entamer un virage politique au centre.

Le comité directeur du SPD devait se réunir dans la matinée de vendredi pour trouver un nouveau président, successeur à M. Lafontaine. Selon les informations circulant à Bonn, c'est le chancelier lui-même qui devrait briguer ce poste, achevant sa conquête du pouvoir. M. Schröder avait gagner les élections d'octobre 1998 en tandem avec Oskar Lafontaine, qui avait longtemps espéré pouvoir briguer lui-même la chancellerie. Mais le président du SPD avait dû s'effacer devant M. Schröder, chouchou des sondages, qui venait de remporter une victoire écrasante dans son fief de Basse-Saxe (région de Hanovre) en mars 1998.

Aujourd'hui, l'enjeu pour M. Schröder est d'assoir son pouvoir sur un parti, jusqu'à présent dévoué à Oskar Lafontaine, qui ne l'a jamais aimé en raison de ses convictions économiques pragmatiques jugées trop peu à gauche. Le chancelier se retrouve seul maître à bord, mais aussi seul responsable d'un gouvernement qui a accumulé les maladresses depuis son entrée en fonctions.

La démission de M. Lafontaine est intervenue au lendemain d'un conseil des ministres houleux, au cours duquel le chancelier a sermoné ses ministres. Selon la presse allemande, M. Schröder a expliqué que le gouvernement ne devait plus avoir des exigences qui conduisent à alourdir le fardeau financier des entreprises et de la population. Il s'en serait pris nommément à M. Lafontaine, accusé d'avoir commis *« une faute stratégique »* en décrétant l'imposition des provisions des groupes énergétiques, avec lesquels le gouvernement tente de négocier en douceur l'abandon du nucléaire civil. La facture s'éléverait à 25 milliards de deutschemarks sur dix ans, selon le patronat. M. Lafontaine a commencé par contester le calcul du patronat, jusqu'à ce que le chancelier découvre, furieux, que cette estimation correspondait à celle du ministère des finances.

Le départ de M. Lafontaine a immédiatement relancé les spéculations sur l'avenir de la coalition gouvernementale formée à l'automne 1998 avec les Verts. Pendant toute la campagne électorale, M. Schröder, qui avait connu au début des années 90 une turbulente cohabitation avec les Verts dans son fief de Basse-Saxe notamment avec son ministre actuel de l'environnement Jürgen Trittin, avait envisagé de former une *« grande coalition »* avec les chrétiens-démocrates (la CDU, parti d'Helmut Kohl). Cette alliance lui aurait permis de marginaliser l'aile gauche du SPD.

« La stabilité de l'œuvre du gouvernement n'est pas remise en cause », a déclaré jeudi dans la soirée le chancelier au cours d'une très sèche déclaration devant la presse, après laquelle, fait extrêmement rare, aucune question n'a pu être posée. Le départ de M. Lafontaine intervient le jour où le SPD a trouvé avec le petit parti libéral (FDP) un compromis pour réformer le code de la nationalité, projet essentiel qui a fait perdre les élections partielles de Hesse en février et du coup la majorité au Bundesrat.

« UN AVERTISSEMENT »

M. Schröder pourrait former, en cas de nécessité, une nouvelle majorité au Bundestag avec le FDP. Cette hypothèse était jusqu'à présent largement théorique : Oskar Lafontaine ne voulait pas en entendre parler d'une collaboration avec le FDP dont les convictions économiques sont aux antipodes des siennes. En sus, l'alliance avec les Verts était le seul moyen pour le SPD de contrôler le Bundesrat, la chambre représentante des Länder, sans laquelle il est impossible de faire adopter ses réformes. Ces deux obstalces ont sauté : M. Lafontaine est parti, tandis que la gauche ne dispose plus de la majorité absolue au Bundesrat. Même s'il est peu probable que le chancelier change immédiatement de partenaire de coalition, les Verts savent désormais qu'ils sont facilement remplaçables. Cette crainte devrait aider le chancelier à faire règner un peu plus de discipline au sein de son gouvernement.

M. Lafontaine doit être remplacé au ministère des finances par Hans Eichel. Ministre-président de Hesse depuis 1991, ce personnage discret a été battu aux elections de février 1999. Non pas parce qu'il a enregistré un mauvais score électoral – le SPD a progressé par rapport au scrutin de 1994 – mais parce ses alliés Vert se sont effondrés. Pragmatique, M. Eichel devrait redonner de la sérénité au ministère des finances, traumatisé par l'arrivée dans ses murs de M. Lafontaine et de ses conseillers keynésiens. Selon la presse allemande, la réforme fiscale d'Oskar Lafontaine pourrait être remise sur l'ouvrage.

Le départ de M. Lafontaine, dont les prises de becs avec la Bundesbank puis la banque centrale européenne étaient devenues incessantes, a été salué par les marchés financiers, l'euro s'envolant vivement face au dollar suite à l'annonce de la décision, tandis que la Bourse de Francfort s'envolait vendredi matin. Dieter Hundt, président du patronat (BDA), a jugé bienvenu le départ du ministre des finances, *« qui était exclusivement orienté vers la politique de la demande »*, tandis que Hans Olaf Henkel, président du patronat industriel (BDI) a espéré que *« l'aile plus favorable à l'économie au sein de la coalition gouvernementale et les forces réformistes en sortent renforcées »*.

L'opposition y a vu la confirmation de ses critiques sur le chaos gouvernemental qui règne à Bonn depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir. *« La démission d'Oskar Lafontaine est un avertissement fatidique quant au manque de substance du gouvernement »*, a estimé le président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) Wolfgang Schaüble. M. Lafontaine *« ne veut manifestement pas être tenu pour coupable des dommages engendrés par la coalition rouge-verte dans le pays. La démission de M. Lafontaine est un aveu que le gouvernement Schröder a échoué »*, a ajouté le chef de file de l'opposition.

Arnaud Leparmentier

Accord avec les libéraux sur le code de la nationalité

Le ministre social-démocrate (SPD) de l'intérieur, Otto Schily, est parvenu jeudi 11 mars à un accord avec le gouvernement régional de Rhénanie-Palatinat – co-dirigé par le SPD et le Parti libéral FDP, dans l'opposition à Bonn – pour amender le projet de réforme du code de la nationalité. Approuvé par les Verts, cet accord va permettre à la gauche allemande, qui a perdu la majorité absolue au Bundesrat, de retrouver une majorité dans cette chambre et de faire passer cette réforme.

Le compromis prévoit l'octroi d'un double passeport aux enfants d'étrangers nés en Allemagne mais jusqu'à 23 ans seulement, après quoi ils devront opter pour l'une des deux nationalités. Le délai de séjour en Allemagne pour demander une naturalisation est ramené de 15 à 8 ans. Mais il faudra toujours renoncer à sa nationalité d'origine pour devenir allemand.

Le virage au centre de l'Allemagne

« NOUS n'allons pas tout faire autrement. Nous allons le faire beaucoup mieux. » C'est ainsi que Gerhard Schröder avait attiré l'électorat du centre. Celui que les syndicats surnommaient le *« camarade des patrons »* pendant la campagne électorale avait chanté un hymne à la croissance, à l'innovation et aux investissements. Oskar Lafontaine, ministre-président de Sarre et candidat malheureux contre Helmut Kohl en 1990, incarnait une tradition économique de gauche redistributive – néokeynésienne –, devenue ultraminoritaire en Allemagne mais encore puissante au SPD (Parti social-démocrate). Depuis les élections, la seconde des deux tendances l'avait emporté, provoquant un grand malentendu avec la majorité des Allemands. Le départ d'Oskar Lafontaine le lève et inverse sans doute les priorités.

ANALYSE

Les idées de M. Lafontaine ne correspondaient plus aux souhaits des Allemands

En votant massivement pour Gerhard Schröder, en qui ils avaient vu un centriste, les Allemands avaient cru en effet choisir la continuité. Gerhard Schröder n'était-il pas, selon l'expression du chef des néocommunistes, Gregor Gysi, un *« Kohl en plus jeune et plus moderne »* ? Le SPD obtiendra 40,9 % des voix, tandis que la CDU (Union chrétienne-démocrate) enregistrera son plus mauvais score depuis 1949 avec 35,1 % des voix. Ce raz de marée, qui semble plus un rejet d'Helmut Kohl qu'un virage à gauche de l'opinion, va néanmoins contraindre Gerhard Schröder (qui doit constituer une coalition au Bundestag) à former une alliance de gauche avec les Verts, alors qu'il avait plutôt misé pendant sa campagne sur une *« grande coalition »* avec les chrétiens-démocrates.

Oskar Lafontaine, pilier du SPD traditionnel, n'avait pu qu'accepter de mauvaise grâce la victoire de ce rival télégénique qu'est Gerhard Schröder. Après avoir envisagé de prendre la présidence du groupe parlementaire SPD au Bundestag, lieu de pouvoir considérable dans le régime parlementaire allemand, M. Lafontaine avait finalement pris un super-ministère des finances, augmenté d'une partie de l'économie et de l'Europe. Cet accord conclu avec le chancelier devait assurer à ce dernier la discipline du Sarrois, qui, en échange, espérait pouvoir marquer de son empreinte et de ses idées la politique financière et économique de Bonn.

Dès le lendemain de la victoire de la gauche, M. Lafontaine a appelé à une baisse des taux d'intérêt de la Bundesbank, en conformité avec sa lecture keynésienne de la situation économique de l'Allemagne. Le pays étant dans une mauvaise phase conjoncturelle, une relance était à ses yeux nécessaire, qui passait par une politique monétaire plus souple. Dans le même temps et dans le même esprit, M. Lafontaine se déclarait en faveur d'une augmentation des salaires, afin de soutenir la consommation. Quelques semaines plus tard, il a présenté, en accord avec les Verts, un projet de réforme fiscale qui augmentait le pouvoir d'achat des familles en taxant plus lourdement les entreprises. Ces mesures ont provoqué l'ire des banquiers de Francfort et des patrons, convaincus que l'Allemagne ne souffre pas d'une crise de la demande mais d'une crise de l'offre, c'est-à-dire de coûts du travail excessifs.

Face à la pression de la Bundesbank, M. Lafontaine reculera provisoirement, mais il repartira à l'attaque de la Banque centrale européenne, née le 1er janvier avec l'euro, provoquant l'inquiétude des marchés financiers. L'euro, que les pronostics disaient fort face au dollar, s'inscrit au contraire sur une pente glissante (la monnaie européenne a d'ailleurs bondi à l'annonce de la démission de M. Lafontaine). Face à la grogne des patrons, c'est M. Schröder lui même qui devra s'interposer très vite, pour réduire progressivement le poids de la réforme Lafontaine.

CLIMAT SOCIAL ALOURDI

M. Lafontaine va aussi déclencher un découragement au ministère des finances de Bonn par des décapitations politiques et par la gestion de ses priorités. Ses fonctionnaires lui reprochaient de se perdre dans des projets théoriques de réforme du système financier mondial, contre l'avis de tous ses partenaires du G7, et de délaisser l'ingrate préparation de son budget. L'Allemagne, c'est inédit, est dénoncée à Bruxelles comme laxiste. Puis un arrêt explosif de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe vient finir de jeter une pagaille totale dans ledit budget, ordonnant une baisse de la fiscalité des familles, qui coutera 11 milliards d'euros dès l'an 2002. Le réformiste Lafontaine se trouvait paralysé par ce diktat, qui tuait toute velléité de relance et de redistribution de gauche.

Toutes ces décisions du ministre des finances ont irrité le chancelier. C'est en particulier le cas pour les salaires. Se sentant encouragés par Oskar Lafontaine, les syndicats ont arraché, sous la menace de la grève, des hausses de salaires proches de 4 % dans la métallurgie, aggravant aux yeux des patrons le handicap allemand pour créer de l'emploi. Ces augmentations ont tellement alourdi le climat social qu'elles ont privé de substance les discussions avec les partenaires sociaux pour parvenir à un « pacte sur l'emploi », pierre angulaire de la politique consensuelle nouvelle que voulait mettre en place le chancelier.

Autre sujet de conflit : le nucléaire. Les producteurs d'électricité allemands ont failli claquer la porte des négociations mardi 9 mars, M. Lafontaine voulant taxer de 10 à 25 milliards de marks leurs provisions pour retraitement de déchets nucléaires. La liste des lobbies – par exemple les compagnies d'assurances, les PME, les agriculteurs, l'industrie lourde – passés à la chancellerie pour faire corriger les projets de M. Lafontaine s'allongeait de semaine en semaine.

Les élections de Hesse (région de Francfort) ont été perdues début février, parce que la population n'acceptait pas de donner la nationalité allemande à quatre millions d'immigrés. Cette défaite n'est pas à mettre au débit du ministre des finances, mais elle va lui ôter ses dernières marges de manœuvre. La coalition Rouge-Verte ayant perdu après ce dimanche fatal de Hesse la majorité absolue au Bundesrat, la chambre représentante des Länder, le gouvernement doit composer avec l'opposition, en particulier dans les domaines fiscaux.

M. Lafontaine espérait bien trouver une voie de sortie en s'alliant avec les ex-communistes du PDS lors des élections d'automne dans les nouveaux Länder, et retrouver ainsi une majorité de gauche au Bundesrat. Mais M. Schröder, qui s'inquiète des réactions de l'électorat centriste, fait la grimace.

Toutes ces déconvenues, personnelles, idéologiques et politiques, se sont accumulées sur Oskar Lafontaine, espoir du SPD à la fin des années 80. Celui qui était le chancelier *bis* au sortir des urnes à l'automne 1998 avait perdu quasiment toute autonomie face au chancelier, que les sondages persistent à épargner. Sa retraite est celle de ses convictions, sincères mais ne correspondant pas aux souhaits des Allemands, qui préfèrent le *Neue Mitte* (nouveau centre) de Gerhard Schröder.

Ar. Le.

ICI, LE COMMANDANT SCHRÖDER : PASSÉ LA ZONE DE TURBULENCES, ON VA ENFIN POUVOIR DÉCOLLER...

FANCHO

Réaction enthousiaste des marchés financiers

L'ANNONCE, *jeudi 11 mars*, en fin d'après-midi, de la démission du ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a reçu un accueil enthousiaste des marchés financiers. Dans les minutes qui ont suivi la nouvelle, l'euro s'est envolé face au dollar, passant de 1,08 dollar à plus de 1,10 dollar. Les taux d'intérêt allemands à dix ans ont pour leur part nettement baissé, revenant de 4,09 % à moins de 4 %. La Bourse de Francfort, enfin, a ouvert en très forte hausse vendredi 12 mars : + 4,6 %.

La démission de M. Lafontaine est un soulagement pour les opérateurs de marché, qui s'inquiétaient de plus en plus des orientations économiques en Allemagne. Habitués à l'orthodoxie monétaire et budgétaire outre-Rhin, ils étaient totalement déroutés par les thèses ultra-keynésiennes développées par M. Lafontaine et son secrétaire d'Etat aux finances, Heiner Flassbeck. Les analystes étaient d'ailleurs nombreux à attribuer à ce tandem la responsabilité des mauvaises performances économiques de l'Allemagne : le PIB allemand a reculé de 0,4 point au dernier trimestre de 1998, alors qu'il a progressé de 0,7 % en France au cours de la même période. Les mesures fiscales prises à Bonn étaient notamment jugées responsables de la baisse du moral des chefs d'entreprise allemands, reflétée par le repli continu de l'indice IFO, mesurant le climat des affaires. Enfin, les propos de M. Lafontaine en faveur d'une relance de la demande n'auraient pas été étrangers aux accords salariaux généreux conclus récemment en Allemagne, accords généralement considérés comme une mauvaise nouvelle pour l'économie allemande compte tenu de son manque de compétitivité. Aux yeux des investisseurs, la démission de M. Lafontaine marque donc un tournant décisif dans la politique économique allemande, mais aussi européenne, dans le sens du libéralisme et de l'abandon définitif du keynésianisme.

Surtout, les opérateurs considèrent que le départ du ministre allemand des finances apaisera les tensions entre pouvoir politique et pouvoir monétaire. Il permettra d'établir enfin des relations harmonieuses entre les ministres des finances de l'Euroland et la Banque centrale européenne (BCE), avec, à la clé, une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire et la mise en place d'un *policy mix* mieux équilibré et plus efficace.

De notoriété publique, les relations entre M. Lafontaine et les banquiers centraux européens étaient exécrables. Dès son arrivée au gouvernement, le ministre allemand des finances s'en était pris, en termes très violents, à la stratégie monétaire suivie en Europe. *« La question est de savoir pourquoi en Europe, avec un chômage aussi élevé, les banques centrales n'ont pas été capables de se mettre d'accord »* pour baisser les taux, avait-il expliqué, tout en dénonçant la rigidité de la Bundesbank.

Après s'être atténuées pendant quelques semaines, les critiques de M. Lafontaine contre la BCE avaient repris de plus belle au début du mois de février. Evoquant le ralentissement économique dans l'Euroland, il avait alors estimé que *« la politique monétaire est certainement le meilleur instrument pour y répondre. Si celui-ci n'est pas utilisé, des mesures budgétaires ne peuvent pas être exclues, car le fait de ne rien faire pourrait se révéler très coûteux »*. Ces nouvelles attaques et menaces de M. Lafontaine, tout comme son projet d'instaurer des zones cibles entre le dollar, l'euro et le yen, projet jugé *« irréaliste »* par les dirigeants monétaires européens, avaient fini par provoquer l'exaspération à Francfort.

Envolée de l'euro

COURS DE L'EURO FACE AU DOLLAR

1,110 – 1,105 – 1,100 – 1,095 – 1,090 – 1,080 – 1,075

1,1014

annonce de la démission d'Oskar Lafontaine

11 MARS – 12 MARS 1999

Les marchés espèrent que la démission de M. Lafontaine permettra d'apaiser les relations entre pouvoir politique et pouvoir monétaire en Europe.

VICTOIRE DES BANQUIERS CENTRAUX

« A cause de M. Lafontaine, les colombes de la BCE ont de plus en plus de mal à s'imposer face aux faucons », confiait, à la fin du mois de février, en privé, un haut dirigeant monétaire européen. Jeudi 4 mars, le président de la BCE, Wim Duisenberg, avait même pris directement pris à partie M. Lafontaine. *« Je dois confesser qu'il fait plus de bruit à travers les médias que lorsque je l'ai rencontré »*, il y a deux semaines. M. Duisenberg faisait allusion à la réunion du conseil de la BCE à laquelle M. Lafontaine, en tant que président en exercice du conseil Ecofin, avait assisté. *« Nous faisons de notre mieux pour renforcer la confiance, dans cette nouvelle monnaie qu'est l'euro. Nous ne pouvons qu'espérer que les responsables politiques nous aident »*, avait ajouté M. Duisenberg, laissant entendre que les prises de position de M. Lafontaine étaient largement responsables de la faiblesse de l'euro et de la défiance des investissseurs internationaux à l'égard de la monnaie européenne. Dans ces conditions, le départ de M. Lafontaine apparaît sur les marchés comme une victoire des banquiers centraux et, en particulier, du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, son ennemi numéro un.

Les analystes n'excluent d'ailleurs pas que la BCE fête, à sa manière, le départ du ministre allemand des finances en abaissant ses taux directeurs au cours des prochaines semaines. Après l'envolée de l'euro à l'annonce de sa démission, un tel assouplissement monétaire constituerait, pour M. Lafontaine, une ultime humiliation.

Pierre-Antoine Delhommais

Le chancelier va s'efforcer d'étendre son contrôle sur son parti

Le partage du pouvoir au sommet de la social-démocratie est mis en cause

IL N'Y A PAS de diarchie au sommet, *disait de Gaulle pour freiner* les appétits de son premier ministre Georges Pompidou... Après la démission d'Oskar Lafontaine, il est probable qu'il n'y aura plus de diarchie au sommet de la social-démocratie allemande. Dans l'épreuve de force qui l'a opposé à son ministre des finances et président du SPD, Gerhard Schröder a compris qu'il devait mettre fin à une situation qui, dans les périodes de gouvernement social-démocrate, a toujours *conduit à des conflits et finalement* à des échecs : la séparation des postes de chancelier et de président du parti.

L'exemple le plus flagrant est celui de Helmut Schmidt. Quand il accède à la chancellerie, en 1974, il laisse à Willy Brandt la présidence du SPD. Le héros de la social-démocratie allemande vient de démissionner après la découverte dans son *entourage immédiat d'un agent* est-allemand. Il reste très populaire dans le parti, surtout chez les jeunes – parmi eux, Gerhard Schröder et Oskar Lafontaine. Par conviction autant que par tactique politique, Willy Brandt adopte envers le gouvernement Schmidt une position critique, sur la politique économique comme sur les questions de défense (installation des Pershing et des missiles de croisière américains), qui fragilise le chancelier et contribue à sa chute, en octobre 1982.

L'EXEMPLE DE WILLY BRANDT

Willy Brandt lui-même avait eu à souffrir d'un tel partage du pouvoir dans les dernières années de sa présence à la chancellerie. Il était certes formellement président du SPD, *mais le véritable homme fort de* l'appareil était un ancien apparatchik communiste, Herbert Wehner, président du groupe parlementaire SPD, qui le poussa dehors en 1974.

Après le véritable « coup d'Etat » perpétré par Oskar Lafontaine contre Rudolf Scharping au congrès social-démocrate de Mannheim, en 1995, le « Napoléon de la Sarre » pouvait espérer être à la fois le président du parti et le *candidat* à la chancellerie. A l'inverse, Gerhard Schröder comptait sur sa popularité dans l'opinion allemande pour devenir le challenger de Helmut Kohl, mais il avait peu de chances de s'imposer dans un parti trop à gauche pour la ligne qu'il voulait défendre dans la campagne électorale.

Au soir du scrutin du 27 septembre 1998, en montant le premier sur le podium, Oskar Lafontaine s'était félicité de *« notre »* victoire, partageant ainsi les lauriers avec Gerhard Schröder. Ce partage aura duré à peine six mois. Dans un premier temps, le chancelier avait préféré voir son rival dans le gouvernement plutôt qu'à la tête du groupe parlementaire SPD au Bundestag. C'était dans l'espoir de mieux le *contrôler, mais la tentative a* échoué. Gerhard Schröder s'est *senti* assez fort, *jeudi 11 mars*, pour jouer son va-tout. Il lui reste maintenant à se faire obéir d'un parti qui ne l'a jamais vraiment aimé. Il peut essayer de le prendre directement en charge, la solution la moins risquée eu égard aux querelles internes, mais la plus consommatrice d'énergie. Il peut en confier la direc*tion à un hommelige qui contrôlera* la machine sans se poser en rival. L'expérience *lui* enseigne, en tout cas, de ne pas laisser la place à une personnalité qui s'intéresse déjà à sa succession.

Daniel Vernet

PROFIL

UN GESTIONNAIRE PRAGMATIQUE

HANS EICHEL, cinquante-sept ans, pressenti par Gerhard Schröder pour prendre la tête du ministère allemand des finances, est un gestionnaire efficace, qui a réussi sans bruit à s'affirmer peu à peu, en dépit d'un *manque de charisme, comme un des barons du Parti* social-démocrate. Maire de Kassel, il dirigeait jusqu'ici *le Land de Hesse, celui où se trouve Francfort, à la tête* d'une coalition avec les Verts. Victime du début de la crise politique qui vient de provoquer le retrait d'Oskar Lafontaine, il a été, à la surprise générale, battu en février lors des élections régionales qui devaient être pour lui une formalité.

Ces élections, qui ont coûté à la coalition du chancelier Schröder sa *majorité* au Bundesrat, la deuxième chambre du Parlement allemand, ont sanctionné la *nouvelle politique initiée par les sociaux-démocrates* et les Verts pour changer le code de la nationalité allemande. *La gestion de M. Eichel*, qui devait quitter ses fonctions le mois prochain, n'a pas été mise en cause.

En huit ans, en collaboration avec un parti vert plutôt coopératif *au niveau régional* – Joschka Fischer, l'actuel ministre des affaires étrangères, y a été lui-même ministre –, il a su faire de sa région l'une des plus florissantes d'Allemagne et d'Europe. Il a notamment soutenu Francfort, qui abrite le siège de la Banque centrale européenne, dans ses ambitions à devenir la capitale financière de la zone euro.

Son pragmatisme discret tranchera, s'il est nommé à la tête du ministère des finances, avec les convictions *plus interventionnistes* d'Oskar Lafontaine. *C'est à lui* notamment qu'incombera de reprendre les discussions sur la réforme fiscale allemande. Le projet préparé par M. Lafontaine s'était heurté ces dernières semaines à une vive hostilité des organisations patronales. Il y a deux ans, M. Eichel avait présidé la commission d'arbitrage mise en place par le gouvernement du chancelier Kohl *pour essayer de trouver un terrain d'entente* entre la majorité et l'opposition de l'époque sur cette *réforme fiscale. Le processus avait échoué*, mais sa médiation n'avait pas été remise en cause.

Henri de Bresson

La coalition est en danger, selon la presse allemande

« LAFONTAINE AUS ! », s'exclame en « une » le quotidien populaire *Bild* à propos de la démission du ministre des finances allemand. Sous la photo d'archive d'un Oskar Lafontaine au regard pensif, cette légende : *« Une chute profonde. »* Avant de revenir sur *« les heures dramatiques »* et le *« tremblement de terre »* en cours à Bonn, le journal se demande : *« Comment cela va se poursuivre pour le gouvernement ? »*

A l'instar du quotidien le plus lu d'Allemagne, la presse de vendredi 12 mars semble avoir été prise de court par la nouvelle tombée en fin d'après-midi, jeudi. La surprise passée, les commentateurs estiment toutefois que le chancelier Gerhard Schröder se trouve désormais en première ligne. Le journal conservateur *Die Welt* observe que *« Schröder s'impose »* dans le bras de fer avec son ministre, qu'il *« tient responsable du bilan misérable des 100 premiers jours »* du gouvernement social-démocrate, mais s'interroge néanmoins sur la capacité du chancelier à *« pouvoir faire ce qu'il avait annoncé qu'il ferait pendant la campagne électorale »*.

« CRISE GRAVE »

Selon l'autre grand titre conservateur, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *« il reste à attendre de voir si le vainqueur pourra jouir de ce triomphe »*. Le quotidien des milieux économiques, *Handelsblatt*, écrit que *« la démission de Lafontaine, le ministre le plus important du gouvernement, met aussi à mal le chancelier lui-même. Le chancelier partage une grande part de responsabilité dans le démarrage chaotique de ce gouvernement, avec une série sans fin d'échecs, de mauvaise fortune et d'anicroches »*.

De nombreux commentateurs parlent des difficultés à venir de l'actuelle coalition, dont on évoque l'éventuel éclatement. *Handelsblatt* parle d'une *« crise grave »* traversée par le gouvernement, dont les différents projets ont creusé le fossé ces derniers mois avec le monde de l'entreprise. Avec ce départ spectaculaire, *« le gouvernement rouge-vert est également en question »*, estime *Die Welt*, car *« les rumeurs courent selon lesquelles* [M.] *Schröder a désormais le champ libre pour un changement de coalition avec le FDP »*, le petit parti libéral.

Ce sont donc les ministres verts qui *« vont trembler maintenant »*, juge la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, en pensant que le chancelier a l'opportunité de se séparer de son partenaire écologiste. *« Si* [Gerhard] *Schröder a une occasion de changer de coalition, c'est bien maintenant »*, écrit l'éditorialiste du quotidien en première page. *« Ce pourrait être une opération avec un risque mortel. Mais la structure du pouvoir de* [M.] *Schröder s'est peut-être déjà effondrée. »*

La fin d'un « modèle » pour la gauche française

TANDIS que la droite restait silencieuse, la majorité de gauche au pouvoir en France a unanimement regretté, jeudi 11 et vendredi 12 mars, la démission du ministre des finances allemand du gouvernement de Gerhard Schröder et de la présidence du SPD. Si le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn – qui devait s'entretenir vendredi avec Oskar Lafontaine – a jugé déplacé tout commentaire *« sur une affaire intérieure allemande »* et sur une décision qu'il *« regrette »* et *« respecte »*, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, a immédiatement pris les devants de ses partenaires « pluriels » pour expliquer jeudi, sur Canal Plus, que le gouvernement de Gerhard Schröder avait *« du mal »*, que la gauche allemande n'était plus un *« modèle »* pour la gauche française, et que, *« en France, cela va quand même plutôt mieux »*.

« Ce qui concerne le gouvernement allemand nous concerne », a néanmoins expliqué M. Hollande. *« Le différend entre Gerhard Schröder et Oskar Lafontaine va avoir des conséquences sur ce que l'on peut faire en Europe »*, a-t-il ajouté : *« J'espère que les choses vont se reconstituer, car quand un gouvernement connaît une crise, surtout quand il est de gauche, cela concerne toute l'Europe, la France, et toute la gauche. »* Tentant d'analyser la « rupture », le responsable socialiste a avancé que, *« depuis leur arrivée au pouvoir il y a six mois, les responsables allemands ont eu du mal avec le dossier fiscal, avec le dossier nucléaire et avec les Verts »*, avant d'évoquer *« peut-être une contradiction entre deux pratiques, Lafontaine étant plus à gauche que Schröder »*.

« APPRENTISSAGE DU POUVOIR »

Partenaires de la coalition au pouvoir, écologistes et communistes ont aussi tenu à réagir à l'événement. Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts français aux élections européennes, qui s'était entretenu au téléphone avec le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, s'est voulu rassurant. *« Nous faisons l'apprentissage du pouvoir »*, a commenté le député européen, jeudi soir, lors d'un meeting dans les Hauts-de-Seine, jugeant que *« sortir du nucléaire et réformer le code de la nationalité »* étaient deux objectifs difficiles à atteindre pour le gouvernement allemand. *« Il ne faut pas se laisser aller au conflit, mais puiser* [dans cette crise] *une énergie nouvelle pour surmonter les difficultés »*, a-t-il estimé. M. Cohn-Bendit s'est dit *« profondément persuadé »* que cette démission *« ne remet pas en cause la coalition SPD-Verts et qu'il n'y a pas d'alternative à la coalition gouvernementale même si l'accord Schröder-Lafontaine n'a pas tenu »*.

Moins optimiste, plus offensif, le Parti communiste a vu, au contraire, dans cette démission la confirmation de *« la gravité de la crise qui couvait depuis un certain temps »*. *« Le gouvernement de Gerhard Schröder a trop tardé à répondre aux attentes sociales »*, écrit le quotidien *L'Humanité* dans un éditorial. *« Et, à l'évidence, l'indécision à prendre des mesures sur les plans fiscal et économique pour encourager la consommation a engendré trop de déceptions. »* Se gardant de toute comparaison française, le PCF juge que *« le départ de l'homme de la Sarre »* est *« un coup dur pour un chancelier trop attiré par la Loreleï du social-libéralisme »*.

Bill Clinton a proposé un nouveau partenariat aux pays d'Amérique centrale

Le président américain regrette que Washington ait soutenu la répression militaire

Le président Bill Clinton a quitté Guatemala, jeudi 11 mars, à l'issue d'un sommet avec ses homologues d'Amérique centrale et de République dominicaine qui mettait fin à une tournée de quatre jours dans quatre pays de la région. Après avoir regretté le soutien, dans le passé des Etats-Unis, aux gouvernements militaires, Bill Clinton a assuré que sous sa présidence « *les Etats-Unis seront un partenaire et un ami* ».

WASHINGTON
de notre correspondant

A l'occasion d'une visite de quatre jours en Amérique centrale, Bill Clinton a présenté ses excuses au Guatemala, et par extension à toute la région pour le soutien des Etats-Unis, dans le passé, à la répression militaire dans les pays de la région. C'est la première fois qu'un président américain a reconnu que son pays « *a eu tort* » de soutenir la politique anti-guérilla et les violations des droits de l'homme qui l'ont entachée depuis les années 50.

L'admission de cette « *erreur* » intervient peu après que la Commission de la vérité, pour la clarification de l'histoire, ait dénoncé les « *actes de génocide* » perpétrés par l'armée guatémaltèque contre les Indiens Mayas avec la complicité de la CIA et au moment où les Etats-Unis déclassifient des documents prouvant qu'ils étaient au courant de ces atrocités.

« *Pour les Etats-Unis, il est important que je déclare clairement que le soutien aux unités militaires et de renseignement impliquées dans des actes de violence et de répression extensifs était une erreur que nous ne devons pas répéter (...). Nous devons et nous allons continuer à soutenir le processus de paix et de réconciliation au Guatemala* », a déclaré M. Clinton devant des personnalités guatémaltèques.

« *Il y a quelques années, les peuples d'Amérique centrale ont été victimes d'une série de catastrophes causées par les hommes qui a été plus cruelle que tout ce que la nature a pu nous infliger* », y compris l'ouragan Mitch ; mais depuis lors « *un champ de bataille idéologique a été transformé en un marché d'idées* », a ajouté le président américain.

« AUCUNE HAINE »

La guerre civile qui a duré plus de trente-six ans au Guatemala a fait 200 000 victimes, surtout chez les Indiens. L'ingérence américaine dans les affaires de ce petit pays longtemps dominé par des dictatures militaires de droite n'est pas récente puisque la CIA avait suscité et appuyé, en 1954, un coup d'Etat contre le président Arbenz, démocratiquement élu.

Au cours de son étape précédente, Bill Clinton s'était adressé au Parlement salvadorien. Il y a été applaudi par les députés de tous bords, y compris les anciens guérilleros du FMLN, quand il leur a dit : « *Je souhaite que les peuples d'Amérique centrale voient les Etats-Unis d'un œil nouveau, comme un partenaire et un ami.* » Il représente « *une nouvelle administration qui fait partie de la justice de l'histoire (...). Je n'ai aucune haine* », a répondu Nidia Diaz, accusée d'avoir été impliquée dans la mort de quatre « marines » en 1985.

Si ces propos surprennent par leur franchise, ils s'inscrivent dans le nouveau contexte post-guerre froide marqué par la volonté de tirer un trait sur les dérapages de l'affaire « Iran-Contra », qui vit les administrations Reagan et Bush soutenir la lutte armée contre les sandinistes au Nicaragua. Comme l'explique l'ancien ambassadeur au Salvador, Bob White, le rôle de la CIA et des militaires américains s'est beaucoup réduit ces dernières années. L'image des Etats-Unis avait souffert de cette collusion avec la répression, reconnue par l'ancien inspecteur général des services secrets William Hitz. Et ces changements ne sont pas seulement dans les mots, « *les choses ont aussi changé sur le terrain* ».

Mais Bill Clinton a déçu ses hôtes sur deux points : tout d'abord sur le montant jugé insuffisant d'une aide (956 millions de dollars [869 millions d'euros] destinés à la reconstruction de la région) par ailleurs contestée par la majorité républicaine au Congrès. Mais surtout sur l'immigration : les quelque deux millions d'émigrants – légaux ou non – d'Amérique centrale envoient dans leurs pays d'origine plus de 1 milliard de dollars par an. Or les autorités de l'immigration américaines ont annoncé qu'elles allaient reprendre les expulsions de clandestins, parmi lesquels 5 000 Guatémaltèques et Salvadoriens qui avaient fui leur pays après Mitch. Et les réfugiés du Nicaragua bénéficient toujours d'un traitement de faveur par rapport à ceux du Guatemala et du Salvador car ils sont supposés avoir été victimes de la répression sandiniste, de gauche.

Coïncidence ou non, Washington a rendu publics, mercredi, des documents confirmant le rôle des militaires et de la CIA dans la répression. Ainsi un câble de la CIA de 1992 indique que « *plusieurs villages ont été incendiés (...). L'armée est convaincue, sur la base d'informations solides, que toute la population d'Indiens Ixil est* [favorable à la guérilla] *; cela a créé une situation dans laquelle les militaires ne feront pas de quartier, aux maquisards comme aux civils* ». En 1994, la DIA (renseignement militaire) avait fait état de suspects jetés vivants ou morts dans la mer « *afin de faire disparaître toute trace de torture ou d'assassinat* ». L'histoire du rôle des Etats-Unis en Amérique centrale et latine est loin d'être close, du Guatemala au Chili.

Patrice de Beer

Au Guatemala, un jésuite arrêté, torturé et « retourné »

C'EST UNE AFFAIRE Artur London (*L'Aveu*) à l'envers. Elle n'a pas éclaté dans les cachots de la police de Prague, mais dans ceux du Guatemala, au début des années 80 et d'une guerre civile acharnée, qui s'est achevée en 1996 et a fait quelque 200 000 morts. Après avoir été arrêté et torturé, après avoir « avoué » qu'il travaillait pour la subversion marxiste, Luis Pellecer, un prêtre jésuite, a été « retourné » et, depuis, coule des jours tranquilles dans son pays.

Tel est l'épilogue d'une affaire qui avait secoué les militants des droits de l'homme et les milieux d'Eglise en Amérique latine et vient d'être révélée dans le rapport de 1 460 pages rendu public par la conférence des évêques du Guatemala, intitulé *Nunca Mas* (« Jamais plus »). Les dépositions mettant en cause le Père Pellecer viennent d'être publiées en France par la Compagnie de Jésus dans sa revue *Etudes* (mars 1999), sous la plume de Charles Antoine, ancien directeur de DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine).

Le Père Luis Pellecer Faena a 35 ans en juin 1981 quand, à Guatemala, il est enlevé dans sa voiture par des inconnus et « disparaît ». La police nie toute implication, mais quatre mois après, le 30 septembre, il réapparaît sur la chaîne de télévision de l'armée. Il passe des aveux complets sur sa participation à l'Armée de guérilla des pauvres, met en cause la théologie de la libération, la Compagnie de Jésus et l'Eglise populaire, accusés de complicité avec le soulèvement marxiste. Sa disparition est un « *auto-enlèvement* ».

« LAVAGE DE CERVEAU »

Cette confession provoque la stupeur dans un pays où Luis Pellecer est connu des milieux étudiants, où douze prêtres ont été assassinés en deux ans, où les collèges catholiques sont accusés par l'armée d'être des centres d'endoctrinement marxiste. La droite exulte, jusqu'en France, où *Le Figaro Magazine*, s'appuyant sur l'« aveu » de Pellecer, va se déchaîner pendant des années contre les prêtres contaminés par le marxisme.

L'affaire n'avait jamais été éclaircie. Depuis, grâce aux investigations de l'épiscopat local, on sait que Luis Pellecer a été torturé, qu'il a subi un intense « *lavage de cerveau* », qu'un aumônier militaire espagnol, Carlos Pérez Alonso, a été assassiné deux mois après l'enlèvement de ce jésuite qu'il avait aperçu « *sérieusement défiguré* » dans un hôpital. Surtout, à la suite de dépositions d'anciens tortionnaires, on a la certitude que Luis Pellecer est devenu un conseiller influent des services de renseignements et de répression militaire, participant à l'instruction d'officiers jusqu'à l'étranger.

Depuis, le jésuite s'est reconverti et s'est marié. Son ancien tortionnaire de la D-2 (direction du renseignement militaire), Francisco Ortega Menaldo, fut témoin de son mariage et son associé en affaires ! Pellecer vit aujourd'hui d'une confortable retraite, mais les révélations sur les violations des droits de l'homme n'ont pas fini d'ébranler ce pays. Le 24 avril 1998, les conclusions du « Projet de récupération de la mémoire historique » (Remhi), mené en 1995-1996 par l'Eglise, sont présentées dans la cathédrale par Mgr Juan Gerardi, évêque auxiliaire de Guatemala. Quarante-huit heures après, celui-ci est assassiné par des « inconnus ». Depuis, l'enquête n'a rien donné.

Henri Tincq

Le parc espagnol de Donana reste très contaminé

MADRID
de notre correspondante

Près d'un an après la catastrophe écologique déclenchée par la rupture du bassin de retenue d'eaux résiduelles de la mine de pyrite à ciel ouvert d'Aznalcollar, en Andalousie, aux portes du parc de Donana classé « patrimoine de l'humanité », la situation est plus que préoccupante. Les quelque 6 millions de tonnes de déchets et boues toxiques qui, le 25 avril 1998, s'étaient déversées, en quelques heures, sur les 5 000 hectares de terres riveraines du fleuve Guadiamar – une bande d'une trentaine de kilomètres de long – semblent avoir laissé une trace presque indélébile.

Selon un rapport rendu public à Séville, mercredi 10 mars, par les chercheurs du Conseil supérieur d'investigations scientifiques (CSIC), 68 % des terrains concernés restent contaminés, avec des « *concentrations hautes, ou très hautes, de plusieurs métaux* ». Une constatation corroborée par un groupe de scientifiques de l'université de Grenade, associé à l'enquête. Il ressort de l'analyse des sols que 68 % des terrains seraient encore contaminés à l'arsenic, 47 % au zinc, 25 % au plomb, 15 % au cuivre et 4 % au cadmium. Les zones les plus contaminées, celles à l'arsenic, se situant près de la mine, mais aussi dans la zone dite de « Entremuros », aux portes mêmes du parc national, là où des digues et des remblais de terre avaient été mis en place pour contenir la coulée.

Ce rapport, très attendu, est venu une nouvelle fois alimenter les polémiques qui depuis un an entourent les circonstances et surtout les remèdes à apporter à cette catastrophe. Après avoir cherché à minimiser les faits, la ministre de l'environnement, Isabel Tocino, avait fini par admettre l'ampleur des dégâts. Des travaux de remblayage et surtout d'évacuation des boues toxiques, gênés en partie par les pluies du printemps dernier, avaient été entrepris. Depuis, les propriétaires de la mine, la firme suédoise Boliden Apirsa, le gouvernement central et la junte d'Andalousie continuent à se renvoyer les responsabilités, Boliden plaidant le « glissement de terrain » et la mauvaise qualité des ouvrages de rétention effectués par les ouvriers espagnols.

En attendant, au milieu des querelles qui retardent la réouverture éventuelle de la mine se pose le problème de la réutilisation ou non des anciennes terres cultivables. Une étude très contestée du ministère de l'agriculture expliquait il y a quelques semaines que « *84 % des terrains affectés étaient à nouveau utilisables* » ; pour les chercheurs du CISC, cette affirmation paraît peu réaliste.

Marie-Claude Decamps

Le Congrès américain approuve l'envoi de troupes au Kosovo

WASHINGTON. La Chambre des représentants a approuvé par 219 voix contre 191, jeudi 11 mars, la participation de soldats américains à une force internationale au Kosovo commandée par l'OTAN. Bill Clinton n'a pas besoin de l'aval du Congrès pour envoyer des troupes au Kosovo. Mais par leur résolution votée jeudi les représentants prient le président de les informer des détails de l'éventuelle opération, des conditions d'engagement de la force et de son retrait. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, avait estimé que le simple fait de débattre de cette question affaiblissait la position américaine, dont l'envoyé Richard Holbrooke avait échoué, mercredi, à faire plier Slobodan Milosevic. Le président yougoslave devait recevoir vendredi le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov. Ce dernier a déclaré jeudi, à Tirana, que la Russie n'est favorable ni à un déploiement de troupes de l'OTAN, ni à l'envoi d'une force de l'ONU, mais reste « *prête à discuter de la forme* » d'une présence internationale au Kosovo, où les troupes serbes ont pilonné, jeudi, des positions kosovares près de Prizren, poussant des centaines de villageois à fuir leurs villages. – *(AFP, Reuters.)*

Une « consultation directe » aura lieu à Timor-Oriental

NATIONS UNIES. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a annoncé, jeudi 11 mars, à New York, un accord entre l'Indonésie et le Portugal sur une « *consultation directe* », sous l'égide de l'ONU, à Timor-Oriental pour choisir entre l'autonomie offerte par l'Indonésie et l'indépendance. Les « *modalités spécifiques* » de cette consultation, a-t-il précisé, seront indiquées plus tard. Cette formule permet de contourner l'opposition de Djakarta à un référendum sur l'indépendance. La prochaine réunion entre les ministres des affaires étrangères portugais et indonésien aura lieu le 22 avril, à New York. Entre-temps, au cours d'une rencontre à Djakarta, le leader indépendantiste, Xanana Gusmao, et le chef des milices pro-indonésiennes, Joao Tavares, ont étudié les conditions d'un cessez-le-feu entre leurs partisans respectifs à Timor-Oriental. Tavares a réclamé la libération de Gusmao, assigné à résidence en février après sept ans de prison. – *(AFP.)*

Pas de référendum avant mars 2000 au Sahara occidental

SAHARA OCCIDENTAL. Le référendum qui devait avoir lieu dès 1992 au Sahara occidental, sans cesse reporté en raison des désaccords persistants entre le Maroc et le Front Polisario, n'est plus prévu avant mars 2000, a annoncé le ministre marocain de l'intérieur, Driss Basri, dans une interview publiée, jeudi 11 mars, par le quotidien arabophone international *Al Hayat*. Ce référendum fut reporté la dernière fois à décembre 1999. M. Basri a affirmé que si les efforts du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour organiser cette consultation échouent, les Nations unies devront prendre une décision. Mais « *le Maroc restera sur son territoire* », a-t-il ajouté. Le durcissement de l'homme de confiance de Hassan II dans ce dossier coïncide avec une mise en garde du Front Polisario, dont le ministre de la défense, Mohamed Lamine Bouhali, a déclaré mercredi, selon la radio algérienne, que l'échec du plan de l'ONU pourrait entraîner une reprise des combats dans l'ancienne colonie espagnole. – *(Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **GAZA : plus de quatre-vingt-cinq personnes ont été blessées**, jeudi 11 mars, à Rafah, lors de violents affrontements, pour la seconde journée consécutive, entre policiers palestiniens et sympathisants du mouvement intégriste Hamas. La veille, deux adolescents avaient été tués par la police autonome dans cette même agglomération de la bande de Gaza lors d'une flambée de violence déclenchée par la condamnation à mort pour meurtre d'un membre de Hamas. La zone a été interdite d'accès aux journalistes et photographes. – *(Reuters.)*

■ **IRAK : deux attentats à la bombe** ont été commis, mardi 9 et mercredi 10 mars, à proximité de locaux des Nations unies, à Irbil et Dohouk, dans le nord de l'Irak, faisant un mort, le porteur de l'un des engins explosifs, et plusieurs blessés, a annoncé jeudi l'ONU. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : un appel à l'aide internationale** a été lancé, jeudi 11 mars, par le gouvernement soudanais et des organisations internationales, pour la lutte contre l'épidémie de méningite, qui a fait plus de 260 morts au Soudan. L'appel évalue à 5,6 millions de dollars (5,1 millions d'euros) les sommes requises pour la vaccination, les traitements, les transports et autres besoins de la campagne, qui s'étendra de mars à juin, pour contrer l'épidémie. – *(AFP.)*

■ **CUBA : la peine de mort a été requise**, jeudi 11 mars, devant un tribunal de La Havane contre un ressortissant salvadorien, Raul Ernesto Cruz Leon, accusé d'être l'auteur de six attentats à la bombe durant l'été 1997, qui avaient fait un mort et onze blessés. – *(AFP.)*

■ **ÉQUATEUR : le président Jamil Mahuad a annoncé**, jeudi 11 mars, une « *forte* » augmentation des prix des carburants ainsi qu'un relèvement de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) qui passe de 10 % à 15 %. Le montant des retraits bancaires a été plafonné afin d'éviter une banqueroute du système financier. Ces mesures, annoncées en dépit d'une grève de protestation de 48 heures déclenchée la veille, sont destinées à contenir la crise économique que connaît le pays, a expliqué M. Mahuad. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : une délégation du FMI est arrivée à Moscou**, jeudi 11 mars, pour des négociations tendues, succédant à l'échec d'une mission précédente en février, visant à préparer une visite du premier ministre Evgueni Primakov, le 23 mars, à Washington. – *(AFP.)*

Accord pour la vente de 3,2 milliards de dollars d'armes américaines à l'Egypte

LE CAIRE. Les Etats-Unis ont accepté, jeudi 11 mars, de vendre pour 3,2 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros) d'armements à l'Egypte. Il s'agit notamment de vingt-quatre avions de combat F-16 Block D (le dernier modèle produit par le groupe américain Lockheed Martin), de sous-ensembles pour fabriquer sur place deux cents chars M1A1 Abrams et une batterie de missiles anti-missiles Patriot PAC-3 (soit huit rampes rechargeables de lancement de quatre missiles chacune). Ce contrat a été annoncé par Williamn Cohen, secrétaire américain à la défense, en visite officielle au Caire. Il sera financé par une partie de l'aide annuelle des Etats-Unis à l'Egypte, qui se monte à 1,2 milliard de dollars. – *(AFP.)*

Sept candidats s'affronteront à la présidentielle algérienne du 15 avril

Le Conseil constitutionnel a rejeté la candidature de cheikh Mahfoud Nahnah, mais avalisé celle d'Abdallah Djaballah, l'autre candidat islamiste. Aucune femme ne se présentera devant les électeurs, le conseil ayant refusé le dossier de Louisa Hanoune

Le conseil constitutionnel algérien a rendu public, jeudi 11 mars, la liste officielle des candidats à l'élection présidentielle du 15 avril. *Si plus* d'une quarantaine de personnes avaient annoncé leur intention de se présenter, en définitive, seuls onze dossiers avaient été présentés au conseil. Sur ce total, sept candidats ont été retenus, a annoncé jeudi en fin de journée le président du conseil constitutionnel, Saïd Bouchair. Il *s'agit de MM. Hocine Aït Ahmed, Abdelaziz* Bouteflika, Abdallah Djaballah, Youssef El Khatib, Mouloud Hamrouche, Ahmed Taleb Ibrahimi et Mokdad Sifi. Les quatre candidats éliminés sont Mahfoud Nahnah, Sid-Ah*med Ghozali, Mme Louisa Hanoune et Nourre*dine Boukrouh, le premier n'ayant pu produire une attestation de participation à la guerre d'indépendance, les trois autres ayant échoué à rassembler le nombre de si*gnatures exigé. Un deuxième tour sera sans* doute nécessaire pour désigner le successeur du président Liamine Zeroual, qui avait annoncé à l'automne son intention d'abréger son mandat au nom de « *l'alternance* ».

LA CRÉDIBILITÉ de l'élection présidentielle du 15 avril sort renforcée de son premier test : la publication de la liste officielle des candidats. En retenant 7 noms alors que 11 dossiers de candidature lui avaient été présentés, le conseil constitutionnel a en effet rendu tout son sens à l'élection du 15 avril : la compétition est ouverte et personne ne peut prédire qui succèdera au président (démissionnaire) Zeroual.

La loi électorale imposait à chaque candidat de réunir 600 signatures d'élus ou 75 000 signatures d'électeurs, réparties dans les deux cas dans au moins 25 des 48 *wilayas* (départements). Selon le conseil constitutionnel, seul sept d'entre eux y sont parvenus. C'est bien davantage que prévu.

Les experts pronostiquaient en effet une compétition réduite à quatre ou cinq personnes : Abdelaziz Bouteflika, *brillant ministre des* affaires étrangères du président Boumediène à une époque où l'Algérie faisait figure de modèle, aujourd'hui candidat du « *rassemblement* » mais catalogué par certains comme étant celui du pouvoir ; le docteur Ahmed Taleb Ibrahimi, maintes fois ministre de Boumediène et Chadli, défenseur des valeurs « *arabo-islamiques* » associées à la modernité ; Mouloud Hamrouche, l'ancien premier ministre « réformateur » démissionné par l'armée en 1991 ; le socialiste Hocine Aït Ahmed, indépendantiste de la première heure et rebelle *de toujours dont la popularité est* restée intacte dans sa Kabylie natale.

« GRANDE GUEULE »

Trois autres noms, inattendus ceux-là, sont venus s'ajouter à cette liste : *Abdallah Djaballah, un isla*miste de 43 ans fin manœuvrier ; Youssef El Khatib, un héros de la guerre, « grande gueule », longtemps proche du président Zeroual et adversaire résolu de M. Bouteflika ; enfin, Mokdad Sifi, 58 ans, ar*chétype du haut fonctionnaire* algérien venu à la politique par le biais de responsabilités ministérielles.

En revanche, un « présidentiable de poids » n'a pas été retenu par le conseil constitutionnel, le cheikh Mahfoud Nahnah. Cet islamiste « modéré » (« *Si le prophète de l'Islam vivait à notre époque, il s'habillerait en costume alpaga* », aime-t-il rappeler) était arrivé en deuxième position à la présidentielle de 1995, raflant près du quart des suffrages exprimés. Si son dossier n'a pas été retenu, c'est en vertu d'une disposition légale qui impose aux candi*dats les plus âgés de produire un* document attestant de leur participation à la guerre d'indépendance. Mahfoud Nahnah a échoué à fournir le sésame.

Il reste à savoir en faveur de qui Mahfoud Nahnah – dont le parti a *toujours soutenu le gouvernement* – appelera à voter : Abdelaziz Bouteflika, Abdallah Djaballah ou Taleb Ibrahimi ? Son électorat sera tiraillé.

En revanche, le rejet par le conseil constitutionnel des candi*datures de l'ancien premier mi*nistre Sid-Ahmed Ghozali, et celle de Nourredine Boukrouh, responsable d'un groupuscule islamo-libéral, le PRA, ne constituent pas une surprise. Les deux hommes ne bénéficient que d'une audience marginale.

Ses interventions passionnées à la chambre des députés valent à Louisa Hanoune, porte-parole d'une formation d'extrême gauche, une aura nettement supérieure mais qui, semble-t-il, n'a pas suffit à lui faire recueillir les parrainages demandés. En rejettant son dossier, l'Algérie se prive d'avoir une *femme dans la course*.

LANGUE DE BOIS

La richesse des candidatures – une première dans le monde arabe – est à porter à l'actif du président démissionnaire Liamine Zeroual. *En opposition avec des res*ponsables militaires à la retraite mais toujours influents, le chef de l'Etat a promis à plusieurs reprises que les élections seraient « *honnêtes et transparentes* ». Et, dans une allocution télévisée récente, il a *menacé de prendre des* « *mesures* » si le scrutin était perverti. L'armée lui a apporté son appui en rappelant récemment dans un éditorial de son journal officiel, *El Djeich*, que « *ce sont les citoyens-électeurs, et uniquement eux, qui éliront en avril prochain le président de la République* ». Le premier « écrémage » effectué par le conseil constitutionnel confirme que ces mises en garde ont été entendues.

Jusqu'ici, aucun des sept candidats retenus n'a véritablement présenté de programme précis alors que le pays baigne depuis huit ans dans une violence qui a disloqué les *liens sociaux et malmené* l'économie. Champions de la langue de bois (à l'exception notable du socialiste Aït Ahmed), tous ont soigneusement évité de dévoiler leurs intentions sous prétexte que la campagne ne s'ouvrira officielle*ment que* le 25 *mars*.

Pourtant, derrière les généralités et les discours convenus, un constat s'impose : les candidats « *réconciliateurs* » sont largement majoritaires. A la différence du scrutin présidentiel de 1995, tous les présidentiables – à l'exception de l'ancien premier ministre Mokdad Sifi (la position de Youssef El Khatib est moins claire) – se rejoignent pour reconnaître plus ou moins ouvertement que la politique du tout sécuritaire a échoué et qu'il est temps de trouver une solution politique à la question islamique.

Un deuxième tour sera sans doute nécessaire pour désigner le successeur du président Zeroual. Mais quel que soit le vainqueur, la tournure prise par les événements à un peu plus d'un mois du scrutin laisse prévoir de profonds changements politiques une fois le nouveau pré*sident installé*.

L'avenir politique de l'islamiste Mahfoud Nahnah est sans doute derrière lui alors que c'est l'inverse pour Abdallah Djaballah. Plus important, le Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique, et *le Rassemblement national démo*cratique (RND), un parti créé pour appuyer l'action du président Zeroual, déjà au bord de l'implosion, ne survivront sans doute pas tels quels au scrutin présidentiel. Nombre des candidats indépen*dants ne font pas mystère qu'ils en*tendent créer, s'ils sont battus, des partis politiques au soir du premier tour.

Jean-Pierre Tuquoi

Rencontre « importante et prometteuse » entre le pape et le président iranien

ROME
de notre correspondant

La rencontre entre le pape Jean Paul II et le président iranien, Mohamad Khatami, jeudi 11 mars, a été « *cordiale et empreinte d'esprit de dialogue entre musulmans et chrétiens* », a résumé Joaquin Navarro-Valls, porte-parole du Vatican, qui a *exprimé le souhait que ces entretiens* soient « *un modèle d'entente entre peuples et religions* ». Jean Paul II a, pour sa part, qualifié cette rencontre de « *journée importante et prometteuse* ». Pour M. Khatami, elle permet d'espérer en « *la victoire finale de l'éthique, de la morale, de la paix et de la réconciliation* ».

Manifestement, les deux hommes étaient contents de se voir. Le pape a accueilli son hôte sur la porte de sa bibliothèque par un retentissant « *welcome* » (bienvenue), auquel M. Khatami a *répondu* par un « *bonjour* » appuyé. Les deux hommes ont échangé les traditionnels cadeaux et, soudain, un mollah de la suite présidentielle a demandé à Jean Paul II s'il pouvait « *faire quelque chose* ». « *Mais certainement* », lui a répondu le pape. Alors le mollah l'a embrassé sur les deux joues. *Ce geste inhabi*tuel a mis de l'animation et de la bonne humeur.

PROTESTATIONS D'OPPOSANTS

Mohamad Khatami a demandé à Jean Paul II de prier pour lui, de la *même manière qu'il prierait* lui-même pour « *la réussite et la santé* » du pape. Le président iranien a ensuite conversé avec le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat au Vatican, des droits de l'homme, de la situation au Proche-Orient et du dialogue entre l'islam et la chrétienté.

Les trois journées de la première visite officielle d'un président de la République islamique en Occident ont constamment été émaillées de protestations d'opposants iraniens. En dépit de conditions de sécurité extrêmes, des œufs et de la peinture ont pu être jetés sur la voiture blindée de M. Khatami. Les forces de l'ordre, particulièrement nerveuses, ont procédé à quelques interpellations et à de nombreux contrôles d'identité, mais il n'y a pas eu d'incidents majeurs.

Lamberto Dini, ministre des affaires extérieures, a fait part de sa satisfaction, estimant que cette « *visite représente une étape importante pour les relations entre les deux pays, mais aussi entre l'Iran et l'Europe et, plus généralement, la communauté internationale* ». Téhéran a cependant peu apprécié que l'écrivain Salman Rushdie, condamné à mort en 1989 pour « blasphème » envers l'islam par une *fatwa de l'imam Khomeiny*, reçoive au même moment le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Turin.

Dans un entretien accordé à *La Repubblica*, M. Khatami a fait remarquer qu'il était « *profondément déplaisant de voir qu'une personne qui a offensé le credo religieux de plus d'un milliard de musulmans soit encouragée de cette manière. Le gouvernement iranien*, a-t-il rappelé, *a déclaré explicitement qu'aucune action ne sera entreprise pour faire appliquer la fatwa.* » Dans cet entretien, le président Khatami a, par ailleurs, précisé qu'« *avec le peuple américain le dialogue est déjà commencé, mais, dans les rapports entre les gouvernements, nous ne céderons pas à la force. Nous parlerons seulement sur une base paritaire et de respect réciproque.* »

Tout au long de ces trois journées, le chef de l'Etat iranien a distillé un message de respect réciproque, de modération et d'ouverture. « *Les efforts pour créer une paix véritable doivent aller main dans la main avec la bataille pour réinstaurer la justice* », a-t-il fait valoir, précisant : « *Nous sommes certains que le peuple* [iranien] *continuera sur ce chemin dans le respect de la démocratie.* »

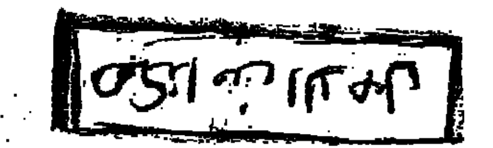
Michel Bôle-Richard

120 000 chrétiens en Iran

● **Minorités.** Devant le président Khatami, le pape a plaidé pour la liberté des chrétiens iraniens. Ceux-ci ne sont plus que 120 000, soit 0,3 % de la population, contre 95 % de musulmans chiites et 5 % de sunnites. Les chrétiens étaient plus du double en Iran avant la révolution islamique de 1979. Les autres communautés non musulmanes se sont également amenuisées : 20 000 juifs contre 70 000 en 1973, 30 000 zoroastriens et environ 300 000 bahaïs, durement frappés par le régime.

● **Communautés.** Les chrétiens iraniens se retrouvent dans les communautés arménienne, chaldéenne et assyrienne. Les Arméniens ne sont plus que 100 000 environ, résidant à Téhéran, à Tabriz et à Ispahan. Les Chaldéens sont environ 8 000 (20 000 en 1973), présents autour de la cathédrale Saint-Joseph à Téhéran. Les Assyriens ne sont plus que 7 000, sous la juridiction du patriarche Mar Dinkha, qui comprend aussi des fidèles en Irak et en Inde.

● **Droits.** Les chrétiens en Iran bénéficient de garanties constitutionnelles comme les autres minorités reconnues (sauf les bahaïs), mais ils ne peuvent pas se réunir, ni célébrer leurs rites en dehors des lieux de culte. Leurs activités sont surveillées. Ils n'ont pas accès à certains grades d'officier dans l'armée ou la police, et leur avancement dans l'administration est limité. Leur accès à l'école et à l'Université est également soumis à certaines restrictions.



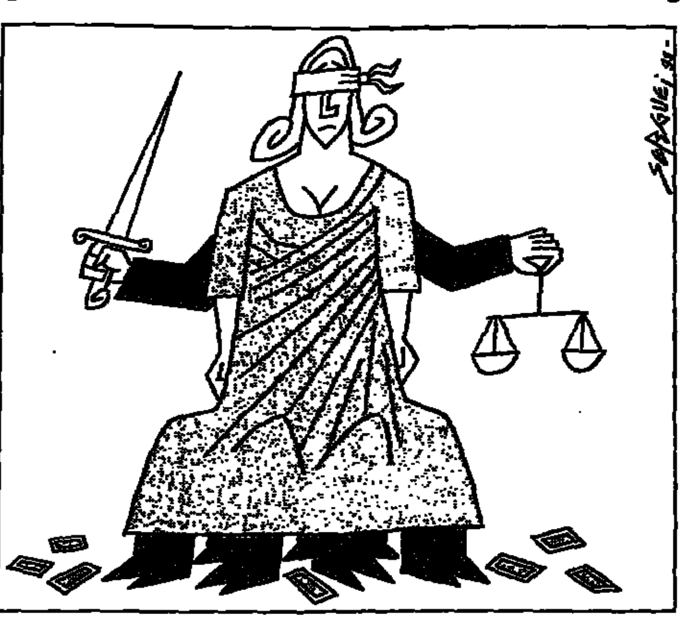
JUSTICE Le projet de loi sur la présomption d'innocence – un des principaux chapitres de la réforme de la justice voulue conjointement par Jacques Chirac et par Lionel Jospin – met aux prises le gouvernement avec des députés, de gauche et de droite, qui veulent renforcer, notamment, les mesures restrictives à l'encontre de la presse. Celle-ci serait sanctionnée si elle présentait une personne, avant jugement, comme *« pouvant être »* coupable. ● LES RADICAUX DE GAUCHE ont déposé, aussi, en commission des lois, un amendement visant à restreindre les possibilités d'enquête à partir de l'abus de biens sociaux, dont le délai de prescription serait aligné sur celui des autres délits. ● JACQUES CHIRAC rechigne à inscrire la réforme du Conseil supérieur de la magistrature à l'ordre du jour du Congrès qu'il doit convoquer prochainement pour entériner la parité hommes-femmes.

Les députés veulent limiter la publicité des enquêtes judiciaires

Lionel Jospin et Elisabeth Guigou, qui refusent toute mesure restrictive de la liberté de la presse, doivent faire face à une offensive, venue des rangs socialistes et soutenue à droite, visant à obliger les médias à respecter davantage la présomption d'innocence

ELISABETH GUIGOU a indiqué, *lors de son audition devant la* commission des lois de l'Assemblée nationale, le 9 mars, qu'elle serait *« hostile à tout amendement qui porterait atteinte à la liberté d'expression »*. Il y a deux mois, dans *Le Monde* du 7 janvier, Lionel Jospin avait prévenu, qu'aucun amendement qui, *« sous prétexte du respect de la présomption d'innocence, serait fait, en réalité, pour interdire à la presse de parler de certaines affaires »*, ne serait accepté par le gouvernement. La ministre de la justice risque d'avoir du pain sur la planche.

Lors de l'examen du projet de loi sur la présomption d'innocence, jeudi 11 mars, la commission a aggravé, en effet, la portée des dispositions du texte relatives aux médias, en élargissant la définition des atteintes au principe de la présomption d'innocence. Afin de mieux prévenir ou punir les atteintes à la réputation des personnes, le projet de loi crée quatre nouvelles infractions dans le droit de la presse. Seraient punis de 100 000 francs d'amende le fait de publier ou diffuser des images de personnes menottées ou entravées ; le fait de réaliser ou de diffuser des sondages sur la culpabilité de personnes ; le fait de divulguer l'identité d'un mineur victime et de diffuser des photos de *« circonstances de crime ou délit lorsque cette reproduction porte atteinte à la dignité de la victime »*.



A l'initiative du PS, la commission des lois a porté à 200 000 francs le montant de l'amende pour les deux premières de ces quatre infractions. Elle a repoussé, en revanche, un amendement de Nicole Catala (RPR, Paris) qui prévoyait de punir de la même amende *« le fait de publier ou diffuser, par quelque moyen de communication que ce soit, des actes, procès-verbaux ou documents couverts par le secret de l'enquête et de l'instruction »*. Elle a supprimé, en outre, la possibilité offerte au procureur de la République, dans le projet gouvernemental, d'aider la personne mise en cause à exercer son droit de réponse.

Cependant, la commission des lois a adopté un amendement défendu au nom du groupe socialiste par Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime), qui élargit considérablement la notion d'atteinte au principe de la présomption d'innocence. Alors que l'article 9-1 du code civil permet aux personnes mise en cause dans le cadre d'une enquête de faire valoir leur droit à la présomption d'innocence quand elles ont été présentées *« publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire »*, l'amendement propose d'étendre le bénéfice de cette disposition aux personnes présentées comme *« pouvant être »* coupables de ces faits. Cette nuance interdirait nombre d'articles faisant état de procédures judiciaires. La chancellerie, qui n'avait pas repris les dispositions les plus radicales de la commission Truche, comme l'interdiction de publier les noms des personnes mises en cause, redoutait ce genre de fronde parlementaire.

L'équilibre des autres volets ne devrait pas être mis en cause en séance publique, à partir du 23 mars. La plupart des autres amendements adoptés à l'initiative du rapporteur, Christine Lazerges (PS), et qui ont souvent rejoint les préoccupations de l'opposition, visent à renforcer les droits de la défense et à limiter la détention provisoire, sans bouleverser l'architecture du projet gouvernemental : la commission a décidé de limiter la garde à vue à toute personne *« à l'encontre de laquelle il existe des indices faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction »*, ce qui exclut les simples témoins ; la personne gardée à vue sera immédiatement informée de la nature de l'affaire ayant motivé cette décision et de son droit de garder le silence ; elle pourra s'entretenir avec son avocat à la première heure de garde à vue, puis au terme de la vingtième heure et, en cas de prolongation, de la trente-sixième heure.

Pour ce qui est de la détention provisoire, au sujet de laquelle les députés veulent instituer *« une commmision de suivi »*, la commission a tenu à inscrire dans le code de procédure pénale son caractère *« exceptionnel »*. Elle a exclu la notion d'ordre public des motifs pouvant être invoqués pour une prolongation de la détention en matière correctionnelle et fixé des durées maximales plus strictes que celles proposées par le projet de loi. Lors de réunions internes, le groupe socialiste avait repoussé plusieurs propositions plus libérales : une augmentation des seuils de peines encourues en-deçà desquels la détention provisoire est interdite, le principe d'un enregistrement audiovisuel des gardes à vue, ainsi que la motivation des mises en examen.

Du coup, le débat, en commission, a vu les représentants de la droite, dont Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) et Claude Goasguen (DL, Paris), défendre des propositions nettement plus libérales que celles envisagées par la chancellerie. M. Devedjian a proposé ainsi, en vain, que l'avocat soit présent *« à tout moment »* de la garde à vue. Dans un communiqué, les députés socialistes Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire) et Christophe Caresche (Paris) ont dénoncé un *« revirement »* et demandé : *« S'agit-il d'une conversion soudaine et sincère à des orientations que l'opposition qualifiait hier de laxistes ? »* Ils estiment que les propositions de la droite *« constituent de véritables entraves au travail de la police et au déroulement normal de l'instruction »*. La gauche deviendrait-elle « sécuritaire » et la droite, « laxiste » ?

Jean-Baptiste de Montvalon et Cécile Prieur

La Cour de cassation et les journalistes

La divulgation d'informations par des enquêteurs agissant sous le contrôle de la justice constitue une *« faute lourde »*, selon la Cour de cassation. Un producteur de foies gras avait été accusé de fraude après que les services de la répression des fraudes de Corrèze eurent communiqué des informations à l'Agence France-Presse. L'administration ayant, finalement, reconnu son erreur, le producteur avait obtenu, en 1990, 80 000 francs en réparation de l'Etat, celui-ci ayant *« déclenché, par ses informations erronées, une campagne de presse calomnieuse »*. Il avait été débouté, ensuite, en appel, arrêt que la Cour de cassation a infirmé, le 9 mars, jugeant que les agents de l'administration, qui avaient donné *« des informations permettant d'identifier les personnes mises en cause à l'occasion d'une enquête »*, avaient commis une *« faute lourde »*.

La prescription de l'abus de biens sociaux

« IL EST INCONCEVABLE de permettre, de fait, et au-delà de la prescription criminelle, la disparition de la prescription par la jurisprudence relative au différé du point de départ jusqu'au jour de la connaissance des faits. » L'exposé des motifs de l'un des amendements au projet de loi sur la présomption d'innocence déposés par Alain Tourret (RCV), amendement repoussé, jeudi 11 mars, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, n'est pas des plus explicites. Il est vrai que l'histoire parlementaire récente enseigne que la discrétion est de rigueur lorsqu'on veut modifier les règles de prescription particulières aux abus de biens sociaux. Or tel est bien l'objet de cet amendement du député radical de gauche du Calvados...

Contrairement à la quasi-totalité des délits, pour lesquels le délai de prescription de trois ans débute le jour où l'infraction a été commise, le délai de prescription des abus de biens sociaux commence le jour où les faits ont été constatés. Cette jurisprudence de la Cour de cassation est fondée sur l'idée que ces délits sont très difficiles à découvrir. Fin 1995, la multiplication des mises en examen de chefs d'entreprise pour abus de biens sociaux avait incité la majorité de droite à intervenir. Pierre Mazeaud (RPR), alors président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, avait déposé une proposition de loi introduisant un délai de prescription de six ans à partir de l'exécution de l'infraction. Cette initiative avait provoqué un tollé. Alors porte-parole du PS, François Hollande avait estimé que la réforme envisagée par M. Mazeaud était *« inopportune et maladroite »* et qu'elle rappelait *« à bien des égards l'amnistie »* décidée, en leur temps, par les socialistes. Le gouvernement d'Alain Juppé avait finalement fait machine arrière, en « lâchant » M. Mazeaud.

PAS D'INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

En proposant d'inscrire dans le code de procédure pénale qu'en matière de délit *« la prescription est toujours acquise au terme de six années révolues à compter du jour où les faits ont été commis »*, M. Tourret propose donc, aujourd'hui, ce à quoi la droite avait renoncé hier. Le 9 mars, lors de l'audition de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, le président du groupe RCV, Michel Crépeau, également membre du PRG, avait déjà *« déploré »*, selon le compte rendu de la commission des lois, que *« les magistrats prennent l'initiative de définir de nouvelles infractions ou de nouvelles sanctions »*.

Le maire de La Rochelle avait cité comme exemple les abus de biens sociaux. Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique) avait annoncé son intention de défendre un amendement à ce sujet. Répondant à ces interventions, Mme Guigou s'était contentée de déclarer que *« le gouvernement ne prendrait aucune initiative en matière d'abus de bien social »*. Cette formule elliptique n'interdit pas aux députés de faire preuve d'imagination en la matière...

J.-B. de M.

Extension du statut de témoin assisté

BIEN qu'elle ne suscite guère de controverse, une disposition du projet de loi sur la présomption d'innocence pourrait profondément modifier le statut actuel de la mise en examen. Le texte d'Elisabeth Guigou prévoit, en effet, d'étendre le statut de témoin assisté – qui permet aux personnes entendues dans le cadre d'une instruction de bénéficier de l'aide d'un avocat – à toute personne mise en cause dans une procédure. Cette réforme a pour objectif de limiter les mises en examen et l'opprobre qui s'y attache.

Jusqu'en 1993, le juge d'instruction chargé d'une enquête n'avait d'autre choix, quand il se trouvait en présence d'un suspect, que de l'entendre comme simple témoin ou de le mettre en examen. Le témoin ne dispose guère de droits, puisqu'il ne peut pas être assisté d'un avocat. La mise en examen, qui intervient lorsqu'il existe, au sujet d'une personne, des indices *« laissant supposer qu'elle a participé* [aux faits] *comme auteur ou complice »*, donne le droit d'être assisté d'un avocat, d'avoir accès au dossier et de demander des actes au juge d'instruction. Dans l'opinion, toutefois, elle apparaît comme une précondamnation.

RISQUES D'EFFET PERVERS

Le juge avait tendance à prononcer rapidement la mise en examen, ne serait-ce que par prudence, car le code de procédure pénale déclare nulle une mise en examen intervenue tardivement alors qu'existaient déjà des indices graves et concordants de culpabilité. Une loi de 1993 a créé un nouveau statut, celui de témoin assisté, qui permet à la personne d'être entendue par le juge en présence de son avocat et d'avoir accès au dossier. La réforme de 1993 limitait cette possibilité aux personnes visées nommément dans une plainte avec constitution de partie civile ou dans un réquisitoire du parquet.

Mme Guigou propose d'aller plus loin, en étendant le statut de témoin assisté aux personnes mises en cause par des témoins ou par une victime qui ne s'est pas constituée partie civile. En outre, le témoin assisté n'aurait plus à prêter serment, c'est-à-dire qu'il pourrait, comme le mis en examen, se taire ou mentir. La seule différence avec le mis en examen serait que le témoin assisté ne pourrait pas faire l'objet de mesures de contrainte (détention provisoire ou contrôle judiciaire) ni être renvoyé devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises.

Cette réforme, qui vise à éviter que les magistrats ne prononcent trop de mises en examen, pourrait se révéler contre-productive. Rien ne garantit, d'abord, que la presse ne ferait pas état des faits imputés à un témoin assisté. La mise en examen, devenue plus rare, serait grevée d'une charge implicite d'autant plus lourde. D'ailleurs, si le juge voulait, finalement, renvoyer un témoin assisté devant un tribunal, il devrait le mettre en examen, ce qui serait ressenti comme une précondamnation.

C. P.

Un avocat dès le début de la garde à vue

Le projet de loi sur la présomption d'innocence est un des principaux volets de la réforme de la justice, avec les textes sur le Conseil supérieur de la magistrature et sur les relations entre le parquet et la chancellerie.

● **Renforcement des droits de la défense.** Outre l'intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue – et non plus seulement à la vingtième –, le texte tend à renforcer les droits des parties au cours de l'instruction. Les personnes mises en examen et les parties civiles pourraient demander au juge d'instruction *« tout acte qu'elles estiment nécessaire à la manifestation de la vérité »*. Cette disposition devrait permettre de renforcer le rôle d'arbitre du juge d'instruction, entre le parquet et la défense. Outre l'extension du statut de *« témoin assisté »*, le texte permettrait aux parties, en vertu du respect du *« délai raisonnable »*, d'interroger le juge d'instruction sur la durée prévisionnelle de son enquête.

● **Détention provisoire.** Afin de limiter les « détentions-pressions », le projet vise à créer un *« juge de la détention provisoire »*, distinct du juge d'instruction et chargé des placements en détention provisoire, de leurs prolongations, ainsi que des demandes de remise en liberté. Il serait saisi sur demande du juge d'instruction, qui ne pourrait plus décider seul de la détention provisoire. En revanche, les demandes de mise en liberté seraient d'abord adressées au juge d'instruction, qui pourrait y faire droit. Les audiences devant le juge de la détention provisoire seraient publiques si le mis en examen en fait la demande. Le projet prévoit également de limiter les conditions de placement en détention provisoire, ainsi que la durée de celle-ci en matière correctionnelle et criminelle.

M. Jospin cherche à tirer avantage d'un calendrier respecté

LA RÉFORME de la justice est, depuis juillet 1997, un des principaux terrains où Lionel Jospin et Jacques Chirac sont en situation de coopération et de concurrence. Au centre du conflit discret, mais réel, qui les oppose aujourd'hui se trouve la révision constitutionnelle relative au Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, ce texte attend son adoption définitive par les parlementaires réunis en Congrès, à Versailles.

Le premier ministre suggère donc au président de la République, unique maître en la matière, d'inscrire ce projet à l'ordre du jour du très prochain Congrès, qui se réunira pour entériner la réforme constitutionnelle introduisant la parité hommes-femmes. M. Jospin en a rapidement parlé à M. Chirac, mercredi 10 mars, lors de leur traditionnel tête-à-tête d'avant le conseil des ministres ; ils sont convenus d'en parler plus complètement le 17 mars. La demande de M. Jospin irrite le chef de l'Etat, qui juge – et son entourage le rapporte volontiers – que mêler les deux choses n'est ni souhaitable ni élégant. M. Jospin le sait, mais il passe outre.

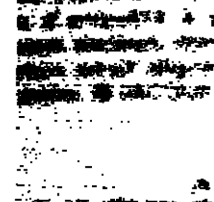
Ainsi, ses ministres, d'ordinaire plus prudents vis-à-vis des prérogatives présidentielles, n'hésitent pas à mettre les pieds dans le plat. Elisabeth Guigou, ministre de la justice, explique, le 10 mars, à l'Assemblée nationale, qu'*« il n'y a pas de raison de tarder quand une réforme est prête »*. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, déclare, le lendemain, sur LCI, qu'il serait *« de bon aloi »* que le texte sur la justice voisine avec la parité lors du futur Congrès.

En choisissant d'accentuer la pression sur le président de la République, le premier ministre cherche à prendre l'avantage. Le 12 décembre 1996, M. Chirac avait annoncé que la modernisation de la justice serait *« un des grands chantiers »* de son septennat. Une commission, présidée par Pierre Truche, alors premier président de la Cour de cassation, avait été chargée de faire des propositions, que le gouvernement Juppé devait mettre en musique. La dissolution de l'Assemblée nationale a transféré cette charge au gouvernement de M. Jospin.

Suivant assez habilement les principes définis par M. Chirac, qui rappelle souvent que l'article 64 de la Constitution fait de lui le *« garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*, plusieurs textes sont venus concrétiser cette volonté de modernisation. Un premier, sur l'« accès au droit », visant à renforcer la justice de proximité, a été définitivement adopté par le Parlement, le 18 décembre 1998. Un deuxième, simplifiant la procédure pénale, adopté par le Sénat, sera débattu le 23 mars par l'Assemblée nationale. La présomption d'innocence sera examinée en même temps par les députés, qui débattront des rapports entre la chancellerie et le parquet fin juin.

« Le gouvernement a tenu ses engagements en terme de calendrier », a souligné Mme Guigou sur la foi de ce résultat, le 9 mars, devant la commission des lois. Reste donc le projet de loi sur le CSM, adopté « conforme » par le Sénat, le 18 novembre 1998. M. Chirac avait alors refusé de convoquer le Congrès, prétextant des retards pris sur l'ensemble du chantier. L'argument, apparemment pertinent à l'hiver, semble tomber un peu de lui-même au printemps. On en convient à l'Elysée. En fait, le président sait que ses amis, notamment les députés RPR, rechignent à voter la réforme du CSM. M. Jospin le sait aussi. D'où sa stratégie de harcèlement, qui lui permet, en outre, de disputer au président les bénéfices de cette « modernisation ».

Jean-Michel Aphatie et Pascale Robert-Diard



Mme Aubry invite les missions locales à privilégier les jeunes en grande difficulté

La ministre de l'emploi et de la solidarité dénonce la politique de formation de certaines régions

Devant les présidents des missions locales pour l'emploi, réunis à Grenoble, jeudi 11 mars, la ministre de l'emploi et de la solidarité a réaffirmé son soutien à ces structures d'aide aux jeunes en grande difficulté. *Mais elle a également dénoncé l'attitude de certaines régions qui n'assument pas, selon elle, toutes leurs responsabilités, notamment financières, dans la formation des jeunes les moins qualifiés*

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

Ce devaient être des « sas » pour les jeunes en grande difficulté, des structures appelées à disparaître avec le retour du plein emploi : dix-sept ans après leur création, en 1982, à l'initiative du gouvernement Mauroy, les missions locales pour l'emploi et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) sont toujours là et restent, bien souvent, la seule porte où les 16-25 ans peuvent frapper pour se faire guider dans le maquis des aides (formation, logement, santé, loisirs, etc.) et se sortir ainsi de la « galère ».

C'est pour les assurer de son soutien que la ministre de l'emploi et de la solidarité a clôturé, jeudi 11 mars, la conférence des présidents de missions locales, élus locaux de gauche et de droite engagés dans l'insertion des jeunes, réunis à Grenoble. Les trois cent vingt-deux missions locales et les trois cent huit PAIO – financées à 37 % par l'Etat et 63 % par les collectivités territoriales – *« sont les seuls recours pour un grand nombre de jeunes de notre pays »*, a souligné Martine Aubry, les seules à *« traiter leurs problèmes globalement »*. Irremplaçables, a-t-elle ajouté, ces structures doivent être *« pérennisées »*.

Mme Aubry a jugé qu'il est temps de *« donner un statut »* aux six mille salariés des missions locales, dont certains manifestaient devant le centre des congrès avec des employés d'EDF, des salariés des magasins C&A, quelques agents hospitaliers et des chômeurs. Une négociation s'est engagée sur ce point. Mais elle a aussi invité missions locales et PAIO à concentrer les moyens sur leur *« cœur de cible »* : les jeunes cumulant les difficultés (absence de logement, santé fragile, qualification inexistante). *« Ce serait une erreur de vouloir traiter l'ensemble des problèmes de l'ensemble des jeunes »*, a-t-elle dit à des élus qui voient arriver de plus en plus de diplômés (près de 40 % ont au moins le baccalauréat), et qui, les débats de jeudi l'ont montré, ne veulent en exclure aucun.

Si les missions locales se retrouvent parfois en première ligne, c'est aussi que les régions ont trop souvent laissé en déshérence les jeunes les plus en difficulté, alors que la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993 leur a confié la formation professionnelle de cette population. Mme Aubry a rappelé qu'au moment des débats sur la « loi Giraud » elle s'était montrée hostile à ce transfert de compétences, consciente que les élus régionaux concentreraient leurs efforts sur la formation des jeunes plus qualifiés. *« Mes craintes étaient fondées »*, a-t-elle regretté.

RETARDS POUR LES POSTES

Cette situation est d'autant plus inquiétante que les régions ont un rôle à jouer dans un programme comme le trajet d'accès à l'emploi (Trace), qui prévoit d'apporter à soixante mille jeunes en 2000 (dont quarante mille dès cette année) un soutien complet et personnalisé d'une durée maximale de dix-huit mois. Pour la ministre de l'emploi, l'attitude de certains conseils régionaux est *« inacceptable »*, car, *« si la décentralisation, c'est la proximité, proximité ne peut vouloir dire discrimination »*. Or, le programme Trace *« ne marchera pas si les conseils régionaux ne financent pas des formations qualifiantes pour les jeunes les moins qualifiés »*. La ministre a annoncé qu'elle en fera *« un des points majeurs »* dans la négociation à venir des contrats de plan Etat-régions (2000-2007).

Son intervention n'a pourtant pas dissipé toutes les craintes des présidents de mission locale. Tout en se refusant d'être réduits au rôle de bras armé de l'Etat, ils ne voient pas les crédits de l'Etat progresser au même rythme que leurs charges : en 1998, 1,3 million de jeunes sont passés par une mission locale ou une PAIO ; le gouvernement vient de leur confier le pilotage du programme Trace et un rôle dans le développement des emplois-jeunes, alors que chaque conseiller suit déjà en moyenne plus de trois cent cinquante jeunes. Michel Destot, maire (PS) de Grenoble, président du Conseil national des missions locales, s'est inquiété du retard pris dans l'attribution des 350 postes promis par Mme Aubry, lui demandant de les affecter *« le plus rapidement possible »* aux missions les plus impliquées dans Trace. Mme Aubry avait annoncé, fin 1998, qu'aux 350 postes financés par le budget de l'Etat devaient impérativement correspondre autant de postes pris en charge par les exécutifs régionaux. Las, les services du travail rechignent souvent à dégager les crédits tant que la région elle-même n'a pas fait un pas.

Jean-Michel Bezat

350 000 emplois nouveaux créés en 1998

Les bonnes nouvelles se confirment : même à un rythme ralenti, l'emploi a continué d'augmenter au quatrième trimestre 1998 (+ 0,4 %). Selon les dernières statistiques de l'Unedic, publiées vendredi 12 mars, l'année 1998 *se solde* par une hausse des emplois de 2,5 %, soit 350 300 postes supplémentaires. L'Insee, qui a, le même jour, consolidé ses propres chiffres, est arrivé aux mêmes conclusions avec une progression un tout petit peu inférieure sur un champ plus large (+ 2,2 %). *« Avec les 100 000 emplois-jeunes »*, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, estime que 1998 *« est la meilleure année depuis trente ans »*. Le nombre total de salariés dans le privé s'élève désormais à 14 426 800, *« le plus haut niveau jamais atteint par les effectifs des entreprises affiliées à l'assurance-chômage »*, affirme l'Unedic. Surtout, l'intérim commence à régresser (– 7 %) et se transforme en emplois durables. Il ne représente plus qu'un sixième des *emplois créés contre près de la moitié en 1997.*

La réforme des Caisses d'épargne devrait passer l'épreuve de l'Assemblée

La sécurité financière est renforcée

IL AURA FALLU moins de trois jours aux députés pour examiner le projet de loi sur les Caisses d'épargne et la sécurité financière. Le vote final aura lieu le 17 mars. Il devrait être sans surprise, même si le PCF réserve officiellement sa position : craignant une opposition à droite – Démocratie libérale devrait voter contre, le RPR pourrait faire de même, la position de l'UDF *reste incertaine* –, *le gouvernement* a donné satisfaction au PCF et aux Verts en adoptant plusieurs de leurs amendements, notamment sur la partie Caisses d'épargne.

L'Ecureuil devrait donc adopter un statut mutualiste, à l'image du Crédit agricole. Ainsi, il pourra participer aux restructurations en cours – rachats, fusions – dans le monde bancaire. Le capital des Caisses d'épargne sera proposé, dans les quatre ans, à ses trente millions de clients. D'ici à 2003, l'Etat récupérera ainsi 18,8 milliards de francs (2,87 milliards d'euros) et les versera au fonds de réserve destiné à garantir les retraites des Français. Cela quel que soit le succès du placement des parts de l'Ecureuil. A droite, on craint que les Caisses d'épargne ne parviennent pas à placer une telle somme dans le public et en ressortent fragilisées.

Le PCF et les Verts ont tenu à ce que la mission d'intérêt général des Caisses d'épargne soit renforcée. Ainsi, l'amendement de Jean-Pierre Brard (app. PCF, Seine-Saint-Denis) spécifiant qu'elles ont *« une mission de lutte contre l'exclusion bancaire »* a été adopté. Tout comme celui d'Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), selon lequel le réseau *« contribue à la protection de l'environnement et au développement durable du territoire »*. Un autre amendement a été voté : le dividende social, qui était plafonné dans le projet de loi initial, ne pourra finalement pas être inférieur au tiers des sommes disponibles après mise en réserve.

La seconde partie du projet, sur *la sécurité financière, destinée à* protéger les déposants en cas de sinistre, a été consensuelle. La commission bancaire verra ses pouvoirs, préventif et répressif, renforcés. Deux fonds de garantie seront créés – l'un pour l'ensemble des banques, l'autre pour l'assurance-vie –, pour indemniser les clients en cas de sinistre. Il existe aujourd'hui des mécanismes de garantie, mais ils manquent souvent de rapidité. Qui plus est, il n'y a pas de solidarité de place : les banques affiliées à l'Association française de banques et les établissements mutualistes ont des dispositifs séparés.

Ces fonds doivent représenter 0,2 % des dépôts pour les banques, soit environ 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros), et 0,05 % des provisions pour les compagnies d'assurance, soit environ 1,6 milliard de francs. Sur ce point, l'amendement de Dominique Baert (PS, Nord) a été adopté : les cotisations que verseront les banques tiendront compte des *« risques objectifs »* de chacune d'entre elles : le niveau de leurs fonds propres et les risques de leurs crédits seront pris en compte.

Virginie Malingre

Jacques Chirac en classe verte en Haute-Loire

LE PUY
de notre envoyée spéciale

Heureux qui, comme Jacques Barrot, reçoit Jacques Chirac en Haute-Loire. Au soir de la première journée de la visite du chef de l'Etat, *jeudi 11 mars*, le *président (UDF) du* conseil général et ancien ministre des affaires sociales d'Alain Juppé affichait un sourire ravi. Son département avait été la vraie vedette de ce voyage présidentiel, qui ressemblait à une classe découverte pour enfants des écoles.

Sous un ciel chromo et dans une douceur printanière, le programme comprenait d'abord la visite du « Forum pour l'emploi », à Yssingeaux, une initiative – *« très intéressante », a dit Jacques Chirac – du conseil gé*néral et de l'ANPE, qui permet aux jeunes à la recherche d'une embauche de rencontrer des chefs d'entreprise en quête de jeunes à embaucher. Les jeunes étaient jeunes et dynamiques et les employeurs accueillants. M. Chirac a serré toutes les mains et souhaité autant de fois à chacun ses *« meilleurs vœux de réussite »*. Le chef de l'Etat a joué lui-même les agents recruteurs en présentant un candidat à un chef d'entreprise. Il a observé à cette occasion que, *« face à la mondialisation, le socle de notre activité, ce sont les petites et moyennes entreprises »* et qu'il faut *« être extrêmement attentif à tout ce qui touche les PME, à les décharger au maximum des poids inutiles »*.

Puis la classe Elysée – son président, ses conseillers et la presse –, toujours emmenée par M. Barrot, est partie au bord de la Loire. La Loire coule longuement en Haute-Loire et c'est bien du souci pour l'entretien. On a donc créé des « brigades vertes », chargées de nettoyer les 30 kilomètres de berges du département. *Les « brigadiers », des chô*meurs en contrat emploi-solidarité, encadrés par des techniciens, ont interrompu leur travail un moment pour discuter avec le chef de l'Etat et poser devant les objectifs des photographes. Il y avait peu de brigadiers et beaucoup de photographes, et M. Chirac s'en est imperceptiblement agacé.

LE TEMPS PASSAIT

Ce léger nuage s'est vite dissipé, car, après *l'étape nature, venait l'étape patrimoine.* Toute la classe Elysée a entrepris gentiment de grimper jusqu'à la cathédrale du Puy, véritable morceau de choix de la visite présidentielle et bijou architectural inscrit au Patrimoine de l'humanité. Après avoir fermement incité le chef de l'Etat à venir admirer les toits de tuiles de la vieille ville, puis l'avoir présenté à tout le clergé, M. Barrot a confié son hôte à deux architectes des Monuments historiques et des bâtiments de France qui ont longuement détaillé toutes les étapes de la rénovation complète de la cathédrale. Une conférence-diapositives très « Connaissance *du monde » sur les opérations de sauvegarde* du patrimoine du Puy attendait ensuite M. Chirac.

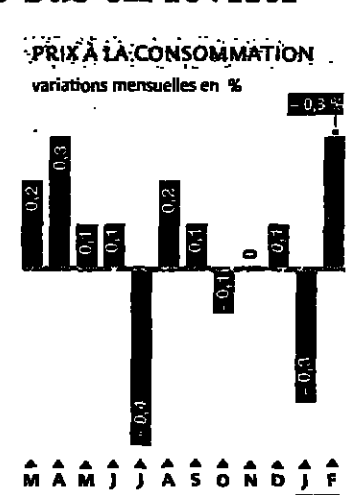
Le temps passait, les conseillers de l'Elysée marquaient quelques signes d'impatience, mais le président du conseil général n'en avait cure, qui introduisait chaque orateur : l'architecte Jean-Michel Wilemotte, chargé de la transformation de l'hôpital en futur siège de l'assemblée départementale, un entrepre*neur en plomberie-zinguerie qui s'est spécia*lisé dans la restauration du patrimoine, un compagnon, un hôtelier, le responsable départemental du tourisme, *le directeur des ar*chives ou encore le vice-président du conseil général et sénateur (RPR) Adrien Gouteyron, qui, tour à tour, ont vanté la beauté de la Haute-Loire avec leurs mots simples ou maladroits, lyriques ou comptables, toujours passionnés, devant un chef de l'Etat attentif et silencieux.

La journée s'est terminée dans une commanderie des Templiers en compagnie de personnalités du monde culturel et des métiers d'art. Entre deux plats, *le président* de la République a eu droit à de *« petits intermèdes poétiques et musicaux »* auxquels M. Barrot tenait beaucoup : la lecture émouvante par un ancien instituteur d'un long poème de Jules Romains, l'une des fiertés littéraires locales, et l'exécution par une classe de l'école de musique du département de quelques morceaux de musique traditionnelle interprétés à l'accordéon. M. Chirac a beaucoup applaudi, autant remercié, puis la *petite classe Elysée est partie se reposer car* la visite guidée de la Haute-Loire continuait vendredi.

Pascale Robert-Diard

L'inflation se maintient à un niveau très bas en février

LES PRIX à la consommation ont enregistré une hausse de 0,3 % *en février*, selon l'estimation provisoire publiée, vendredi 12 mars, par l'Insee. L'alimenta*tion (+ 1,2 %) et le tabac* (+ 4,4 %) ont augmenté, tandis que les produits manufacturés (– 0,5 %) et, surtout, l'énergie (– 5,6 %) ont reculé. En rythme annuel, l'inflation reste donc toujours au niveau le plus bas enregistré depuis le mois de mai 1957 : elle s'établit, fin février, à 0,2 %, au même niveau que celui constaté en janvier, proche de l'inflation zéro. *L'inflation dite sous-jacente* (c'est-à-dire hors prix volatils et hors effet des mesures fiscales) est, elle aussi, à un point bas historique : en rythme annuel, la hausse est de seulement de 0,8 %.



DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : Daniel Cohn-Bendit a dénoncé**, le 11 mars, à Sèvres (Hauts-de-Seine), les *« mensonges permanents dus à la peur »* des socialistes, qui *« n'osent pas dire la vérité sur l'Europe »*. En présence d'Yves Cochet, vice-président de l'Assemblée nationale, la tête de liste des Verts aux élections européennes s'est référée au texte signé, le 8 mars, par le PS et le MDC, qui s'accordent pour maintenir la règle de l'unanimité, et non de la majorité qualifiée, *« chaque fois qu'est en jeu un intérêt vital »* (*Le Monde* du 11 mars).

■ **CADRES : trois responsables de la Confédération française de l'encadrement se sont déclarés,** jeudi 11 mars, prêts à assurer la relève du président Marc Vilbenoît. Jean-Luc Cazettes, secrétaire national chargé de la protection sociale et président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, Claude Cambus, secrétaire général, et Jean-Louis Walter, secrétaire national chargé de l'emploi, ont annoncé qu'ils seraient candidats respectivement à la présidence, à la vice-présidence déléguée et au secrétariat général de la CFE-CGC.

■ **EXTRÊME DROITE : de violents affrontements ont éclaté,** jeudi 11 mars, à Rennes, entre trois cents militants de mouvements antiracistes venus manifester contre la venue du président du Front national-Mouvement national, Bruno Mégret, et le service d'ordre de ce parti.

La présidente de Rhône-Alpes à la recherche d'une majorité de projets

LYON
de notre correspondant régional

La nouvelle présidente du conseil régional Rhône-Alpes, Anne-Marie Comparini (UDF), élue le 9 janvier grâce aux voix de la gauche, « tombera »-t-elle à droite ou à gauche pour faire adopter le budget de la région ? C'est la question que se posaient tous les membres de l'assemblée, à la veille de la session budgétaire qui commençait jeudi 11 mars et devait se prolonger jusqu'au 13 mars.

« DÉPASSER LES QUERELLES »

Cent soixante-dix amendements au projet de budget pour 1999 ont, en effet, été déposés, soit par la droite soit par la gauche. Or la présidente de la région ne dispose du soutien inconditionnel que de dix élus sur cent cinquante-six. Sa capacité d'ouverture en direction de l'un ou l'autre camp sera donc déterminante sur leur attitude à son égard et, par conséquent, sur l'avenir politique de l'exécutif régional.

Mme Comparini s'est bien gardée de donner, d'entrée de jeu, une réponse claire à ses collègues, les invitant à *« dépasser* [leurs] *querelles et à penser "région d'abord" »*. Elle s'est efforcée de jouer, non sans succès, sur la volonté du conseil régional de retrouver la sérénité, deux mois après les violences verbales et la confusion qui avaient entouré la laborieuse séance d'investiture pour la nouvelle présidence.

A la lumière des premiers votes intervenus dans la nuit de jeudi à vendredi – l'assemblée a rejeté un amendement des socialistes demandant la gratuité des livres scolaires dans les lycées mais en a accepté un autre, émanant du même groupe, permettant le financement par la région des emplois-jeunes en 1999 –, Mme Comparini a montré qu'elle n'était pas à la recherche d'une majorité budgétaire, mais de majorités de projets, au cas par cas.

La loi sur le fonctionnement des conseils régionaux adoptée le 22 décembre 1998 lui permet, certes, de faire passer son budget sans vote grâce à l'utilisation de la procédure dite du « 49-3 » régional. Mais cette procédure est dangereuse, ont rappelé les élus socialistes. En effet, les dossiers inscrits au budget doivent ensuite être présentés devant l'assemblée et, cette fois-ci, recueillir une majorité de voix pour être adoptés.

CONTESTATIONS DANS LA DROITE

« Nous ne vous demandons pas de vous renier mais de recentrer vos politiques vers la création d'emplois, la réduction des inégalités. Tel est le sens de nos amendements. Si vous refusez cette clarification, vous allez enfermer votre exécutif dans son isolement, qui vous conduira à l'immobilisme », a ainsi déclaré Gérard Lindeperg (PS).

De son côté, Charles Millon s'est efforcé, en coulisse, d'éteindre le feu qui couve dans sa propre maison. Plusieurs élus de son groupe Oui à Rhône-Alpes (ORA) contestent, en effet, le positionnement *« radical »* à l'encontre de Mme Comparini prôné par des proches de M. Millon, comme Marc Fraysse, secrétaire général de La Droite. Le président du groupe ORA, Etienne Blanc (DL), a voulu rassurer ses collègues « modérés » en affirmant, dans l'hémicycle, que le budget présenté par la présidente de la région est *« dans la droite ligne des engagements électoraux* [de Charles Millon en 1998]. *Le groupe ORA fera tout pour faciliter le travail de l'exécutif »*.

Claude Francillon



VICHY Les banques françaises tentent de retrouver les comptes et les coffres en déshérence ayant appartenu à des juifs spoliés pendant l'Occupation. Elles se heurtent au problème de la destruction de nombreuses archives, mais quelques résultats ont malgré tout été obtenus. ● LE CONGRÈS JUIF MONDIAL menace de gêner l'éventuel rapprochement entre la BNP, Paribas et la Société générale. ● ADOLPHE STEG, vice-président de la mission d'études sur la spoliation des juifs de France, s'étonne que le président, Jean Mattéoli, ait *« méconnu la sensibilité juive »* en déclarant que la discrimination envers les juifs avait été faite *« par les Allemands »*. Il ne souhaite cependant pas sa démission. ● EN OUVRANT, EN 1977, le coffre en déshérence d'un étudiant juif yougoslave décédé dans les camps en 1942, la Société générale a découvert un Cézanne, un Matisse et un Derain.

Les banques tentent de retrouver les avoirs juifs en déshérence depuis Vichy

A la demande de la Mission sur la spoliation présidée par Jean Mattéoli, les établissements bancaires ont chargé des historiens et des juristes d'explorer leurs archives. En raison de la destruction de nombreux documents, les sources restent cependant lacunaires

DANS la question lancinante de la spoliation des avoirs juifs, bien des inconnues demeurent à élucider, à commencer par le destin des comptes bancaires en déshérence qui ne furent ni restitués, ni réclamés par leurs titulaires ou leurs ayants droit. Le deuxième rapport d'étape de la Mission d'étude sur la spoliation des juifs de France, présidée par Jean Mattéoli, a permis d'évaluer les sommes qui, après avoir été bloquées, furent prélevées ou aliénées par l'occupant et par Vichy, lorsqu'elles avaient transité par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et ont donc pu être identifiées. Mais il laisse en friche le domaine des sommes bloquées et demeurées dans les cent six établissements bancaires concernés par la spoliation et qui ne passèrent pas par la CDC. L'inventaire, dans ce cas, dépend des établissements eux-mêmes.

Sommées par le Congrès juif mondial (CJM), après les banques suisses et allemandes, de se mettre en règle avec leur passé, les banques françaises ont lancé des recherches mais elles se heurtent, disent-elles, aux lacunes des sources. Le premier obstacle qu'elles mettent en avant est la difficulté de rassembler des archives. *« La loi veut, en France, que, au bout de trente ans, les biens en déshérence "vacants et sans maître" soient remis à l'Etat* [via l'administration des Domaines], explique Claire Andrieu, membre de la Mission sur la spoliation présidée par Jean Mattéoli. *Logiquement, ce sont donc les années 70 qu'il faut scruter. Mais il s'agit d'archives comptables dont la durée de conservation est de dix ans. »* Pour le moment, aussi bien du côté du ministère des finances que des établissements, les recherches sont à entreprendre ou à compléter.

CHANTIERS INACHEVÉS

Toutes les banques ont reçu au début de l'année un manuel type de recherche réalisé par la mission Mattéoli, qui propose une méthode d'investigation serrée des fonds ainsi qu'un recueil des textes législatifs concernant la spoliation et la restitution. *« Aujourd'hui, la nécessité d'entreprendre des recherches est partout acceptée*, note Claire Andrieu. *Le discours tenu par les institutions est la plupart du temps excellent. L'intention est sincère. La difficulté pour certains établissements réside dans l'appréhension du dossier. Ce n'est pas un dossier ordinaire puisqu'il relève de la recherche historique. La culture de la profession bancaire est autre, naturellement. Par exemple, le verbe "savoir" n'a pas le même sens dans le monde de la banque et dans celui de la recherche. Or, sur notre sujet, seule la discipline de la recherche menée avec professionnalisme peut donner des réponses attendues. »*

Pour ce qui est des coffres-forts, la législation est plus floue. Généralement, c'est le non-paiement du loyer d'un coffre qui en commande l'« effraction » en présence d'un huissier. Quant au contenu, il peut être soit conservé, comme c'est l'usage chez Paribas, soit versé aux Domaines, comme le fait la BNP, soit vendu aux enchères après une période de trente ans, comme le faisait, jusqu'en 1996, la Société générale.

Mais la prescription légale de trente ans qui s'applique aux comptes en déshérence ne signifie pas que tous les avoirs aient été effectivement transférés aux Domaines. Certaines agences bancaires ont pu clore des comptes avant l'achèvement de la période de prescription. De toute façon, il y a bien, dans les banques, des comptes en déshérence qui n'ont pas été clôturés : la Société générale a ainsi retrouvé à ce jour trois comptes dits *« non mouvementés »* et non remis au Trésor, comptes qui ne proviendraient pas de la spoliation. Une autre banque a retrouvé sept comptes en déshérence sur les 4 000 comptes bloqués pendant la seconde guerre mondiale, soit 2 pour mille. Le nombre total de comptes en déshérence pourrait n'être que de quelques centaines, sur les 68 000 comptes bloqués sous Vichy.

« Aucun coffre retrouvé, lors de l'incendie du siège du Crédit lyonnais le 5 mai 1996 à Paris, n'appartenait à des "personnes considérées comme juives entre 1940 et 1944 au regard des lois de Vichy", note Roger Nougaret, responsable des archives historiques de la banque. *Mais le Crédit lyonnais* [qui représentait à lui seul la moitié du marché en 1940] *a identifié 22 coffres ayant bel et bien appartenu à des propriétaires recensés comme juifs. »* Face à ces chantiers encore inachevés, les banques, qui se sont mises à la tâche avec un enthousiasme parfois mitigé, procèdent donc par tâtonnements. Ainsi, à la Société générale, on tente de faire l'inventaire des déclarations de succession qui n'ont pas donné lieu à partage dans les années 70.

C'est à Paribas, banque d'affaires totalisant peu de comptes, que les recherches sont les plus avancées. *« Parmi les titulaires de comptes sous Vichy, 201 clients personnes physiques étaient recensés comme juifs, parmi lesquels 126 se sont manifestés après la guerre et ont retrouvé l'usage de leur compte, débloqué par une ordonnance du 30 août 1944 »*, affirme Marie-Alpais Drouet-Coppet, membre de l'équipe de recherches. Mais on demeure sans nouvelle de 73 détenteurs. *« J'attends que le ministère des finances veuille bien me dire si ces personnes ont été assujetties à l'impôt de solidarité nationale de 1945, preuve de leur "capacité à agir" et du fait qu'elles ont survécu »*, ajoute-t-elle. Jusqu'à présent le croisement avec les listes de la déportation n'a permis de fournir que quatre noms de titulaires de comptes déportés.

RARES TROUVAILLES

Le manque de sources internes a une cause : le fait que les banques peuvent détruire leurs archives au bout de dix ans. L'incendie d'origine criminelle d'un dépôt d'archives bancaires au Havre, le 19 août 1997, n'a pas facilité la recherche. Une partie des documents du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, absorbé par la Société générale, dont certains avaient trait à la spoliation, *ont disparu dans le sinistre*, confie Claire Chaumel, responsable des archives historiques de cette banque. Mais elle raconte également qu'elle a pu mettre *« la main sur un fonds d'archives assez complet de déclaration initiale des avoirs juifs en 1941 »*. Ces trouvailles sont cependant rares et les Archives nationales, à commencer par la fameuse série AJ38 (le fonds du Commissariat général aux questions juives), restent l'adresse la plus prometteuse.

Comment les banques envisagent-elles l'issue de ce dossier ? Elles devraient annoncer prochainement la création d'un fonds pour les victimes de la Shoah, en association avec le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Cette initiative assez collégiale pourrait être présentée au conseil de l'Association française des banques (AFB) – qui ne fait pas de commentaire – dans les prochaines semaines. Reste à savoir si celle-ci suffira à désamorcer la colère des survivants de la Shoah et de certaines organisations juives.

Pascale Santi et Nicolas Weill

Aux Etats-Unis, une plainte des survivants de la Shoah

Le directeur exécutif du Congrès juif mondial (CJM), Elan Steinberg, a annoncé, mercredi 10 mars, qu'il pourrait s'efforcer de gêner la fusion de la BNP avec la Société générale et Paribas. Fin mars, le bureau exécutif du CJM devait prendre une décision précisant son attitude sur cette question. Le CJM ne peut pas lui-même boycotter les banques, mais son avis est souvent décisif sur les autorités financières de New York, qui seront chargées d'autoriser l'activité des filiales américaines de l'éventuel nouveau groupe bancaire français dans la ville.

Les banques de l'Hexagone sont par ailleurs sous la menace de l'examen, par le tribunal de New York, d'une plainte en nom collectif (*class action*) déposée par des survivants de la Shoah persécutés en France entre 1940 et 1944 contre Paribas, Barclays, le Crédit lyonnais, la Société générale, le CCF, le Crédit agricole, Indosuez, Natexis, la BNP et des filiales françaises de banques américaines.

Les trésors d'un coffre loué à la veille de la seconde guerre mondiale

PARFOIS, l'ouverture du coffre en déshérence d'une victime de la Shoah ne livre que de vieux papiers de famille, mais il arrive aussi qu'elle ménage quelques surprises : au lieu de liasses de titres défraîchis, elle met au jour des objets dont la valeur n'a cessé de croître pendant leur éclipse. Le 24 octobre 1946, constatant que les frais de garde n'étaient plus payés, la Société générale procédait ainsi à l'« effraction », devant huissier, d'un coffre loué à la veille de la seconde guerre mondiale par un jeune étudiant juif yougoslave, Erich Chlomovitch. Au bout du délai de trente ans, en février 1977, la Société générale ouvrait – cette fois sans constat d'huissier – la caisse où le contenu du coffre avait été transféré en 1946, afin de récupérer des frais d'une valeur de quelque 30 000 mille francs.

Ce coffre contenait une partie de la succession d'Ambroise Vollard, l'un des plus célèbres collectionneurs français du siècle, marchand des impressionnistes, ami de Matisse, de Picasso et de Jarry : quelque deux cents œuvres d'art, parmi lesquelles un portrait de Zola peint par Cézanne en 1861, un Matisse de 1903 – *Le Guitariste debout* – et un Derain de 1905 – *Les Chênes-liège environs de Collioure* –, ainsi que des fusains de Renoir, des eaux-fortes de Degas et de nombreuses lithographies.

VENTE AUX ENCHÈRES

Erich Chlomovitch était devenu l'ami de Vollard peu de temps avant l'accident de voiture qui devait coûter la vie au collectionneur, le 22 juillet 1939. Quelques mois après ce décès, Erich Chlomovitch avait gagné la Yougoslavie afin de diffuser la « peinture française » dans les galeries et musées de son pays. L'amateur s'était efforcé, au nom de ce dessein, de faire transiter par la valise diplomatique quelque 429 pièces sur les 600 rassemblées grâce à Vollard, qui finiront, après de nombreuses tribulations et contestations encore en cours, par constituer l'un des fonds les plus riches du Musée national de Belgrade. Le reste fut laissé dans le coffre de la Société générale. L'invasion de la Yougoslavie par la Wehrmacht, en avril 1941, et la mise à mort des juifs anéantirent les rêves de ce « passeur » de culture. En mai 1942, Bernard Chlomovitch et ses deux fils, Erich et Egon, furent assassinés au camp de Sajmiste, où les Allemands « liquidaient » les dernières victimes de la « solution finale » dont ils avaient pu s'emparer en Serbie. Seule la mère d'Erich, Roza, née Herzler, survécut.

Après un inventaire réalisé le 21 mars 1979, la Société générale mettait la collection aux enchères à l'Hôtel Drouot (soit un produit escompté de 3 382 950 francs). La préparation de la prometteuse « Vente Chlomovitch - provenance Ambroise Vollard » – bref moment pendant lequel les œuvres seront exposées – mit en branle les ayants droit, parmi lesquels les « consorts Herzler », parents d'Erich Chlomovitch. Pour la Société générale, c'est la publicité faite autour de l'événement qui a permis aux héritiers de se manifester. Me Fernand Cohen, aujourd'hui décédé, l'un des avocats des « consorts Herzler », observait néanmoins que la banque n'avait fait aucune recherche pour retrouver le locataire du coffre ou ses ayants droit. Il s'étonnait en outre de ce que la Société générale ait choisi de mettre en vente, en 1979, toute la collection et non quelques pièces, suffisantes à recouvrir les frais de garde, d'expertise et d'assurance.

Mais, en 1981, la vente est annulée. La « succession Chlomovitch » chemine alors d'une instance judiciaire à l'autre. D'abord favorable aux « consorts Herzler », les tribunaux français finissent, après une cassation en 1993 et un renvoi devant la cour d'appel d'Amiens, par désigner, le 13 novembre 1996, Louis Sébastien, un héritier lointain d'Ambroise Vollard, légataire de l'essentiel du contenu du coffre trouvé à la Société générale. Ne sont laissées aux descendants d'Eric Chlomovitch que les pièces qui lui furent explicitement dédicacées.

N. W.

Adolphe Steg, président de l'Alliance israélite universelle et vice-président de la Mission d'étude sur la spoliation

« Demander le retrait de Jean Mattéoli serait déshonorer un homme qui ne le mérite pas »

LES PROPOS tenus par Jean Mattéoli, président de la Mission d'études sur la spoliation des juifs de France, au quotidien suisse *Le Temps* (*Le Monde* du 6 mars) ont provoqué des remous dans la communauté juive de France. Tout en excluant toute idée d'indemnisation globale sur le modèle de celui que les banques suisses ou allemandes ont conclu avec le Congrès juif mondial, le président du Conseil économique et social déclarait que *« faire un distinguo, pour des dommages rigoureusement comparables, entre Français juifs et Français catholiques ou tout ce que vous voulez, ce serait vraiment créer un précédent dont finalement pourraient être victime les juifs eux-mêmes »*. Au journaliste qui lui faisait observer que les juifs avaient été déportés en tant que juifs, Jean Mattéoli répliquait : *« Ce sont les Allemands qui ont fait cette distinction. »* Le directeur exécutif du Congrès juif mondial, Elan Steinberg, a estimé que M. Mattéoli avait *« sapé les bases morales sur lesquelles était fondée la mission »*.

« Quelle est votre réaction aux propos que Jean Mattéoli a tenus au quotidien suisse *Le Temps* ?

– J'ai été surpris par les propos du président Mattéoli, mais surtout par les réactions qu'ils ont suscitées. *La* formulation parfois ambiguë de certaines phrases a donné lieu à des critiques, voire à des interprétations désobligeantes. Connaissant l'homme, l'ancien déporté, le grand résistant, la droiture et le cœur de la personne avec laquelle je travaille depuis deux ans, je n'ai pas pu ne pas penser qu'il ne pouvait s'agir que de maladresses d'expression. Il est clair que ces propos ont été influencés par un indéniable agacement, voire une indignation, face aux menaces proférées par le Congrès juif mondial (CJM) contre les établissements bancaires français. Mais on est surpris, connaissant l'homme et la haine de Vichy qui l'anima dès la Résistance, qu'il ait à ce point méconnu la sensibilité juive sur cette question. La phrase qui a le plus choqué pouvait être interprétée comme une négation de la spécificité de la persécution des juifs. Or, pour ce qui concerne les spoliations, le rôle de Vichy a été considérable. Le recensement des entreprises juives, la législation, l'organisation et la réalisation de la spoliation ont pour l'essentiel été le fait de Vichy. Songez qu'il y a eu 69 lois et 71 décrets, 71 arrêtés, préparés par le gouvernement, "jugés conformes" par le Conseil d'Etat et publiés au *Journal officiel* !

– Peut-il, à votre avis, continuer son travail à la présidence de la mission ?

– Quand on relit bien le texte, on constate des maladresses, mais rien qui traduise une incompréhension du problème des spoliations. Son engagement du côté des victimes juives est absolu. Il est vrai que les juifs de France ont souffert de la guerre comme tous les Français. Mais il est également vrai qu'ils ont subi une persécution spécifique en tant que juifs, tant des Allemands que de Vichy. Il serait injuste, à partir de quelques phrases évidemment surprenantes, de méconnaître la personne et l'œuvre de Jean Mattéoli et ce qu'il a accompli en s'investissant corps et âme dans la mission. Demander son retrait serait déshonorer une personne qui ne mérite pas ce déshonneur. Et je tiens à rappeler qu'une de ses activités, dans la Résistance, consistait à fabriquer des faux papiers pour les juifs.

– A quoi tient, selon vous, l'agacement que peuvent provoquer les déclarations du CJM en France ?

– Les seuls reproches que je fais pour ma part aux représentants du CJM, c'est leur méconnaissance de la situation de la France par rapport à la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale et l'insuffisance de leurs échanges avec un organisme aussi représentatif de la communauté juive de France que le Conseil représentatif des institutions juives (CRIF). La Suisse était un immense coffre-fort auquel les juifs d'Europe centrale et orientale, sentant la guerre venir, avaient confié tous leurs biens, et ces juifs ont été exterminés.

» La France est dans une configuration tout à fait différente. La France était un pays occupé par les Allemands sur lequel régnait un régime de terreur qui n'a rien à voir avec la Suisse ! Dans l'affiche du 14 décembre 1941 annonçant l'imposition d'une amende de 1 milliard aux juifs de zone occupée, deux paragraphes indiquaient qu'un grand nombre de *"judéo-bolcheviques"* seraient déportés et que cent otages seraient exécutés le même jour, ce qui s'est effectivement produit. Cela donne une tonalité aux mesures financières exigées, qui limitaient la liberté de manœuvre des responsables des banques. Elle n'excuse pas, pour autant, la célérité et le zèle avec lequel celles-ci ont exécuté, voire anticipé, ces mesures.

» Enfin, il faut tenir compte de l'importance des restitutions que nos travaux ont mis en évidence. Ainsi, 91 % des sommes qui avaient été utilisées pour l'amende du milliard ont été restituées, ainsi que 100 % des comptes bloqués et prélevés. Il est vraisemblable qu'une grande partie des 7,2 milliards de francs de titres [environ 12,2 milliards de francs actuels, NDLR] placés sous administration provisoire aux Domaines ont fait l'objet de restitutions, mais ce dernier point est encore à l'étude. Les comptes en déshérence ainsi que les coffres restés dans les banques, au mépris de la législation et de la prescription trentenaire, sans oublier les assurances, sont désormais l'objet de nos travaux.

– Jean Mattéoli a exclu la possibilité que soit attribuée une indemnisation globale. L'indemnisation sera-t-elle calculée en fonction des sommes retrouvées par la mission ou constitueront-elles la base d'une estimation ?

– Pour ce qui est de l'analyse de l'"aryanisation" – plus de 60 000 dossiers à étudier –, nous avons adopté la méthode de l'échantillonnage. Mais il est clair que notre approche est radicalement différente de celle que préconise le CJM. Nous sommes partis de l'idée que nous allions essayer d'évaluer les sommes saisies et restituées. Cela dit, nous sommes parfaitement conscients que ce n'est pas qu'une question d'addition ou de soustraction. Il y a des sommes en déshérence qui échappent à cette analyse. Il faudra peut-être faire des estimations globales et procéder à une restitution à un fonds de solidarité et de mémoire. »

Propos recueillis par Nicolas Weill

« Son engagement du côté des victimes est absolu »



La démission de Michel Deschamps ouvre une période d'incertitude pour la Fédération syndicale unitaire

Le secrétaire général de la FSU a anticipé son départ pour se présenter aux Européennes

Candidat en onzième position sur la liste du Parti communiste français aux élections européennes, Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), organisation majoritaire parmi les personnels de l'éducation nationale, a présenté sa démission, jeudi 11 mars. Garant de l'unité de la FSU depuis avril 1993, M. Deschamps a refusé de préparer sa succession, qui sera décidée les 22 et 23 mars.

ANTICIPANT son départ de quelques semaines – il aura soixante ans en mai –, Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU) a déclenché le processus inopiné de sa succession à la tête de la principale organisation des personnels de l'éducation. Aussitôt connu son choix de figurer en onzième position sur la liste du Parti communiste français pour les élections européennes – sur le contingent *« d'ouverture »*, a-t-il pris soin de préciser –, M. Deschamps a démissionné, jeudi 11 mars, du poste qu'il occupe depuis avril 1993. *« Je souhaite qu'il n'y ait aucune confusion entre le mandat syndical et la responsabilité politique* (...) *conformément aux règles de stricte indépendance que la FSU s'est données »*, a-t-il indiqué dans un communiqué.

Malgré la sérénité affichée par le bureau national de la FSU le soir même, cette annonce *« surprise »* a quelque peu désorienté les autres dirigeants. Prise de cours, la tendance minoritaire de l'Ecole émancipée (trotskiste) a marqué son désaccord en affirmant que ce choix politique, *« qui appartient à Michel Deschamps, n'est pas celui de la FSU. »* Une appréciation partagée par Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES, qui a réaffirmé *« la longue tradition d'une séparation stricte entre les engagements politiques et syndicaux »*.

Ce départ intervient dans des circonstances particulières, à la veille d'une semaine de grèves et de manifestations, engagées, certes pour des motifs différents, contre la politique éducative de Claude Allègre. Cette unité d'action retrouvée contre le ministre de l'éducation cache, en réalité, de profondes divergences internes entre les deux principales organisations : le SNUipp, dirigé par Daniel Le Bret et le SNES de Monique Vuaillat.

Jusqu'à présent garant de l'unité de la FSU, Michel Deschamps s'est bien gardé de trancher en refusant de préparer lui-même les conditions de sa succession. Totalement inconnu lorsqu'il fut désigné à la tête de la nouvelle fédération née de l'explosion de la FEN en 1993, cet ancien ouvrier devenu professeur de français dans l'enseignement agricole, s'est, en quelques années, imposé pour fédérer une mosaïque d'organisations et lui assurer une position majoritaire dans l'éducation nationale.

Réélu triomphalement au congrès de Toulouse de décembre 1997, M. Deschamps avait indiqué qu'il n'irait pas au bout de son mandat. Quelques mois plus tard, dans un entretien au *Monde* du 10 septembre 1998, il avait avoué sa préférence *« pour un fonctionnement plus collégial »*, qui *« marque cette relève de génération dont le syndicalisme a besoin »*.

Dans l'immédiat, rien n'est réglé. *« Tous les scénarios sont possibles et aucun candidat n'est dans les starting-blocks »*, s'est empressé de préciser la tendance Ecole émancipée. Pour sa part, le Snetaa (enseignement professionnel) a regretté que ce débat sur la succession *« n'ait pas été ouvert avec la sérénité et le temps nécessaires à une campagne pluraliste »*.

Un comité fédéral élargi, prévu les 22 et 23 mars, soit une semaine avant le congrès du SNES, devrait se prononcer sur l'organisation de la future direction *(lire ci-contre)*. Alors que Daniel Le Bret, secrétaire du SNUipp, a démenti l'annonce *« prématurée »* de sa candidature, Monique Vuaillat préconise *« une direction collégiale de quatre ou cinq secrétaires nationaux »*, tout en reconnaissant que cette formule laisse en suspens le choix d'un *« porte-parole »*.

Michel Delberghe

19 syndicats et 190 000 adhérents

Lundi 15 mars, la FSU réunira son bureau fédéral afin d'arrêter les modalités de la succession de Michel Deschamps. Tout se jouera les 22 et 23 mars au cours d'un comité fédéral élargi aux secrétaires départementaux. Cette succession se déroule à quelques jours du congrès de l'un de ses syndicats, le SNES, qui, du 29 mars au 2 avril à Lille, débattra des orientations de ce syndicat majoritaire dans le second degré. En juin, le SNES sera appelé à renouveler son équipe dirigeante. Créée en 1993, la FSU regroupe 19 syndicats et environ 190 000 adhérents. Lors des dernières élections professionnelles, en décembre 1996, elle a remporté 229 600 voix représentant près de 47 % des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (42,4 % dans le second degré avec le SNES et près de 40 % dans le premier degré avec le SNUipp).

L'épiscopat dénonce le lobby de l'alcool

Consommé « longtemps et à fortes doses », il est un « toxique notoirement plus dangereux que le cannabis », affirme un document

PLUS D'UN AN après avoir dénoncé, en octobre 1997, la menace des drogues, l'épiscopat français s'en prend, dans un document de sa commission sociale publié vendredi 12 mars, à l'alcoolisme, qu'il n'hésite pas à qualifier de *« drogue dure »*. Après avoir interrogé de nombreux médecins, soignants et experts, dont les interventions sont consignées dans le même document, il s'attaque aux *« complicités »* commerciales et politiques dont bénéficient la vente et la publicité de l'alcool et aux défaillances en matière de prévention, d'éducation et de traitement.

Avec 40 000 morts par an, l'alcool est la troisième cause de mortalité en France, après le cancer et les maladies cardio-vasculaires, bien avant les accidents de la route, dont il peut être aussi la cause (4 000 morts par an). Si elle « boit » moins (17,8 litres en 1991 par adulte et par an contre 27,4 litres en 1960), la France reste en tête des pays européens pour la consommation d'alcool. Après avoir analysé le coût d'un tel fléau, la commission sociale de l'épiscopat, présidée par Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis, s'étonne que l'alcool soit encore considéré comme *« naturel »*, presque *« banalisé »*. Pourquoi, s'interroge cette commission, l'opinion publique perçoit-elle si mal *« combien l'alcool consommé longtemps et à fortes doses est un toxique notoirement plus dangereux que le cannabis, numériquement plus destructeur que l'héroïne et plus lourd de conséquences que le tabac »* ?

La raison en est la pression des intérêts économiques et des producteurs de boissons alcooliques, dont seraient victimes les responsables politiques dans ce domaine où *« les frontières sont ténues entre l'usage modéré, la consommation abusive et la toxicomanie »*. L'alcoolisme, ajoutent les évêques, est le signe d'une *« maladie sociale »* : les uns acceptent sans réaction, voire favorisent la surconsommation d'alcool, tandis que les autres sont surtout préoccupés d'en retirer *« argent et pouvoir »*. Si la loi Evin de 1991 va dans le *« bon sens »*, des tentatives de *« détournement »* se manifestent, *« avec parfois la complicité du silence du pouvoir politique »*. L'épiscopat attire l'attention sur la vente libre d'alcool aux jeunes dans les grandes surfaces et les nouveaux produits comme les bières fortement alcoolisées ou les mélanges d'alcool fort et de Coca-Cola.

PRÉVENTION

Pour l'épiscopat, la riposte économique et politique ne suffit pas. La solution passe par un changement de regard sur l'alcoolique. Celui-ci est déjà *« culpabilisé »*, estiment les évêques, et il faut veiller à ne pas l'*« étiqueter »* d'un point de vue moral et médical, encore moins stigmatiser une *« personne »* à laquelle il faut témoigner au contraire d'une confiance réelle, en vue de sa libération et de sa réinsertion : *« Loin d'être victime de nos jugements, la personne alcoolique a droit à notre respect, à notre accueil, à notre acceptation. »*

Leur déclaration s'achève par un appel aux autorités politiques, médicales et éducatives pour sortir des *« tabous »* et donner aux associations des moyens réels de prévention et de réinsertion. Des pistes sont proposées : redoubler de vigilance à l'égard des adolescents, qui sont les plus vulnérables au risque d'accoutumance ; mener l'effort de prévention dès le collège, le lycée, mais aussi sur les lieux de travail ; créer des *« bars sans alcool »*, susceptibles de devenir des lieux d'accueil, d'écoute et de convivialité. Il faut, concluent les évêques, *« oser parler de la souffrance de celui qui boit avant qu'il ne soit trop tard »*.

Henri Tincq

★ ***Problèmes d'alcool, Eglise et société*. Déclaration de la commission sociale de l'épiscopat. Avec des témoignages de médecins, d'experts, de parents et de malades, Centurion, Cerf et Fleurus-Mame, 201 p., 95 F.**

Les familles de « perturbateurs » privées d'aides municipales à Béziers

MONTPELLIER
de notre correspondant

La mairie de Béziers a annoncé qu'elle vérifierait désormais, avant d'attribuer certaines aides d'urgence municipales, que les familles ne sont pas *« perturbatrices dans les logements sociaux* (HLM) *»* et qu'elles n'ont pas *« été impliquées dans une infraction d'une législation quelle qu'elle soit, et en particulier n'aient pas agressé des travailleurs des services sociaux »*. Pour identifier les indésirables, le maire a autorisé le Centre communal d'action sociale (CCAS) à *« vérifier »* que les familles n'abritaient pas des délinquants.

En plus des prestations sociales classiques, le CCAS accorde des aides *« facultatives »* aux personnes les plus démunies, essentiellement sous forme de bons alimentaires ou de règlements d'impayés d'eau, d'électricité ou de loyers. Ces interventions, qui se sont montées à 1,8 million de francs en 1998, étaient jusqu'ici soumises à de seuls critères de nécessité. L'agression d'une assistante sociale, en janvier, a convaincu le maire (DL), Raymond Couderc, que l'aide sociale pouvait être une mesure de rétorsion.

RÉPROBATION DES ASSISTANTES SOCIALES

Pour ce conseiller régional, qui prône l'hospitalisation de force des sans-abri en danger et qui confiait encore récemment sa déception de ne pas voir les allocations familiales supprimées aux familles dont les enfants ne vont pas à l'école, *« on ne peut pas cracher dans la soupe et demander qu'on vous aide »*. *« A ceux-ci, nous donnerons les aides obligatoires, mais pas facultatives »*, dit-il. A l'en croire, le bouche à oreille suffira pour repérer les mauvais allocataires. *« Tout le monde est au courant,* explique-t-il. *Les concierges connaissent les familles qui se comportent mal, les assistantes sociales également. »*

Ces propos ont provoqué une vive polémique. *« C'est avec ce type de politique que l'on aggrave la violence des comportements actuels »*, prévient André Thibault, vice-président de l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux. Jeudi 11 mars, l'Association nationale des assistants de service social a prévenu que sa *« déontologie professionnelle* [lui] *interdisait toute action de contrôle ou de dénonciation de violence sauf dans des cas très précis de mineurs en danger »*. *« Il n'est donc pas question d'espérer la contribution des assistantes sociales à des mesures municipales que nous réprouvons »*, conclut-elle. Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) estime pour sa part que *« ce type de proposition ne fait que traduire la mise en œuvre du programme de l'extrême droite »*.

Jacques Monin

Y a-t-il trop de cerfs dans la forêt de Compiègne ?

Les écologistes et les chasseurs critiquent l'ONF, qui veut réduire de façon drastique le nombre de grands cervidés dans l'ancien domaine royal. Derrière cette controverse se profile le débat entre forêt rentable et forêt loisir

COMPIÈGNE
de notre envoyé spécial

« *La forêt, c'est quelque chose de passionnel* », affirme d'emblée Christian Mary, *directeur régional* (Picardie) de l'Office national des forêts (ONF), en arpentant les allées de la forêt de Compiègne (Oise). Les belles futaies de hêtres et de chênes émergent à peine de la brume matinale. Carrefour de la Faisanderie, trouée majestueuse des Beaux-Monts voulue par Napoléon Ier... Près de 700 kilomètres de voies se croisent en étoile et permettent de *pénétrer le massif au plus profond*. Un tel réseau indique assez que la forêt a d'abord été aménagée pour la vènerie, royale puis impériale. Aujourd'hui les cerfs de la forêt de Compiègne sont au centre d'une *vive polémique entre chasseurs et* naturalistes d'un côté, ONF de l'autre.

Les esprits se sont échauffés au terme de la dernière saison de chasse. Deux numéros aux titres provocateurs de l'hebdomadaire local, *Oise-Hebdo* – « Boucherie dans la forêt de Compiègne », « Contre l'ONF, dans l'Oise : les Eco-guerriers débarquent » –, ont jeté sur la place publique une querelle récurrente mais jusqu'à présent feutrée.

Schématiquement, les chasseurs, adjudicataires de lots de chasse (environ 1300 ha chacun) en forêt de Compiègne (14 000 ha de forêt do*maniale et 3 000 ha de bois privés)*, et les défenseurs de l'environnement dénoncent le recours de l'ONF, depuis deux ans, à des plans de chasse qu'ils jugent surévalués.

Ils ne mettent pas en cause le principe même de la régulation de la faune sauvage, notamment les cervidés, qui a enregistré un accroissement important depuis une vingtaine d'années – du fait de l'instauration des plans de chasse, mais aussi d'une attitude trop laxiste dans le passé. Ils estiment *néanmoins que les objectifs ont été atteints et qu'on ne peut aller au-delà* sans mettre en péril la présence des grands animaux. Ils ressentent la volonté affichée des forestiers de continuer encore un an ou deux leur campagne de prélèvements drastiques du cheptel sauvage comme une manière d'assurer le primat de l'économique sur le respect de la faune et de son habitat.

Laurent Guérin, président du *groupement d'intérêt cynégétique* agricole, sylvicole et touristique (Gicast), *qui rassemble la dizaine* d'adjudicataires de la forêt de Compiègne, ne le cache pas : « *La prolifération des cervidés a été réelle. Mais, désormais, il y a moins d'individus. Même si l'on peut encore diminuer la population en douceur, il faut savoir s'arrêter à temps.* » Dans la foulée, il reproche à l'ONF de trop s'attacher aux résultats d'un comptage des animaux réalisé en 1997 par le Cemagref, un organisme dépendant du ministère de l'agriculture. « *Aucun système n'est fiable à 100 %*, reconnaît-il, *mais nous aimerions assister au dépouillage final des données.* » Laurent Guérin *assure vouloir éviter d'entrer en* conflit avec l'ONF, mais souhaite plus de transparence : « *On se bat pour qu'il nous associe à l'élaboration du prochain plan de chasse 1999-2000, qui, c'est certain, ira au-delà des 510 individus que nous réclamons.* »

Un massif de 17 000 hectares

« TROUVER DES COMPROMIS »

Didier Caron, de l'association Oise-nature, renchérit. « *Le reproche*, dit-il, *que nous faisons à l'ONF est d'être jusqu'au-boutiste. Après des années de prudence quant à la régulation des animaux, d'un seul coup on s'aperçoit qu'il faut tirer dans le tas. S'il y a bien eu prolifération, les derniers plans de chasse, et notamment celui de cette saison, ont atteint leurs objectifs. Les chasseurs à tir qui connaissent bien le terrain le répètent à l'envi : il y a moins d'animaux...* » Le naturaliste s'inquiète du déficit de communication et de concertation entre les différents protagonistes de la forêt.

La direction départementale de l'ONF s'inscrit évidemment en faux contre des arguments et des critiques jugées excessives, amèrement ressenties par le personnel de terrain. Le comptage de 1997 avait évalué le nombre de grands cervidés à 1 710. Il en resterait encore 1 100 à 1 200, selon l'ONF. Johann Perthuisot, chef de division, explique qu'il faut encore accentuer la pression pour arriver à environ 700 têtes, quelque 4 têtes au cent hectares, « *une densité supportable* ».

En fait, ce chiffre est le seuil généralement admis au-delà duquel les dégâts commis par les animaux deviennent préjudiciables à la rentabilité économique de la forêt. « *Il n'est pas normal que les animaux sauvages soient vus par les habitants. Ce n'est pas dans leur intérêt. On ne veut pas que la forêt de Compiègne devienne un parc parisien* », s'excuse-t-elle en se déclarant attachée à l'équilibre faune-flore : « *C'est notre safari Kenya à nous !* », rétorque un habitant d'une petite commune forestière.

Tout est dit ou presque. Le conflit à Compiègne est caractéristique de cette difficulté à faire converger les obligations des uns et les désirs des autres. De la pression sociale importante pour s'approprier la forêt devenue espace de loisir et des réticences des gestionnaires, qui doivent assumer cette évolution et prendre en compte cette nouvelle dualité entre forêt rentable et forêt plaisir.

Mais Benoît Guibert, responsable du secteur faune à l'ONF, recommande dans un rapport consacré à la gestion des cervidés et de leurs habitats : « *Il faut impérativement intégrer dans les pratiques sylvicoles la présence d'une contrainte récente liée à l'existence de populations de cervidés. Les habitudes et les pratiques sylvicoles doivent donc évoluer. C'est exactement la même démarche que pour la prise en compte récente de contraintes paysagères, de la biodiversité ou de l'accueil du public.* » Christian Mary confirme : « *La prise en compte de la vocation multifonctionnelle de la forêt est en train de rentrer dans les gènes. Quoi qu'il arrive et quels que soient les objectifs des gestionnaires et la pression sociale, il s'agit de trouver des compromis, tout en maintenant un indispensable équilibre entre faune et flore.* » Même si, ajoute-t-il, sibyllin, « *L'ONF est une gosse machine.* »

Ali Habib

La campagne des éco-guerriers

Profitant du conflit entre l'ONF et les chasseurs, les éco-guerriers ont fait un petit raid médiatique, début mars, en forêt de Compiègne : conférence de presse semi-clandestine, quelques tags vengeurs, assortis d'une *« proclamation aux Compiégnois »*, déclaration de guerre en bonne et due forme. *« Nous, les éco-guerriers, dénonçons le saccage organisé de la forêt de Compiègne par l'ONF. Oui, il y a quelque chose de pourri dans l'Etat. Vous le savez. Et l'ONF, c'est l'Etat. »* Ils projettent de revenir à Compiègne courant avril.

Cette association militante de défense de l'environnement, principalement active sur la forêt de Fontainebleau, revendique une cinquantaine de membres qui s'inspirent des actions des *eco-warriors* britanniques. Depuis 1993 ils s'en prennent directement au matériel de l'ONF et des exploitants pour s'opposer aux coupes rases, aux chemins de vidange et aux exploitations à croissance rapide.

La chambre régionale des comptes épingle la gestion de M. Pasqua

C'EST vendredi 12 mars, en fin d'après-midi, au terme de la séance du conseil général des Hauts-de-Seine, que son président, Charles Pasqua (RPR), devrait rendre publique la lettre d'observations définitives que lui a adressée la chambre régionale des comptes (CRC) *d'Ile-de-France. Les magis*trats se montrent très critiques sur *la gestion de la société* d'économie mixte d'aménagement des Hauts-de-Seine (SEM 92).

Couvrant la période de 1985, année de la création de la SEM, à 1996, le rapport s'intéresse surtout à la gestion de la société d'économie mixte depuis que M. Pasqua en a pris la présidence en 1989 après s'être réinstallé à la tête du département, période où rien ne sem*blait impossible au plus petit dé*partement de France, après Paris, et au plus riche.

Les magistrats de la CRC soulignent que la société d'économie mixte n'a été en fait qu'une sorte « *de bureau d'études chargé de la préparation des grands projets du département* » : le pôle universitaire Léonard-de-Vinci, plus connu sous le nom de fac Pasqua, ou le réseau de transport souterrain MUSE (Maille urbaine souterraine *expresse), deux projets que l'oppo*sition de gauche du conseil général a, dès le départ, qualifiés de « *pharaoniques* ».

S'intéressant à un peu plus de 441 millions de francs (67,2 millions d'euros) d'études et de prestations de service, souvent passées de « *gré à gré* », pour ces grands chantiers, mais également pour diverses opérations « *intéressant le département* », la CRC relève « *une absence générale de mise en concurrence* » à deux niveaux, « *tant entre le département et la SEM pour la passation des conventions qu'entre la SEM et les partenaires auxquels elle a eu elle-même recours pour la mise en œuvre de ces conventions* ».

La chambre s'intéresse ainsi à la construction du pôle universitaire *Léonard-de-Vinci, dont le budget* initial se montait à 536 millions de francs : un *jury départemental* a désigné, en mai 1992, Bouygues, qui, avec 601 millions de francs, n'avait pourtant pas fait la meilleure offre de prix parmi les six derniers projets restant en compétition. Un choix que les jurés n'ont pas motivé, contrairement à un article du code des marchés publics applicable à *cette date*.

« UNE ÉTUDE D'AMBIANCE »

Ce chantier, qui a fait l'objet de plusieurs avenants par la suite, sera finalement sous-traité presque en totalité par Bouygues au groupe de BTP Dumez, candidat malheureux lors du concours. Au total, cette université, qui atteindra son rythme de croisière de 5 000 étudiants à la rentrée 2000, aura coûté 1,3 milliard de francs. Un pôle universitaire *dont le conseil général* prend désormais en charge les frais *de fonctionnement, une* aide à la « *régularité contestable* », qui, selon la CRC, pourrait constituer « *un maniement irrégulier des deniers publics* ».

Autre sujet sensible pour la chambre régionale des comptes, le réseau souterrain MUSE, alliant un métro automatique et une voirie rapide à péage, qui devait traverser le département du nord au sud. Ce projet a été abandonné, en 1997, par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot. Dans ce dossier, la *SEM 92* a effectué 220 millions de francs d'étude avec une absence « *permanente de limitation ou de contrôle des coûts* », estiment les magistrats.

Pendant l'été 1998, la CRC avait déjà saisi le parquet de Nanterre de *certaines anomalies qu'elle avait* relevées dans la passation des marchés et *qui pourraient* s'apparenter à du favoritisme. Mais aucune procédure n'a été jusque-là engagée, le procureur de la République attendant le rapport définitif de la chambre régionale des comptes pour se prononcer.

La CRC à également étudié l'achat, le 31 juillet 1991, par la SEM 92, d'un *terrain situé dans* la ZAC des bords de Seine, à Issy-les-*Moulineaux*, appartenant à *la* société Thinet, pour 295 millions de francs. Or cette entreprise avait acheté ce terrain cinq jours plus tôt à Elf-Aquitaine pour 200 millions de francs. Une plus-value de 95 millions de francs en cinq jours qui pourrait susciter quelques interrogations du côté du parquet.

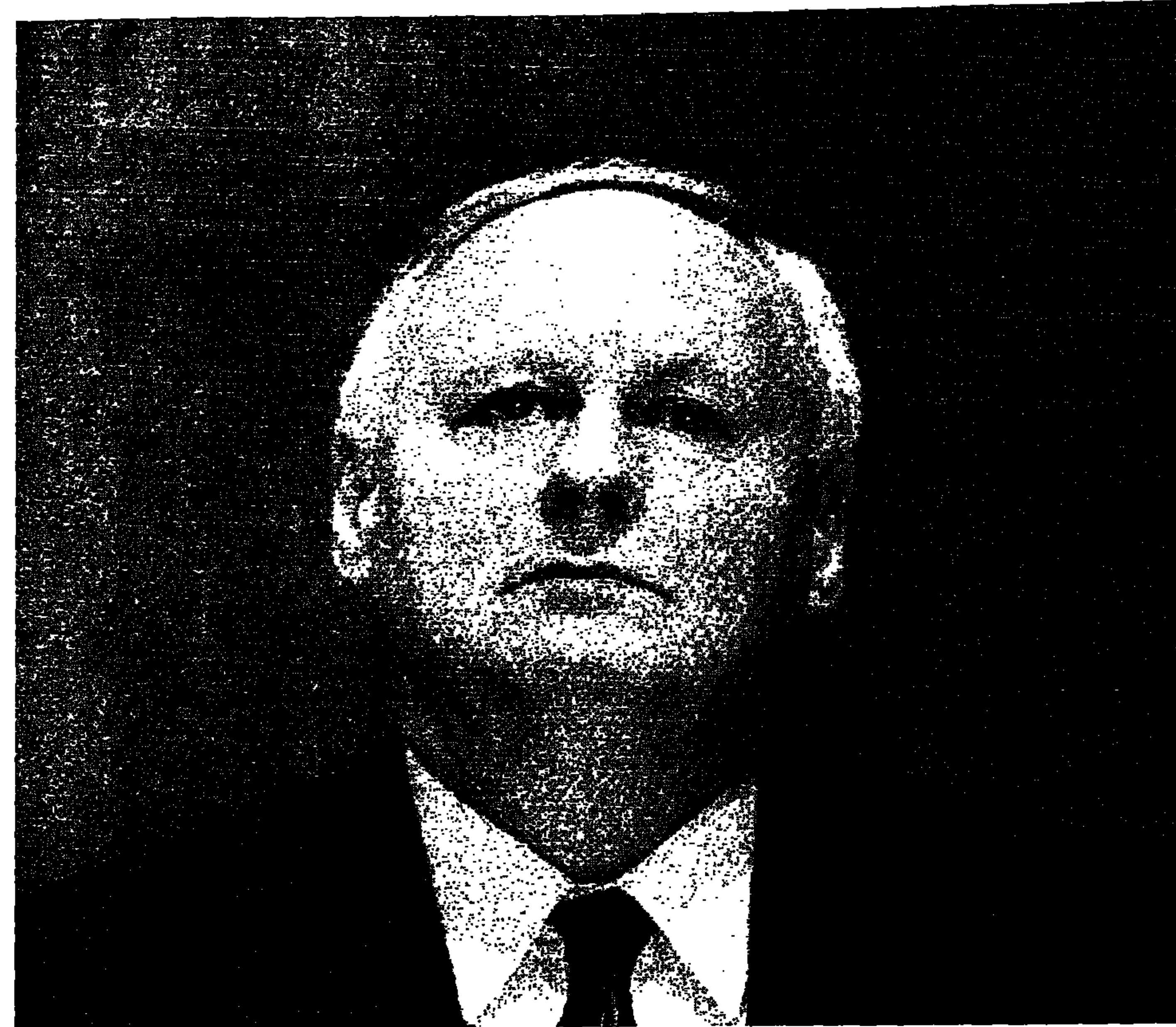
La chambre régionale des comptes, dont le rapport devrait *déclencher des critiques de l'oppo*sition sur la gestion du département des Hauts-de-Seine, épingle aussi Roland Castro. L'architecte de gauche qui, tant pour le réseau MUSE que dans le cadre du plan d'harmonisation sociale et urbaine (Pacte 92), s'est vu confier par la SEM 92 des marchés sans réélle mise en concurrence. Ainsi il a touché deux millions de francs pour « *une étude d'ambiance* » pour MUSE.

Jean-Claude Pierrette



(Publicité)

Un agent EDF irradié à la centrale du Tricastin


MELDE PRESS/SIPA

Oskar Lafontaine, socialiste fin de siècle

Tête de Turc des milieux d'affaires et des néolibéraux d'Europe, défenseur de l'Etat comme rempart contre l'injustice, le Sarrois Oskar Lafontaine, ministre des finances d'Allemagne, jette l'éponge

« ACHTUNG *Oskar* » : ce titre à la « une » du quotidien populaire britannique *The Mirror*, paru en novembre 1998, semble avoir été prémonitoire. *« L'homme le plus dangereux d'Europe »* (*The Sun*) a décidé d'abandonner la politique. La presse populaire britannique est satisfaite. *« La livre est en danger, l'avenir de la Grande-Bretagne est en jeu »*, écrivait à la même époque un « tabloïd » britannique à propos des projets d'harmonisation fiscale européenne d'Oskar Lafontaine.

Avec la démission du ministre des finances allemand, ce sont surtout les milieux financiers et industriels qui sont soulagés. Les dirigeants politiques européens le sont aussi. Même si la gauche est actuellement au pouvoir dans pratiquement toutes les capitales des Quinze, Oskar Lafontaine (cinquante-cinq ans) dérangeait la plupart de ses partenaires par ses provocations, ses improvisations et ses initiatives non concertées. Il avait fini par se donner l'image d'un incorrigible idéologue au sein de la famille sociale-démocrate européenne.

Il y a un « mystère Lafontaine ». Ce petit homme au nez pointu et au verbe vif a incarné une forme d'avant-garde politique tout au long des années 80. L'ancien chancelier allemand Willy Brandt vantait *« l'instinct politique »* de celui qui apparaissait comme le plus doué de ses *« petits-fils »*, comme on surnommait alors la jeune génération des sociaux-démocrates allemands. S'il a gravi si rapidement les échelons du SPD au cours des années 70, c'est qu'Oskar Lafontaine disposait d'une agilité intellectuelle évidente et de talents d'orateur exceptionnels (sans doute renforcés par ses études chez les Pères jésuites). Et voilà qu'au cours des années 90 – devenu ministre des finances de la troisième puissance économique mondiale –, Oskar Lafontaine est apparu au contraire comme le principal représentant d'une social-démocratie traditionaliste, voire archaïque.

« Certains observateurs pensent que Tony Blair est l'incarnation du "nouveau Labour" et que je suis un "vieux socialiste" », constatait voici quelques jours, sur le ton de l'amusement, le ministre allemand des finances, qui était également président du SPD depuis novembre 1995. Consciemment ou non, Oskar Lafontaine a tout fait depuis quelques mois pour s'attirer l'image d'un social-démocrate *« classique »* (un *« Klassiker »*, selon l'hebdomadaire *Die Zeit*). Opposé par principe aux traditions et principes établis, il expliquait il y a quelques semaines qu'*« une société post-traditionnelle ne pouvait subsister sans le maintien de valeurs traditionnelles comme la justice sociale »*. Une façon polie de marquer ses distances avec la « troisième voie » chère à Tony Blair et d'en réfuter le supposé modernisme.

PEU gêné d'afficher des positions minoritaires sur la plupart des grands dossiers internationaux, Oskar Lafontaine a sans doute été le dernier dirigeant européen du siècle à défendre tout à la fois la relance budgétaire, la baisse volontaire des taux d'intérêt et la hausse des salaires pour relancer la demande intérieure et par là-même la croissance. Autant d'idées considérées comme *« catastrophiques »* par les banquiers centraux et la plupart des dirigeants européens actuels.

Au risque de passer pour un dangereux fanatique keynésien, le ministre des finances de Gerhard Schröder avait choisi d'annoncer la couleur dès la campagne électorale de l'an dernier en soulignant, contre le chancelier Kohl : *« La politique de l'offre a échoué, elle doit être remplacée. »* Autrement dit, la croissance devait reposer selon lui sur la dynamique de la consommation des ménages bien plus que sur la compétitivité des entreprises.

Dans un mémorandum présenté aux partenaires européens de l'Allemagne en février, Oskar Lafontaine et son secrétaire d'Etat, Heiner Flassbeck (ancien chef des études à l'institut économique DIW de Berlin), réclamaient une baisse des taux d'intérêt et une relance budgétaire pour éviter la récession en Europe (*Le Monde* du 18 février). Une telle violation de l'esprit du traité de Maastricht, formulée sans aucune concertation, a choqué les partenaires de l'Allemagne. L'épisode rappelait curieusement la façon brutale dont Theo Waigel, le prédécesseur d'Oskar Lafontaine, exigeait la stabilité et la discipline financière en Europe – un message exactement contraire à celui de son successeur. Les coups de menton et les coups d'éclat ne sont pas appréciés dans les enceintes bruxelloises. Oskar Lafontaine s'en est vite rendu compte.

Malheureusement, c'est le style qu'affectionne particulièrement ce personnage souvent caricaturé sous les traits de Napoléon, et qui descend d'un officier français en garnison à Sarrelouis à l'époque du Roi-Soleil. Oskar Lafontaine aime fomenter des « putsch », comme celui au cours duquel, à Mannheim en novembre 1995, il s'empara brutalement de la présidence du Parti social-démocrate.

Au moment où il devient ministre des finances, en octobre 1998, M. Lafontaine est en conflit presque ouvert avec le nouveau chancelier Schröder. « Oskar », comme l'appellent tous les membres du parti, manœuvre pour contrôler les leviers du pouvoir à Bonn. Il découpe à la hache les départements des ministères concurrents du sien pour concentrer entre ses mains le plus de compétences possibles.

Gerhard Schröder sait ce qu'il doit à son numéro deux : sans Oskar Lafontaine, il ne serait jamais arrivé au pouvoir. Le président du SPD a assuré la discipline de fer du parti et mobilisé l'électorat traditionnel de la social-démocratie en faveur d'un candidat Schröder que la base n'appréciait pas : « Oskar » l'a couvert sur sa gauche.

Jusqu'au printemps de 1998, Oskar Lafontaine avait l'ambition d'être le prochain chancelier allemand et de prendre la succession d'Helmut Kohl. Après avoir été candidat malheureux à la chancellerie fédérale en 1990, Lafontaine n'imaginait pas d'autre place que la première. Les événements, par la suite, en ont décidé autrement.

Elu en 1985 ministre-président du petit Land de la Sarre, il y a toujours bénéficié d'une grande popularité malgré un style de gouvernement très autocratique, propice à l'opacité et aux « affaires ». L'attentat qui faillit lui coûter la vie en 1990 (un coup de couteau à la gorge porté par une déséquilibrée) a donné à Lafontaine un sens particulier de la relativité des choses. Il reste une énigme : comment cette carrière politique peut-elle échouer de manière si abrupte après avoir paru si prometteuse ?

> Cet Allemand atypique a grandement contribué à adapter un ancien parti ouvrier aux réalités d'une société devenue plus individualiste et plus hédoniste

Le déclin politique d'Oskar Lafontaine date de la chute du mur de Berlin et de la réunification des deux Allemagnes. En perdant les élections de 1990, l'homme a définitivement raté son rendez-vous avec l'histoire. Ces élections, il les a perdues parce qu'il dénonçait le coût de la réunification. Même si l'argument était logique, les Allemands n'ont pas apprécié l'attitude « antipatriotique » de Lafontaine, à laquelle ils ont alors préféré les promesses optimistes d'Helmut Kohl. *« On ne pourra pas dire que j'ai cherché à mener les gens en bateau »*, dit alors Lafontaine pour commenter sa défaite.

C'était l'époque où le chancelier Kohl promettait que l'unification ne s'accompagnerait pas de sacrifices financiers pour les Allemands. *« J'estime que les coûts de l'unification vont dépasser les 100 milliards de deutschemarks par an »*, soulignait au même moment Oskar Lafontaine, perspicace mais isolé. *« Ce qui est économiquement erroné ne peut être politiquement juste »*, estimait-il d'un commun accord avec les dirigeants de la Bundesbank de l'époque, opposés à l'union monétaire entre les deux Allemagnes au taux de change ultra-avantageux de un mark de l'Ouest pour un mark de l'Est (1er juillet 1990).

Oskar Lafontaine, à cette époque, était allé jusqu'à proposer à ses camarades du SPD de voter contre le traité d'unification entre les deux Allemagnes, signé le 18 mai 1990 entre Bonn et Berlin-Est. Les conservateurs, depuis lors, n'ont pas eu de mal à dénoncer en Lafontaine un ennemi de l'unité nationale. Par ailleurs, contre le chancelier Kohl, Oskar Lafontaine se prononçait vigoureusement pour une reconnaissance inconditionnelle de la frontière occidentale de la Pologne par l'Allemagne (le long de la ligne Oder-Neisse) et attaquait les atermoiements du chancelier Kohl à cet égard.

L'unité nationale et ses symboles n'ont jamais préoccupé cet homme né en 1943 et qui n'a jamais connu que la RFA. Amateur de bonne cuisine et de bons vins français ou italiens, Lafontaine n'a que mépris pour tout ce qui rappelle la Prusse. Or c'est précisément au moment de la réunification que ses relations se détériorent avec son mentor en politique, l'ancien chancelier Willy Brandt, auquel les amis d'Oskar reprochent son *« pathos nationaliste »*.

Oskar passe volontiers pour un militant antipatriotique : *« l'Etat-nation est un concept politique dépassé »*, dit-il en 1990. *« Le destin d'un Français de Lorraine m'intéresse plus que celui d'un Allemand de l'ex-RDA »*, confiait-il au cours d'un entretien avec un journaliste français peu après. Dans le même ordre d'idées, Lafontaine a toujours milité pour qu'on restreigne l'entrée en Allemagne des immigrés d'ascendance germanique en provenance des pays d'Europe de l'Est – et qui disposent d'un droit automatique à la nationalité allemande en vertu de la loi du sang.

Ce mépris pour le nationalisme allemand lui permet d'afficher une décontraction étonnante à l'égard du passé de l'Allemagne et des obligations qui en découlent. Lorsqu'il se rend en Israël, Oskar Lafontaine ne va pas se recueillir comme tous les autres hommes politiques allemands au mémorial de Yad Vashem, mais il réserve une chambre avec vue sur les flots à Eilat, au bord de la mer Rouge. *« Ma génération pense que la RFA a fait ses preuves comme Etat démocratique et que, dans cette situation, nous pouvons attendre des puissances alliées qu'elles nous reconnaissent les mêmes droits de souveraineté qu'aux autres »*, disait-il en mai 1989, quelques mois avant la chute du mur de Berlin.

AU début des années 80, le jeune dirigeant du SPD, champion de l'antiaméricanisme, s'était opposé durement au chancelier Helmut Schmidt (également SPD) à propos des questions de sécurité et de défense. Contre le chancelier Schmidt, Oskar Lafontaine appelait ses concitoyens à la grève générale pour empêcher le déploiement des missiles américains Pershing sur le territoire allemand.

L'un des thèmes favoris de Lafontaine a toujours été de dire « non » aux interventions armées de la Bundeswehr sur des théâtres extérieurs. Tout au long des années 80, il a plaidé pour un retrait de l'Allemagne hors de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Se disant d'inspiration *« gaulliste »* il a défendu l'idée d'une dénucléarisation de l'Allemagne et souhaité la mise en place d'une *« architecture de sécurité européenne »* incluant les anciens pays du pacte de Varsovie.

Qu'elles soient pertinentes ou non, Oskar Lafontaine avait su insuffler beaucoup d'idées nouvelles au SPD avant les années 90 : il fut l'un des premiers au sein de son parti à reconnaître l'importance du thème de l'écologie, lui qui proposait dès le début des années 80 une *« restructuration écologique de la société industrielle »* en plaidant avant tout le monde pour une alliance de gouvernement entre les sociaux-démocrates et les Verts – alliance qui a fini par arriver au pouvoir à l'échelle fédérale en septembre 1998. Il a plaidé très tôt pour le démantèlement de toutes les centrales nucléaires allemandes.

Cet Allemand atypique a grandement contribué à adapter un ancien parti ouvrier aux réalités d'une société devenue plus individualiste et plus hédoniste. « Oskar » affirmait à la fin des années 80 que le SPD (dont il était alors secrétaire général) ne devait pas *« se limiter à assurer la représentation politique des salariés, mais s'ouvrir à de nouvelles couches de la population nées de la troisième révolution industrielle : travailleurs indépendants, entrepreneurs, créateurs »*.

Doué pour lancer de nouveaux concepts et de nouvelles idées, Oskar Lafontaine a notamment été le premier, dans les années 80, à remettre en cause le dogme socialiste de la réduction du temps de travail pour lui préférer celui de la « flexibilité ». A cette époque, le très conservateur quotidien des affaires *Frankfurter Allgemeine Zeitung* le qualifiait d'*« éclaireur »* (1988) pour oser afficher ce genre de positions. Aujourd'hui, Lafontaine n'est plus un « éclaireur ». En quittant le pouvoir quelques semaines seulement après l'avoir conquis, il constate que l'avenir n'est plus à lui.

Lucas Delattre

(Publicité)

Le petit John, les professeurs et le ministre

par Blaise Bachofen

EST-IL vraisemblable que les milliers de professeurs qui s'apprêtent à défiler dans les rues se trompent contre tout le monde ? Est-il vraisemblable qu'ils soient les seuls, dans ce pays, à ne pas être frappés par la grâce du *« bon sens »* ? La réalité est que les professeurs, dans leur majorité, ne sont ni *« pour »* ni *« contre »* les quelques slogans et mesures volontaristes proposés récemment à la presse par le ministère. Leur révolte, souvent très spontanée et fort mal relayée par les syndicats, vient de plus loin et ne peut être réduite à un schéma manichéen.

Le premier point à éclaircir pour comprendre l'irritation des professeurs, point sur lequel il me semble que l'on n'a pas suffisamment insisté jusqu'ici, est le statut très particulier du système scolaire dans ce qu'il est convenu d'appeler une *« société du spectacle »*. Les professeurs, face à leurs élèves, entretiennent un type de relation étrangère par nature à une telle société : fondée sur le temps long, sur l'approfondissement, sur l'évaluation et la correction des savoirs. Or rien n'est plus fragile que cette relation, rien n'est moins *« médiatique »*.

Il faut le comprendre pour prendre la mesure du caractère particulièrement pernicieux de la stratégie spectaculaire adoptée par notre ministre. Devenus à leurs corps défendants les ennemis politiques de celui qui devrait être leur principal soutien, confrontés aux simplismes et aux demi-vérités jetés dans le cours précipité du flot médiatique, les professeurs se sont retrouvés à la fois désarmés et en porte-à-faux face aux élèves et aux parents d'élèves.

Mais la forme n'est pas tout. On semble souvent oublier que les revendications des professeurs sont, pour une large part, antérieures à la récente publication de quelques mesures réformatrices. Qu'il s'agisse des classes surchargées, de la baisse des recrutements sur concours, des conditions de mutation et de remplacement, du droit à la formation permanente, de la rémunération des heures supplémentaires, on ne compte plus les signes d'une précarisation et d'une dévalorisation sociale du métier de professeur. Comme l'écrivent fort justement les auteurs du Manifeste pour un lycée démocratique, *« les professeurs ne sont ni des apôtres ni des domestiques honteux de parler de leurs gages »*. Il est de l'intérêt de la République de les payer correctement et de leur accorder *« un statut social normalement attractif »*.

Cette absence d'ambition budgétaire à la hauteur des enjeux, à l'heure où l'on claironne que les taux de croissance sont les plus élevés de ces dix dernières années, est plus visible que jamais dans cette fameuse réforme des lycées : pas un seul poste budgétaire n'est créé pour faire face aux tâches supplémentaires qui seront rendues possibles par des transferts dans les emplois du temps des élèves et des professeurs. Ce n'est pas une simple *« insuffisance »* de la réforme, encore moins, comme le pensent certains, sa principale vertu. Si l'enjeu est de donner à tous la chance d'une formation solide, on voit mal en quoi la diminution des horaires des enseignements magistraux dispensés gratuitement et universellement par l'école y pourrait contribuer.

L'école doit viser à libérer l'enfant. Mais la façon la plus absurde de rendre un enfant libre est de le laisser être ce qu'il est, à savoir un enfant

J'en viens au dernier point des critiques émises par de nombreux professeurs : le refus de la démagogie. Si l'on suit la logique de la consultation des lycéens organisée par Philippe Mérieu et des décisions idéologiques inspirées par ce très influent conseiller du ministre, il faudrait se donner comme objectif essentiel de permettre à l'élève de *« s'exprimer »* et, le plus souvent possible, régler sur ses attentes les formes et les contenus des enseignements.

Sur la portée d'une telle entreprise qualifiée de *« modernisation »* et de *« démocratisation »*, on me permettra de rappeler ce qu'écrivait la philosophe Hannah Arendt, il y a de cela quelques décennies – c'est dire si cette *« modernité »* supposée est déjà depuis longtemps ringarde ! –, dans un remarquable article sur « La crise de l'éducation » : *« La réponse à la question de savoir pourquoi le petit John ne sait pas lire, ou à la question plus large de savoir pourquoi le niveau scolaire de l'école américaine reste tellement en dessous du niveau moyen actuel de tous les pays d'Europe, cette réponse n'est malheureusement pas que ce pays est jeune et n'a pas encore rattrapé le Vieux Monde, mais tout au contraire que, dans ce domaine, ce pays est le plus "avancé" et le plus moderne du monde. Et cela est vrai dans un double sens : nulle part les problèmes d'éducation d'une société de masse ne se sont posés avec tant d'acuité et nulle part ailleurs les théories pédagogiques les plus modernes n'ont été acceptées de façon si servile et si peu critique. »*

Il reste à espérer que la prédiction contenue implicitement dans ce texte ne soit pas en train de se vérifier sous nos yeux : un colossal effort de la France pour « rattraper » l'Amérique et pour égaler l'effrayante « modernité » de son système scolaire.

Qu'est-ce qui est réellement « moderne » ? Que doit-on attendre de l'école, si l'on se place, précisément, du point de vue d'une exigence démocratique ? L'école doit viser à libérer l'enfant. Mais la façon la plus absurde de rendre un enfant libre est de le laisser être ce qu'il est, à savoir un enfant. Il y a bien du respect dans l'idée que l'élève doit être instruit, guidé, sorti de sa sphère propre et de la tyrannie de son désir immédiat ; et bien du mépris à considérer qu'il a vocation à rester dans son monde et à y faire régner sa loi, qui est celle de l'enfance.

« En essayant d'instaurer un monde propre aux enfants, écrit Hannah Arendt, *l'éducation moderne détruit les conditions nécessaires de leur développement et de leur croissance. »* Et encore : *« Les enfants ne peuvent pas rejeter l'autorité des éducateurs comme s'ils se trouvaient opprimés par une majorité composée d'adultes (...). L'autorité a été abolie par les adultes, et cela ne peut que signifier une chose : que les adultes refusent d'assumer la responsabilité du monde dans lequel ils ont placé les enfants. »*

Sans doute, la jeunesse à laquelle nous faisons face résiste. Faut-il en conclure que cette jeunesse a raison, et que nous avons tort de vouloir la sortir de sa jeunesse ? Sans doute, il est difficile de lui enseigner les mathématiques, le français, l'histoire, la physique, la philosophie... Mais cela a-t-il jamais été facile ? Faut-il considérer, avec les faiseurs de slogans, que la société d'aujourd'hui exige une école d'aujourd'hui, c'est-à-dire, pour parler clairement, que l'on ne peut attendre et exiger la même chose des jeunes générations que de celles qui les ont précédées ? Je refuse de le croire, je ne vois dans cette pensée résignée rien d'autre qu'une pensée « économique » : d'abord une pensée paresseuse, qui s'économise intellectuellement ; ensuite une pensée beaucoup trop favorable aux exigences d'une société exclusivement tournée vers la production et la consommation pour ne pas être suspecte. Mais qui rendra ce discours aussi populaire que les formules de notre ministre ?

***Blaise Bachofen** est professeur de philosophie au lycée Louise-Michel de Gisors (Eure).*

Les incertitudes de l'école qui vient *par Alain Kerlan*

LES personnages de l'école sont donc à nouveau en scène, les rôles bien distribués : le réformateur, le pédagogue, le conservateur occupent les places désignées. Où sont donc passés les élèves, se demandera-t-on, eux qui occupaient la rue et qu'on avait résolu d'entendre, le temps d'une consultation ?

Le réformateur, bien entendu, parle au nom des intérêts de la société et de l'avenir des jeunes générations, dont il croit sans doute avoir le privilège et l'exclusivité. Le pédagogue, en charge des fins mais modeste maître des moyens du grand œuvre éducatif, de loin en loin brûle un peu ses ailes au souffle de la réforme. Louis Legrand hier, Philippe Meirieu aujourd'hui, un autre demain ? Quant à l'autre rôle nécessaire dans la distribution, l'enseignant, le voilà enfermé, pour les uns, dans une figure de la résistance à l'alliance, à la connivence libérale de la pédagogie et de la réforme, pour les autres, dans la statue du conservateur et de l'immobilité enseignante. Les rôles, en effet, ne sont pas moins convenus dans la perception réciproque des acteurs.

L'apprenti sorcier pédagogue cacherait mal son entreprise de destruction de l'école dans les fumées de son fatras pédagogique moderniste ; ou bien la vérité éducative en sa personne viendrait buter sur l'hypocrisie et le conformisme d'un monde enseignant attaché à la seule défense de ses privilèges, derrière l'alibi des savoirs et des programmes. Le réformateur, accusé par les uns de soumettre l'école à la logique du libéralisme radical et de l'engager un peu plus avant dans la voie de la régression culturelle, prend pour les autres le visage d'un Saint-Just de l'égalité scolaire.

La forme scolaire met en miroir les deux significations de la notion de « discipline »

Ce théâtre serait-il le théâtre de la passion aveuglée et des amours déçues ? *« Comment*, demandait récemment Philippe Meirieu, *faire entendre raison aujourd'hui à des enseignants qui, de toute évidence, ont basculé à l'égard de leur ministre dans la passion ? »* (*Le Monde* du 20 février). Non, Philippe Meirieu, vous en conviendrez et vous le savez bien – votre connaissance des choses de l'éducation et vos propres travaux ne vous permettent pas de l'ignorer –, il n'y a pas là égarement de la raison mais bien un autre ordre de raisons. Le mouvement de protestation n'est-il qu'une coalition de mécontentements et d'intérêts hétéroclites ? Des alliances, en effet, peuvent surprendre et en disent long sur les troubles d'un monde enseignant emporté et ballotté dans les mutations qui traversent l'école de la fin du siècle. Il est faux, néanmoins, et il serait dangereux de croire ou de feindre que tout cela ne tient qu'à la force conjuguée des privilèges et de la défense des statu quo.

Regardons au-delà de la pièce qui se joue sur le devant de la scène entre des personnages de connivence. Quelque chose tient et résiste en effet, au milieu des torsions et des craquements que les mouvements de fond et les à-coups d'une société en pleine mutation répercutent jusqu'au cœur au système éducatif : une certaine forme scolaire, une certaine mise en forme de l'idée éducative. Elle s'appuie sur une conviction : l'équivalence de l'instruction et de l'éducation. Qui instruit pleinement éduquerait nécessairement. La forme scolaire met en miroir les deux significations de la notion de discipline : acquérir la maîtrise d'une discipline, en s'exerçant à la cohérence de ses contenus et de ses enchaînements, conduirait l'élève à se discipliner, à l'apprentissage de la discipline.

Les « instructionnistes », dans le sillage de Jean-Claude Milner ou de Catherine Kintzler, rejetant l'instruction et l'éducation dans des camps ennemis, avaient brouillé les cartes et construit une commode – mais fausse – opposition, dans laquelle se sont trop souvent égarées de mauvaises querelles. Les « éducationnistes » commettraient une erreur tout autant dommageable en méconnaissant l'ambition éducative dont se réclame la défense de l'instruction et de la culture. La revendication, apparue lors de la consultation lycéenne, d'*« une plus grande densité culturelle des savoirs scolaires »* n'en est pas si éloignée. Là est bien, en effet, le cœur du débat.

On voit bien ce que redoutent et refusent ceux qui se reconnaissent dans l'équivalence (sup)posée dans la forme scolaire : une école qui prétendrait dissocier l'instruction – dès lors renvoyée à une appropriation purement utilitaire et instrumentale – et l'éducation – résidu d'une école devenue lieu de vie et de socialisation. Et n'est-ce pas une tentation à l'œuvre dans l'école qui vient ? En postulant l'équivalence définitive de l'instruction et de l'éducation, on fait certes bon marché des mécanismes pédagogiques de l'échec, et on couvre du voile pudique de l'universalisme les inégalités réelles ; mais sait-on bien où l'on va et où l'on conduit l'école quand on s'aventure dans la dissociation de la forme scolaire ?

L'école d'aujourd'hui se cherche, entre une forme scolaire héritée dont la force perdure et une école à venir, déjà en marche quoi qu'on en dise, dans l'anonymat des pratiques pédagogiques inventées au quotidien. Nouvelle forme scolaire, mais celle d'une école aussi nécessaire qu'incertaine. Croire qu'on l'imposera au nom de la vérité pédagogique ou de la nécessité économique et sociale relève de l'illusion lyrique ou de l'aveuglement technocratique. La forme scolaire persistante peut à présent cimenter l'union improbable de forces en effet bien disparates ; une politique éducative, persuadée de bonne foi d'incarner une vision et une réforme au service de l'égalité et de la justice, est perçue et dénoncée, non moins de bonne foi, comme une mainmise néolibérale sur l'école. Ces confusions, ces imbroglios et ces dialogues de sourds témoignent des désorientations et des désarrois d'un monde éducatif en proie aux incertitudes de l'école qui vient.

***Alain Kerlan** est maître de conférences à l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (Ispef) de l'université Lumière-Lyon-II.*

Claude Allègre est-il le problème ?

par Hervé Baro

A quoi devrait servir, au fond, un ministre de l'éducation nationale, dans un gouvernement qui fait profession de *« changer d'avenir »* ? A aider à faire bouger l'école, avec tous ceux qui le veulent, au nombre desquels l'immense majorité des enseignants. Et que devrait d'abord rechercher, sur la forme, un ministre de l'éducation nationale, instruit des échecs de ses prédécesseurs ? Eviter que se fixe autour de lui et contre sa personne l'étrange cohorte de tous les conservatismes, de tous les appareils qui ne se mobilisent jamais aussi fortement que lorsqu'il s'agit de perdre le ministre pour gagner quelques années d'immobilisme.

La semaine prochaine, Claude Allègre sera confronté à son bilan personnel : à force de maladresses et de mépris, il sera brocardé par des enseignants de toutes opinions. Mais, surtout, il verra les professionnels du *statu quo* tenter de réussir une nouvelle fois une figure dialectique et politique dont ils connaissent si bien les ressorts : annihiler en silence tout espoir de changement en combattant bruyamment le ministre en place et en réclamant – *« tous ensemble, tous ensemble »* – sa démission.

Il en est ainsi des organisations signataires du *« manifeste pour un lycée démocratique »*. Elles étaient contre le collège unique, en 1975, qui a permis d'en finir avec une époque où des couches entières de la population voyaient leur horizon scolaire limité à la classe de « 5[e] de transition ». Elles étaient contre la tentative de réforme Savary du collège, en 1982, qui aurait pu permettre sa démocratisation, comme elles étaient contre la création du baccalauréat professionnel, qui constitue pourtant, aujourd'hui, la voie d'excellence reconnue des lycées professionnels.

Elles étaient contre la réforme Jospin des lycées, en 1989, qu'elles se sont ensuite évertuées à vider de son sens avec la collaboration complaisante de MM. Lang et Bayrou. Elles étaient aussi contre la création des instituts universitaires de formation des maîtres, accusés d'*« aggraver la crise des recrutements »* et qui ont permis, cependant, de résoudre ce problème et d'installer enfin plus d'égalité de formation et de responsabilité pour tous les enseignants des premier et second degrés.

Bref, elles ont toujours été contre les mesures qui ont permis, au bout du compte, les trop rares éléments d'évolution positive du système éducatif. Ces rappels montrent que certaines organisations syndicales, comme le SNES-FSU, n'existent que par le refus systématique de la réforme, au risque de compromettre l'avenir même du système public d'éducation. A chaque fois, c'est le même discours : hostilité à l'égard du ministre en place, accusé de mettre en œuvre une *« politique libérale »*, de s'en prendre aux *« garanties statutaires des personnels »*, d'*« abaisser le niveau d'exigences »*.

Heureusement, le système a évolué malgré ces organisations. Cette réalité nous conduit à dénoncer sans réserve cette alliance hétéroclite qui s'oppose aux embryons de réforme d'aujourd'hui. Il n'y a rien de commun entre ceux des enseignants qui vont faire grève pour demander des moyens supplémentaires pour la réforme – et que nous soutenons – et les organisations qui vont paraître revendiquer la *« démission d'Allègre »* pour obtenir en sous-main l'abandon de toutes ses réformes.

Décidément, pour nous, le vrai problème, ce n'est pas Allègre mais l'école et sa réelle démocratisation. D'ailleurs, l'avenir politique de Claude Allègre nous soucie peu. En revanche, nous n'acceptons pas qu'à la fin de ce siècle, malgré les efforts de la profession, notre système éducatif demeure aussi sélectif et socialement injuste. Cette injustice face à la qualification est d'autant plus insupportable que ceux qui en sont privés sont exclus de toute insertion sociale et professionnelle, et donc marginalisés. On ne peut s'émouvoir de la crise des banlieues, de la montée de la violence, de la dureté du métier d'enseignant et s'évertuer, dans le même temps, à repousser toute solution qui pourrait atténuer la misère scolaire. A moins qu'on ne fasse profession de prospérer sur elle, comme savent le faire, sur un autre plan, les partis extrémistes.

L'école ne peut se prévaloir de la République que si elle s'efforce de réduire les inégalités. C'est pourquoi nous approuvons tout ce qui contribue à aider l'élève et à faire de l'école son propre recours. Ces idées existent dans les chartes que vient de présenter le ministre du moment ; c'est pour cela que nous n'en demandons pas le retrait. Au contraire, nous entendons nous appuyer sur ces orientations pour obtenir les moyens de leur mise en œuvre, car il est grand temps de redonner aux élèves le goût d'apprendre et aux professeurs le plaisir d'enseigner.

***Hervé Baro** est secrétaire général du Syndicat des enseignants (FEN).*

Les pigeons de Trafalgar Square *par Jacques Garreau*

PIERRE-GILLES DE GENNES nous a livré, en première page du *Monde* (26 février), le projet pédagogique de l'an 2000, fruit d'une longue réflexion de scientifique chargé d'enrichir le programme de réforme de M. Allègre. Contre l'institution poussiéreuse du XIX[e] siècle, il élabore les concepts de l'éducation nouvelle. Un des axes majeurs de cette école du futur est ainsi résumé : *« Il vaut mieux envoyer les élèves regarder les oiseaux plutôt que de dépenser de l'argent pour des voyages à Londres ! »* Les moineaux forment la jeunesse ! En avant vers le troisième millénaire !

Cet enthousiasme réformateur devrait pourtant être tempéré par la mauvaise réputation dont jouissent les oiseaux chez les pédagogues comme chez les artistes ! Il ne faut pas laisser les enfants jouer seuls avec les oiseaux, on ne le dira jamais assez ! Alfred Hitchcock nous avait prévenus de leur cruauté : la seule apparition d'une colonne d'écoliers quittant le collège attire une nuée de créatures ailées et malintentionnées. Le grand dessinateur Chaval se méfiait, lui, de leur bêtise, intitulant son ouvrage le plus célèbre : *Les oiseaux sont tous des cons.*

Ne détruisons pas le travail de générations d'éducateurs, parents et enseignants qui ont appris aux jeunes générations à affronter un monde cruel en ces termes : fuyez les oiseaux de mauvais augure, les rapaces qui vous menacent, les vautours qui vous entourent ; veillez à ne jamais être le pigeon ou le dindon de la farce, encore moins le vilain petit canard ; maîtrisez vos colères sans vous envoyer des noms d'oiseau à la figure ; ne croyez surtout pas les hirondelles censées faire le *printemps* ; ne dénoncez pas vos camarades comme ces corbeaux anonymes et, d'ailleurs, ne bougez plus pour la photo, le petit oiseau va sortir...

Ainsi, aux enseignants en blouse grise vont succéder les oiseaux de toutes les couleurs. Les pédagogues de demain viendront du ciel : finis les agents zélés, vive la gent ailée ! Concédons une qualité aux habitants du ciel : ils croient, eux, que les voyages forment la jeunesse. On en voit même envoyer leur progéniture en formation dans le ciel londonien ! On m'a assuré que ces voyages étaient gratuits et que les oisillons de Neuilly apprenaient à côtoyer ceux de Mantes-la Jolie !

Nous suggérons donc un compromis pour l'école du nouveau type qui se met en place : l'organisation, pour tous les écoliers, de voyages de découverte des oiseaux. Dans le ciel de Stockholm, ils guetteraient les oies sauvages portant Nills Holgerson sur leurs ailes ; à Pékin, dans la cité interdite, ils partiraient à la recherche du rossignol de l'empereur...

Le passionnant débat suscité par Pierre-Gilles de Gennes ne doit donc pas engendrer de vaines polémiques dans les salles de professeurs – le voyage à Londres ou la sortie-colombe ? – mais être le point de départ d'une réconciliation des enseignants, de leur ministre et de ses conseillers autour du slogan : *« Vive les pigeons de Trafalgar Square ! »*

***Jacques Garreau** est ancien enseignant.*

La parité par l'éducation

par Ségolène Royal

LA majorité sénatoriale a rendu les armes. L'objectif de parité va faire son entrée dans la Constitution. La volonté sans faille de Lionel Jospin a eu raison de toutes les formes de conservatisme. Il a obtenu ce résultat, loin d'être acquis d'avance, parce qu'il a considéré que le combat des femmes pour l'égalité n'est pas subalterne.

L'éducation peut faire beaucoup pour accélérer le mouvement : approfondir la parité scolaire, favoriser la parité professionnelle, conquérir la parité lexicale, bâtir en profondeur la parité civique, en particulier en luttant contre toutes les formes de brutalité ou de violences.

Il est un domaine parmi d'autres où notre école a une France d'avance : celui de la parité scolaire. En dix ans, la démocratisation de l'école n'a pas laissé les filles sur le bord du chemin. Les résultats sont là, indiscutables. Les professeurs, hommes et femmes, qui ont porté cet effort immense que représente le passage de 40 % à 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat ont été, en même temps, l'avant-garde de l'égalité puisque aucune autre institution ne réalise cet équilibre.

Tous les chiffres le disent : c'est à leur bénéfice que les filles creusent l'écart avec les garçons. Dès le primaire, où se nouent bien des conditions du succès ou de l'échec, elles redoublent moins souvent. Durant les années-collège et les années-lycée, non seulement elles affichent des résultats équivalents en mathématiques, mais elles affirment leur supériorité en français. Elles sont aussi plus nombreuses à pousser les portes de l'enseignement supérieur avec un baccalauréat général en poche.

Cet investissement scolaire des filles et ces succès sont tout particulièrement remarquables dans le cas de ces jeunes Françaises de toutes origines que les difficultés de la vie confortent dans leur motivation et leur effort. Beaucoup d'entre elles sont conscientes de conquérir par l'école une part de leur liberté et de leur dignité. Elles ne sont pas les plus indulgentes pour les garçons de leur âge et de leur quartier, auxquels elles reprochent de justifier par leur état de « victimes » leur renoncement scolaire, que, pour leur part, elles refusent. Signe, parmi d'autres, de cette assurance nouvelle puisée en classe : la part prépondérante des filles à la tête des dernières mobilisations lycéennes.

L'école est ainsi devenue le lieu privilégié d'une redistribution radicale des cartes entre l'un et l'autre sexe. Là s'enracine et se légitime un désir d'égalité de nature à ouvrir, désormais, bien d'autres accès. Il est possible, c'est sûr, de mieux faire : malgré d'indéniables progrès, l'image de la femme dans les manuels est encore lourde de stéréotypes ; l'histoire et le rôle des femmes dans l'histoire sont marginalisés et le suffrage masculin y est encore qualifié d'universel. L'orientation reste sexuellement déterminée. C'est manifeste dès la seconde et flagrant dans l'enseignement supérieur. Du côté des grandes écoles, bien des bastilles restent à prendre, malgré les parcours exemplaires de quelques jeunes filles et la féminisation partielle de quelques établissements.

Le plus dur attend les filles hors l'école, dans ce monde du travail que les femmes ont investi en masse, où elles contribuent de manière déterminante à la richesse du pays et vers lequel affluent les plus jeunes. La compétition, ici, tourne brutalement à leur désavantage et la conversion de leur capital scolaire en capital social professionnellement valorisé se heurte aux ségrégations persistantes.

Les femmes, malgré tout, fortes d'un bagage scolaire plus consistant, s'efforcent d'avancer, investissant – fût-ce en petit nombre – des professions qui leur étaient jadis fermées, briguant des responsabilités identiques à celles des hommes. Les jeunes filles qui arrivent sur le marché du travail sont de moins en moins d'humeur à s'effacer.

Les mots pèsent aussi. Voilà pourquoi j'ai toujours attaché tant de prix à la féminisation des noms de métier et des titres. Dès 1988, j'ai féminisé mon titre de député malgré l'interdiction des services de l'Assemblée nationale, puis celui de ministre en 1992, malgré les réserves de l'administration. L'entreprise, après tout, n'était pas si hardie : cela fait un bail que les élèves ne confondent plus *« la prof »* avec *« le prof »*. Vivante, la langue se renouvelle aussi dans les cours de récréation. Dans les fonctions qu'elles exercent, les femmes ont bien le droit à des appellations qui respectent leur identité et leur font sentir qu'elles ne sont pas là par accident. Cette action pour la parité lexicale indispose les tenants du parler académique, hostiles à la brise égalitaire qui souffle sur les manières de dire. Il ne s'agit ni d'une insignifiante querelle terminologique ni d'autoritarisme linguistique. Le débat n'est pas anecdotique. Il s'agit que la langue prenne acte de la réalité.

L'école peut bâtir une parité civique, en particulier en luttant contre toutes les formes de brutalité et de violences. L'attente des collégiennes est forte ; il y sera répondu. Elles ont peur du racket, des violences sexuelles et de la violence tout court. Même si elles trouvent les garçons gentils, elles sont nombreuses aussi à les dire « machos », agressifs ou violents. Enfin, elles n'admettent pas les relations sexuelles sans amour. Ce qui est loin de constituer la réalité, si j'en crois les récits des infirmières scolaires.

> L'école est devenue le lieu privilégié d'une redistribution radicale des cartes entre l'un et l'autre sexe

Sur ce problème, au même titre que pour la pédophilie ou le bizutage, j'entends lever la loi du silence pour protéger les victimes et pour éduquer. Une mission de prévention des violences sexuelles a été mise en place. Recensées pour la première fois, deux cent quarante-deux affaires de violence sexuelle entre élèves ont été signalées en un an, avec une tendance à l'augmentation notable de leur nombre et un rajeunissement des auteurs (40 % ont moins de treize ans). Si les collégiens sont majoritairement concernés, il faut reconnaître que l'école maternelle et primaire commence à être aussi confrontée au problème de l'agressivité sexuelle des enfants.

Les premiers éléments dont je dispose mettent en évidence des carences auxquelles l'éducation civique et l'éducation sexuelle devront impérativement répondre : interdit du jeu sexuel jamais appris, influence néfaste de la télévision, indifférence à la souffrance de la victime, importance du phénomène de groupe, qui joue un rôle désinhibiteur, et enfin – pourquoi ne pas le dire ? – difficulté à restituer la place de la femme en raison des habitudes acquises par certains enfants, qui méprisent les filles et contestent l'autorité des femmes.

De ce point de vue, les violences particulières subies par les femmes enseignantes, notamment les violences verbales doivent être éradiquées du système scolaire. La force intégratrice de l'école se fait en acceptant la différence mais en ne tolérant aucune faiblesse au regard des principes républicains, parmi lesquels l'égalité entre hommes et femmes, bientôt renforcée par la parité.

Oui décidément, le pas de la parité est un grand pas pour l'humanité et donc, bien évidemment, pour les hommes. Dans cette affaire, nous ne nous plaindrons d'ailleurs pas qu'ils en soient les principaux acteurs ! Qu'ils en soient même chaleureusement remerciés.

Ségolène Royal *est ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.*

Libérer les médias

CONTRAIREMENT à ce que l'on croit, la France n'a pas encore de télévision privée. Toutes les chaînes sont sous la coupe directe ou indirecte de l'autorité publique. L'Etat finance non seulement les sociétés nationales que sont France 2, France 3, La Cinquième et Arte, mais encore, par ses commandes, il contrôle de fait les groupes privés de bâtiment et travaux publics, de services publics (eau, assainissement, etc.) ou de vente d'armes, dont il fait la fortune – ou l'infortune – et qui, moyennant cette richesse, possèdent la télévision officiellement privée mais structurellement publique : TF 1, Canal Plus, M 6, ainsi que de multiples radios, journaux et plus de la moitié de l'édition française.

Le contrôle des télévisions et médias prétendument privés est d'autant plus efficace qu'il est indirect ; toujours soupçonnée de faire le jeu du pouvoir, la télévision publique est, paradoxalement, plus indépendante que ses concurrentes privées. La loi tacite qui veut que personne ne parle du propriétaire de l'entreprise qui l'emploie est la clé de voûte de ce dispositif de contrôle. On n'a pas vu la rédaction de TF 1 s'étendre longuement sur les procédures judiciaires visant le groupe Bouygues, ni celle de M 6 relater avec force précisions les difficultés de son propriétaire, notamment dans l'affaire Carignon. Il est douteux que Canal Plus s'inquiète demain des dossiers de Vivendi, qui vient de l'acquérir.

La chose est aussi avérée dans les médias écrits : quelle rédaction publiera une enquête sur le propriétaire du journal ? La loi du milieu aggrave cette situation : personne ne cherche noise à son voisin, concurrent certes, mais d'abord complice ; TF 1 ne cartonne pas Vivendi, *L'Express* (propriété de Vivendi) ne consacre pas dix pages aux menus financements et grands secrets de Suez-Lyonnaise, M 6 (propriété de Suez-Lyonnaise) ne s'intéresse pas aux fabuleuses affaires de Lagardère, ni *L'Evénement* (ex-*l'Evénement du jeudi*), ni Hachette (propriétés de Lagardère) ne sortent de papier ou de livre attaquant aucun des susnommés. Bref, une véritable oligarchie fait peser une chape de plomb sur les médias privés, en toute impunité.

Lionel Jospin est arrivé au pouvoir en 1997 avec une idée : mettre un terme à cette situation, émanciper la télévision privée de sa dépendance à l'égard de la commande publique et développer une télévision publique originale et libre. Pour ce faire, les socialistes avaient annoncé une mesure simple : interdire de posséder un média à une entreprise tirant plus de 10 % de son chiffre d'affaires de la commande publique. Qu'a-t-on vu depuis ? Les députés ont-ils débattu d'un projet de loi que leur aurait soumis le gouvernement ? Non. Ce dernier a-t-il seulement maintenu le cap ? Non plus. Les lobbyistes de tous bords ont fait feu de tout bois. Le gouvernement a battu en retraite, sans combattre, dès la fin 1997. Il va, depuis, d'atermoiement en atermoiement, honteux de n'avoir pas su vouloir, honteux aussi de l'avouer.

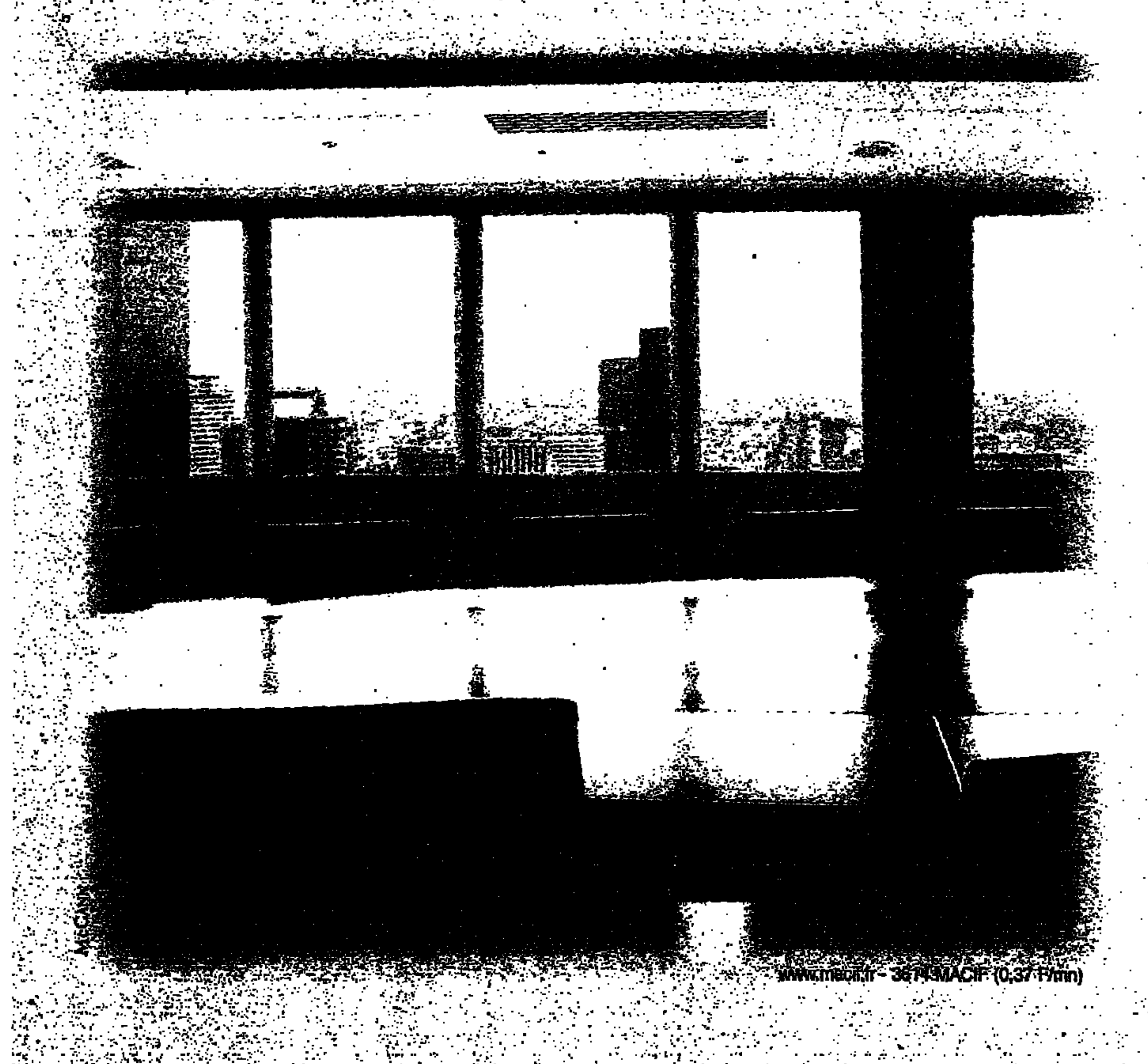
Les restructurations industrielles et financières de 1997 et 1998 donnent pourtant raison aux intentions affichées par les socialistes lors de la campagne électorale : il n'est en effet question que de concentrations, de fusions et de recentrages sur le métier qu'on sait le mieux faire. Investisseurs, banquiers, stratèges et analystes financiers internationaux plébiscitent ainsi les entreprises qui se développent et croissent dans leur métier de base ; et les mêmes dévalorisent (relativement) les conglomérats d'activités sans lien industriel les unes avec les autres et qui ne se côtoient qu'en raison de troubles liens avec le monde politique – ce qui n'augure jamais rien de bon pour un financier – ou à cause de fins plus douteuses encore (financements occultes, blanchiment d'argent).

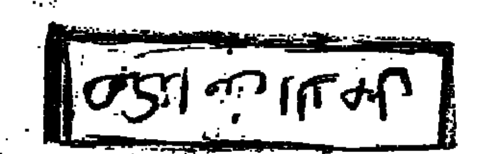
Pour une fois qu'un projet civique et juste était aussi réaliste et raisonnable, l'occasion était belle d'assainir le fonctionnement des médias privés, de permettre le développement d'entreprises d'édition, de presse, de radio et de télévision authentiquement indépendantes – comme il en existe dans tous les pays développés du monde, sauf en France – et de consolider un pôle audiovisuel public en le dotant de ressources substantielles et durables au moyen de règles de partage équitables des recettes publicitaires.

Cette occasion a, pour le moment, été perdue : les médias ne sont pas, aujourd'hui, régis en France par des lois proposées par le gouvernement et votées par la représentation nationale ; ils sont réglés par les désirs et intérêts de puissances qui s'appellent Bouygues, Lagardère, Suez-Lyonnaise et Vivendi, et devant lesquels trois cents sénateurs, six cents députés, trente ministres, le chef du gouvernement et le président de la République française s'inclinent. A moins que cet inceste corrupteur ne réponde à leurs vœux intimes.

Peu importe, d'ailleurs, quand les questions demeurent : où est ici l'Etat de droit ? Où est la République ? Où est la gauche ?

Max Gallo *est écrivain ;*
Jean Gatty *est économiste ;*
Philippe Herzog *est professeur de sciences économiques (Paris-X) ;*
Philippe Meyer *est journaliste ;*
Olivier Mongin *est directeur de la revue « Esprit » ;*
Philippe Raynaud *est professeur de sciences politiques (Paris-II) ;*
Bertrand Tavernier *est cinéaste.*





Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tel. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

France-Allemagne : la clarification nécessaire

LORS de l'arrivée au pouvoir du chancelier Schröder, dont on ne savait trop que penser, Oskar Lafontaine apparaissait aux yeux des dirigeants français comme le garant d'une relance des relations franco-allemandes. La bonne entente avait été mise à mal, à la fin du règne de Helmut Kohl, par les divergences entre les deux pays sur la mise en place de la Banque centrale européenne. Président du Parti social-démocrate, occupant une place centrale dans le nouveau gouvernement avec un ministère des finances taillé à sa mesure, Oskar Lafontaine avait développé des liens très étroits avec les socialistes français.

Souvent qualifié à Bonn de « jospiniste allemand », par opposition à un Gerhard Schröder auquel on prêtait des sympathies plus marquées pour Tony Blair, il partageait la préoccupation des Français de ne pas laisser la gestion de la zone euro aux seules mains des banquiers centraux et d'accompagner la création de la monnaie unique d'une véritable coordination des politiques économiques et sociales européennes. Dès son entrée en fonctions, il avait engagé une coopération très étroite avec Dominique Strauss-Kahn. Aux yeux des eurosceptiques, notamment britanniques, le couple Lafontaine-Strauss-Kahn était vite devenu le symbole d'une Europe dirigiste honnie.

Cette fraternité d'armes a fait oublier que les relations d'Etat à Etat, même entre l'Allemagne et la France, ne sont pas seulement guidées par des proximités idéologiques. Les négociations sur la politique agricole commune, sur le financement de l'Europe, les tâtonnements de la politique nucléaire du chancelier Schröder, ont ramené les deux capitales au réalisme.

L'affrontement franco-allemand a été d'autant plus dur que chacun des deux camps s'est estimé trahi par l'autre. Face aux exigences de Gerhard Schröder, qui réclame haut et fort un réajustement de la contribution de son pays au budget européen, face au raidissement de Joschka Fischer, son ministre des affaires étrangères, qui, malgré ses convictions européennes, ne voit pas pourquoi l'Allemagne devrait céder à la pression du lobby agricole français, les connivences d'Oskar Lafontaine avec Dominique Strauss-Kahn ne pesaient pas lourd. Empêtré dans ses propres conflits internes, le ministre des finances n'a pas pu, ou voulu, jouer le rôle d'arbitre que certains à Paris avaient imaginé.

Son départ va clarifier le jeu. Si on ne l'avait pas encore compris, Gerhard Schröder est le seul maître à Bonn. Il n'y a pas de raison de soupçonner que sa politique européenne soit moins engagée sans Oskar Lafontaine. Avec son nouveau ministre des finances, il lui appartiendra cependant de mettre fin aux atermoiements qui ont marqué les premiers mois de son gouvernement, d'adresser un signal plus précis sur ses intentions à ses partenaires français et européens. Il lui faut d'urgence réussir le sommet de Berlin, où les Quinze sont censés achever, les 24 et 25 mars, leurs difficiles négociations sur l'Agenda 2000.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'Occident européen

LA DEUXIÈME guerre mondiale et la modification du rapport des forces dans le monde ont obligé l'Angleterre à se considérer comme partie integrante de l'Europe. Mais elle ne peut envisager de s'y intégrer définitivement sans être sûre d'en assurer la direction spirituelle, économique et financière.

La France, seule parmi les nations du continent, avec sa conception réaliste et humaniste, peut dépasser la méfiance insulaire et faire accepter à la Grande-Bretagne une conception moins hiérarchique de l'organisation européenne.

La collaboration étroite et confiante sur un pied de complète égalité de nos deux pays peut seule éviter de conduire l'Angleterre à un échec retentissant sur le continent. Par les regroupements inévitables que cet échec provoquerait, il mettrait en péril l'existence même de la métropole et du Commonwealth britanniques.

La France et l'Union française seront dans un proche avenir, si la paix est sauvegardée, un élément déterminant à la fois sur le plan culturel et économique de l'organisation de cet Occident européen auquel l'Angleterre doit s'intégrer dans son intérêt propre et dans l'intérêt de l'Europe entière.

C'est notre voeu le plus cher de voir se constituer, comme le souhaitait M. Bevin, premier ministre britannique, devant la Chambre des communes le 15 septembre 1948, une force de paix, d'égalité et d'équilibre groupant les Etats de l'Europe occidentale et leurs possessions d'outre-mer, la Grande-Bretagne et son Commonwealth.

Pierre Naquet
(13-14 mars 1949.)

Les femmes et le paradoxe de la liberté contraignante

PARCE QU'ELLE EST au centre des grandes passions de l'espèce – l'amour, le sexe, la famille, l'argent, le pouvoir –, la relation entre hommes et femmes n'en finira jamais d'alimenter les débats philosophiques, politiques et sociaux. En témoignent, en France – et parmi d'autres –, deux vives querelles du moment, celle née du projet de PACS et celle liée à l'introduction de la parité. Le 9e Forum de l'an 2000, organisé à Rouen le samedi 6 mars, sur le thème « Hommes-femmes : où va la différence ? », tombait donc à point nommé.

Sur ce chapitre, un premier – et formidable – constat s'impose : le XXe siècle finissant aura permis aux femmes, du moins dans le monde développé, de vivre l'une des expériences les plus neuves qu'ait connues l'humanité, en conquérant à la fois la liberté sexuelle, l'indépendance économique et l'autonomie sociale. En l'espace de trois générations, observe la sociologue Nathalie Heinich, la femme « non-liée » s'est forgée « une identité personnelle » différente de celles de son père et de son mari. Ainsi est mort le « modèle rousseauiste » qui, rappelle la philosophe Françoise Gaillard, cantonnait la femme « dans l'ordre du naturel », en la soustrayant à l'« ordre du contractuel ».

La science a accéléré cette révolution des moeurs. En permettant de dissocier sexualité et procréation, la mise au point d'une contraception moderne a donné à la femme la maîtrise de sa fécondité et facilité son épanouissement sexuel. « *Le ménage est devenu le couple*, constate Evelyne Sullerot, cofondatrice du Planning familial. *Pour la première fois depuis que le monde est monde, ce sont les femmes qui, en matière de procréation, choisissent, essayent et décident. Ce sont elles qui font les grands choix dans la vie du couple. Trois divorces sur quatre sont demandés par elles.* » Pour cette pionnière du féminisme, une autre découverte scientifique majeure, celle des « empreintes génétiques », risque de bouleverser la relation homme-femme : « *La filiation paternelle est désormais établie aussi sûrement que la filiation maternelle. Les hommes ne pourront plus aussi facilement nier leur paternité. Les liens parentaux seront renforcés aux dépens du couple, dont la valeur baissera.* »

LE TRAVAIL, CHAMP D'INÉGALITÉS

Le démographe Michel Bozon recense les principaux signes de la révolution sexuelle : « *La vie sexuelle des femmes est devenue plus longue. Le lien entre sexualité et mariage s'est relâché. Le répertoire sexuel des couples s'est élargi. Les femmes sont plus actives et plus hédonistes.* » Pourtant, ajoute-t-il, les femmes, aujourd'hui comme hier, tentent avant tout de « *stabiliser la sexualité des hommes en la contenant dans une relation* ». Cette démarche « *relationnelle* », les hommes sont encore loin de la partager. Ils continuent de se voir souvent « *comme des sujets désirants indépendants* ». Ainsi, la « *dissymétrie amoureuse* » n'a pas disparu. Elle s'est seulement déplacée. La philosophe Luce Irigaray inscrit cette dissymétrie dans le cadre, plus large, d'une différence d'« *identité relationnelle* ». « *Le rapport à soi, à l'autre et au monde n'est pas le même chez l'homme et la femme. La femme valorise le "tu". l'homme privilégie le "je". Une différence qu'on peut observer dès l'enfance.* »

Auteur en 1998 d'un rapport gouvernemental sur les liens entre le droit, la famille et la vie privée, Irène Théry souligne que, avec la reconnaissance progressive des droits des homosexuels, la notion de couple a changé. « *Le couple est en train de devenir le lien entre deux personnes.* » Evoquant le « *désarroi du couple hétérosexuel* », dont on parle peu dans les débats autour du PACS, Irène Théry note que « *l'air du moment est antimasculin au possible* ». « *La forme suprême de l'interdit n'est plus l'inceste, ni l'adultère : c'est le viol. Les hommes deviennent des violeurs potentiels. Que reste-t-il alors de la séduction qui est, à un certain degré, un viol du consentement ?* » Rejetant « *une conception policière du désir* », caricaturée dans les procès pour harcèlement sexuel, la sociologue souhaite voir préserver l'« *espace obscur et la magie de la séduction.* »

L'égalité entre hommes et femmes reste un idéal encore largement hors d'atteinte, en premier lieu dans le secret des affaires domestiques, où, déplore le sociologue Jean-Claude Kaufmann, « *les choses évoluent très lentement* ». « *Les tâches ménagères sont un domaine immense où les femmes se font piéger. Après les premiers temps légers de la vie à deux, à mesure que la famille s'organise et que les tâches s'alourdissent, la femme en assure l'essentiel. C'est elle qui a la famille dans la tête, qui en porte la charge mentale. Elle entretient et subit la vieille mémoire du corps.* »

Le travail offre aussi un champ d'inégalités. La sociologue Jacqueline Laufer relève un écart moyen de salaires de 27 % au détriment des femmes. « *Seulement trois cadres sur dix sont des femmes*, regrette-t-elle. *Et elles ne représentent que 7 % des effectifs des équipes dirigeantes.* » L'historienne Anne-Marie Sohn s'inquiète de voir remis en cause l'« *emploi féminin à la française* » reposant, depuis des décennies, sur le travail à temps complet, des carrières continues et l'insertion massive des femmes mariées. « *Sous couvert de partage du travail et d'une politique familiale, le temps partiel et les allocations parentales évincent les femmes actives, délégitiment les carrières féminines, et renvoient la femme à sa "vocation naturelle": la maternité.* »

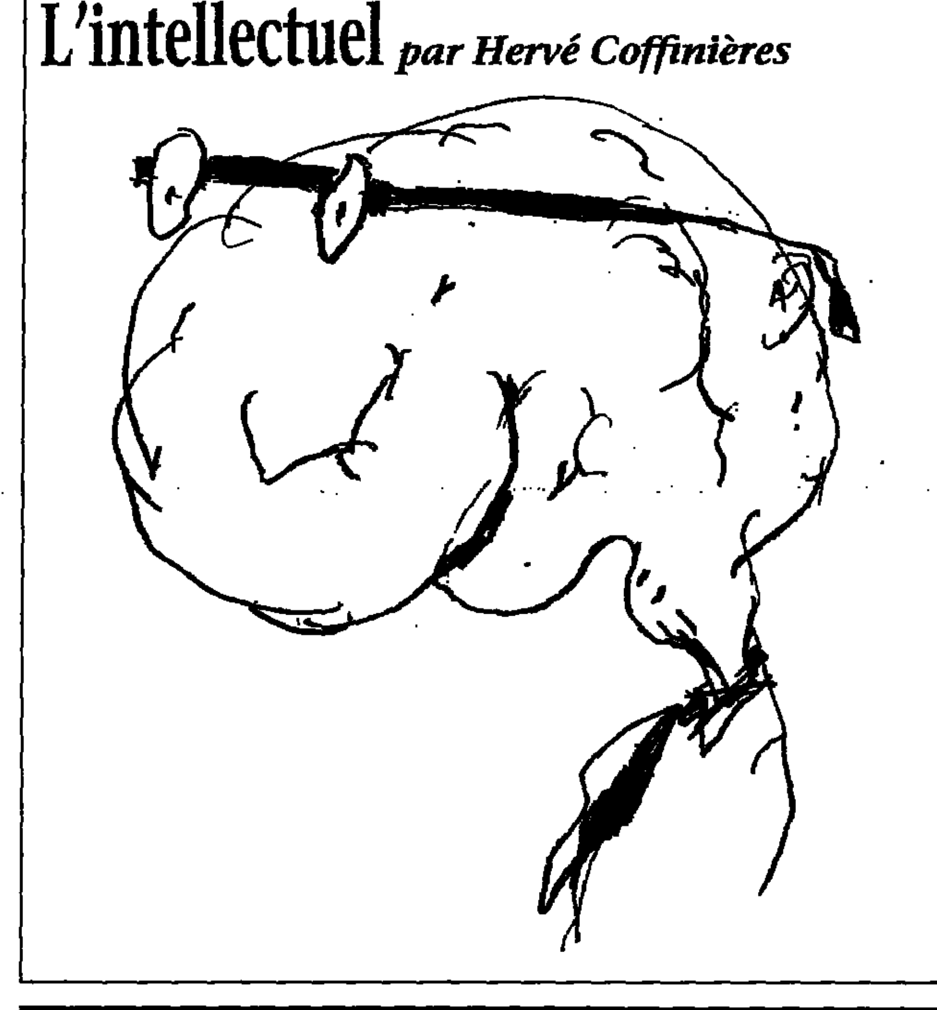
Reste le pouvoir où, entre hommes et femmes, une nouvelle donne est en œuvre, avec l'inscription de la parité dans la loi. « *C'était le combat de l'heure*, se réjouit l'une de ses plus ferventes avocates, la philosophe Blandine Kriegel. *Il exprimait la volonté de fonder les droits des citoyens sur les droits de l'humain, d'appliquer l'égalité dans la vie politique. L'humain est homme et femme à égalité. Il s'agit de consacrer dans la loi la dualité de la nature humaine qu'Aristote qualifiait d'accident non séparable du genre humain.* »

Tout en saluant le « *beau combat politique* » qu'elle a suscité, la politologue Evelyne Pisier tient la parité pour « *un principe dangereux* », car elle est « *une injonction à la différence* ». « *N'est-il pas dangereux d'inscrire dans la Constitution cette différence naturelle qui, pendant des siècles, n'a servi qu'à justifier la supériorité des uns et l'infériorité des autres ?* » Farouche adversaire de la parité, l'éditorialiste Alain-Gérard Slama y voit « *une forfaiture légale* », qui met en cause la définition même de la République, provoque « *une guerre entre femmes* », ouvre la « *boîte de Pandore des discriminations positives* » et annonce « *un cortège de conflits identitaires* ».

La parité, ajoute la philosophe Michèle Le Doeuff est « *une illusion* » qui suppose que les citoyennes, « *s'identifient* » à leurs élues, « *comme des supporters d'une équipe de foot* » et que ces dernières mènent nécessairement une politique favorable aux femmes. Ce débat sera bientôt d'arrière-garde, puisqu'il vient d'être tranché au Parlement... par les hommes. Une chose est sûre : en politique, comme dans leur vie privée, les femmes feront de plus en plus l'expérience de ce que Nathalie Heinich appelle le « *paradoxe de la liberté contraignante* » : toujours plus de responsabilités, toujours plus de devoirs. Une situation où la course à l'excellence entraîne l'insatisfaction permanente ; où les femmes vivent « *le possible comme une obligation, et le privilège comme une contrainte* ».

Jean Pierre Langellier

L'intellectuel *par Hervé Coffinières*



L'éradication programmée du mongolisme

Suite de la première page

La question fut soulevée publiquement en 1996 lorsqu'une très vive polémique opposa Hervé Gaymard, alors secrétaire d'Etat à la santé, au Collège national des gynécologues-obstétriciens. Ces derniers réclamaient la prise en charge, quel que soit l'âge de la femme enceinte, de ce dépistage au moyen des tests sanguins.

Au terme d'une période probatoire de deux ans, les autorités sanitaires françaises ont décidé que ce dépistage serait dorénavant, et de manière définitive, pris en charge par la collectivité nationale (*Le Monde* du 18 février). Tout, en d'autres termes est en place pour que, à court ou moyen terme, on n'enregistre pratiquement plus de naissances d'enfants trisomiques.

Pour le professeur Jean-François Mattei, spécialiste de pédiatrie et de génétique médicale, un tel phénomène impose une réflexion plus générale et soulève une question dérangeante et rarement posée. « *Est-il possible d'organiser le dépistage étendu d'une affection génétique sévère dans une population donnée sans engager notre société vers une politique de santé publique basée sur l'eugénisme ?* demandait-il, en juin 1997, dans la revue *Etudes*. *Toutes les autres questions sont secondaires au regard de cette interrogation de fond. Il faut donc bien examiner d'abord le problème de fond concernant le risque eugénique, avant d'envisager les possibilités et modalités d'un dépistage prénatal étendu, car les choix d'aujourd'hui sont lourds de conséquences pour le développement inéluctable de la médecine prédictive et de son organisation dans le futur.* » Force est aujourd'hui de constater que l'analyse du risque eugénique n'a pas fait l'objet de vastes débats et que le dépistage de masse est devenu une réalité sans doute irréversible.

EUGÉNISME « DÉMOCRATIQUE »

Force est aussi de constater que avec le dépistage prénatal, bientôt systématiquement proposé, des anomalies chromosomiques, on modifie fondamentalement la nature du geste médical qui, ici, sort clairement du cadre de la relation individuelle pour servir *de facto* une politique de santé publique dans le champ du retard mental. « *L'association des idéologies du progrès et des individualités démocratiques n'est pas nouvelle. Depuis les années 70, la conjonction active du féminisme et du libéralisme a placé la femme au centre du droit à disposer de son propre corps, et, maintenant, c'est en faisant porter la responsabilité de la décision sur la femme que l'on évitera toute dérive eugénique*, écrit sur ce thème Bernard Andrieu, philosophe des sciences de la vie et des neurosciences dans son récent ouvrage *Médecin de son corps* (Presses universitaires de France). *S'il ne s'agit pas de remettre en cause le droit de la femme à disposer de son propre corps, il en va pour l'eugénisme tout autrement qu'avec l'interruption volontaire de grossesse car, aujourd'hui, la femme aurait le droit (...) de décider de la qualité de l'enfant à naître. Est-ce véritablement le moyen d'éviter la dérive eugénique, alors que toutes les enquêtes confirment que 90 % des femmes interrogées élimineraient l'enfant trisomique 21 ?* »

« *Au nom de la liberté individuelle, l'Etat instaure un eugénisme qui ne veut pas dire son nom, laissant tout le poids de la culpabilité à l'individu*, ajoute Bernard Andrieu. *Cet individu, si la loi lui permet effectivement d'accéder à cette connaissance sans discrimination économique en remboursant le test de dépistage, devient l'instrument du progrès biotechnologique.* »

Cette évolution vers un eugénisme « démocratique » peut-elle se faire au prix d'un échec scientifique et médical puisque, loin de comprendre et de soigner la trisomie 21, on se borne ici à identifier son existence avant la naissance et à proposer à la femme concernée de mettre un terme à sa grossesse ? Et comment ne pas voir que cette évolution sera d'autant plus rapide que l'on organisera la disparition de pathologies dont on ne connaît pas les causes et que la collectivité ne développera pas les efforts nécessaires pour offrir aux handicapés et à leurs proches de réelles possibilités d'intégration et d'épanouissement ? Or on est ici loin du compte et, trop souvent, le handicap, faute d'être étudié, nourrit des fantasmes réducteurs. Dans le cadre des prochaines VIIes Journées nationales sur la trisomie 21, les organisateurs – qui ont invité Pascal Duquesne, héros du film *Le Huitième Jour* – démontreront à quel point les personnes souffrant de cette affection peuvent, par le théâtre, le sport, la photographie, la peinture ou l'écrit, être capables de s'exprimer.

Jean-Yves Nau

RECTIFICATIFS

SPOLIATION

Contrairement à ce que nous avons écrit dans un article consacré à la spoliation des juifs sous le régime de Vichy (*Le Monde* du 23 février), les sommes en déshérence provenant des internés du camp de Drancy et restées consignées à la Caisse des dépôts et consignations se montent à 9,5 millions de francs de l'époque (environ 16,1 millions de francs actuels) et non à 9,5 milliards de francs.

GUERRE DE LA BANANE

Dans notre article intitulé « Isolés, les Etats-Unis intensifient leur offensive commerciale tous azimuts », paru dans notre édition du 10 mars, nous avons indiqué par erreur que la Chambre des représentants américaine serait « *partiellement* » renouvelée lors du scrutin de novembre 2000. C'est en fait la totalité de la Chambre qui est soumise à réélection, ainsi qu'un tiers du Sénat.

RECORD Portée par la santé étonnante de l'économie américaine et une croissance ininterrompue depuis neuf ans, la Bourse de New York continue sa chevauchée et approche du seuil symbolique des 10 000 points de l'indice Dow Jones. ● POUR LA PREMIÈRE FOIS de son histoire, l'indice phare de la place new-yorkaise a dépassé, jeudi 11 mars, le niveau des 9 900 points. Il affiche un gain de près de 8 % depuis le début de l'année et de 300 % en moins de dix ans. ● CONTRAIREMENT à ce qu'imaginaient les experts il y a encore quelques semaines, la crise brésilienne et les incertitudes sur l'ensemble des économies de l'Amérique latine n'ont pas affecté les valeurs américaines. ● LA BOURSE DE NEW YORK a profité au contraire de la détente récente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis, après la publication de statistiques montrant l'absence de tensions inflationnistes outre-Atlantique.

La Bourse de New York à deux doigts des 10 000 points

Déjouant les pronostics sur l'incidence de la crise brésilienne, Wall Street ne cesse de battre des records. La place new-yorkaise est portée par la croissance, ininterrompue depuis neuf ans, de l'économie américaine

JUSQU'OÙ montera Wall Street ? Alors que les observateurs s'accordaient, il y a encore quelques semaines, pour prévoir une pause dans la progression de la Bourse américaine, cette dernière ne cesse d'atteindre de nouveaux sommets historiques. En moins d'une semaine, l'indice Dow Jones de la Bourse américaine a battu par trois fois ses records et ne se trouve plus qu'à quelques encablures du seuil symbolique des 10 000 points. Jeudi 11 mars, il a terminé sur une hausse de 1,3 %, à 9 897,44 points après avoir touché les 9 935,46 points en cours de séance.

Cette fois, ce sont les valeurs pétrolières et de la distribution qui ont été à la fête. La hausse du prix du pétrole constatée ces derniers jours met dans une meilleure posture les grandes compagnies américaines comme Chevron ou Exxon. Les valeurs de la distribution telles que Wal-Mart ou Sears Roebuck ont, quant à elles, profité de la hausse des ventes de détail. Celles-ci ont progressé de 0,9 % au mois de février, après un bond de 1 % en janvier. La contraction du déficit de la balance des comptes courants au quatrième trimestre à 63,8 milliards de dollars (58 milliards d'euros), contre 65,7 milliards de dollars au troisième trimestre, a fini d'encourager les investisseurs.

Ces bons chiffres de l'économie américaine font suite à la publication de statistiques rassurantes, la semaine dernière. Vendredi 5 mars, l'annonce d'une légère augmentation du taux de chômage en février et de la progression modeste du salaire horaire avait permis à la Bourse américaine d'enregistrer le premier record de la série. Ces indicateurs avaient éloigné le spectre d'une hausse de ses taux par la Réserve fédérale américaine et avait favorisé une détente sur le marché obligataire. Après avoir dépassé les 5,70 %, il y a une dizaine de jours, le taux de rendement de l'obligation du Trésor émise à 30 ans est tombé à 5,57 %, ce qui a fourni un important facteur de soutien aux actions américaines.

La chevauchée de la Bourse américaine

INDICE DOW JONES DE LA BOURSE DE NEW YORK

10 000 – 9 000 – 8 000 – 7 000 – 6 000 – 5 000 – 4 000 – 3 000 – 2 000

9 897,44

1990 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95 – 96 – 97 – 98 – 99

L'indice Dow Jones de la Bourse de New York a gagne près de 300 % en moins de 10 ans, profitant de la croissance ininterrompue de l'économie américaine.

TENTATION NIPPONE

Une étude de la banque JP Morgan, réalisée à partir de l'observation de l'évolution de la Bourse américaine sur quarante-deux années, montre que l'indice Standard & Poor's 500, l'autre grand baromètre de la Bourse américaine, est beaucoup plus sensible au niveau des taux qu'à celui des bénéfices des entreprises.

A court terme, Wall Street pourrait pâtir de tensions sur le marché obligataire. *« Les investisseurs japonais, qui détiennent une part importante d'obligations américaines, sont en train de boucler leur année fiscale, qui se termine à la fin mars. Ils pourraient être tentés de faire apparaître des plus-values en vendant leurs obligations américaines, ce qui pourrait faire baisser les marchés obligataires »*, juge Nicholas Sargen, stratège chez JP Morgan.

Cependant, à long terme, les analystes semblent confiants sur la poursuite de la détente des taux, qui devrait contribuer à favoriser la progression de Wall Street. Ralph Acampora, le directeur de la recherche technique de Prudential Securities, un des plus célèbres « gourous » de New York, avait été l'un des premiers, au début de l'année 1995, à prédir une envolée du Dow Jones jusqu'à 10 000 points, alors qu'il marquait un peu plus de 4 000 points. Mais s'il se montrait inquiet il y a encore quelques semaines, craignant une correction de 10 à 15 % des actions américaines, il fait preuve aujourd'hui d'un nouvel optimisme et prédit un Dow Jones à 11 500 points au troisième trimestre.

« PAS AUSSI MAUVAISE »

Contrairement aux inquiétudes du début de l'année, la Bourse américaine est loin d'être affectée par les craintes qui pèsent sur l'économie brésilienne. La part du commerce extérieur réalisée par les Etats-Unis avec le Brésil, qui ne représente que 2 % des exportations américaines, est insuffisante pour affaiblir sensiblement la croissance américaine, principal soutien du marché boursier outre-Atlantique.

Mais la crainte majeure des économistes portait sur une contagion de la récession brésilienne au reste de l'Amérique latine. La région dans son ensemble absorbe en effet 20 % des exportations américaines. Une hypothèse qu'a d'ailleurs évoquée le Fonds monétaire international (FMI) dans son dernier rapport annuel, indiquant que la crise économique brésilienne pourrait avoir des effets significatifs sur l'Argentine.

Pour le moment, l'état de l'économie brésilienne continue néanmoins à inquiéter les professionnels, même si la situation au Brésil n'est *« pas aussi mauvaise que beaucoup de gens le pensent »*, a estimé le président de la banque centrale allemande, Hans Tietmeyer, à l'issue de la dernière réunion des gouverneurs des banques centrales des pays du G 10. Malgré l'aide de près de 9 milliards de dollars (8,2 milliards d'euros) consentie par le FMI, le Brésil continue à faire face à une charge de dette considérable, que la hausse récente des taux d'intérêt (de 39 % à 45 %), jeudi 4 mars, n'a fait qu'amplifier. *« Entre 70 % et 75 % de la dette interne de l'Etat est indexée sur le niveau des taux courts »*, rappelle Pierre Laurent, économiste chez CDC Marchés.

L'objectif des autorités brésiliennes est en fait de pouvoir réduire à terme les taux d'intérêt, ce qu'elles pourront réaliser une fois la confiance des investisseurs revenue. Un tel mouvement semble perceptible, comme le montre l'appréciation de la monnaie brésilienne, le real, dont la parité de changes contre le dollar américain est revenue à 1,855, soit son niveau le plus élevé depuis le 8 février – après avoir atteint 2,2 juste après la remontée des taux d'intérêt. Si le soutien du FMI a donc été bien perçu par les investisseurs puisque ces nouvelles ressources permettront au pays de défendre sa monnaie, il ne devrait toutefois pas lui éviter de plonger cette année dans la récession, que les économistes évaluent en moyenne entre – 5 % et – 6 % du produit intérieur brut. Par comparaison, la croissance avait atteint 3 % en 1997 et devrait être de l'ordre de 0,5 % en 1998.

Si la récession au Brésil n'est donc pas en mesure, à elle seule, d'affecter la croissance de l'économie américaine et Wall Street, certaines stars de la cote américaine, qui réalisent une part de leur activité au Brésil, comme Gillette, Revlon ou Colgate, pourraient ponctuellement être pénalisées en Bourse.

En outre, l'économie américaine ne pourra continuer à afficher éternellement une santé éclatante. *« Le ralentissement devrait intervenir d'ici à la fin de l'année sous l'impulsion de facteurs domestiques*, estime Olivier Garnier, directeur de la stratégie et de la recherche chez SG Asset Management. *Et plus il sera tardif, plus il sera brutal. »* Une épée de Damoclès qui reste suspendue au-dessus des marchés d'actions américains, même si ceux-ci préfèrent encore dans l'immédiat ignorer cette éventualité.

Joël Morio et Cécile Prudhomme

Londres et Sydney atteignent également des sommets

La Bourse de Londres a profité du dynamisme de Wall Street. Jeudi 11 mars, l'indice Footsie 100 a terminé sur un nouveau record, à 6 335,7 points, en hausse de 1,51 %. En cours de séance, il a même atteint un record absolu à 6 360,3 points, effaçant celui inscrit le 25 février. Comme à la Bourse de New York, la progression des valeurs pétrolières a entraîné l'ensemble du marché. BP Amoco, la plus grosse capitalisation de la Bourse britannique, a bondi de 9,2 % et Shell Transport, la partie britannique du groupe anglo-néerlandais Royal Dutch-Shell, a grimpé de 8,5 %.

Vendredi 12 mars, la Bourse de Sydney a également clôturé sur un plus haut historique. L'All Ordinaries Index s'est apprécié de 0,4 %, à 2 961,30 points. Il a notamment profité de la progression des actions de mines d'or, le prix du métal jaune se situant à ses plus hauts niveaux depuis trois mois.

Le prix du baril de pétrole remonte devant une possible réduction de la production

LA PERSPECTIVE d'une réduction de production de pétrole d'ici à la réunion de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) prévue le 23 mars a provoqué un net raffermissement des cours sur les marchés. A Londres, le baril de brent est repassé, dès mercredi 10 mars, au-dessus des 12 dollars, un niveau méconnu depuis novembre 1998, les prix évoluant autour des 10 dollars, leur plus bas niveau depuis près de douze ans.

Présentée comme une éventualité en début de semaine à la suite d'une entrevue entre les Saoudiens et les Iraniens, qui ont mis un terme à leur divergence sur les quotas de production, cette hypothèse a été confirmée, mercredi, lors d'une réunion entre les ministres d'Arabie saoudite, du Koweït, d'Oman et du Qatar. Cette initiative était suivie, jeudi, par une rencontre aux Pays-Bas du ministre saoudien du pétrole, Ali Ben Ibrahim al Naïmi, avec ses homologues vénézuelien, iranien, algérien et un représentant mexicain, ce pays n'étant pas membre de l'OPEP. La réunion devait se poursuivre vendredi 12 mars. La veille, dans le journal saoudien *Al-Charq al-Awsat*, M. Naïmi s'était déclaré *« très optimiste »* sur la possibilité *« d'un accord entre les pays producteurs, membres et non membres de l'OPEP, pour décider d'importantes réductions »*.

Le premier producteur d'hydrocarbures essaie, pour la troisième fois en un an, d'imposer une réduction du débit pour redresser les prix. En mars et juin 1998, associé au Venezuela et au Mexique, Riyad avait obtenu une diminution globale de 2,6 millions de barils/jour, représentant près de 3 % de l'offre mondiale. En raison de l'indiscipline de certains pays, l'effet a été inverse. Au lieu de se redresser, les prix se sont effondrés, perdant près de 40 % en un an, dans un environnement affecté par la crise asiatique. Ce contrechoc s'est révélé désastreux pour les économies des Etats pétroliers et leur a fait prendre conscience de l'obligation de nouveaux efforts.

D. G.

Dopé par ses résultats, Vivendi affirme ses ambitions d'expansion

JEAN-MARIE MESSIER, le PDG de Vivendi (ex-Générale des eaux), doit se féliciter tous les jours d'avoir absorbé Havas en 1998. La fusion avec le groupe de communication lui a amené une aisance financière et une liberté d'action que la seule restructuration de Vivendi n'aurait pu lui donner.

Fort de l'apport par Havas d'une dizaine de milliards de francs de fonds propres supplémentaires, le groupe de services collectifs et de communication a pu se montrer très entreprenant : alliance avec FCC, groupe espagnol de services et de BTP ; rachat de la société américaine d'électricité GPU, acquisitions d'éditeurs espagnols, du producteur de logiciels éducatifs Cendant Software, du *Quotidien du médecin*, du groupe L'Etudiant, du *Vidal*, de Barbour Index en Grande-Bretagne, développement accéléré dans les télécommunications et dans les services collectifs. Au total, Vivendi a investi 49 milliards de francs (7,47 milliards de d'euros) et accru son chiffre d'affaires de 65,6 milliards de francs.

Le groupe a aussi beaucoup vendu. En un an, le chiffre d'affaires d'Havas a été ramené de 50 à 20 milliards de francs. Le patrimoine immobilier est presque totalement liquidé *(lire ci-contre)*. En trois ans, Vivendi s'est délesté pour un peu plus de 100 milliards de francs d'actifs.

A ce vaste redéploiement s'ajoutent les effets d'une réorganisation en profondeur, entreprise depuis trois ans. Pour la première fois depuis 1992, tous les métiers du groupe, y compris le BTP et les télécommunications, dégagent un résultat d'exploitation positif. Après changement de méthodes comptables – pour la troisième fois en trois ans –, le résultat d'exploitation du groupe affiche une croissance de 119 % à 9,1 milliards de francs (1,39 milliard d'euros). Le bénéfice net s'établit à 7,4 milliards de francs (1,13 milliard d'euros), en hausse de 36 % par rapport à 1997, pour un chiffre d'affaires de 208,2 milliards de francs (31,7 milliards d'euros).

Se réjouissant de ces *« excellents résultats »*, M. Messier, retrouvant les accents de la vieille culture d'un groupe épris d'expansion et de pouvoir, se dit prêt à mener *« une stratégie offensive »*. Dans les services collectifs (eau, énergie, propreté), le groupe entend pousser les feux à l'international, notamment sur les pays développés.

« CONTRÔLE MANAGÉRIAL »

Dans la communication, les ambitions sont plus grandes encore. Assuré désormais du succès de Cegetel en France, Vivendi affiche pour la première fois son intention de se développer à l'international, sans l'appui du britannique BT. Un premier pas a été fait avec l'acquisition de Monaco Telecom. Le groupe vise désormais une licence de téléphone mobile au Maroc et, surtout, une prise de participation dans un réseau paneuropéen de transmission de données. Des discussions ont été ouvertes avec l'allemand Mannesman et BT. *« Mais nous n'avons pas vocation à accumuler les participations minoritaires »*, avertit le PDG de Vivendi.

La règle vaut aussi pour la communication. Revenant sur l'échec des discussions entre BSkyB et Canal Plus, le président de Vivendi affirme que le groupe est en situation de force et peut continuer à vivre seul. *« Nous sommes prêts à des alliances fortes, mais à condition d'avoir le contrôle managérial »*, dit M. Messier.

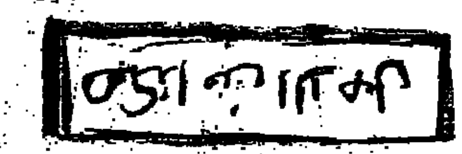
Bien que l'endettement du groupe se soit notablement aggravé, passant de 43,9 à 64,1 milliards de francs, pour 51,4 milliards de francs de capitaux propres, le président de Vivendi met l'accent sur sa capacité d'investissement, qu'il évalue entre 26 et 33 milliards de francs sur les trois prochaines années : *« Si nous avons un bon projet, nous n'aurons aucune hésitation à leur présenter cette opportunité et à demander une augmentation de capital. »* Retrouvant là encore les habitudes du groupe, qui, au cours des dix dernières années, a maintes fois dilué ses actionnaires pour satisfaire sa soif d'expansion.

Martine Orange

La plus grande vente dans l'immobilier

Le Carrousel du Louvre, le CNIT, la Colline de la Défense, les tours Ariane, Michelet, Galilée : Unibail a réalisé, jeudi 11 mars, la plus grande transaction immobilière française. Le groupe de Léon Bressler a acquis auprès de la CGIS, la filiale immobilière de Vivendi, 300 000 mètres carrés d'actifs immobiliers pour 5,8 milliards de francs (885 millions d'euros). Grâce à ce rachat très complémentaire de son patrimoine, Unibail se hisse au niveau des principales sociétés foncières européennes.

Avec cette cession, Vivendi tire un trait sur le lourd héritage de l'empire Pellerin, non sans sacrifice : la vente se traduit par une moins-value de 4,3 milliards de francs pour le groupe. Celui-ci l'avait, toutefois, entièrement provisionnée dans ses comptes. La CGIS conserve désormais, pour seul patrimoine immobilier, des hôtels. Ceux-ci doivent être cédés cette année. Vivendi en aura alors fini avec les conséquences de l'aventure Oury, qui lui a coûté plus de 15 milliards de francs.



Les conseils de la Société générale et de Paribas dénoncent l'incohérence de l'offre de la BNP

Michel Pébereau, le PDG de la BNP, ne croit pas à une contre-attaque avec un étranger

Le conseil de surveillance de Paribas, qui s'est réuni pendant trois heures, jeudi 11 mars dans la soirée, a confirmé son soutien au projet de rapprochement avec la Société générale, annoncé le 1er février. Il a dénoncé l'offre de la BNP, *« qui ne peut être considérée comme amicale »*, pour son *« manque de transparence »*. Le conseil d'administration de la Société générale se réunissait vendredi matin 12 mars.

C'EST LA GUERRE. Sauf coup de théâtre pour le moins improbable, il n'y aura pas de négociations entre la BNP, initiateur d'une offre non sollicitée sur la Société générale et Paribas, pour créer SBP, et ces deux banques. Le conseil de surveillance de Paribas, qui s'est réuni pendant trois heures, jeudi 11 mars dans la soirée, *n'a fait aucune ouverture en* ce sens. Quant au conseil d'administration de la Société générale, qui se réunissait vendredi 12 mars au matin, il ne semblait pas mieux disposé.

A l'issue de sa réunion, le conseil de surveillance de Paribas a *publié un communiqué tout à* fait explicite. Il a confirmé son soutien au projet de rapprochement avec la Société générale (SG), *annoncé le 1er février*, dénonçant au contraire le projet de la BNP – *« qui ne peut être considéré comme amical »* – pour son *« manque de transparence »*. Le projet *« aboutirait au démantèlement de l'entreprise Paribas : celle-ci serait réduite à une activité de banque d'investissement incomplète »*, concurrente d'un pôle Société générale-BNP, ce qui ne serait *« pas viable, sauf à considérer que cette activité est destinée à être cédée à court terme »*.

Seul Claude Bébéar, président du directoire d'Axa et premier actionnaire de Paribas, aurait demandé aux dirigeants d'accepter au moins de discuter avec la BNP, selon des sources proches de Paribas. Une autre version affirme que Paul-Louis Halley, le PDG de Promodès, proche de M. Bébéar, et Denis Kessler, le président de la FFSA , auraient abondé dans son sens... Par ailleurs, la position officielle du groupe AGF-Allianz, représentée par Antoine Jeancourt-Galignani, est celle d'une grande neutralité dans cette affaire.

Le conseil n'a procédé à aucun vote ou tour de table formel. Il préfère attendre que les offres aient été déclarées recevables ou non par les autorités compétentes. Il pourrait y avoir un obstacle, qu'a déjà soulevé l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), présidée par Colette Neuville. Cette dernière est membre du conseil de surveillance de Paribas... L'ADAM relève que l'offre de la BNP pourrait réussir sur Paribas et échouer sur la Société générale. On ne sait pas alors quel profil stratégique adopterait le nouveau groupe. La BNP n'a pour l'heure donné aucun détail, pas plus que sur l'issue d'une offre qui ne réussirait que sur la Société générale.

Comme l'ont fait les dirigeants de Paribas, appuyés par Daniel Bouton, le PDG de la Société générale, présent au conseil de la banque de la rue d'Antin, les dirigeants de la Société générale ont longuement exposé les failles du projet BNP. Entre autres, le groupe SBP aurait 60 % de part de marché en Côte d'Ivoire et au Sénégal... La BNP tablerait sur une croissance de ses activités de banque de détail hors de France, et de leur rentabilité, totalement irréaliste. Elle ignorerait aussi l'effet des pertes de clientèle qui se produiraient inévitablement dans le nouveau groupe que certains qualifient déjà de *« Gosbank »* !

« FUSION COMPLEXE »

Parés pour la riposte, les dirigeants de la Société générale pensaient vendredi matin pouvoir compter sur un conseil unanime, ou quasi unanime, pour s'opposer à l'offensive de la BNP. *« Nous nous ne sommes pas a priori favorables aux OPA inamicales »*, a indiqué au *Monde* Tony Wyand, numéro 2 de l'assureur britannique CGU et administrateur de SG. Actionnaire de la Générale depuis sa privatisation en 1987, Commercial Union est un *« supporter »* de la banque. *« Le succès d'une fusion aussi complexe, a fortiori lorsqu'elle implique trois banques, est beaucoup plus problématique quand elle ne se passe pas de façon amicale »*.

Pour l'heure, la SG peut également compter sur la mobilisation de ses salariés et de tout le corps social de la banque, vent debout contre le deuxième projet Pébereau. Ni la Société générale ni Paribas *n'ont toutefois* l'intention de se tourner vers un chevalier blanc étranger mais bien de se battre sur le même terrain que Michel Pébereau : celui des marchés, en démontrant point par point l'absurdité du projet SBP. Le PDG de la BNP a déclaré vendredi 12 mars sur *France Inter* qu'il ne croyait pas à une contre-attaque avec un étranger.

Les dirigeants de la Générale et de Paribas comptent aussi en appeler aux pouvoirs publics, au moins dans la coulisse, qui ne peuvent, selon eux, accepter que ce soit en France et par un Français qu'ait été violée pour la première fois une règle tacite partagée partout en Europe : pas d'OPA hostile sur une banque.

Sur le terrain des marchés, MM. Bouton et Lévy-Lang auront une tâche difficile. Conformément aux attentes de M. Pébereau et de ses banques conseil, la Bourse a salué franchement le projet SBP, l'action BNP s'arrogeant 7,23 % de hausse à 83 euros et continuant sur sa lancée vendredi à l'ouverture. Paribas a gagné 18,09 % à 101,5 euros jeudi et la Société générale 13,33 % à 164,9 euros. D'ores et déjà, l'offre de SG sur Paribas a perdu son intérêt financier à court terme.

Sophie Fay et Pascale Santi

La composition des conseils

● **PARIBAS**
(conseil de surveillance) :
– *Président :*
Michel François-Poncet
– Euan Baird,
président de Schlumberger
– Claude Bebear (*),
président du directoire d'Axa
– *Daniel Bouton* (*),
PDG de la Société générale
– Antonio Borges,
doyen de l'Insead
– Paul Desmarais,
président de Powercorp
– Thierry Desmarest,
président de Total
– Jean Gandois (*),
président de Cockerill-Sambre
– Paul-Louis Halley,
président de Promodès
– Antoine Jeancourt-Galignani (*),
président des AGF
– *Denis Kessler, vice-président*
du Medef, président de la FFSA
– Alexandre Lamfalussy,
ancien président de l'Institut
monétaire européen
– Christian Manset,
vice-président, ancien membre
du directoire de Paribas
– Colette Neuville,
présidente de l'Adam
– Serge Tchuruk,
président d'Alcatel
– Ernest-Antoine Seillière (*),
président du Medef
– Trois administrateurs salariés.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
(conseil d'administration) :
– *Président :* Daniel Bouton, PDG
– Marc Viénot,
président d'honneur
– Claude Bebear (*),
président du directoire d'Axa
– Jean-Paul Delacour,
vice-président du conseil
d'administration
– Jacques Calvet, président
d'honneur de PSA
– Yves Cannac,
président de Cegos
– Marcel Cotillon,
directeur général honoraire
de la Société générale
– Guy Dejouany, président
d'honneur de Vivendi
(ex-Générale des eaux)
– Pierre Faurre,
PDG de Sagem
– Jean-René Fourtou,
PDG de Rhône-Poulenc
– Antoine Jeancourt-Galignani (*),
président des AGF.
– André Lévy-Lang, président
du directoire de Paribas
– Patrick Ricard,
PDG de Pernod-Ricard
– Ernest-Antoine Seillière (*),
président du Medef
– Pierre Suard, administrateur
de sociétés
– Terumishi Tsuchida,
représentant de *Meiji Life*
– Anthony Wyand, représentant
de Commercial Union
– Trois administrateurs salariés.

● **BNP**
(conseil d'administration) :
– *Président :* Michel Pébereau,
PDG
– *Jean-Louis Beffa*,
PDG de Saint-Gobain
– Jacques Friedmann, président
du conseil de surveillance d'Axa
– *Jean Gandois* (*), président
de Cockerill-Sambre
– Philippe Jaffré,
PDG d'Elf-Aquitaine
– Alain Joly, PDG d'Air Liquide
– Lindsay Owen-Jones,
PDG de L'Oréal
– David Peake,
chairman de BNP UK
– Bernard Walter, président
du directoire de Dresdner Bank
– *Louis Schweitzer*,
PDG de Renault
– René Thomas,
président d'honneur
– *Jacques-Henri* Wahl,
conseiller du président
– Trois administrateurs salariés.

(*) membre de plusieurs conseils.

EDF entre sans états d'âme dans la concurrence

L'entreprise publique reste très bénéficiaire malgré les baisses de tarif de l'électricité

UNE SEMAINE après le vote en *première lecture* de la loi ouvrant le marché français de l'électricité à la concurrence, le président d'EDF, François Roussely, a réaffirmé sa confiance dans les capacités de l'entreprise publique à s'adapter au nouvel environnement. *« Nous ne sommes demandeurs d'aucune protection, d'aucune indulgence »*, a-t-il déclaré jeudi 11 mars, en se référant à la bonne santé financière du groupe. En 1998, si le chiffre d'affaires a reculé de 0,8 %, à 185 milliards de francs (28,2 milliards d'euros) en raison de la baisse des tarifs, le résultat brut d'exploitation s'est apprécié de 15 %, à 8,1 milliards de francs. Après rémunération de l'Etat, l'entreprise a dégagé un bénéfice de 2,1 milliards de francs. Présenté *comme un « excellent point de départ pour 1999, et au-delà »*, ce bilan s'accompagne d'une nouvelle stratégie tournée vers les clients, *renforcée par* une politique d'acquisitions. *« L'ouverture à la concurrence transforme les règles du jeu sur les marchés électriques et transforme le métier d'EDF »*, a souligné M. Roussely.

Au même moment, comme en écho, le comité central d'entreprise de Clemessy, une entreprise de *Mulhouse (Haut-Rhin) spécialisée* dans l'installation électrique et l'ingénierie de réseaux, se prononçait pour un rachat de la société par le consortium EDF-Cogema-Siemens. Aucune voix ne se portait sur le projet concurrent de GTIE, filiale de la SGE (groupe Vivendi). L'intérêt pour cette entreprise alsacienne, *jusqu'ici contrôlée par la* famille Valence, est double. Il tient à son implantation en Allemagne (500 millions de francs de chiffre *d'affaires sur un total de 3 milliards* de francs), un pays où EDF cherche à s'implanter. L'attrait est lié également au type de clients, comprenant des « éligibles », c'est-à-dire des industriels ayant droit depuis le 19 février, date d'ouverture du marché européen, de choisir librement leur fournisseur d'électricité.

Face à cette nouvelle donne, EDF doit non seulement fournir du courant à bas prix, mais aussi offrir de multiples services, comme le font d'autres groupes énergétiques. L'entreprise, si elle était reprise par EDF, deviendrait selon Loïc Capéran, directeur général délégué clients, le pôle génie électrique et *maintenance* du groupe. Tout dépend désormais de la décision de la famille Valence, qui s'est engagée à céder ses parts à la SGE, *cette dernière disposant* d'un droit de préemption sur les actions.

DEUX GRANDS CLIENTS PERDUS

L'ouverture du marché a déjà eu pour conséquence de faire perdre à l'entreprise publique deux de ses grands clients, qui ont choisi d'autres fournisseurs de courant en Allemagne et en Suisse. *« Nous perdons quelques clients en France, nous tenterons de compenser par un accroissement de nos ventes à l'étranger, notamment pour les industriels qui possèdent des sites dans plusieurs pays d'Europe »*, a rappelé M. Roussely. Le courant acheté à un autre producteur est transporté par le réseau d'EDF, comme le prévoit la directive européenne.

Pour cela, sans attendre la transposition dans le droit français, le *projet de loi devant encore passer* au Sénat, l'entreprise publique a décidé dès le 19 février de mesures transitoires pour assurer ce transport. *Placé sous la responsabilité* d'André Merlin, directeur délégué d'EDF, jusqu'alors chargé du marché de la grande industrie, une direction négocie avec les clients les modes techniques de raccordement et d'utilisation du réseau de transport, ainsi que les conditions de facturation, tout en garantissant *la confidentialité des transactions*. Dans un souci de transparence, les barèmes ont été rendus publics. Contrairement au système allemand, le principe retenu est celui du « timbre-poste », qui ne prend pas en compte la distance.

Dominique Gallois

■ **NOMINATIONS**

Accor renforce son pôle hôtellerie

LA PRIORITÉ accordée au développement de l'hôtellerie et le *renforcement du marketing*, des ventes et des partenariats entre les marques du groupe prévus dans le programme « Accor 2000 » ont conduit Jean-Marc Espalioux, président du directoire d'Accor, à procéder à un certain nombre de nominations.



La plus remarquée est celle d'André Martinez (46 ans, HEC), directeur général de la Compagnie des wagons-lits. Tout en *conservant cette fonction*, il devient directeur général chargé du développement et de la stratégie de l'hôtellerie – un retour à son métier de base pour cet ancien directeur *général des hôtels Méridien*. Il rejoint ainsi Pierre Denizet et Philippe Brizon, qui assurent respectivement la direction des services transversaux (technique, achats, réservations et informatique) et la direction marketing et ventes international.

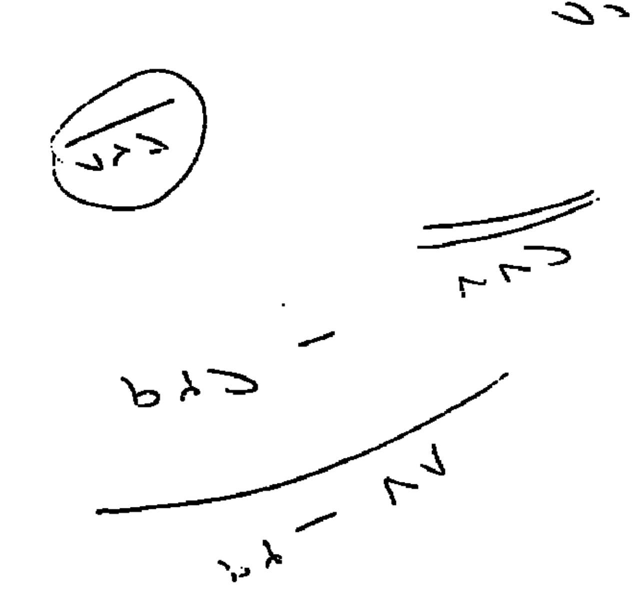
A ces trois directions transversales s'ajoutent cinq pôles opérationnels. La récente reprise de Frantour permet la constitution d'un grand pôle « loisirs et tourisme », confié à Jean-Robert Reznik. Motel 6 reste sous la direction de Georges Le Mener. L'hôtellerie économique est sous *la direction de Didier Gros*, Claude Moscheni s'occupera de l'hôtellerie affaires et loisirs et David Baffsky d'Accor Asie-Pacifique.

■ **UNITED BISCUITS : Leslie Van de Walle** (43 ans, HEC), de nationalité française, devient directeur général du groupe *britannique* United Biscuits, en remplacement d'Eric Nicolli (appelé à la direction du groupe EMI). Il dirigeait jusqu'à présent une *des branches du groupe*.

■ **ANDRÉ : Philippe Cardon** (51 ans, Sup de Co Paris) est nommé PDG du groupe André, après *avoir redressé* la filiale de prêt-à-porter féminin Caroll.

■ **BRGM : Yves Caristan** (48 ans, Normale-Sup), ingénieur qui a *réalisé* l'essentiel de sa carrière au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a été nommé directeur général du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), *en remplacement d'*Yves Le Bars, qui devient président de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

■ **HEWITT ASSOCIATES : Thierry de Beyssac** (39 ans, licence de sciences économiques) devient directeur général en France de ce cabinet de conseil en management.



EDF entre sans états... dans la concurren...

Le Traité d'Amsterdam Un nouveau pas pour l'Europe

Un nouveau traité européen a été signé à Amsterdam, le 2 octobre 1997. Après révision de la Constitution, l'autorisation de ratifier ce traité est maintenant en cours d'examen devant le Parlement français. Le Ministre délégué chargé des Affaires européennes a lancé, en janvier dernier, en partenariat avec les institutions de l'Union européenne, une campagne d'information pour expliquer les principales dispositions de ce traité et l'étape qu'il constitue dans la construction européenne. Une brochure d'information a été éditée à cette occasion. Nous vous proposons d'en découvrir ici le contenu.

1 Le traité d'Amsterdam : une nouvelle étape dans la construction de l'Europe

L'idée européenne a longtemps nourri les rêves de penseurs et de responsables politiques visionnaires. Après la seconde guerre mondiale, leur idéal de paix a commencé à s'inscrire dans les réalités de notre continent meurtri. Ainsi, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, inspiré par Jean Monnet, Commissaire général au plan, proposa, le 9 mai 1950 d'empêcher toute nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne, en mettant en commun les bases indispensables au développement économique, dans une organisation ouverte à d'autres pays d'Europe. Depuis cette date, au fil des ans, une succession de rapprochements concrets, d'abord en matière économique, ont créé des solidarités de plus en plus étroites et façonné progressivement l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui. Chaque grande étape de ce processus a été consacrée par un traité international, fruit de négociations et de compromis entre les Etats membres. Le dernier en date est le traité signé à Amsterdam, le 2 octobre 1997.

C'est le traité de Paris, en 1951, créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui a jeté les bases de la construction européenne. Il a été complété en 1957 par le traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne (CEE) et créant le marché commun, toujours au coeur de l'Union européenne d'aujourd'hui.

Deux grands traités ont ensuite marqué l'histoire de l'Europe :
L'Acte unique européen, en 1986, lance la réalisation du marché intérieur assurant la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.
Le traité de Maastricht, en 1992, instaure l'Union européenne et prévoit la création de la monnaie unique.
Ces traités forment, en quelque sorte, le cadre constitutionnel de l'Union européenne.

* La Conférence intergouvernementale (CIG) : Le traité de Maastricht avait prévu qu'une conférence intergouvernementale (CIG) serait convoquée en 1996 pour réviser et compléter certaines de ses dispositions. La négociation s'est achevée au Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997. Le traité signé à Amsterdam le 2 octobre 1997 en est le résultat.

* Le Congrès est la réunion de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il siège à Versailles.

Le traité d'Amsterdam vient compléter cet ensemble, pour placer encore plus les préoccupations des peuples au coeur de la construction européenne, parallèlement aux avancées dans le domaine économique dont l'avènement de l'euro représente l'évolution la plus spectaculaire.
L'objectif initial des négociateurs du traité d'Amsterdam était de compléter le dispositif politique et institutionnel de l'Union européenne, notamment dans la perspective de son élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale.

Les 15 membres de l'Union européenne

Après avoir créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, l'Allemagne fédérale, la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont signé le traité de Rome qui a institué la Communauté économique européenne (CEE) en 1957.

La CEE est passée progressivement à neuf membres en 1973 (adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark) puis à dix en 1981 (adhésion de la Grèce) et à douze en 1986 (adhésion de l'Espagne et du Portugal). L'Autriche, la Finlande et la Suède sont entrées en 1995 dans l'Union européenne, instituée par le traité de Maastricht, qui compte aujourd'hui 15 Etats membres.

La CIG* a donc concentré ses travaux sur trois domaines principaux :
- une Union plus proche des citoyens ;
- les institutions en vue d'une Union plus démocratique et plus efficace ;
- le renforcement de la capacité d'action extérieure de l'Union.

Telles sont les matières du traité d'Amsterdam, qui ne portent pas sur l'union économique et monétaire, déjà prévue dans le traité de Maastricht. Complétant des chapitres variés des traités antérieurs, le nouveau traité n'est pas en lui-même facilement compréhensible. Nous avons donc choisi de vous en faire découvrir ici ses principaux thèmes qui nous concernent tous.

Réviser notre Constitution pour ratifier le Traité d'Amsterdam

Pour entrer en vigueur, un traité doit être ratifié par le Président de la République. L'autorisation de ratifier fait l'objet d'une loi, qui peut être adoptée soit par la voie parlementaire, soit par référendum. En outre, le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République et le Premier ministre, a considéré qu'une révision de la Constitution était nécessaire pour permettre, le moment venu, des transferts de compétences en matière de visas, d'asile et d'immigration, tels que le traité les prévoit. Le Parlement, convoqué en Congrès* le 18 janvier 1999, a approuvé cette révision constitutionnelle. Le traité d'Amsterdam entrera en vigueur une fois ratifié par les 15 Etats membres.

2 Citoyens européens : de nouveaux droits

"L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit, principes qui sont communs aux Etats membres." (Extrait du traité d'Amsterdam.)



Le traité d'Amsterdam permet de réaliser quatre avancées significatives

▶ DONNER LA PRIORITÉ À L'EMPLOI

Le traité consacre la promotion d'un niveau d'emploi élevé comme un des objectifs de l'Union. Il devra être atteint par le développement d'une stratégie commune des Etats membres, même si les politiques de l'emploi restent de la responsabilité de chacun d'entre eux.

Concrètement, un chapitre spécifique sur l'emploi permet la prise en compte systématique de la dimension emploi dans les autres politiques communes. La coordination des politiques se fait sur la base de lignes directrices pour l'emploi, comportant des objectifs concrets, par exemple, pour réduire le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, développer la formation professionnelle et l'accès des femmes à l'emploi. Chaque Etat élabore son plan national pour l'emploi, ensuite soumis, à une procédure régulière d'évaluation commune.

www.amsterdam.info-europe.fr

Monde
RÈS PARTICULIER

Le Traité d'Amsterdam

Un nouveau pas pour l'Europe

A la demande de la France, il a été décidé au Conseil européen* d'Amsterdam de mettre en œuvre ces dispositions de manière anticipée, sans attendre l'entrée en vigueur du traité.

Après le Conseil européen* extraordinaire de Luxembourg en novembre 1997, exclusivement consacré à l'emploi, cette démarche s'est poursuivie au Conseil européen de Cardiff en juin 1998, puis à celui de Vienne, en décembre 1998, où a été décidée l'élaboration d'un pacte européen pour l'emploi.

*Le Conseil européen : voir page 4

CONSACRER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

La protection des droits fondamentaux (liberté d'expression, de circulation, de religion, protection de la vie privée) est un aspect essentiel des valeurs démocratiques qui caractérisent les Etats de l'Union européenne.
Aux termes du traité, les institutions européennes doivent également promouvoir des actions visant à combattre "toute discrimination, fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion et les croyances, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle".
Le Conseil* pourra sanctionner un Etat membre coupable de violations graves et répétées de ces droits. Ces sanctions pourront aller jusqu'à la suspension du droit de vote au Conseil. Le traité d'Amsterdam donne ainsi à l'Europe une arme juridique qui n'existait pas auparavant.

Le Conseil ou Conseil des ministres ne doit pas être confondu avec le Conseil européen qui réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement ainsi que le président de la Commission. voir page 4.

Le traité favorise aussi :

- L'application du principe de l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi.
Par exemple, à travail de même valeur doit désormais correspondre un même niveau de rémunération. De plus, les femmes qui rencontreront des obstacles dans leur carrière en raison de leur sexe, devront pouvoir bénéficier d'avantages spécifiques destinés à faciliter l'exercice de leur activité professionnelle.

- La meilleure intégration de la dimension sociale dans les objectifs et les actions européennes.

Le traité confirme l'attachement des Etats membres aux droits sociaux, définis notamment dans la "charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs" signée en 1989 par les Etats membres à l'exception du Royaume-Uni. Ces orientations avaient été reprises dans un simple protocole.
Le nouveau gouvernement britannique a adopté le protocole qui a été intégré dans le traité d'Amsterdam.

Le Protocole social,
intégré dans le traité, contient une série de droits fondamentaux qui servent de principes directeurs dans les Etats membres et forment un socle social commun, par exemple le droit au travail dans l'Etat de son choix, le droit à l'information, la consultation et la participation des travailleurs.

D'autres dispositions concernant la possibilité d'adopter des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ou la promotion du dialogue social européen, illustrent cette dimension sociale croissante.

RECONNAÎTRE LE RÔLE DES SERVICES PUBLICS

Le traité reconnaît la spécificité des services publics et leur rôle dans la "promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union". Il assure ainsi une protection générale des services publics et conforte l'attachement légitime de la France au service public.

La reconnaissance de la spécificité des départements et territoires d'outre-mer
Le traité prend en compte les particularités économiques et géographiques de ces territoires, en permettant l'adoption des mesures spécifiques pour l'application des politiques communes.

PROTÉGER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT DES CITOYENS EUROPÉENS

Le traité renforce les mesures nécessaires pour assurer aux consommateurs "un niveau élevé de protection de la santé", en imposant cette exigence à toutes les politiques communautaires. Par exemple, le Conseil pourra prendre, en codécision avec le Parlement européen*, des mesures fixant des normes élevées de qualité et de sécurité des organes et substances d'origine humaine, et des mesures dans les domaines vétérinaires et phytosanitaires. L'Union soutiendra les actions menées par les Etats membres pour lutter contre les effets nocifs de la drogue, notamment par la mise en place de campagnes d'information et de prévention.

*Le Parlement européen voir page 4

Parce que la pollution ignore les frontières, des actions seront menées au plan européen pour assurer une meilleure protection de l'environnement et répondre ainsi aux attentes des citoyens de tous les Etats membres. Le traité d'Amsterdam affirme aussi la nécessité d'intégrer ces exigences environnementales dans la mise en œuvre de toutes les politiques communautaires. L'objectif est de promouvoir un "développement durable", c'est-à-dire un développement qui préserve l'avenir pour les générations de demain.

3 La libre circulation, en toute sécurité

Les Etats de l'Union sont "résolus à faciliter la libre circulation des personnes, tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en établissant un espace de liberté, de sécurité et de justice". (Préambule du traité d'Amsterdam.)



LE TRAITÉ D'AMSTERDAM *a pour objectif de permettre à tout citoyen de l'Union de circuler librement, en toute sécurité.*
Il prévoit ainsi la mise en place progressive d'un espace de liberté, de sécurité et de justice sur l'ensemble du territoire de l'Union. Des politiques communes seront mises en œuvre en matière de contrôle aux frontières extérieures, de visas et de droit d'asile.
Pendant une période transitoire de cinq ans, les décisions seront prises à l'unanimité et le passage à la règle de la majorité qualifiée sera décidé à l'issue de cette période, au vu des progrès réalisés pour assurer la libre circulation en toute sécurité.
Pour instaurer cet espace de liberté et de sécurité, la coopération policière et judiciaire entre les Etats de l'Union sera renforcée, pour lutter en priorité contre la criminalité internationale, le terrorisme, les trafics de drogue.

LE TRAITÉ INTÈGRE ÉGALEMENT, dans le cadre de l'Union, l'acquis des accords de Schengen *qui suppriment le contrôle des personnes aux frontières internes de l'Europe et renforcent la surveillance aux frontières extérieures.*

Les accords de Schengen
Les accords de Schengen (1985) et leur Convention d'application (1990) sont entrés en vigueur en 1995 dans sept pays (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne et Portugal), en 1997 en Autriche, en 1998 en Italie et partiellement en Grèce.

Leur objectif était de créer un espace de libre circulation par la suppression des contrôles aux frontières intérieures et la mise en place d'une surveillance renforcée aux frontières extérieures. La suppression des postes fixes aux frontières a ainsi rendu la circulation plus aisée.

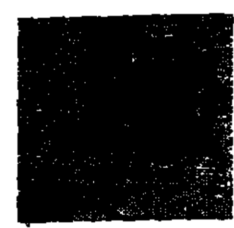
De plus, les Etats membres se sont fixé comme objectif d'établir une liste commune des pays étrangers dont les ressortissants doivent solliciter un visa pour entrer dans l'espace Schengen.

Cette formalité [illegible] plus qu'une seule démarche à effectuer auprès des autorités de l'Etat par lequel ils entreront et pourront ensuite se déplacer librement au sein de l'espace Schengen. Avec l'intégration de Schengen dans le traité d'Amsterdam, cette règle s'appliquera progressivement à tout le territoire de l'Union européenne.

*Le Conseil européen voir page 4
*Le Conseil des ministres voir page 4

4 Une Europe plus présente sur la scène internationale

Les Etats membres sont "résolus à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde". (Préambule du traité d'Amsterdam.)



La place de l'Europe sur la scène internationale n'est pas à la mesure de son poids économique. L'Union européenne doit pouvoir mieux contribuer à assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde. C'est pourquoi le traité d'Amsterdam comporte des dispositions destinées à rendre la politique étrangère de l'Union plus cohérente, plus efficace et plus visible. Elles traduisent la volonté des Quinze de faire de l'Union un acteur international majeur.

Les avancées nouvelles portent principalement sur :
- la définition de la politique étrangère et de sécurité de l'Union ;
- sa représentation sur la scène internationale.

AVANCÉE N°1

UN RÔLE ACCRU CONFIÉ AU CONSEIL EUROPÉEN* DANS LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Pour renforcer la cohérence des actions de l'Union, il revient au Conseil européen de définir les principes et les orientations générales de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris en matière de défense. Le Conseil européen* peut également adopter des stratégies communes dans les domaines où les Etats membres ont des intérêts communs importants, elles pourront ensuite être mises en œuvre par le Conseil des ministres*, sous forme d'actions et de positions communes, décidées à la majorité qualifiée. Mais l'unanimité continue de s'appliquer pour les décisions ayant des implications militaires dans le domaine de la défense. Tout Etat membre garde aussi la faculté de faire valoir des raisons de politique nationale importantes, dans le cadre de la procédure de vote. A titre d'exemple, les actions communes peuvent être géographiques (ex-Yougoslavie, Moyen-Orient, région des grands lacs en Afrique...) ou thématiques (lutte pour l'élimination des mines anti-personnel...). Le Conseil européen* de Vienne les 11 et 12 décembre dernier, a retenu quatre stratégies communes à élaborer en priorité (Russie, Ukraine, région méditerranéenne et Balkans occidentaux).

L'Union de l'Europe Occidentale (UEO) : la sécurité et la défense de l'Europe
[illegible]

AVANCÉE N°2

UNE CAPACITÉ D'ACTION RENFORCÉE

Le traité d'Amsterdam prévoit que le Secrétaire général du Conseil exerce désormais la fonction de Haut Représentant pour la PESC.

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) : un outil au service d'une politique extérieure ambitieuse
Instituée par le traité de Maastricht, la PESC [illegible]

Le Traité d'Amsterdam Un nouvel espace pour l'Europe

Cette personnalité politique, "Monsieur ou Madame PESC," représentera l'Europe sur la scène internationale. Elle assistera le Conseil et la Présidence dans la conduite de l'action diplomatique de l'Union. Elle disposera du soutien d'une "unité de planification et d'alerte rapide", composée d'experts issus des Etats membres, du Conseil, de la Commission ainsi que de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Cette unité aura pour mission d'alerter le Conseil sur des situations potentielles de crise.

5 Améliorer le fonctionnement des institutions européennes et préparer l'élargissement

Le traité d'Amsterdam "marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture et le plus près possible des citoyens". (Extrait du traité d'Amsterdam)

Les Etats membres affirment leur volonté de construire une Europe plus efficace, plus démocratique, plus compréhensible par ses citoyens et donc plus proche d'eux. L'objectif assigné aux négociateurs du traité dans le cadre de la Conférence intergouvernementale était d'adapter l'architecture institutionnelle de l'Union dans la perspective du futur élargissement. Mais un accord n'a *pas été possible sur la réforme des institutions jugée* indispensable par la France. Néanmoins, le traité d'Amsterdam marque trois avancées :

- il renforce le rôle du Parlement européen* et des parlements nationaux ;
- il simplifie les procédures de décision.

Qu'est-ce que la majorité qualifiée ?

Au sein du Conseil des ministres, les Etats membres disposent d'un nombre de voix en fonction de leur poids respectif (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni : 10 voix ; Espagne : 8 voix ; Belgique, Grèce, Pays-Bas, Portugal : 5 voix ; Autriche, Suède : 4 voix ; Danemark, Irlande, Finlande : 3 voix ; Luxembourg : 2 voix), soit un total de 87 voix.

En règle générale, les décisions à partir de propositions de la Commission doivent être approuvées par au moins 62 voix sur 87 : c'est ce qu'on appelle le vote à la majorité qualifiée. C'est ainsi que procède le plus souvent le Conseil dans des domaines comme l'agriculture, la pêche, le marché unique, l'environnement ou les transports. Bon nombre de dispositions nouvelles du traité d'Amsterdam entrent dans le champ d'application de la majorité qualifiée (emploi, santé publique, égalité de chance...). Cette procédure de vote est étendue au domaine de la recherche.

L'unanimité constitue l'autre mode de décision pour certaines questions :

- très importantes, par exemple la révision des traités ;
- jugées sensibles (finances, sécurité sociale...) ;
- dans le domaine de la coopération intergouvernementale, par exemple la PESC.

▸ AVANCÉE N°1

UN RÔLE RENFORCÉ POUR LE PARLEMENT EUROPÉEN*

*Le Parlement européen voir page 4
*Le Conseil des ministres voir page 4

Le traité d'Amsterdam renforce la participation du Parlement européen à la procédure législative (directives et règlements) de l'Union en généralisant la procédure de "codécision". Le Parlement européen* et le Conseil des ministres* arrêteront donc ensemble, avec un même pouvoir de décision, la plupart des textes législatifs, notamment ceux qui concernent les citoyens (emploi, santé, libre circulation, recherche, environnement, etc.). L'accroissement des pouvoirs du Parlement européen* est conforme au principe d'une union au fonctionnement démocratique.

▸ AVANCÉE N°2

UNE MEILLEURE INFORMATION DES PARLEMENTS NATIONAUX

Les parlements nationaux doivent avoir toute leur place dans le suivi et le contrôle de la politique européenne de chaque Etat. Ils interviennent en particulier à l'occasion de l'application nationale de décisions européennes, par exemple le vote d'une loi pour transposer une directive. Il est important que les parlements nationaux soient informés et consultés sur les initiatives de l'Union européenne, et notamment qu'ils soient informés à temps de toute initiative.

▸ AVANCÉE N°3

LES COOPÉRATIONS RENFORCÉES

Les coopérations renforcées sont destinées à apporter une plus grande flexibilité à l'action de l'Union. Elles permettront aux Etats membres qui le voudront d'aller plus loin dans l'approfondissement de l'Union, jouant ainsi le rôle d'une avant-garde.

▸ A SUIVRE

RÉFORMER POUR ÉLARGIR L'EUROPE

Si le traité d'Amsterdam améliore le fonctionnement démocratique de l'Union, l'objectif premier de la Conférence intergouvernementale, une réforme en profondeur des institutions, n'a pas été atteint. Pour que l'élargissement soit possible, l'Union européenne devra préalablement réformer ses institutions, conçues au départ avec 6 Etats membres fondateurs. Elles fonctionnent difficilement à Quinze et ne seraient plus adaptées à une Union élargie. Lors de la signature du traité d'Amsterdam, la France a adopté avec la Belgique et l'Italie une déclaration "constatant l'insuffisance des réformes dans le domaine institutionnel et rappelant que des progrès devraient être accomplis dans ce sens avant de conclure les premières négociations". Annexée au traité sous forme de protocole, cette déclaration reflète aujourd'hui l'émergence progressive d'un consensus sur cet enjeu essentiel pour l'avenir de la construction européenne.

Le principe d'une réforme institutionnelle est donc désormais acquis.
Elle doit permettre :

*La Commission européenne voir page 4

- de modifier la composition de la Commission dans le sens d'une meilleure efficacité ;
- de généraliser le recours au vote à la majorité qualifiée, au sein du Conseil, pour améliorer les procédures de décision ;
- de rééquilibrer le poids des Etats au sein du Conseil afin que les droits de vote reflètent plus fidèlement leur importance relative.

Ces réformes devraient être mises en chantier après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam.

Le processus d'élargissement

Les Quinze sont donc amenés à réfléchir à l'Union élargie, à la grande Europe de demain.

Comment s'exerceront les pouvoirs au sein de ce nouvel ensemble ?

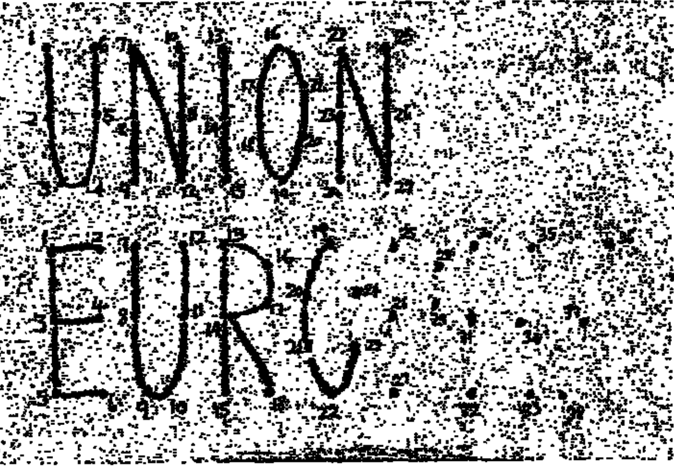
Comment agira-t-il sur la scène internationale ?

Quelle image aura-t-elle pour les peuples qui la composeront ?

Ce sont les défis européens à relever dans les prochaines années.

6 L'après-Amsterdam : les grands chantiers de la construction européenne

La construction européenne est un processus permanent et le traité d'Amsterdam ne résume pas à lui seul le développement de l'Union européenne. De grands chantiers sont en cours pour réformer les politiques communes et adapter leur cadre financier, notamment dans la perspective de l'élargissement.



▸ L'AGENDA 2000

La Commission européenne* a publié, en 1997, dans un document appelé "Agenda 2000", ses propositions en matière de financement de l'Union européenne et de réformes de la politique agricole commune et des politiques structurelles, pour la période 2000-2006. Les négociations sont actuellement en cours entre les Etats membres, sur la base de ces propositions.

• LE BUDGET EUROPÉEN

Les discussions visent à définir, pour les prochaines années, le niveau des "ressources propres" de l'Union européenne, actuellement plafonné à 1,27% du produit national brut (PNB) des Etats membres.

La négociation doit également déterminer la répartition des différents modes de ressources (prélèvements agricoles, droits de douane, recettes fondées sur la TVA, ressources fondées sur le PNB).



• LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

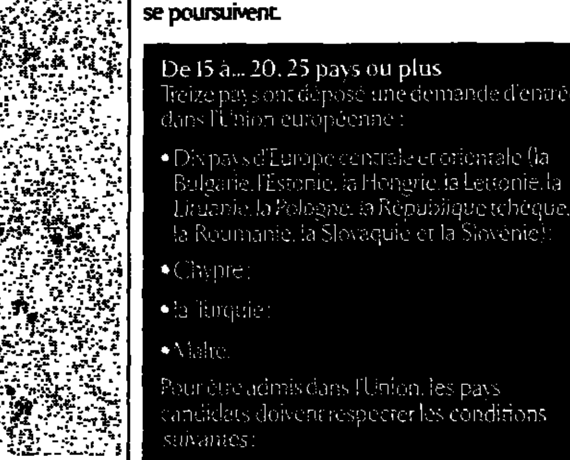
Inscrite dans le traité de Rome et définie dès 1962, la PAC avait pour objectif d'accroître la productivité du secteur agricole, d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables.
La PAC a déjà fait l'objet de plusieurs réformes, afin de l'adapter aux nouvelles conditions de l'agriculture européenne ; la commission propose une nouvelle réforme destinée à en réduire le coût, à réorienter le développement rural, à préparer les prochaines négociations commerciales multilatérales et, bien sûr, l'élargissement de l'Union.

• LES POLITIQUES STRUCTURELLES

Les politiques structurelles ont pour but de réduire les disparités de revenus et de développement qui existent en Europe.
Elles s'appuyent sur les fonds structurels (notamment le FEDER : Fonds Européen de Développement Régional ; le FSE : Fonds Social Européen). Les propositions de la Commission visent à améliorer leur efficacité en concentrant les actions dans trois directions : les régions en retard de développement, celles en déclin économique ainsi que la modernisation du système éducatif, la formation et l'accès à l'emploi.

▸ L'ÉLARGISSEMENT À L'EST

Plusieurs pays du centre et de l'est de l'Europe ont déposé leur candidature à l'adhésion à l'Union européenne. Les négociations, engagées en mars 1998 avec six pays candidats (Chypre, Estonie, *Hongrie, Pologne, Slovénie, République tchèque*), se poursuivent.



De 15 à... 20, 25 pays ou plus

Treize pays ont déposé une demande d'entrée dans l'Union européenne :

- Dix pays d'Europe centrale et orientale (la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la *Lituanie, la Pologne, la République tchèque*, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) ;
- Chypre ;
- la Turquie ;
- Malte.

Pour être admis dans l'Union, les pays candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- disposer d'institutions stables qui garantissent un bon fonctionnement démocratique ;
- respecter les droits de l'homme et des minorités ;
- développer une économie de marché ;
- être en mesure de souscrire aux objectifs de l'Union et d'accepter "l'acquis communautaire", c'est-à-dire l'ensemble des principes, des règles et des objectifs qui en constituent le fondement.

Le Traité d'Amsterdam
Un nouveau pas pour l'Europe

Les institutions de l'Union européenne



▸LE PARLEMENT EUROPÉEN

• Sa composition

Le Parlement européen représente les 373 millions d'habitants de l'Union européenne. Il réunit 626 députés élus pour cinq ans (Allemagne : 99 députés; France, Italie, Royaume-Uni : 87 députés chacun; Espagne : 64; Pays-Bas : 31; Belgique, Grèce, Portugal : 25; Suède : 22; Autriche : 21; Danemark, Finlande : 16; Irlande : 15; Luxembourg : 6).
Le Parlement siège en session plénière, une semaine par mois. Le traité d'Amsterdam a confirmé Strasbourg comme siège du Parlement européen.

• Ses missions

Le Parlement européen exerce trois types de pouvoir :

- le pouvoir législatif. Il adopte la législation communautaire, en partageant le pouvoir de décision avec le Conseil des ministres;
- le pouvoir budgétaire qu'il partage avec le Conseil pour voter le budget et contrôler son exécution;
- le contrôle politique des institutions européennes, notamment par l'investiture de la Commission, l'approbation de son programme, le pouvoir d'enquête et la possibilité de voter une motion de censure.

▸LE CONSEIL EUROPÉEN

• Sa composition

Le Conseil européen réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres, ainsi que le Président de la Commission européenne.
Il se réunit au moins deux fois par an.
La France y est représentée par le Président de la République et le Premier ministre.

• Ses missions

Le Conseil européen définit les grandes orientations de la construction européenne et a un rôle d'impulsion politique.

Le Conseil européen statue par consensus.

▸LE CONSEIL DES MINISTRES

• Sa composition

Le Conseil de l'Union européenne est constitué par les ministres des États membres.
Il est présidé par chaque Etat membre à tour de rôle pour une période de six mois. Les ministres se réunissent selon leur domaine de compétence : le Conseil "Affaires générales" réunit les ministres des Affaires étrangères et les ministres des Affaires européennes ;
le Conseil "Economie finances", les ministres de l'Economie ; le Conseil "agricole", les ministres de l'agriculture...

Le Conseil tient une centaine de sessions par an.

• Ses missions

Le Conseil a pour fonction de négocier et d'adopter la législation communautaire (règlements et directives) avec le Parlement européen.
Il est aussi responsable de la coopération intergouvernementale en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), en matière de justice et d'affaires intérieures (asile, immigration, coopération policière, judiciaire et pénale...).
Selon les matières, le Conseil statue à la majorité simple, à la majorité qualifiée ou à l'unanimité.

▸LA COMMISSION EUROPÉENNE

• Sa composition

La Commission européenne est constituée de 20 membres : 2 pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, et un pour chacun des dix autres pays. Le Président de la Commission est choisi par les chefs d'Etat ou de gouvernement après consultation du Parlement européen.
Aux termes du traité d'Amsterdam, ce choix devra être approuvé par le Parlement européen.
Les commissaires sont désignés pour 5 ans par leur gouvernement, en consultation avec le Président de la Commission.

• Ses missions

La Commission européenne est l'organe exécutif de la Communauté.

Elle a le pouvoir d'initiative pour proposer au Conseil des mesures de développement des politiques communes. Gardienne des traités, elle veille à la bonne application de la législation européenne au sein des Etats membres.

Elle est chargée de la mise en oeuvre des politiques et des programmes communautaires.
C'est également elle qui prépare et exécute le budget annuel.

Il faut noter que le traité d'Amsterdam renforce le rôle du Président de la Commission.

Son accord est désormais nécessaire pour la nomination des Commissaires.

Le 9 mai, Journée de l'Europe
Cette journée commémore la déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères qui le 9 mai 1950 proposait, en rapprochant les économies, d'abolir à tout jamais la guerre entre la France et l'Allemagne.
Cette première étape de la création des Communautés européennes est célébrée dans tous les Etats membres pour rappeler la volonté des peuples de bâtir une paix durable. Depuis plusieurs années, de multiples manifestations sont organisées à cette date en France comme dans toute l'Union européenne.

POUR EN SAVOIR PLUS

La brochure
• "Le Traité d'Amsterdam, un nouveau pas pour l'Europe"
Elle peut être commandée auprès de Sources d'Europe (adresse ci-dessous) et sur le site Internet
www.amsterdam.info-europe.fr

Le centre de documentation
• Sources d'Europe
Un centre d'information pour répondre aux questions sur l'Union européenne :
Le socle de la Grande Arche
92044 Paris-La Défense cedex
Tél : 01 41 25 12 12
Fax : 01 41 25 12 13

Le serveur Minitel
• 36 15 Europe (1,29 F TTC la minute)
(ministère chargé des Affaires européennes, Parlement européen, Commission européenne)
L'actualité européenne par Minitel (1200 lieux d'information sur l'Union européenne, 200 fiches pratiques, une messagerie, commande de brochures gratuites)

Les sites Internet
- Sources d'Europe
http//:www.info-europe.fr
- Ministère des Affaires étrangères
http//:www.france.diplomatie.gouv.fr
- Parlement européen
http//:www.europarl.eu.int/paris
- Conseil de l'Union européenne
http//:www.ue.eu.int
- Commission européenne
http//:www.europa.eu.int

Amsterdam
UN TRAITÉ QUI S'ENGAGE



▸MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES
AVEC LE SOUTIEN DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

France 3 ouvre le chantier d'une « refondation » de la télévision régionale

La perspective de la concurrence de télés locales et les pesanteurs de son fonctionnement actuel ont conduit la chaîne des régions à étudier une réforme profonde de son offre de programmes et de son organisation territoriale

TALONNÉE par les projets de télévision locale et empêtrée dans les lourdeurs de son fonctionnement, France 3 s'engage dans une *« refondation de la télévision régionale du service public »*. Etudié depuis plus d'un an et présenté au début de l'année en comité central d'entreprise, le projet, connu sous le nom de Proxima, est de nature à modifier profondément la structure et le fonctionnement, hérités de l'ORTF, de la chaîne des régions.

L'objectif, face à la concurrence annoncée des télévisions locales privées, est d'enraciner les programmes – notamment l'information – plus localement que régionalement. La programmation serait construite à partir des vingt-deux régions administratives. Mais, à l'intérieur de chacune d'elles, *« l'articulation entre éditions locales et éditions régionales doit se rééquilibrer en faveur du local »*.

Parmi les hypothèses étudiées par France 3, *« la plus radicale consisterait à rendre chaque station locale d'actualités responsable de la tranche horaire complète qui lui serait affectée »*. Elle confectionnerait ses journaux avec ses propres sujets, mais aussi des sujets venus d'autres locales de la région et des sujets fabriqués régionalement. *« Ainsi, ce n'est plus le local qui alimenterait le régional, mais l'inverse »*, souligne la direction de France 3. Si cette voie était retenue, quarante à soixante journaux couvriraient l'ensemble du territoire.

Les magazines d'information, les débats, les émissions de proximité et de service seraient assurés par les vingt-deux directions d'antenne. En revanche, la production de programmes de stock (documentaires et magazines thématiques à vocation nationale) seraient produits dans six à huit unités régionales qui auraient aussi un rôle de gestion. Leurs patrons devraient avoir *« un profil de dirigeant d'entreprise »*. Car, au-delà des objectifs de programmes, la direction de France 3 veut aussi *« moderniser la gestion »*, notamment par une plus forte décentralisation. *« Il faut passer d'une logique de contrôle a priori à un contrôle a posteriori »*, explique Philippe Levrier, directeur général de la chaîne.

HOSTILITÉ AU PROJET PROXIMA

La CGT est hostile à Proxima, qu'elle considère comme *« un véritable programme de déstructuration de l'entreprise »*. Pour ce syndicat, l'objectif est de *« conforter la dimension régionale de France 3 »*, alors que la nouvelle organisation est destinée *« à casser les points de repère d'un certain nombre de cadres de l'entreprise »*. Plus mesurée, la CFDT attend des précisions sur les modalités d'application de cette stratégie.

Les directeurs régionaux sont partagés. *« Il y a une grande méfiance à l'égard de ce projet, notamment de la part des personnels administratifs qui ne savent pas où ils se retrouveront*, explique l'un d'eux. *Tant que la direction générale n'a pas dévoilé son découpage définitif, les gens restent dans l'expectative. »* D'autres, comme Jimmy Jonquard à Brest, sont plus volontaristes : *« Une nouvelle plate-forme est une nécessité pour aborder les enjeux réels de la concurrence, mais il faut que les structures soient au service des programmes. Parmi les points positifs du projet, le fait de bien distinguer entre les émissions de flux et de stock est une vraie révolution. »*

Le calendrier pour la mise en œuvre de Proxima est découpé en trois phases. Un avant-projet général devra être bouclé fin mai, juste avant la désignation du futur PDG de France Télévision. Sa déclinaison régionale et le lancement de tests de préfiguration seront faits pendant l'été, pour une décision finale à l'automne. La mise en œuvre devrait s'étaler sur deux ou trois ans. Toutefois, ce calendrier pourrait être perturbé en raison de nombreux points de crispation, dont certains sont hérités de la grève de décembre 1997.

Un malaise touche la hiérarchie, où les changements sont nombreux. Le départ de Sylvain Anichini, directeur de l'équipement et des nouvelles technologies, et, semble-t-il, des difficultés avec la firme Sony ralentissent le passage au numérique. Les relations tendues entre Philippe Levrier et son directeur des relations sociales, Bernard Gourinchas, suscitent le scepticisme des négociateurs syndicaux. Ce n'est pas l'arrivée de Maxime Lefebvre, ancien directeur général du Réseau France outre-mer (RFO), pour s'occuper de l'harmonisation des politiques sociales de France Télévision qui soulève leur enthousiasme.

POLITIQUE SOCIALE TÂTONNANTE

Les cadres intermédiaires de la chaîne se sentent souvent tenus en dehors de cette politique sociale tâtonnante. Certains doutent de l'efficacité du *« baromètre du climat social national »* dont la mise en place vient d'être annoncée. Il a été confié à un cabinet spécialisé, qui sondera certains membres du personnel dans différents sites.

Parallèlement à Proxima, il faut faire avancer les nombreux chantiers ouverts dans la chaîne à la suite du conflit de l'hiver 1997. Les journalistes de France 3 sont notamment en train de faire le bilan de l'expérimentation de la semaine de quatre jours. Depuis près d'un an, les rédactions de Nantes, Strasbourg, Toulouse, Paris-Ile-de-France s'étaient mises à ce nouveau rythme.

Les premières conclusions aboutissent à deux interrogations. L'une concerne le surcoût – estimé à 7 % ou 8 % de la masse salariale – qu'entraînerait l'application de cette mesure. L'autre porte sur l'organisation du travail. *« Si les journalistes apprécient les avantages en matière de congés supplémentaires, certains se sentent frustrés de ne plus pouvoir suivre un dossier de manière aussi complète »*, note un responsable de la rédaction de Strasbourg. La direction a déjà proposé *« des modalités d'aménagement pour réduire ce surcoût »*, notamment par une planification sur plusieurs semaines. Ces discussions ne sont pas indépendantes de celles sur le passage aux 35 heures, dont certains pensent qu'elles devraient se dérouler dans le cadre de France Télévision.

La question des salaires et de l'harmonisation avec France 2 reste un des sujets délicats. Au point que la chaîne des régions a encore frôlé la grève au début de l'année, juste avant que la direction annonce l'affectation de 42,5 millions de francs dans le cadre d'un plan pluriannuel jusqu'à 2001.

Jean-Jacques Bozonnet et Françoise Chirot

Un car-régie, objet de grève à Toulouse

Signe d'une certaine nervosité au sein de la chaîne, une grève a privé pendant quatre jours les téléspectateurs de France 3 en Midi-Pyrénées de leurs informations et émissions régionales. Le mouvement, lancé le 8 mars à l'appel d'une large intersyndicale (CFDT, CGT, FO, CFTC, SNJ), a été suivi par plus de 70 % du personnel. Techniciens et journalistes s'étaient mobilisés pour obtenir de la direction générale de la chaîne le renouvellement du camion de vidéo mobile de Toulouse, l'un des six cars-régies de la flotte de France 3.

La fin de la grève a été finalement votée, jeudi 11 mars, les syndicats estimant, dans un communiqué, *« avoir obtenu suffisamment de garanties écrites de la part de la direction nationale »*. Les journaux de la mi-journée et de la soirée devaient être à nouveau diffusés vendredi 12 mars. – (*Corresp.*)

Hachette étudie un projet de mensuel masculin

1998 a été une année de consolidation pour Hachette Filipacchi Médias (HFM), après la fusion des deux sociétés « cousines », Hachette Filipacchi Presse et Filipacchi Médias. Le groupe affiche un résultat d'exploitation en hausse de 13 %, à 873 millions de francs (133 millions d'euros), et un résultat net de 546 millions de francs (83 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 13,2 milliards de francs (2 milliards d'euros). En 1999, le groupe prévoit un résultat d'exploitation de 1,1 millard de francs, pour un chiffre d'affaires de 15 milliards (2,3 milliards d'euros), qui en fait le premier groupe de presse magazine dans le monde.

L'année a été marquée par l'acquisition de deux groupes étrangers, Fujingaho au Japon et Rusconi en Italie. En 1999, le groupe prévoit six ou sept lancements à l'international et continuera à observer les dossiers d'acquisition éventuels dans la presse magazine. Le PDG de HFM, Gérald de Roquemaurel, s'est déclaré *« vigilant sur les opérations de concentration, notamment dans le monde anglo-saxon »*.

En France, le groupe a restructuré ses titres régionaux, après l'acquisition pour 550 millions de francs (83,7 millions d'euros) de *Nice-Matin*, qui avait une trésorerie de 160 millions de francs. Gérald de Roquemaurel estime avoir accompli 80 % des gains de productivité dans la presse régionale. Il espère obtenir de 10 à 15 millions de francs d'économies supplémentaires en regroupant *La Corse* et *Corse-Matin*. L'idée est de fusionner les deux journaux, sans doute sous le titre *Corse-Matin*, tout en transformant *La Corse* en un hebdomadaire. Le PDG de *La Provence*, Jean-Pierre Milet, vient d'annoncer son départ de la présidence du quotidien qu'il occupait depuis 1991. Il conserve ses fonctions jusqu'à l'arrivée de son successeur. Le directeur des rédactions du *Figaro*, Franz-Olivier Giesbert, a été pressenti pour le remplacer.

Hachette vient de lancer *Elle à table*, un bimestriel culinaire qui vise une diffusion de cent mille exemplaires. Gérald de Roquemaurel a annoncé qu'il prévoyait un lancement plus important au milieu de l'année. Il pourrait s'agir d'un mensuel masculin actuellement à l'étude. C'est Serge Raffy, ancien rédacteur en chef d'*Elle*, qui travaille sur ce projet dont le nom de code est « Il ».

Alain Salles

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : France Télévision a réalisé** *« une économie globale de 36,2 millions de francs par rapport au budget initial représentant plus de 2 % du montant total »* à l'issue de la construction de son nouveau siège. Le montant définitif de cette opération s'est élevé à 1,702 milliard de francs (259 millions d'euros) pour une enveloppe globale fixée à 1,738 milliard de francs (264 millions d'euros), ont annoncé, jeudi 11 mars, les conseils d'administration de France 2 et France 3.

■ **Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, a été condamné**, lundi 8 mars, par le tribunal de grande instance de Paris, pour diffamation publique envers le réalisateur Yves Barbara dans l'affaire des faux « 19/20 ». Il devra verser 55 000 francs de dommages et intérêts au réalisateur, qui n'aurait fait qu'exécuter un travail dûment commandé par les dirigeants de France 3. Une autre procédure judiciaire est en cours pour *« contrefaçon »* après le dépôt d'une plainte par le syndicat SNJ-CGT.

■ **Le photographe de l'AFP Hocine**, auteur de la photo primée par le World Press comme meilleur cliché 1997, poursuivi en *« diffamation »* pour cette photographie, a bénéficié d'un non-lieu, cette semaine, de la chambre d'accusation de la cour d'Alger. – (*AFP*)

■ **RADIO : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé la suspension** pour vingt-quatre heures de la radio Virage, qui émet à Lyon. Le CSA lui reproche de ne pas respecter la convention en diffusant le programme de la radio suisse romande Couleur 3.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **RENAULT : Louis Schweitzer, le PDG de Renault, *« n'exclut pas »* une participation croisée** entre son groupe et le constructeur automobile japonais Nissan. Il a affirmé que *« les synergies avec Nissan sont réelles. Elles peuvent concerner des plates-formes comme des moteurs. Nous avons une combinaison de recouvrements techniques possibles avec peu de risques de perte de clientèle de part et d'autre. »* Par ailleurs, Renault a signé jeudi avec le gouvernement roumain une convention qui définit les termes de la reprise des usines Dacia. Le contrat d'acquisition devrait être signé d'ici au 13 avril.

● **FIAT : Umberto Agnelli, président de la holding financière italienne Ifil**, qui contrôle le capital du groupe, a déclaré jeudi que *« Fiat peut survivre tout seul, mais, pour un fort développement, une forte alliance est souhaitable surtout dans le secteur auto »*.

● **RWE : le groupe énergétique allemand a annoncé la mise au point avec la firme suisse Ascom** d'un nouveau système permettant de téléphoner via les lignes électriques. Ce procédé, basé sur le système *« Powerline Communication »* (PLC), permet d'avoir une conversation et d'échanger des données sur les lignes électriques. Encore en phase expérimentale, il pourrait être prêt à commercialiser dans le courant de l'année.

● **LES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : la filiale d'Alstom** serait sur le point de signer une commande de 300 millions d'euros avec l'armateur Renaissance. Sur les trois dernières semaines, les chantiers de l'Atlantique ont signé des contrats estimés à 1,2 milliard d'euros.

● **ELF : à l'appel des syndicats, un millier de salariés se sont rassemblés jeudi** devant le siège du groupe, à La Défense (Hauts-de-Seine), dans le cadre d'une journée d'action destinée à protester contre la *« logique financière »* de l'entreprise au détriment de la *« politique industrielle »* et de *« l'emploi »*.

● **ÉVIAN : la société Évian, a signé** jeudi avec l'ensemble des syndicats un accord sur les 35 heures prévoyant une trentaine de créations d'emplois, sur un total de 1 600.

SERVICES

● **35 HEURES : un accord sur la réduction du temps de travail** dans le secteur associatif médico-social, s'occupant notamment des personnes handicapées (180 000 salariés), devait être signé vendredi 12 mars par la CFDT, la CFTC et la CGC. Cet accord, qui prévoit le passage à 35 heures sans perte de salaire, devrait entraîner la création de 9 000 à 10 000 emplois.

FINANCE

● **BNP/PARIBAS : le conseil de surveillance de Paribas a** repoussé jeudi l'offre publique d'échange lancé par la BNP, jugeant qu'elle conduirait au démantèlement de la banque *(lire p. 18)*.

● **PRUDENTIAL : le numéro un de l'assurance-vie britannique** a annoncé jeudi le lancement d'une OPA amicale sur le gestionnaire de fonds indépendant M&G Groupe, pour 1,9 milliard de livres (2,83 milliards d'euros).

● **CDC : des grévistes ont occupé jeudi la salle des marchés de la Caisse des dépôts et consignations** (CDC). Des assemblées générales devaient se tenir sur tous les sites de la CDC vendredi matin. L'appel à la grève était suivi jeudi par environ 20 % des 11 000 personnes concernées par les activités financières de la Caisse, selon la direction. Les syndicats demandent le retrait d'un projet de filialisation de l'activité bancaire de la CDC.

RÉSULTATS

■ **UBS : le groupe bancaire suisse**, né de la fusion entre l'Union de banques suisses et de la Société de banque suisse, a annoncé vendredi 12 mars un résultat net de 3,030 milliards de francs suisses (1,9 milliard d'euros) en 1998, contre une perte de 667 millions de francs suisses (pro forma) en 1997.

■ **PARC ASTÉRIX : le parc de loisirs a enregistré en 1998 une hausse de 4,5 % de son résultat net, à 5,6 millions d'euros** (36,73 millions de francs).

■ **CANAL PLUS : le groupe de télévision à péage** a annoncé, vendredi, une perte nette de 185 millions de francs (28,2 millions d'euros). *« Hors éléments exceptionnels et survaleurs »*, la perte ressort à 585 millions.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 5024,49 — LONDRES FT 100 : 6359,60 — PARIS CAC 40 : 4245,80

Europe 12h30 ▶	Indices sélection	cours 12/03	Var. % 11/03	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3602,23	2,29	7,78
EUROPE	STOXX 50	3606,73	1,15	8,68
EUROPE	EURO STOXX 324	312,14	1,77	4,62
EUROPE	STOXX 653	300,38	0,86	7,58
PARIS	CAC 40	4246,80	1,47	7,69
PARIS	MIDCAC	1632,13	0,83	−0,94
PARIS	SBF 120	2845,70	1,80	7,13
PARIS	SBF 250	2669,09	0,67	6,78
PARIS	SECOND MARCHÉ	1896,72	0,02	−5,78
AMSTERDAM	AEX	535,05	1,42	−0,61
BRUXELLES	BEL 20	3336,06	1,03	−8,16
FRANCFORT	DAX 30	5024,49	5,05	0,47
LONDRES	FTSE 100	6359,60	0,39	8,11
MADRID	STOCK EXCHANGE	10227,20	0,35	3,97
MILAN	MIBTEL 30	37183,00	0,19	5,79
ZURICH	SPI	7381,10	−0,29	1,96

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones : 9897,44 — NEW YORK Nasdaq : 2412,25 — EURO / DOLLAR : 1,09

Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 11/03	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9897,44	1,27	7,88
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1297,68	0,64	5,57
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2412,25	0,26	10,07
TORONTO	TSE INDEX	6565,75	−0,19	1,23
SAO PAULO	BOVESPA	9696,00	−0,82	42,95
MEXICO	BOLSA	272,77	−0,54	17,38
BUENOS AIRES	MERVAL	410,64	1,79	−4,48
SANTIAGO	IPSA GENERAL	114,38	−0,71	48,52
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3965,45	3,15	−17,15

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 15488,86 — HONGKONG Hang Seng : 10801,76 — EURO / YEN : 130,63

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 12/03	Var. % 11/03	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	15488,86	−0,09	11,98
HONGKONG	HANG SENG	10801,76	1,80	7,58
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	—	−6,68
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	69,13	3,34	4,21
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2961,30	0,37	0,26
BANGKOK	SET	25,20	−0,43	−1,87
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3780,81	0,74	21,12
WELLINGTON	NZSE-40	2156,54	0,91	4,42

ÉCONOMIE

Le gouvernement japonais adopte son plan de sauvetage du système bancaire

A QUELQUES jours de la fin de l'exercice fiscal 1998 (31 mars 1999), le gouvernement japonais a approuvé, vendredi 12 mars, le plan prévoyant l'apport de 7 500 milliards de yens (57 milliards d'euros) de fonds propres aux quinze plus importantes banques du pays (huit banques nationales, cinq banques de gestion de patrimoine, un établissement de crédit à long terme et une banque régionale). Cet argent frais doit être utilisé au provisionnement des créances douteuses (estimées à 9 000 milliards de yens) logées dans les bilans de ces banques. Le ministre des finances Kiichi Miyazawa a affirmé : *« Nous avons levé le principal obstacle au problème des créances douteuses »*, ce qui ouvre la porte à la remise en ordre du secteur bancaire japonais.

Les fonds accordés par le gouvernement seront rémunérés par l'émission d'actions préférentielles convertibles en actions ordinaires. A terme, l'Etat pourrait détenir en moyenne entre 27 % et 37 % du capital des principales banques du pays. Il aura donc les moyens de mettre en œuvre la deuxième partie de son plan qui consiste à favoriser les rapprochements des différents établissements bancaires. Le Japon reste le seul pays occidental qui a encore échappé au mouvement de concentration dans ce secteur. En attendant, les banques qui ont sollicité les fonds publics se sont engagées à faire d'importantes économies par le biais de plans de licenciements massifs (qui pourraient atteindre plus de 10 % des employés) devant leur permettre de redevenir profitables.

■ **Le produit intérieur brut (PIB) du Japon s'est contracté de 0,8 %** au quatrième trimestre 1998 par rapport à son niveau du troisième trimestre, a annoncé vendredi l'agence gouvernementale de planification économique (EPA). En rythme annuel, le recul du PIB atteint 3,2 %.

■ **Le nombre des défaillances d'entreprises au Japon a reculé de 39,7 %** en février 1999 par rapport à février 1998, avec 955 cas de faillite. C'est le quatrième recul mensuel consécutif.

■ **ALLEMAGNE : les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 %** en février comparé à janvier, ce qui porte leur hausse annuelle à 0,2 % également, selon des chiffres définitifs diffusés, vendredi 12 mars, par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ **Les ventes de détail ont reculé de 2,6 % en janvier 1999** en termes réels par rapport au mois de janvier 1998, a annoncé, vendredi 12 mars, l'Office fédéral allemand des statistiques.

■ **FRANCE : les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en février 1999** par rapport au mois de janvier. Sur un an, la hausse de prix a été limitée à 0,2 % selon les chiffres provisoires publiés vendredi 12 mars par l'Insee.

■ **La balance française des paiements courants a dégagé un excédent de 35 milliards d'euros** (230,6 milliards de francs) en 1998. Ce montant est stable par rapport à celui enregistré en 1997 (230,1 milliards de francs), selon les chiffres provisoires publiés, vendredi 12 mars, par le ministère de l'économie et des finances.

■ **L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a progressé de 0,4 %** au quatrième trimestre 1998 pour atteindre 13,83 millions de personnes, selon les chiffre définitifs de l'Insee. Sur un an, la hausse s'élève à 2,2 %.

■ ***ITALIE* : la croissance de l'économie italienne atteindra 1,5 %** en 1999 tandis que le déficit des administrations publiques comparé au produit intérieur brut (PIB) devrait dépasser de *« quelques décimales »* les 2 %, a estimé jeudi le ministre italien de l'economie, Carlo Azeglio Ciampi.

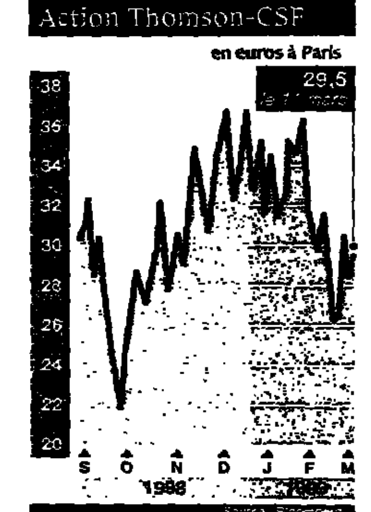
■ **ÉTATS-UNIS : le déficit de la balance des comptes courants a terminé l'année 1998 sur un bond de 50 %** à 233,4 milliards de dollars contre 155,2 milliards en 1997, même si, au 4e trimestre, le déficit s'est contracté à 63,8 milliards de dollars.

■ **BRÉSIL : l'inflation a atteint 4,4 % en février**, soit le plus fort taux enregistré depuis juillet 1994. Les prix ont commencé à flamber après la décision de la banque centrale du pays de laisser flotter le real, qui a perdu 44 % de sa valeur face au dollar.

■ **RUSSIE : les investissements étrangers en Russie ont chuté** de 6,2 milliards de dollars (5,63 milliards d'euros) en 1997 à 1,8 milliard en 1998, a indiqué, jeudi 11 mars, le directeur du Centre gouvernemental des réformes économiques, Vladimir Maou. Depuis la crise financière d'août 1998, les investissements étrangers ont été pratiquement tous gelés.

VALEUR DU JOUR

Thomson-CSF prend son temps pour conclure des alliances



LE TITRE Thomson-CSF a gagné 3,5 %, jeudi 11 mars, après la publication des résultats du groupe d'électronique de défense. La perte nette de 1,5 milliard de francs (228 millions d'euros) – pour 40,5 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1998 – a été perçue comme une promesse d'amélioration de la rentabilité. D'autant que le résultat d'exploitation (2,3 milliards de francs) est en hausse de 6,7 % par rapport à celui de 1997. De fortes provisions et dépréciations exceptionnelles ont été inscrites dans les comptes de l'exercice (3,5 milliards de francs), notamment pour financer un plan de suppressions d'emplois touchant 4 000 personnes, dont 3 000 en France.

Ce plan en trois ans (1998-2000) suscite des protestations syndicales, particulièrement chez Detexis (radars et contre-mesures), filiale née de la fusion des activités de Thomson-CSF avec celles de Dassault Electronique. *« Les sureffectifs n'existent pas »*, ont estimé plusieurs syndicats de l'entreprise (CGT, CFE-CGC, CFTC, FO, SUPPer), qui appelaient à un débrayage jeudi. Devant la presse et les analystes, le directeur financier de Thomson-CSF, Alain Hagelauer, a indiqué que ce plan devait produire *« 2 milliards de francs d'économies »*, dont 1 milliard au seul titre des frais de personnel, *« surtout à partir de 2000 et 2001 »*.

Le PDG, Denis Ranque, a, quant à lui, évoqué la stratégie du groupe, qui a subi un revers avec le rachat du britannique Marconi par son compatriote British Aerospace (BAe), alors que Thomson-CSF était candidat. *« Il faut sortir de la pensée unique »*, a lancé M. Ranque à propos de l'idée selon laquelle l'industrie de la défense devrait tendre vers la création d'une grande société regroupant toutes les compétences européennes, pour tenir tête à la puissance américaine. Les gouvernements ne supporteraient pas un tel monopole, a-t-il affirmé. Evoquant les appels à la coopération lancés par BAe, M. Ranque a répondu que *« Thomson-CSF sera très heureux d'étudier une proposition, mais a d'autres approches »*. Parmi les partenaires possibles, il a cité l'allemand DASA, l'italien Alenia et l'américain Raytheon-Hughes.

Anne-Marie Rocco

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 1,67 %, vendredi 12 mars, en fin de matinée, dopé par l'envolée de Francfort. La veille, le CAC 40 avait enregistré une progression modeste de 0,53 % à 4 184,38 points, malgré les échanges actifs autour des valeurs du secteur bancaire et le bond impressionnant des actions BNP, Paribas et Société générale. Le volume de titres échangés avait atteint 3,78 milliards d'euros, soit 24,80 milliards de francs, dont 42,3 % sur les seuls titres des trois banques.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort progressait fortement à l'ouverture de la séance vendredi, de 4,56 % à 5003,42 points, à la suite de la démission surprise la veille du ministre allemand des finances Oskar Lafontaine. Après avoir ouvert à 5 006,81 points, l'indice phare du marché électronique a atteint dans le premier quart d'heure de cotation un plus haut de 5 099,77 points. L'indice DAX avait clôturé la veille à 4 785,37 points.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse japonaise s'est légèrement affaibli de 0,09 % à 15 488,86 points vendredi 12 mars sous l'effet de prises de bénéfices. Le volume d'échanges a atteint son plus haut niveau cette année avec 1,19 milliard de titres échangés, en raison de l'arrivée prochaine du règlement des contrats.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a battu un nouveau record historique à 9 897,44 points, lors de la séance du jeudi 11 mars. La hausse de 1,27 % a porté le gain de l'indice à 7,80 % depuis le début de l'année.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont réagi favorablement à l'annonce de la démission du ministre allemand des finances allemand Oskar Lafontaine. Vendredi 12 mars dans les premiers échanges, le contrat notionnel (gisement d'emprunts d'Etat à 10 ans) gagnait 60 centièmes, à 110,88 points, traduisant une détente du rendement de l'OAT de référence à 4,092 %. A Francfort, le taux d'intérêt des Bunds (emprunts d'Etat à 10 ans) a diminué de 0,017 %, à 4,002 %.

MONNAIES

L'EURO a effectué une remontée spectaculaire face au dollar, jeudi 11 mars à l'annonce de la démission d'Oskar Lafontaine, le ministre des finances allemand. Après être montée jusqu'à 1,1045 dollar pour un euro, la devise européenne a reperdu du terrain dans la matinée du vendredi 12 mars pour se négocier à 1,0953 dollar.

Le yen a connu, vendredi 12 mars, un moment de faiblesse face au billet vert à 120,07 yens pour un dollar après la publication d'une baisse du produit intérieur brut japonais de 0,8 % pour le quatrième trimestre 1998.

Taux de change fixe zone euro

Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone euro

Euro contre ▶	11/03
COURONNE DANOISE	7,4330
COUR. NORVÉGIENNE	8,6485
COUR. SUÉDOISE	8,8825
COURONNE TCHÈQUE	37,940
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7237
DOLLAR CANADIEN	1,6607
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0461
DRACHME GRECQUE	321,30
FLORINT HONGROIS	252,63
ZLOTY POLONAIS	4,3442

Cours de change croisés

12/03 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	—	0,83528	1,09325	0,16682	1,63480	0,68271
YEN	119,72000	—	130,83500	19,95500	195,84000	81,79500
EURO	0,91470	0,76432	—	0,15245	1,49585	0,62475
FRANC	6,00170	5,01145	6,55957	—	9,81180	4,09740
LIVRE	0,61170	0,51080	0,66855	0,10195	—	0,41760
FRANC SUISSE	1,46475	1,22310	1,60065	0,24405	2,39455	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/03 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,99	2,94	4,19	5,09
ALLEMAGNE	3	3,12	4,08	5,04
GDE-BRETAG.	6,06	5,13	4,69	4,59
ITALIE	—	3,02	4,31	5,27
JAPON	0,09	0,08	1,77	—
ÉTATS-UNIS	4,78	4,68	5,26	5,67
SUISSE	0,68	1,25	2,30	3,82
PAYS-BAS	3,01	3,05	4,19	5,08

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 12/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	16898	110,89	111,02
Euribor 3 mois			
MARS 99	2887	96,97	96,95

Matières premières

En dollars ▶	Cours 11/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1403,5	−0,25
ALUMINIUM 3 MOIS	1176	0,04
PLOMB 3 MOIS	505	0,40
ETAIN 3 MOIS	5235	−0,67
ZINC 3 MOIS	1034	0,10
NICKEL 3 MOIS	5015	−0,46
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,34	0,38
PLATINE A TERME	81404,95	0,23
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	276	2,89
MAÏS (CHICAGO)	217	−0,34
SOJA TOURTEAU (CHG.)	125	−4,36
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1205	0,42
CAFÉ (LONDRES)	1728	[illegible]
SUCRE BLANC (PARIS)	233	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 11/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,18	—
WTI (NEW YORK)	14,05	0,98
LIGHT SWEET CRUDE	14,30	−1,59

Or

En Euros ▶	Cours 11/03	Var % 10/03
OR FIN KILO BARRE	8720	+2,23
OR FIN LINGOT	8800	+1,85
ONCE D'OR (LO) $	294	+0,75
PIÈCE FRANCE 20 F	52	[illegible]
PIÈCE SUISSE 20 F	51,80	+1,17
PIÈCE UNION LAT. 20 F	51,80	+2,19
PIÈCE 10 DOLLARS US	285	+0,35
PIÈCE 20 DOLLARS US	465,25	[illegible]
PIÈCE 50 PESOS MEX	322	+1,26

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

صكنا من الاجل

VALEURS EUROPEENNES

● L'action **Telecom Italia Mobile** s'est appréciée, jeudi 11 mars, à 6,40 euros après la publication de ses résultats. Son bénéfice net s'est amélioré de 62 % en 1998 à 1,3 milliard d'euros, et son chiffre d'affaires a progressé de 26 % à 6,14 milliards d'euros.

● Le titre **Beiersdorf** a gagné jeudi 3 % à 67 euros. Le groupe s'attend à une croissance d'environ 4 % de ses ventes cette année.

● La valeur **Dresdner Bank** a progressé de 4,7 % à 34,65 euros suite à un article du journal britannique *The Independent* indiquant que la banque allemande pourrait faire une offre sur la Société générale et sur Paribas, ou rejoindre la BNP dans son offensive sur les deux banques françaises. En outre, le comité des indices FTSE a annoncé l'introduction prochaine de l'action dans ses indices FTSE Eurotop.

● Le titre **Portugal Telecom** a perdu 3,3 % à 40,71 euros bien que la principale société de télécommunications portugaise ait annoncé un accroissement net de 26 % de ses profits à 441 millions d'euros. L'action s'est repliée car cette progression provient de gains exceptionnels, les revenus de l'activité de téléphonie fixe ayant en fait décliné, en raison de la baisse des prix.

● L'action **Tabacalera**, numéro un du tabac en Espagne, a clôturé en hausse de 8 % à 20,86 euros après que la Seita eut indiqué qu'elle s'attendait à des fusions dans le secteur.

STOXX 653 — sur un an: 300,38 (315, 294, 273, 253, 232, 212; 24 MARS, 14 SEPT., 12 MARS) — sur 5 jours: L 292,73; M 294,69; M 292,90; J 298,11; V 300,38

EURO STOXX 50 — sur un an: 3602,23 (3685, 3432, 3178, 2925, 2672, 2419; 12 MARS, 11 SEPT., 12 MARS) — sur 5 jours: L 3516,45; M 3528,74; M 3486,05; J 3512,33; V [illegible]

12/03 12 h 41 ▶ — Code pays — Cours en Euros — % Var. veille

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	36,12	+0,16
BASF AG	BE •	32,56	+4,33
BMW	DE •	808	+2,18
CONTINENTAL AG	DE •	21,3	+5,45
DAIMLERCHRYSLER	DE •	84,55	+5,56
FIAT	IT •	2,86	+1,06
FIAT PRIV.	IT •	1,46	+1,39
LABINAL /RM	FR •	189,9	-0,05
LUCAS VARITY	GB	4,27	...
MAGNETI MARELLI	IT •	1,33	+1,53
MICHELIN -B- /RM	FR •	40,51	+1,27
PEUGEOT /RM	FR •	188,5	+1,91
PIRELLI	IT •	2,83	+1,15
RENAULT	FR •	35,94	+2,59
SOMMER ALLIBER/	FR •	24,2	-1,22
VALEO /RM	FR •	77,6	+1,44
VOLKSWAGEN	DE •	57	+4,49
VOLVO -A-	SE	24,01	...
VOLVO -B-	SE	24,57	-0,23
▶ DJ E STOXX AUTO P		256,15	+3,68

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	19,88	+0,53
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18,25	+2,53
ALLIED IRISH BA	GB	15,04	-2,99
ALPHA CREDIT BA	GR	116,29	....
ARGENTARIA R	ES •	22,1	+1,33
B PINTO MAYOR R	PT •	17,75	....
BANCO ESSI R	PT •	10,5	....
BANK AUSTRIA AG	AT •	52,77	+0,32
BANK OF IRELAND	GB	18,66	+0,64
BANK OF PIRAEUS	GR	40,73	....
BANKINTER R	ES •	35,08	-0,48
BARCLAYS PLC	GB	28,16	+1,62
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	60,1	+3
BCA FIDEURAM	IT •	5,78	+1,58
BCA INTESA	IT •	5,26	-1,13
BCA ROMA	IT •	1,44	+2,13
BCO BILBAO VIZC	ES •	13,94	+0,65
BCO CENTRAL HIS	ES •	11,8	....
BCO POPULAR ESP	ES •	61,65	+1,40
BCO SANTANDER	ES •	19,69	+0,36
BCP REG	PT •	27,75	....
BNP /RM	FR •	84,9	+2,29
CCF /RM	FR •	88	+1,15
CHRISTIANIA BK	NO	3,61	+1,99
COMIT	IT •	6,76	+0,60
COMM.BANK OF GR	GR	128,58	....
COMMERZBANK	DE •	27,3	+2,63
DEN DANSKE BK	DK	95,52	+1,43
DEN NORSKE BANK	NO	3,52	+1,70
DEUTSCHE BANK A	DE •	51,63	+5,80
DEXIA CC	BE •	138,7	+1,09
DEXIA FCE RM	FR •	123,5	+2,92
DRESDNER BK AG	DE •	36,3	+4,31
ERGO BANK	GR	74,63	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	675	....
FOERENINGSSB A	SE	22,14	+2,36
FOKUS BK	NO	9,29	....
HALIFAX	GB	11,85	+2,99
HSBC HOLDS	GB	28,23	+0,85
IMI	IT •	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	64,37	....
JYSKE BANK REG	DK	73,32	+0,55
KAPITAL HOLDING	DK	40,23	+0,44
KBC BANCASSURAN	BE •	88,2	+0,52
LLOYDS TSB	GB	14,80	+1,45
MERITA	FI •	5,23	-3,15
NAT BANK GREECE	GR	63,43	....
NATEXIS	FR •	61,3	+1,18
NATL WESTM BK	GB	22,35	+1,77
NORDBANKEN HOLD	SE	5,55	-0,81
OBERBANK	AT •	62,6	....
ROLO BANCA 1473	IT •	22,95	+0,22
ROYAL BK SCOTL	GB	18,76	+0,64
S-E-BANKEN -A-	SE	11,65	-0,49
SPAREBANKEN NOR	NL •	164	+0,61
STE GENERAL-A-/	FR •	170,7	+3,52
SV HANDBK -A-	SE	33,80	+0,84
UBS REG	CH	302,40	-1,83
UNICREDITO ITAL	IT •	5,33	+0,75
UNIDANMARK -A-	DK	87,81	+2,86
XIOSBANK	GR	42,20	....
▶ DJ E STOXX BANK P		280,1	+1,55

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES •	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	65,30	....
ARJO WIGGINS AP	GB	2,15	+5,88
ASSIDOMAEN AB	SE	17,21	+0,66
AVESTA	SE	3,30	+1,39
BEKAERT	BE •	363,6	-0,03
BILTON	GB	4,53	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	48,53	-1
BRITISH STEEL	GB	1,90	+4,10
BUHRMANN NV	NL •	18,55	....
BUNZL PLC	GB	3,96	+2,32
CART.BURGO	IT •	5,61	-0,71
DEGUSSA-HUELS	DE •	33,2	+1,53
ELKEM ASA, OSLO	NO	13,23	+2,27
ELVAL	GR	12,22	....
INPARSA	PT •	16,68	....
JOHNSON MATTHEY	GB	7,39	+0,20
MAYR-MELNHOF KA	AT •	43	-1,15
METSAE-SERLA A	FI •	6,85	....
MODO B FR	SE	24,86	-1,57
NORSKE SKOGIND-	NO	29,29	+2,05
OUTOKUMPU OY -A	FI •	8,5	+1,07
PECHINEY-A-	FR •	31,2	+1
PORTUCEL INDUST	PT •	4,95	....
RAUTARUUKKI K	FI •	5,98	+2,22
RIO TINTO	GB	13,21	-1,49
SIDENOR	GR	26,09	....
SILVER & BARYTE	GR	36,60	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,85	....
SONAE INDUSTRIA	PT •	11,85	....
SOPORCEL	PT •	11,03	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,57	+1,81
STORA ENSO -A-	FI •	8,3	+1,22
STORA ENSO -R-	FI •	8,75	+1,51
SVENSKA CELLULO	SE	18,85	+0,60
THYSSEN	DE •	164	+3,60
TRELLEBORG B	SE	8,21	....
UNION MINIERE	BE •	29,1	+0,87
UPM-KYMMENE COR	FI •	26,56	+0,83
USINOR	FR •	11,73	+0,26
VIOHALCO	GR	31,69	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	28,09	+0,77
[illegible]		[illegible]	[illegible]

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	11,83	-0,48
AGA -B-	SE	11,83	+0,48
AIR LIQUIDE /RM	FR •	141,4	+2,61
AKZO NOBEL	NL •	....	....
BASF AG	DE •	32,56	+4,33
BAYER AG	DE •	34,65	+2,67
BOC GROUP PLC	GB	13,09	+1,39
CIBA SPEC CHEM	CH	69,97	+0,58
CLARIANT N	CH	449,54	-2,31
DYNO INDUSTRIER	NO	14,82	+3,28
EMS-CHEM HOLD A	CH	4332,58	-1
HENKEL KGAA VZ	DE •	74,8	+1,91
HOECHST AG	DE •	41,7	-2,46
ICI	GB	7,96	+2,11
KEMIRA	FI •	5,6	-0,53
LAPORTE	GB	9,86	+3,45
LENZING AG	AT •	55	....
PERSTORP -B-	SE	8,83	....
SNIA BPD	IT •	1,21	-0,82
SOLVAY	BE •	67,35	+1,06
TESSENDERLO CHE	BE •	42	....
UCB	BE •	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		391,72	+0,78

CONGLOMERATS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,47	-1,11
CGIP /RM	FR •	47,5	+1,06
CIR	IT •	0,97	+1,04
D'IETEREN SA	BE •	440,4	+1,15
GAZ ET EAUX /RM	FR •	40,3	+0,52
GBL	BE •	168,1	+0,36
GENL ELECTR CO	GB	8,81	+1,90
GEVAERT	BE •	68,9	+1,32
HAGEMEYER NV	NL •	28,65	+3,99
INCHCAPE PLC	GB	2,05	+4,58
INVESTOR -A-	SE	38,27	+1,50
INVESTOR -B-	SE	38,85	+0,29
KVAERNER -A-	NO	17,29	....
KVAERNER -B-	NO	14	-1,65
LVMH / RM	FR •	221,5	+5,38
MYTILINEOS HOLD	GR	16,48	....
NORSK HYDRO	NO	35,29	+1,69
OERLIKON-BUEHRL	CH	123,34	+0,51
ORKLA -A-	NO	14,17	+2,99
ORKLA -B-	NO	12,08	+3,54
SONAE INVESTIME	PT •	33,9	....
VEBA AG	DE •	51,6	+7,69
▶ DJ E STOXX CONG P		235,65	+5,25

TELECOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	16,21	+2,17
CABLE & WIRELES	GB	12,71	+1,19
DEUTSCHE TELEKO	DE •	39,5	+4,22
EUROPOLITAN HLD	SE	97,95	+2,49
FRANCE TELECOM	FR •	79,65	+2,25
HELLENIC TELE (	GR	23,91	....
KONINKLIJKE KPN	NL •	42,7	+1,67
PORTUGAL TELECO	PT •	40,71	....
SWISSCOM N	CH	365,01	-1,69
TELE DANMARK	DK	98,20	+0,70
TELECEL	PT •	159,7	....
TELECOM ITALIA	IT •	9,67	-0,82
TELECOM ITALIA	IT •	5,7	-3,39
TELEFONICA	ES •	42,7	+0,16
TIM	IT •	6,43	-0,92
VODAFONE GROUP	GB	17,19	+1,23
▶ DJ E STOXX TCOM P		665,34	+1,29

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	16,14	....
ACCIONA	ES •	54,5	-1,62
ACESA REG	ES •	13,1	....
AKTOR SA	GR	13,65	....
ASKO OY	FI •	14,95	-0,33
AUMAR	ES •	22,58	+0,40
AUTOSTRADE	IT •	7,44	+0,54
BCA INTESA	IT •	5,26	-1,13
BICC PLC	GB	1,25	+6,33
BILFINGER & BER	DE •	18,25	-1,88
BLUE CIRCLE IND	GB	5,57	+3,04
BOUYGUES /RM	FR •	239,4	-1,28
BPB	GB	3,41	+4,11
CARADON	GB	2,09	+2,19
CBR	BE •	84,1	+2,56
CHARTER	GB	5,56	+0,54
CIMPOR SGPS R	PT •	25,4	....
COLAS /RM	FR •	169	....
CRH PLC	GB	17,25	+0,61
CRISTALERIA ESP	ES •	47,16	-0,17
DRAGADOS CONSTR	ES •	34,44	+0,23
FOM CON CONTRAT	ES •	62,8	+0,16
GROUPE GTM	FR •	85,25	-1,90
HEIDELBERGER ZE	DE •	69,2	+4,75
HELL.TECHNODO.R	GR	11,19	....
HERACLES GENL R	GR	25,16	....
HOCHTIEF ESSEN	DE •	30,5	-3,17
HOLDERBANK FINA	CH	230,40	-0,82
HOLDERBANK FINA	CH	987,35	+0,77
IMETAL /RM	FR •	100,1	+1,42
ITALCEMENTI	IT •	10,25	....
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,22	-1,17
LAFARGE /RM	FR •	92,35	+4,31
MICHANIKI REG.	GR	9,62	....
PARTEK	FI •	9,8	-1,51
PHILIPP HOLZMAN	DE •	126	-1,61
PILKINGTON PLC	GB	0,94	+1,61
POTAGUA -B-	DK	18,57	....
RMC GROUP PLC	GB	11,28	+7,55
RUGBY GRP	GB	1,61	+1,89
SAINT GOBAIN /R	FR •	146,6	+2,88
SEMAPA	PT •	15,08	....
SKANSKA -B-	SE	30,48	....
SUPERFOS	DK	12,78	+2,30
TARMAC	GB	1,89	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,78	+3,33
TECHNIP /RM	FR •	97,95	+0,46
TITAN CEMENT RE	GR	73,32	....
UNICEM	IT •	10,1	+0,50
URALITA SA	ES •	9,08	....
VALENCIANA CEM	ES •	9,95	-11,79
WIENERB BAUSTOF	AT •	174	+1,46
WILLIAMS	GB	5,80	+2,11
▶ DJ E STOXX CNST P		192,14	+1,10

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR •	236,5	+2,34
ADIDAS-SALOMON	DE •	78	+0,39
AMER GROUP A	FI •	13	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	29,8	+0,17
BANG & OLUFSEN	DK	63,23	....
BARRATT DEV PLC	GB	4,60	+6,21
BEAZER GROUP	GB	3,14	....
BENETTON GROUP	IT •	1,55	-0,64
BERKELEY GROUP	GB	9,08	+4,65
BRITISH AIRWAYS	GB	6,69	-0,22
BRYANT GROUP PL	GB	1,93	+6,61
CHARGEURS RM	FR •	44,6	+0,67
CLUB MED. /RM	FR •	88,4	-0,11
COATS VIYELLA	GB	0,57	-2,56
COMPASS GRP	GB	10,61	-0,14
COURTAULDS TEXT	GB	2,24	+2,04
DT.LUFTHANSA N	DE •	19,56	+1,56
ELECTROLUX -B-	SE	16,19	-1,04
EMI GROUP	GB	6,54	-2,45
EURO DISNEY /RM	FR •	1,22	-0,81
FINNAIR	FI •	5,05	+1
G WIMPEY PLC	GB	2,18	+0,69
GRANADA GROUP P	GB	19,69	+0,83
HERMES INTL	FR •	68	+3,42
HPI	IT •	0,61	....
HUNTER DOUGLAS	NL •	26	+1,17
KLM	NL •	25,6	-0,19
LADBROKE GRP	GB	4,65	+2,64
MOULINEX /RM	FR •	10,81	+1,80
NCL HLDG	NO	2,21	+4,44
PATHE /RM	FR •	240	-2,04
PENTLAND GRP	GB	1,55	-0,95
PERSIMMON PLC	GB	3,70	+5,08
RANK GROUP	GB	3,66	+0,41
SAIRGROUP N	CH	191,90	-0,49
SAS DANMARK A/S	DK	8,61	+1,59
SEB /RM	FR •	60,5	+0,83
THE SWATCH GRP	CH	578,63	-1,92
THE SWATCH GRP	CH	127,10	-0,61
WILLIAM BAIRD	GB	1,94	+5,69
WILSON BOWDEN	GB	9,83	+1,22
WOLFORD AG	AT •	45	+4,19
WWWW UK UNITS	GB	0,64	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		155,63	+1,10

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	17,78	-0,32
ASTRA -B-	SE	17,72	-0,32
ELAN CORP	GB	60,53	....
GLAXO WELLCOME	GB	29,76	-1,97
NOVARTIS N	CH	1646,01	-0,04
NOVO NORDISK B	DK	98,87	+0,39
ORION A	FI •	20,3	+1,50
ORION B	FI •	19,5	+0,67
RHONE POUL./RM	FR •	41,7	-0,38
ROCHE HOLDING	CH	16488,32	+0,19
ROCHE HOLDING G	CH	11445,03	+0,03
SANOFI /RM	FR •	169,5	+1,32
SCHERING AG	DE •	112,2	+2,75
SMITHKLINE BEEC	GB	13,12	-1,35
ZENECA GROUP	GB	35,32	-0,65
▶ DJ E STOXX PHAR P		403,68	-0,54

ENERGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,82	+1,75
BG	GB	5,41	+0,84
BP AMOCO	GB	14,83	-1,49
BURMAH CASTROL	GB	13,49	-0,99
CESPA	ES •	32,4	+1,25
ELECTRAFINA	BE •	107	-0,93
ELF AQUITAINE /	FR •	117,1	-1,51
ENI	IT •	5,83	....
ENTERPRISE OIL	GB	4,93	+2,17
F.OLSEN ENERGY	NO	7,41	+5,88
LASMO	GB	2,05	+1,48
OCEAN RIG	NO	0,19	+6,84
OMV AG	AT •	88,37	-0,93
PETROFINA SA BR	BE •	478,2	+0,80
PETROLEUM GEO-S	NO	14,12	+1,27
PRIMAGAZ /RM	FR •	72	....
PROSAFE	NO	6,65	+6,60
REPSOL	ES •	49,65	+0,81
ROYAL DUTCH CO	NL •	48,3	+1,31
SAGA PETROLEUM	NO	9,06	+0,65
SAIPEM	IT •	3,55	+1,43
SHELL TRANSP &	GB	5,84	....
SMEDVIG -A-	NO	8,70	+5,71
TOTAL /RM	FR •	109,8	-1,08
▶ DJ E STOXX ENGY P		259,4	+0,69

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
3I	GB	9,32	....
ALMANIJ	BE •	69,95	+1,01
ALPHA FINANCE	GR	54,94	....
AMVESCAP	GB	9,82	-3,04
BAIL INVEST /RM	FR •	121,9	-0,89
BPI-SGPS N	PT •	28,3	....
BRITISH LAND CO	GB	8,23	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,71	+1,06
COBEPA	BE •	64,5	+2,37
CORP FIN ALBA -	ES •	130,4	-0,69
CPR /RM	FR •	39,09	+2,17
CS GROUP N	CH	161,85	+0,78
EURAFRANCE /RM	FR •	449,5	-0,33
FONCIERE LYONNA	FR •	123	+3,36
FORTIS AG	BE •	....	....
GECINA /RM	FR •	109	+0,39
HAMMERSON	GB	6,77	+2,03
IMMEUBLES FRANC	FR •	16,8	+1,82
KAPITAL HOLDING	DK	40,23	+0,44
LAND SECURITIES	GB	13,09	+0,17
LIBERTY INT.HDG	GB	6,20	-0,24
MEDIOBANCA	IT •	11,65	-1,69
MEDIOLANUM	IT •	6,67	+2,14
MEPC PLC	GB	7,28	+0,21
METROVACESA	ES •	24,35	+1,48
NATIO-INTER -C-	NL •	....	....
PARIBAS	FR •	104,5	+2,96
PROVIDENT FIN	GB	15,98	+0,85
RODAMCO NV	NL •	22,7	-0,44
SCHRODERS PLC	GB	20,87	-4,10
SEFIMEG N /RM	FR •	61	....
SIMCO N /RM	FR •	81	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,18	+2,66
SOPHIA /RM	FR •	37	+0,19
UNIBAIL /RM	FR •	119	+2,67
UNIM	IT •	0,62	....
VALLEHERMOSO	ES •	10,68	-1,30
WOOLWICH PLC	GB	5,61	-0,26
▶ DJ E STOXX FINS P		250,53	+1,59

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	7,60	+0,39
ASSOCIATE BRIT	GB	6,99	....
BASS	GB	14,46	+1,88
BBAG OE BRAU-BE	AT •	48,5	+0,81
BONGRAIN /RM	FR •	350,7	+0,20
BRAU-UNION	AT •	48,2	+0,21
CADBURY SCHWEPP	GB	13,68	-2,65
CARLSBERG -B-	DK	38,02	....
CARLSBERG AS -A	DK	38,07	....
CHR. HANSEN HLD	DK	94,85	+0,97
CULTOR -1-	FI •	17,3	-0,12
DANISCO	DK	40,77	+1
DANONE /RM	FR •	227,7	+0,62
DELTA DAIRY	GR	18,13	....
DIAGEO	GB	10,68	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	23,69	....
ERID.BEGH.SAY /	FR •	130,4	+3
GREENCORE GROUP	GB	3,78	....
HEINEKEN	NL •	44,7	+3,11
HELLENIC BOTTLI	GR	25,37	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,10	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	31,6	+0,96
KERRY GRP-A-	GB	11,91	....
MONTEDISON	IT •	0,94	+1,08
NESTLE N	CH	1701,10	-0,29
PARMALAT	IT •	1,36	....
PERNOD RICARD /	FR •	54,1	+0,19
RAISIO GRP K	FI •	6,9	+1,47
RAISIO GRP V	FI •	6,76	+3,21
RIEBER & SON -B	NO	6,29	+1,12
TATE & LYLE	GB	5,99	+0,25
UNICER R	PT •	20,14	....
UNIGATE PLC	GB	6,20	....
UNILEVER	NL •	68,5	-0,29
UNILEVER	GB	8,95	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		235,99	+0,97

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	11,21	+1,02
ABB AB -B-	SE	11,15	+1,03
ABB BADEN	CH	1183,32	+0,37
ADECCO CHESEREX	CH	487,07	+2,19
ALSTOM	FR •	23,94	-2,29
ALUSUISSE LON G	CH	1088,76	+4,09
ASSOC BR PORTS	GB	4,24	+1,43
ATLAS COPCO -A-	SE	22,65	-0,50
ATLAS COPCO -B-	SE	22,48	+0,25
ATTICA ENTR SA	GR	8,05	....
BAA	GB	10,67	+0,56
BBA GROUP PLC	GB	5,59	+1,38
BERGESEN	NO	13,82	+0,43
BONHEUR	NO	20	+3,08
CMB	BE •	32,3	-1,94
COOKSON GROUP P	GB	2,18	+4,29
DAMPSKIBS -A-	DK	5381,82	....
DAMPSKIBS -B-	DK	5785,25	+1,18
DAMSKIBS SVEND	DK	8206,96	-1,61
DELTA PLC	GB	2,02	+3,85
DET SONDENFJ NO	NO	6,12	+2,97
ELECTROCOMPONEN	GB	6,54	+3,06
EQUANT NV	DE •	89	+0,73
FINNLINES	FI •	25,1	+0,80
FKI	GB	2,61	+1,16
FLS IND.B	DK	18,70	+0,72
FLUGHAFEN WIEN	AT •	38,3	+0,63
GKN	GB	15,49	+2,57
GLYNWED INTL PL	GB	3,56	+4,85
HALKOR	GR	10,14	....
HANSON PLC	GB	8,80	+1,20
HAYS	GB	10,26	-0,29
HEIDELBERGER DR	DE •	47,6	+3,26
HELLAS CAN SA P	GR	26,48	....
IFIL	IT •	3,2	+2,56
IMI PLC	GB	4,44	+2,41
ISS INTL SERV-B	DK	57,19	+0,24
KOEBENHAVN LUFT	DK	94,18	+0,72
KON.NEDLLOYD	NL •	10,65	+2,43
KONE B	FI •	99,8	+5,05
LAHMEYER	DE •	46,9	+0,11
LEGRAND /RM	FR •	188,4	-1
LEIF HOEGH	NO	10,76	+2,81
LINDE AG	DE •	474	+2,60
MAN AG	DE •	24,5	+2,94
MANNESMANN AG	DE •	121,4	+3,14
METALLGESELLSCH	DE •	16,8	+1,51
METRA A	FI •	19,5	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,78	+3,27
NFC	GB	2,24	+2,74
NKT HOLDING	DK	69,96	....
OCEAN GROUP	GB	13,41	-0,55
PENINS.ORIENT.S	GB	10,88	+0,97
PREMIER FARNELL	GB	2,60	-2,79
PREUSSAG AG	DE •	457	+2,01
RAILTRACK	GB	21,87	-0,27
RANDSTAD HOLDIN	NL •	48,1	+0,63
RATIN -A-	DK	154,72	....
RATIN -B-	DK	158,76	-1,67
RAUMA OY	FI •	10,42	+0,68
RENTOKIL INITIA	GB	5,44	-1,69
REXAM	GB	3,17	+5
REXEL /RM	FR •	77	+2,26
RHI AG	AT •	25	+0,08
RIETER HLDG N	CH	515,28	+0,49
SANDVIK -A-	SE	17,27	-0,97
SANDVIK -B-	SE	17,33	-0,97
SAURER ARBON N	CH	438,27	....
SCANIA AB -A-	SE	24,29	+0,70
SCANIA AB -B-	SE	24,52	-0,23
SCHINDLER HOLD	CH	1543,33	-0,20
SCHINDLER HOLD	CH	1577,76	-1,18
SCHNEIDER /RM	FR •	51,4	+0,78
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,18	....
SECURICOR	GB	8,37	....
SECURITAS -B-	SE	15,12	-1,11
SGS GENEVA BR	CH	704,36	+0,90
SHANKS & MCEWAN	GB	3,59	....
SIDEL /RM	FR •	65,5	+0,61
BTR SIEBE	GB	4,38	+0,71
SITA /RM	FR •	215	-0,09
SKF -A-	SE	13,14	-2,11
SKF -B-	SE	13,70	-1,63
SOPHUS BEREND -	DK	27,86	+1,47
SOPHUS BERENDS	DK	28,91	....
STORK NV	NL •	17,75	+3,20
SULZER FRAT.SA1	CH	646,58	-1,24
SVEDALA	SE	16,31	+1,05
SVENDBORG -A-	DK	7668,81	....
T.I.GROUP PLC	GB	8,98	+0,43
TOMRA SYSTEMS	NO	33,53	+2,89
ULSTEIN HOLDING	NO	20,82	....
UNITOR	NO	8,12	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	71,28	+1,67
VALMET	FI •	9,7	+1,57
▶ DJ E STOXX IND GO P		315,69	+1,32

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AGF /RM	FR •	51,86	+1,67
ALLEANZA ASS	IT •	10,8	+0,93
ALLIANZ AG	DE •	295	+11,95
ALLIED ZURICH	GB	13,44	+0,67
ASPIS PRONIA GE	GR	14,77	....
AXA /RM	FR •	123,2	+1,23
CGU	GB	14,37	+3,22
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,15	+0,75
ERGO VERSICHERU	DE •	119,5	+8,64
ETHNIKI GEN INS	GR	43,84	....
FONDIARIA ASS	IT •	4,85	+1,31
FORSIKRING CODA	DK	97	-1,23
FORTIS AMEV NV	NL •	74,7	....
GENERALI ASS	IT •	36,85	+0,90
GENERALI HLD VI	AT •	204,99	+0,73
INA	IT •	2,54	....
IRISH LIFE	GB	8,86	....
LEGAL & GENERAL	GB	12,18	+1,68
MUENCH RUECKVER	DE •	207,5	+11,94
NORWICH UNION	GB	6,77	-1,09
POHJOLA GRP.B	FI •	55	+0,92
PRUDENTIAL CORP	GB	12,07	+1,38
RAS	IT •	10,25	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,35	+1,49
SAMPO -A-	FI •	31,4	+3,29
SWISS RE N	CH	2085,62	-0,27
SEGUROS MUNDIAL	PT •	28,49	....
SKANDIA FOERSAE	SE	18,42	-0,34
STOREBRAND	NO	7	....
SWISS LIFE BR	CH	588,59	-2,08
TOPDANMARK AS	DK	167,50	+2,05
TRYG-BALTICA	DK	26,02	+3,33
ZURICH ALLIED N	CH	612,85	+0,72
▶ DJ E STOXX INSU P		352,67	+4,67

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	8,43	+0,71
CANAL PLUS /RM	FR •	276	+2,54
CARLTON COMMUNI	GB	8,53	-1,39
ELSEVIER	NL •	12,85	+0,39
HAVAS ADVERTISI	FR •	183	+0,83
INDEPENDENT NEW	IR •	3,86	....
LAGARDERE SCA N	FR •	34,1	+0,29
MEDIASET	IT •	8,67	-0,12
PEARSON	GB	19,72	+1,15
REED INTERNATIO	GB	7,89	-0,38
REUTERS GROUP	GB	14,38	-2,63
SCHIBSTED	NO	11,18	+4,40
TF1	FR •	164	+0,55
UNITED NEWS & M	GB	9,19	-0,92
WOLTERS KLUWER	NL •	177,35	+0,94
WPP GROUP	GB	7,96	....
▶ DJ E STOXX MEDIA P		317,88	-0,25

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AHOLD	NL •	34,7	+1,61
ASDA GROUP PLC	GB	2,17	-0,68
ATHENS MEDICAL	GR	24,60	....
AUSTRIA TABAK A	AT •	67,7	+0,30
BEIERSDORF AG	DE •	67	+0,30
BIC /RM	FR •	46,5	+1,09
BRIT AMER TOBAC	GB	8,16	+0,18
CASINO GP /RM	FR •	83,15	+1,22
CFR UNITS -A-	CH	1445,03	+1,23
CPF MODERNES /R	FR •	513	....
DELHAIZE	BE •	89	+2,12
ESSILOR INTL /R	FR •	328,5	-0,15
ETS COLRUYT	BE •	686,5	+1,70
FYFFES	GB	2,14	-5,54
GIB	BE •	36,69	-0,11
GOODYS	GR	28,59	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,80	+0,15
KESKO OY	FI •	14,81	+0,07
L'OREAL /RM	FR •	584	+3,18
MODELO CONTINEN	PT •	17,9	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,21	....
PROMODES /RM	FR •	578	+0,61
RECKITT & COLMA	GB	11,11	-4,12
SAFEWAY	GB	3,72	-0,79
SAINSBURY J. PL	GB	6,23	+1,74
SEITA /RM	FR •	61	+3,30
SMITH & NEPHEW	GB	2,58	-0,57
STAGECOACH HLDG	GB	3,57	+1,27
TABACALERA REG	ES •	20,33	-2,54
TAMRO	FI •	3,85	+6,26
TESCO PLC	GB	2,51	....
TNT POST GROEP	NL •	29,65	+2,24
▶ DJ E STOXX N CY G P		488,54	+1,83

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	3,18	+0,47
BOOTS CO PLC	GB	13,80	-1,39
CARREFOUR /RM	FR •	680	+0,76
CASTO.DUBOIS /R	FR •	181	-1,90
CENTROS COMER P	ES •	20,06	-0,74
CONTINENTE	ES •	27,81	+0,40
DIXONS GROUP PL	GB	19,79	-0,53
GEHE AG	DE •	47,2	+0,43
GREAT UNIV STOR	GB	11,92	+0,25
GUILBERT /RM	FR •	188	....
HENNES & MAURIT	SE	89,88	+1,48
JERONIMO MARTIN	PT •	33,6	....
KARSTADT AG	DE •	348	+5,94
KINGFISHER	GB	11,89	+1,48
MARKS & SPENCER	GB	5,83	+1,56
METRO	DE •	69	+5,38
NEXT PLC	GB	11,32	-0,26
PINAULT PRINT./	FR •	169,7	+1,72
RINASCENTE	IT •	7,24	+1,54
STOCKMANN A	FI •	19,95	....
VALORA HLDG N	CH	280,35	....
W.H SMITH GRP	GB	8,83	+1,20
WOLSELEY PLC	GB	7,25	+9,23
▶ DJ E STOXX RETL P		349,61	+2,10

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR •	119,7	+1,01
ALTEC SA REG.	GR	22,80	....
ASK PROXIMA	NO	5,88	+2,04
BAAN COMPANY	NL •	8,9	+0,74
BARCO	BE •	174	+4,82
BOWTHORPE	GB	8,20	+1,56
BRITISH AEROSPA	GB	6,27	+0,86
BRITISH BIOTECH	GB	0,27	+5,88
CAP GEMINI /RM	FR •	154	....
COLOPLAST B	DK	94,85	-1,40
DASSAULT SYST./	FR •	35,58	-0,06
ERICSSON A	SE	26,14	+2,78
FINMECCANICA	IT •	1,01	-0,98
FRESENIUS MED C	DE •	58	-2,68
GAMBRO -A-	SE	8,49	+1,35
GAMBRO -B-	SE	8,61	+2,01
GETRONICS	NL •	37,65	-0,13
GN GREAT NORDIC	DK	28,25	+2,94
INSTRUMENTARIUM	FI •	29,5	-1,01
INTRACOM N	GR	62,82	....
KON. PHILIPS EL	NL •	68,9	+1,90
MERKANTILDATA	NO	9,85	+3,14
MISYS	GB	10,35	+1,02
NERA ASA	NO	1,94	....
NETCOM ASA	NO	27,53	-1,06
NOKIA -A-	FI •	134,7	-0,81
NOKIA -K-	FI •	135	-0,44
NYCOMED AMERSHA	GB	7,26	+0,41
OCE	NL •	23,65	-0,63
OLIVETTI	IT •	2,89	-0,34
RACAL ELECT CON	GB	6,48	-0,23
RADIOMETER -B-	DK	44,40	-0,10
ROLLS ROYCE	GB	4,17	+0,36
SAGEM	FR •	504	-1,18
SAP AG	DE •	265	+2,32
SAP VZ	DE •	290,5	+2,47
SEMA GROUP	GB	10,65	+0,56
SIEMENS AG	DE •	58,9	+3,33
SIRTI	IT •	5,58	-2,11
SMITHS IND PLC	GB	15,49	+1,07
STMICROELEC SIC	FR •	84,9	-0,47
TANDBERG DATA A	NO	3,46	+1,38
THOMSON CSF /RM	FR •	30,41	+3,08
WILLIAM DEMANT	DK	64,49	....
ZODIAC /RM	FR •	183,4	-0,60
▶ DJ E STOXX TECH P		577,55	+0,50

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	10,58	+0,57
BRITISH ENERGY	GB	8,69	+1,77
CENTRICA	GB	1,72	-2,54
EDISON	IT •	8,84	+0,23
ELECTRABEL	BE •	347,8	+0,81
ELECTRIC PORTUG	PT •	18,5	....
ENDESA	ES •	24,59	-0,16
EVN	AT •	125,1	-0,24
GAS NATURAL SDG	ES •	89,7	+0,22
HAFSLUND -A-	NO	5,89	+2,04
HAFSLUND -B-	NO	3,53	-3,23
IBERDROLA	ES •	14,2	+0,71
ITALGAS	IT •	4,59	+2,69
NATIONAL GRID G	GB	6,82	-1,17
NATIONAL POWER	GB	7,08	+0,21
OESTERR ELEKTR	AT •	146,78	-0,43
POWERGEN	GB	10,38	....
RWE	DE •	46,4	+10,48
SCOT POWER	GB	8,35	+2,57
SEVERN TRENT	GB	12,67	-0,59
SUEZ LYON EAUX/	FR •	178,2	+1,54
SYDKRAFT -A-	SE	24,69	-0,23
SYDKRAFT -C-	SE	17,78	....
THAMES WATER	GB	14,38	-2,44
TRACTEBEL	BE •	142,9	....
UNION EL.-FENOS.	ES •	15,04	+0,74
UNITED UTILITIE	GB	11,71	-0,51
VIAG	DE •	522	+6,97
VIVENDI/RM	FR •	238	+3,03
▶ DJ E STOXX PO SUP P		339,28	+2,47

EURO NOUVEAU MARCHÉ

12/03 12 h 41 ▶ — Cours en Euros — % Var. veille

AMSTERDAM

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	28,16	+1,36
ANTONOV	0,75	+2,74
CITAC	12,5	-1,96
CARDIO CONTROL	8,8	+3,53
CSS	15,2	-2,56
HITT NV	6,8	-0,72
INNOCONCEPTS NV	18,4	....
NEDGRAPHICS HOLD	17,95	+1,13
POLYDOC	2,1	-2,33
PROLION HOLDING	84	+1,02
RING ROSA	6,2	-1,59
RING ROSA WT	0,84	-3,45
UCC HOLDING NV	14,1	-1,74

BRUXELLES

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	2,44	-4,31
FARDEM BELGIUM ABC	20	+6,38
INTERNOC HLD	4,59	-0,22
INTL BRACHYTHER.B	16,2	-1,94
LINK SOFTWARE B	7,6	+4,83
PAYTON PLANAR	2,75	+3,77
SYNERGIA	8	+8,59

FRANCFORT

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	111	+2,78
AIXTRON	208	+7,29
AUGUSTA BETEILIGUN	61	+1,33
BB BIOTECH ZT-D	39	....
BB MEDTECH ZT-D	16,9	....
BERTRANDT AG	72	+5,88
BETA SYSTEMS SOFTW	20,5	+3,54
CE COMPUTER EQUIPM	156	+2,44
CE CONSUMER ELECTR	309	+3
CENIT SYSTEMHAUS	224	+5,66
DRILLISCH	151	+3,74
EDEL MUSIC E 98	390	+0,57
ELSA	81	+3,85
EM.TV & MERCHANDI	820	+3,14
EUROMICRON	29,7	+2,06
GRAPHISOFT NV	16,71	+1,08
HOEFT & WESSEL	166,8	+1,16
HUNZINGER INFORMAT	116	+1,89
INFOMATEC	284	+6,52
INTERSHOP COMMUNIC	184	+2,50
KINOWELT MEDIEN	190	+6,86
LHS GROUP	34,7	-0,57
LINTEC COMPUTER	160	+0,33
LOESCH UMWELTSCHUT	8,8	+2,33
MENSCH UND MASCHIN	97	+10,23
MOBILCOM	299,89	+4,89
MUEHL PRODUCT & SE	17,2	+5,52
MUEHLBAUER HOLDING	79	....
PFEIFFER VACU TECH	38,6	+4,04
PLENUM	167	+3,18
PSI	73	+7,35
QIAGEN NV	62,5	+0,79
REFUGIUM HOLDING A	34,9	+4,18
SACHSENRING AUTO	15,5	+0,85
SALTUS TECHNOLOGY	34	+6,08
SCM MICROSYSTEMS	76	+2,81
SER SYSTEME	383	+1,06
SERO ENTSORGUNG	18,15	+4,64

★ **CODES PAYS ZONE EURO**
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● **BNP** a progressé de 1,20 %, à 84 euros, vendredi 12 mars à l'ouverture. Le président de la BNP, Michel Pébereau, a déclaré vendredi matin qu'il ne croyait pas à une contre-attaque sur SG Paribas de la part d'un autre établissement bancaire.

● **Société générale** a abandonné 0,54 %, en début de matinée, vendredi 12 mars. Les investisseurs hésitent entre l'intérêt de l'offre de la BNP et l'hostilité manifestée par Daniel Bouton, le président de la Société générale, au projet de rapprochement.

● **Paribas** est resté stable, à 101,4 euros, vendredi 12 mars dans les premières transactions. Le marché a pris acte du rejet de l'offre de la BNP par le conseil de surveillance de Paribas.

● **Axa** a progressé de 1,31 %, vendredi 12 mars au matin. Claude Bébéar, le président d'Axa, est un puissant soutien à l'offre de la BNP.

● **Unibail** a gagné 1,81 % à l'ouverture des transactions vendredi 12 mars. La société foncière a racheté à Vivendi l'ensemble des actifs immobiliers détenus à la Défense pour un montant de 892 millions d'euros.

● **Vivendi** a progressé de 3,24 %, dans les premières transactions du vendredi 12 mars. Outre la cession des actifs immobiliers, le marché a également salué l'OPA amicale lancée par Havas (filiale à 100 % de Vivendi) sur l'éditeur britannique Barbour Index.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 12 MARS — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 mars

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
B.N.P. (T.P)	149,70	150,70	988,53	+ 0,66	152
CR.LYONNAIS(TP)	143	142	931,46	– 0,69	1000
RENAULT (T.P.)	418	417,50	2738,62	– 0,11	1000
SAINT GOBAIN(T.P	181,50	182	1193,84	+ 0,27	1000
THOMSON S.A (T.P	142,80	142,60	935,39	– 0,14	1000
ACCOR	231,10	235,50	1544,78	+ 1,90	100
AGF	51	51,80	339,79	+ 1,56	30
AIR FRANCE GPE N	16,02	16,11	105,67	+ 0,56	54
AIR LIQUIDE	137,80	141,60	928,84	+ 2,75	70
ALCATEL	118,50	121,20	795,02	+ 2,27	10
ALSTOM	24,50	24,07	157,89	– 1,75	40
ALTRAN TECHNO. #	241	238	1561,18	– 1,24	10
ATOS CA	181,40	179	1174,16	– 1,32	10
AXA	121,70	123,20	808,14	+ 1,23	60
BAIL INVESTIS	123	122,40	802,89	– 0,48	100
BAZAR HOT. VILLE	100,90	100	655,96	– 0,89	50
BERTRAND FAURE	56	55,90	366,68	– 0,17	5
BIC	46	46,49	304,95	+ 1,06	25
BIS	80,10	79,80	523,45	– 0,37	20
B.N.P.	83	84,60	554,94	+ 1,92	4
BOLLORE	169	169	1108,57	...	50
BONGRAIN	350	350	2295,85	....	50
BOUYGUES	242,50	238,20	1562,49	– 1,77	50
BOUYGUES OFFS	29,50	28,20	184,98	– 4,40	10
BULL#	5,65	5,79	37,98	+ 2,47	10
CANAL +	268,20	274,50	1800,60	– 2,34	20
CAP GEMINI	154	154	1010,17	....	40
CARBONE LORRAINE	40,90	41,80	274,19	+ 2,20	10
CARREFOUR	655	660	4329,32	+ 0,76	100
CASINO GUICHARD	82,15	82,55	541,49	+ 0,48	10
CASINO GUICH.ADP	51,10	51,80	339,79	+ 1,36	10
CASTORAMA DUB.(L	184,50	181,80	1192,53	– 1,46	25
C.C.F.	87	88	577,24	+ 1,14	25
CEGID (LY)	149,50	148,80	976,06	– 0,46	25
CERUS	6,75	6,71	44,01	– 0,59	45
CGIP	47	47,28	310,14	+ 0,59	2
CHARGEURS	44,50	44,60	292,56	+ 0,22	100
CHRISTIAN DALLOZ	40,63	40,10	263,04	– 1,30	10
CHRISTIAN DIOR	110,30	114,70	752,38	+ 3,98	52
CIC -ACTIONS A	80	80	524,77	....	100
CIMENTS FRANCAIS	51,80	52,50	344,38	+ 1,35	4
CLARINS	69,30	69,20	453,92	– 0,14	50
CLUB MEDITERRANE	88,50	88,80	582,49	+ 0,33	25
CNP ASSURANCES	25,80	25,77	169,04	– 0,11	25
COFLEXIP	65	65,35	428,67	+ 0,53	10
COLAS	169	168	1102,01	– 0,59	40
COMPTOIR ENTREP	2,27	2,35	15,41	+ 3,52	10
CPR	38,25	39,05	256,15	+ 2,09	50
CRED.FON.FRANCE	14,04	14,09	92,42	+ 0,35	100
CFF.(FERRAILLES)	30,15	31	203,35	+ 2,81	50
CREDIT LYONNAIS	38,75	38,98	255,69	+ 0,59	60
CS SIGNAUX(CSEE)	73,15	75	491,97	+ 2,52	100
DAMART	64,70	64	419,81	– 1,08	5
DANONE	226,30	228,30	1497,55	+ 0,88	10
DASSAULT-AVIATIO	152	150	983,94	– 1,31	50
DASSAULT SYSTEME	35,60	35,22	231,03	– 1,06	5
DE DIETRICH	43,50	44	288,62	+ 1,14	25
DEVEAUX(LY)#	81	80,50	528,05	– 0,61	20
DEV.R.N-P.CAL LI	9,95	10	65,60	+ 0,50	100
DEXIA FRANCE	120	123,10	807,48	+ 2,58	100
DMC (DOLLFUS MI)	6,57	6,58	43,16	+ 0,15	75
DYNACTION	22,40	22,60	148,25	+ 0,89	25
ECIA	96	95,90	629,06	– 0,10	25
EIFFAGE	58,50	58,60	384,39	+ 0,17	50
ELF AQUITAINE	118,90	116,40	763,53	– 2,10	8
ERAMET	32,20	31,80	208,59	– 1,24	20
ERIDANIA BEGHIN	126,60	129,30	848,15	+ 2,13	65
ESSILOR INTL	324	321,60	2109,56	– 0,74	20
ESSILOR INTL.ADP	317,80	319	2092,50	+ 0,37	20
ESSO	74	73,90	484,75	– 0,13	50
EURAFRANCE	450	448,50	2941,97	– 0,33	200
EURO DISNEY	1,23	1,22	8	– 0,81	5
EUROPE 1	238	239,50	1571,02	+ 0,63	100
EUROTUNNEL	1,39	1,51	9,90	+ 8,63	....
FIMALAC SA	102,50	101	662,52	– 1,46	140
FINEXTEL	19	19,40	127,26	+ 2,10	100
FIVES-LILLE	66,80	65,05	426,70	– 2,61	50
FRANCE TELECOM	77,90	78,40	514,27	+ 0,64	25
FROMAGERIES BEL	655	659	4322,76	+ 0,61	50
GALERIES LAFAYET	910	906	5942,97	– 0,43	100
GASCOGNE	80	79,20	519,52	– 1	80
GAUMONT #	59,10	60,70	398,17	+ 2,70	50
GAZ ET EAUX	40,09	40,10	263,04	+ 0,02	5
GECINA	102,60	102,60	673,01	....	100
GEOPHYSIQUE	38	39,61	259,82	+ 4,23	10
GRANDVISION	21,80	21,60	141,69	– 0,91	10
GROUPE ANDRE S.A	118,50	114,50	751,07	– 3,37	50
GPE VALFOND ACT.	43,90	43,91	288,03	+ 0,02	100
GR.ZANNIER (LY)	17,29	17,29	113,41	....	10
GROUPE GTM	86,90	83,10	545,10	– 4,37	50
GROUPE PARTOUCHE	63,95	63,95	419,48	...	91
GUILBERT	138	138	905,22	....	10
GUYENNE GASCOGNE	360	368,90	2419,83	+ 2,47	100
HACHETTE FILI.ME	229,80	234	1534,94	+ 1,82	20
HAVAS ADVERTISIN	181,50	179,60	1178,10	– 1,04	8
IMETAL	98,70	101,80	667,76	+ 3,14	50
IMMEUBLES DE FCE	16,50	16,80	110,20	+ 1,81	10
INFOGRAMES ENTER	61,25	61,50	403,41	+ 0,40	20
INGENICO	21,94	21,50	141,03	– 2	10
INTERBAIL	22,05	22,06	144,70	+ 0,04	100
INTERTECHNIQUE	270,50	270	1771,08	– 0,18	100
ISIS	60	61,55	403,74	+ 2,58	50
JEAN LEFEBVRE	79,05	79,05	518,53	....	50
KLEPIERRE	86	86,70	568,71	+ 0,81	50
LABINAL	190	190,80	1251,57	+ 0,42	100
LAFARGE	75,95	82,20	539,20	+ 4,17	25
LAGARDERE	34	33,80	221,71	– 0,58	40
LAPEYRE	59,50	61,70	404,73	+ 3,69	10
LEBON (CIE)	40	38,40	251,89	– 4	50
LEGRAND	190,30	186	1220,08	– 2,25	2
LEGRAND ADP	114,10	113,20	742,54	– 0,78	2
LEGRIS INDUST.	39,30	39,75	260,74	+ 1,14	20
LOCINDUS	118,80	120	787,15	+ 1,01	150
L'OREAL	566	585	3837,35	+ 3,35	10
LVMH MOET HEN.	210,20	221,60	1453,60	+ 5,42	10
MARINE WENDEL	169,10	170	1115,13	+ 0,53	100
METALEUROP	4,89	4,61	30,24	– 1,70	25
MICHELIN	40	40,51	265,73	+ 1,27	12
MONTUPET SA	34,99	35,25	231,22	+ 0,74	10
MOULINEX	10,64	10,81	70,91	+ 1,59	10
NATEXIS	50,70	51,30	336,51	+ 1,18	100
NEOPOST	14,45	14,65	96,10	+ 1,38	4
NORBERT DENTRES.	27,05	27	177,11	– 0,18	10
NORD-EST	25,80	25,91	169,96	+ 0,42	50
NORDON (NY)	72	72	472,29	....	70
NRJ #	198	194	1272,56	– 2,02	10
OLIPAR	6,92	7,50	49,20	+ 8,38	60
PARIBAS	101,50	104	682,20	+ 2,46	100
PATHE	245	236,60	1551,98	– 3,42	100
PECHINEY ACT ORD	30,89	30,49	200	– 1,29	100
PERNOD-RICARD	54	54,30	356,18	+ 0,55	20
PEUGEOT	131	133,80	877,67	+ 2,13	35
PINAULT-PRINT.RE	157	158,90	1042,32	+ 1,21	20
PLASTIC OMN.(LY)	67,60	68	446,05	+ 0,59	20
PRIMAGAZ	72	71,15	466,71	– 1,18	10
PROMODES	569,50	572,50	3755,35	+ 0,52	20
PUBLICIS #	154	156	1023,29	+ 1,29	25
REMY COINTREAU	13,25	13	85,27	– 1,88	10
RENAULT	35	35,88	235,36	+ 2,51	25
REXEL	75,30	77	505,09	+ 2,25	5
RHODIA	11,76	11,83	77,60	+ 0,59	15
RHONE POULENC A	41,85	41,88	274,71	+ 0,07	3
ROCHEFORTAISE CO	100	99,85	654,97	– 0,15	10
ROCHETTE (LA)	2,57	2,56	16,79	– 0,38	10
ROYAL CANIN	49	48,90	320,76	– 0,20	20
RUE IMPERIALE (L	1055	....	....	....	200
SADE (NY)	36,50	37	242,70	+ 1,36	100
SAGEM SA	510	509	3338,82	– 0,19	50
SAINT-GOBAIN	142,50	145,80	956,39	+ 2,31	100
SALVEPAR (NY)	75,15	76	498,53	+ 1,13	50
SANOFI	167,30	169,40	1111,19	+ 1,25	25
SAUPIQUET (NS)	53	52,80	346,35	– 0,37	50
SCHNEIDER SA	51	51,90	340,44	+ 1,76	50
SCOR	53	52,90	347	– 0,18	....
S.E.B.	60	60,50	396,85	+ 0,83	20
SEFIMEG CA	61	61	400,13	....	100
SEITA	59,05	61,05	400,46	+ 3,38	50
SELECTIBANQUE	10,40	10,30	67,56	– 0,96	100
SFIM	41,75	40,80	267,63	– 2,27	160
SGE	42	42	275,50	....	85
SIDEL	65,10	66,10	433,59	+ 1,53	15
SILIC CA	155	155,50	1020,01	+ 0,32	100
SIMCO	81	81	531,33	....	100
S.I.T.A	215,20	216	1416,87	+ 0,37	50
SKIS ROSSIGNOL	12,20	12,05	79,04	– 1,22	25
SOCIETE GENERALE	164,90	170,50	1118,41	+ 3,39	5
SOC.FONC.LYON.#	119	123	806,83	+ 3,36	50
SODEXHO ALLIANCE	150	149,60	981,31	– 0,26	100
SOGEPARC (FIN)	71,50	71,55	469,34	+ 0,06	50
SOMMER-ALLIBERT	24,50	24,20	158,74	– 1,22	5
SOPHIA	36,93	36,85	241,72	– 0,21	75
SPIR COMMUNIC. #	52	51,90	340,44	– 0,19	20
STRAFOR FACOM	64,90	64,70	424,40	– 0,30	25
SUEZ LYON.DES EA	175,50	177,80	1166,29	+ 1,31	10
SYNTHELABO	212	216,70	1414,90	+ 1,74	10
TECHNIP	97,50	97,90	642,18	+ 0,41	20
THOMSON-CSF	29,50	30,42	199,54	+ 3,11	20
TOTAL	111	108,20	709,75	– 2,52	50
UNIBAIL	115,90	119	780,59	+ 2,67	100
UNION ASSUR.FDAL	121,50	122	800,27	+ 0,41	10
USINOR	11,70	11,72	76,88	+ 0,17	20
VALEO	76,50	77,65	509,35	+ 1,50	20
VALLOUREC	26,50	26,10	171,20	– 1,50	100
VIA BANQUE	30,50	30,48	199,94	– 0,06	100
VIVENDI	231	238,20	1562,49	+ 3,11	16
WORMS (EX.SOMEAL	13	13,10	85,93	+ 0,76	10
ZODIAC EX.DT DIV	184,50	183	1200,40	– 0,81	10

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
AMERICAN EXPRESS	110,10	113	741,23	+ 2,63	.
A.T.T. #	77	76,65	502,79	– 0,45	1
BARRICK GOLD #	17,80	17,22	112,96	– 3,25	....
CROWN CORK ORD.#	24,72	24,73	162,22	+ 0,04	5
DE BEERS #	14,81	14,98	98,26	+ 1,14	....
DU PONT NEMOURS	53,75	53,50	350,94	– 0,46	...
FORD MOTOR #	51,85	53,50	350,94	+ 3,18	1
GENERAL ELECT. #	99	98,10	643,49	– 0,90	.
GENERAL MOTORS #	81	81,50	534,60	+ 0,61	1
HITACHI #	6,52	6,56	43,03	+ 0,61	50
I.B.M #	170	167,60	1099,38	– 1,41	.
ITO YOKADO #	55,40	56,80	372,58	+ 2,52	50
MATSUSHITA #	17,34	17,21	112,89	– 0,74	50
MC DONALD'S #	81,55	80,80	530,01	– 0,91	...
MERCK AND CO #	76,55	75,20	493,28	– 1,76	....
MITSUBISHI CORP.	5,57	5,40	35,42	– 3,05	50
MOBIL CORPORAT.#	86,45	85,70	562,16	– 0,86	1
MORGAN J.P. #	111	110,50	724,83	– 0,45	2
NIPP. MEATPACKER	12,60	13	85,27	+ 3,17	50
PHILIP MORRIS #	37,34	36,94	242,31	– 1,07	...
PROCTER GAMBLE	84,60	83,50	547,72	– 1,30	..
SEGA ENTERPRISES	16,80	16,25	106,59	– 3,27	50
SCHLUMBERGER #	54,50	52,35	343,39	– 3,94	....
SONY CORP. #	87	85	557,56	– 2,29	50

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon *détaché* ; ● *droit détaché* ; # *contrat d'animation* ; *o = offert* ; d = demandé ; † offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi** : montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi** : paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi** : compensation ; **Vendredi daté samedi** : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 12 MARS

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	22	144,31	....
AB SOFT	16,21	106,33	+ 1,94
ALPHAMEDIA	26,15	171,53	– 1,32
ALPHA MOS	5,70	37,39	– 2,56
ALTAMIR & CI	150	983,94	+ 0,67
APPLIGENE ON ♦	2,66	17,45	....
ASTRA	0,90	5,90	....
ATN	12	78,71	....
AVENIR TELEC.	60	393,57	– 4,45
BELVEDERE	70,10	459,83	– 1,26
BIODOME #	12	78,71	....
BVRP EX DT S	46	301,74	....
CAC SYSTEMES	6,95	45,59	+ 8,59
CEREP	14,95	98,07	+ 6,78
CHEMUNEX #	1,03	6,76	+ 3
COIL	37	242,70	+ 2,77
CRYO INTERAC	17,10	112,17	– 1,72
CYBER PRES.P	47	308,30	+ 0,42
CYRANO #	12,60	82,65	– 3
DESK #	22	144,31	– 2,22
DESK BS 98	2,80	18,37	....
DMS #	7,48	49,07	+ 5,35
DURAND ALLIZ ♦	6,55	42,97	....
DURAN DUBOI	89,80	589,05	– 1,75
DURAN NV JCE ♦	87	570,68	....
EFFIK # ♦	16,60	108,64	....
ESKER	22	144,31	– 8,38
EUROFINS SCI.	65	426,37	....
EURO.CARGO S	11,74	77,01	+ 2,98
EUROPSTAT #	37,90	248,61	+ 1,88
FABMASTER #	15,30	100,36	– 1,29
FI SYSTEM #	27,50	180,39	– 2,82
FLOREANE MED	9	59,04	– 0,11
GENERIX #	61,75	405,05	....
GENESYS #	12,99	85,21	– 2,33
GENSET	45,90	301,08	+ 3,14
GROUPE D #	23,20	152,18	– 1,27
GUILLEMOT #	55,50	364,06	– 1,76
GUYANOR ACTI	0,39	2,56	....
HF COMPANY	86	564,12	+ 1,35
HIGH CO.	48,10	315,52	– 2,03
HOLOGRAM IND.	49	321,42	+ 2,08
IGE + XAO	4,04	26,50	....
ILOG #	8,75	57,40	+ 4,54
IMECOM GROUP ♦	2,40	15,74	....
INFONIE	20,50	134,47	– 2,38
INFOTEL #	22,85	149,89	+ 0,21
LEXIBOOK #	26	170,55	+ 4
JOLIEZ-REGOL	7,98	52,35	....
JOLIEZ-REGOL ♦	0,22	1,44	....
LACIE GROUP	10,88	71,37	– 1,09
MEDIDEP #	15,50	101,67	....
MILLE AMIS #	6,10	40,01	....
MONDIAL PECH	7,55	49,52	– 6,79
NATUREX	11,50	75,44	....
OLITEC	68,40	448,67	+ 2,08
OMNICOM	198	1298,79	+ 4,81
OXIS INTL RG ♦	2,14	14,04	....
PERFECT TECH	17,56	115,05	+ 6,56
PHONE SYS.NE ♦	8,60	56,41	....
PICOGIGA	12,02	78,85	– 0,66
PROSODIE	75	491,97	+ 2,73
PROLOGUE SOF	27,05	177,44	+ 0,22
QUANTEL	5,05	33,13	– 1,17
R2I SANTE	42	275,50	....
RADOUX INTL	33	216,47	– 2,94
RECIF #	12,51	82,06	....
REPONSE #	16,69	109,48	– 1,24
REGINA RUBEN	5,20	34,11	....
SAVEURS DE F	25,10	164,65	+ 3,29
SILICOMP #	11,75	77,07	– 1,26
SERP RECYCLA	142	931,46	....
SOI TEC SILI	22,50	147,59	– 1,74
STACI # ♦	22,50	147,59	....
STELAX ♦	0,42	2,76	....
SYNELEC #	39	255,82	....
LA TETE D.L.	2,20	14,43	– 7,94
THERMATECH I	26,50	173,83	+ 1,96
TITUS INTERA	74,65	489,67	+ 3,39
TITUS INTER. ♦	100,60	659,89	....
TRANSGENE #	38,50	252,54	– 0,25
TR SERVICES	11,50	75,44	– 2,54
VALORUM # ♦	1,52	9,97	....
V CON TELEC	4,70	30,83	+ 6,33
WESTERN TELE	6	39,36	– 3,22

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 12 MARS

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	70	459,17	+ 0,43
AIGLE #	66	432,93	....
ALGECO #	64,50	423,09	+ 2,05
APRIL S.A.#(	69,60	456,55	– 1,97
ARKOPHARMA #	67,45	442,44	– 0,73
ASSUR.BQ.POP	97,60	640,21	+ 0,72
ASSYSTEM #	17,85	117,09	– 2,98
BENETEAU CB#	152	997,05	– 1,87
BISC. GARDEI	6,07	39,82	....
BOIRON (LY)#	56	367,34	– 1,40
BOISSET (LY)	44	288,62	....
BOIZEL CHANO	79,80	523,45	– 0,12
BONDUELLE	15,90	104,30	– 0,62
BOURGEOIS (L	6,50	42,64	– 12,98
BRICE	44,50	291,90	– 1,13
BRICORAMA # ♦	41	268,94	....
BRIOCHE PASQ	95	623,16	– 0,62
BUT S.A. ♦	43,90	288	....
SOLERI	51	334,54	+ 1,59
CDA-CIE DES	29,29	192,13	+ 2,77
CEGEDIM # ♦	37,50	245,98	....
CERG-FINANCE	105	688,75	+ 0,96
CGBI	27,95	183,34	– 0,17
CLAYEUX (LY)	7,55	49,52	....
CNIM CA#	36,59	240,01	+ 1,07
COFITEM-COFI	59,29	388,98	– 0,16
CIE FIN.ST-H	62,65	410,96	....
C.A. PARIS I	152,50	1000,33	....
C.A.ILLE & V	48,75	319,78	+ 0,20
C.A.LOIRE/H.	42,76	280,49	+ 0,02
C.A.MORBIHAN	47,90	314,20	– 0,10
C.A.DU NORD#	76,95	504,76	+ 0,91
C.A. OISE CC	61,20	401,45	....
C.A.PAS DE C	89,10	584,78	– 0,34
C.A.TOULOUSE	78,60	515,58	+ 0,12
CRCAM CCI NV ♦	41,70	273,53	....
CRCAM TOUR.P	54,55	357,82	....
CROMETAL	51,10	335,19	– 0,68
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D	58,30	382,42	– 2,67
DAUPHIN OTA	75,80	497,22	+ 1,06
DECAN GPE NO	39,80	261,07	....
DU PAREIL AU	55	360,78	– 1,78
EXPAND S.A.	32	209,91	– 3,03
L ENTREPRISE	67,50	442,77	+ 0,14
ETAM DEVELOP.	28,60	187,60	– 4,86
EUROPEENNE C	93,80	615,29	+ 4,22
EUROP.EXTINC	46,20	303,05	– 1,70
EXEL INDUSTR	54,85	359,79	– 0,18
FACTOREM	142,50	934,74	+ 0,35
FACTOREM NV. ♦	126,70	831,10	....
FAIVELEY #	19,90	130,54	– 4,78
FINACOR ♦	3,95	25,91	....
FINATIS(EX.L	69,50	455,89	– 0,71
FININFO	155	1016,73	....
FLO (GROUPE)	38,10	249,92	....
FOCAL (GROUP	55	360,78	....
FRAIKIN 2#	48	314,86	– 3,03
GAUTIER FRAN	45,40	297,80	– 2,36
GEL 2000	1,78	11,68	– 1,11
GENERALE LOC	26,64	174,75	....
GEODIS #	65	426,37	– 2,25
G.E.P PASQUI ♦	2,31	15,15	....
GFI INDUSTRI	31,20	204,66	+ 1,96
GFI INFORMAT	126	826,51	+ 2,10
GO SPORT	58,10	381,11	....
FINANCIERE G ♦	6,55	42,97	....
GRAND MARNIE	4850,50	31817,19	....
GROUPE BOURB	46,65	306	+ 1,41
GUERBET S.A.	18,20	119,38	– 4,21
GUY DEGRENNE	37,10	243,36	+ 1,08
GUYOMARC H N	49,90	327,32	– 2,91
HERMES INTL	68	446,05	+ 3,42
HYPARLO #(LY	107	701,87	– 0,92
I.C.C.#	26,51	173,89	....
IMMOB.BATIBA	49,50	324,70	....
IMS(INT.META	9,05	59,36	– 2,58
INFO REALITE	37,20	244,02	– 0,40
INT. COMPUTE	5,64	37	– 0,35
JET MULTIMED	113	741,23	– 0,87
LATECOERE #	95	623,16	+ 1,60
L.D.C.	105	688,75	+ 3,44
LECTRA SYST.	7	45,92	....
LEON BRUXELL	38,95	255,50	– 1,11
LOUIS DREYFU	22,50	147,59	– 0,44
LVL MEDICAL	17,02	111,64	– 0,46
M6-METROPOLE	150,90	989,84	+ 2,30
MEDASYS DIGI	1,90	12,46	+ 2,15
MANITOU #	139,10	912,44	+ 1,45
MANUTAN	51	334,54	....
MARC ORIAN	110,10	722,21	– 0,09
MARIONNAUD P.	49,90	327,32	....
MECATHERM #	20	136,79	– 0,09
MGI COUTIER	31,90	209,25	..
MICHEL THIER	119,90	786,49	– 0,49
NAF-NAF #	10,06	65,99	– 8,37
PENAUILLE PO	295	1935,07	+ 3,14
PHYTO-LIERAC	20	131,19	– 4,98
POCHET ♦	75,10	492,62	....
RADIALL #	66,20	434,24	+ 5,07
RALLYE(CATHI	56	367,34	....
REYNOLDS	32	209,91	– 0,99
RUBIS #	20,90	137,10	– 0,47
SABATE SA #	134	878,98	– 0,74
SEGUIN MOREA	62,75	411,61	– 3,46
SIDERGIE	108,40	711,06	– 0,45
SIPAREX (LY)	21,90	143,65	– 3,09
SOCAMEL-RESC	18,49	121,29	....
SOPRA #	58	380,46	....
SPORT ELEC S. ♦	4,34	28,47	....
STALLERGENES	16,90	110,86	....
STEF-TFE #	36,50	239,42	– 3,18
SUPERVOX (B) ♦	2,53	16,60	....
SYLEA	48,51	318,20	– 1
TF1	163,20	1070,52	+ 0,06
TOUPARGEL (L	11,51	75,50	– 4,79
TRANSICIEL #	115,30	756,32	– 1,45
TRIGANO	28,95	189,90	....
UBI SOFT ENT	116,70	765,50	+ 2,09
UNILOG	426	2794,38	+ 0,23
VIEL ET CIE	19,20	125,94	– 2,04
VILMOR.CLAUS	73,10	479,50	+ 0,13
VIRBAC	52,40	343,72	+ 2,74
WALTER #	106,60	699,25	– 0,37
AFE #	124,60	817,32	+ 17,54
AFIBEL	42,85	281,08	+ 3,30
AIRFEU#(NS)	36,13	237	– 6,15
ALAIN MANOUK	28,50	186,95	....
BQUE TARNEAU	68,60	449,99	....
BIOPAT	77,95	511,32	+ 15,14
C.A.GIRONDE	92,95	609,71	....
C.A. MIDI CC	54	354,22	....
C.A. SOMME C	56,50	370,62	+ 0,89
CR.AG.SUD RH	57,50	377,18	....
CIDER SANTE	47	308,30	+ 3,56
CODETOUR	60,05	393,90	+ 1,09
COFIDUR #	11,99	78,65	..
CORA INDUSTR	30,80	202,03	..
DELACHAUX S.	115	754,35	– 3,11
DELMON INDUS	37,01	242,77	+ 0,02
DIGIGRAM #	21,30	139,72	– 0,18
DISTRIBORG G	51,60	338,47	...
EMIN-LEYDIER	39	255,82	– 5,27
FLAMMARION S.	26	170,55	+ 4
GRAVOGRAPH ♦	11,14	73,07	...
GPE GUILLIN	21	137,75	...
JEANJEAN #	18,10	118,73	+ 0,55
HBS TECHNOLO	31,70	207,94	..
HOT.REG.PARI ♦	131	859,30	....
HUREL DUBOIS	91	596,92	– 0,21
IDI ♦	119	780,59	..
IMV TECHNOLO	19	124,63	....
INTER PARFUM	24,99	163,92	– 0,04
IPO (NS) #	40,31	264,42	+ 0,52
LABO.PHARMYG	24	157,43	...
M.B.ELECTRON ♦	95	623,16	....
NSC GPE (NY)	89	583,80	..
NOCIBE	45,27	296,95	...
ONET #	114	747,79	+ 6,17
ORGASYNTH	17,20	112,82	– 0,23
PARIS EXPO	37,35	245	– 1,58
PAUL PREDAUL	24,97	163,79	+ 0,28
PIER IMPORT	8,70	57,07	...
PISC. DESJOY	22	144,31	+ 4,51
PLAST.VAL LO ♦	22,50	147,59	....
REGIONAL AIR	30,60	200,72	..
SECHE ENVIRO	25,50	167,27	– 1,92
SERVICES ET ♦	60	393,57	...
SICAL	20,59	135,06	...
SMOBY (LY) #	57,85	379,47	– 0,08
SODICE EXP (	110	721,55	+ 1,85
SOFIBUS ♦	51,75	339,46	..
SOGEPAG(PARC ♦	29	190,23	...
SOLVING #	47,90	314,20	– 0,20
S.T. DUPONT	7,60	49,85	– 5
STEDIM #	41,52	272,35	– 4,59
SURCOUF	16,30	106,92	..
SYLIS #	88	577,24	+ 1,73
TEAMLOG #	57	373,90	+ 2,42
THERMADOR GP.	50,80	333,23	– 0,19
THERMOCOMPAC	15,80	103,64	..
UNION FIN.FR	106,70	699,91	– 1,20
VRANKEN MONO.	46,20	303,05	+ 0,43
VULCANIC # ♦	27,01	177,17	.

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 11 mars

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires* euros	Valeurs unitaires francs**	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	24,60	161,37	11/03
AGIPI ACTIONS (AXA)	24,16	158,48	11/03
BNP — 3615 BNP			
ANTIGONE TRÉSORIE	141911,49	930878,35	11/03
NATIO COURT TERME	2275,27	14924,79	11/03
NATIO COURT TERME 2	61794,91	405348,04	11/03
NATIO EPARGNE	346,25	2271,25	11/03
NATIO EP. CROISSANCE	646,11	4238,20	11/03
NATIO EP. PATRIMOINE	26,97	176,91	11/03
NATIO EPARG. RETRAITE	30,60	200,72	11/03
NATIO EPARGNE TRÉSOR	1842,13	12083,58	11/03
NATIO EURO VALEURS	208,71	1369,05	11/03
NATIO EURO OBLIG.	172,93	1134,35	11/03
NATIO EURO OPPORT.	193,91	1271,97	11/03
NATIO EURO PERSPECT.	333,03	2184,53	11/03
NATIO IMMOBILIER	252,33	1655,18	11/03
NATIO INTER	179,22	1175,61	11/03
NATIO MONÉTAIRE C	866,16	5681,64	11/03
NATIO MONÉTAIRE D	797,27	5229,75	11/03
NATIO OBLIG. LT	36,64	240,34	11/03
NATIO OBLIG. MT C	143,35	940,36	11/03
NATIO OBLIG. MT D	136,49	895,32	11/03
NATIO OPPORTUNITÉS	32,85	215,48	11/03
NATIO PLACEMENT C	12562,95	82407,56	11/03
NATIO PLACEMENT D	11483,25	75325,18	11/03
NATIO REVENUS	172,44	1131,13	11/03
NATIO SÉCURITÉ	1766,80	11589,77	11/03
NATIO VALEURS	276,61	1814,44	11/03
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
ONEDEN	14842,21	97358,52	11/03
CDC Asset Management EUROPE — www.cdc-assetmanagement.com			
[illegible]VRET B. INV.D PEA	170,70	1119,72	11/03
[illegible]ORD SUD DEVELOP. C	415,98	2728,52	11/03
NORD SUD DÉVELOP. D	372,55	2443,77	11/03
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	49,92	327,52	11/03
PATRIMOINE RETRAITE D	47,27	310,07	11/03
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	3156,93	20708,10	11/03
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	3136,43	20573,63	11/03
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,85	274,52	11/03
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	59,66	391,34	11/03
ÉCUR. EXPANSION C	13394,27	87860,85	11/03
ÉCUR. GÉOVALEURS C	660,47	4332,40	11/03
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	47,58	312,10	11/03
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	207,09	1358,42	11/03
ÉC. MONET.D/10 30/11/98	186,85	1225,52	11/03
ÉCUR. TRÉSORERIE C	50,81	333,29	11/03
ÉCUR. TRÉSORERIE D	46,42	304,63	11/03
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	314,96	2066,54	11/03
ÉPARCOURT-SICAV D	30,39	199,35	11/03
GÉOPTIM C	2202,68	14447,45	11/03
GÉOPTIM D	1971,79	12934,03	11/03
HORIZON C	452,46	2967,94	11/03
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	16,52	108,36	11/03
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	9573,46	62797,91	12/03
ATOUT AMÉRIQUE	39,64	260,02	11/03
ATOUT ASIE	13,76	90,26	11/03
ATOUT FRANCE EUROPE	175,75	1152,84	11/03
ATOUT FRANCE MONDE	42,75	280,42	11/03
ATOUT FUTUR C	171,27	1123,46	11/03
ATOUT FUTUR D	158,83	1041,86	11/03
COEXIS	324,03	2125,50	11/03
DIÈZE	416,57	2732,52	11/03
ELICASH	152440,86	999985,98	12/03
EURODYN	528,41	3466,14	11/03
INDICIA	371,58	2437,27	10/03
INDOCAM CONVERT. C	2457,08	16118,03	11/03
INDOCAM CONVERT. D	2249,45	14755,42	11/03
INDOCAM EUR. NOUV.	1646,11	10797,77	10/03
INDOCAM HOR. EUR. C	192,84	1264,95	11/03
INDOCAM HOR. EUR. D	181,98	1193,71	11/03
INDOCAM MULTI OBLIG.	156,30	1025,26	11/03
INDOCAM ORIENT C	25,98	170,42	10/03
INDOCAM ORIENT D	23,34	153,10	10/03
INDOCAM UNIJAPON	139,69	916,31	11/03
INDOCAM STR. 5-7 C	323,40	2121,36	11/03
INDOCAM STR. 5-7 D	222,95	1462,03	11/03
MONÉJ C	1897,84	12447,64	12/03
MONÉJ D	1756,06	11520,97	12/03
OBLIFUTUR C	94,18	617,45	11/03
OBLIFUTUR D	86,76	569,11	11/03
ORACTION	188,11	1233,92	11/03
REVENU-VERT	181,57	1191,02	11/03
SÉVÉA	18,22	119,52	10/03
SYNTHÉSIS	3224,78	21152,65	11/03
UNIVERS ACTIONS	48,96	321,16	11/03
UNI ASSOCIATIONS	18,33	120,24	12/03
UNIVAR C	49,22	322,86	12/03
UNIVAR D	46,14	302,66	12/03
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,53	272,42	11/03
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M	18958,87	....	11/03
INDOCAM VAL. RESTR.	2743,77	17997,95	04/03
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,96	124,30	10/03
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,76	123,06	10/03
OPTALIS ÉQUILIB. C	18,21	119,45	10/03
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,75	116,43	10/03
OPTALIS EXPANSION C	17,15	112,50	10/03
OPTALIS EXPANSION D	17,15	112,50	10/03
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	16,85	110,53	10/03
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,10	105,61	10/03
PACTE SOL. LOGEM.	79,70	522,80	09/03
PACTE VERT T. MONDE	81,62	535,39	09/03
CIC BANQUES			
FRANCIC	29,88	196	11/03
FRANCIC PIERRE	26,54	174,09	11/03
EUROPE RÉGIONS	39,52	259,23	11/03
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,25	1103,65	11/03
CICAMONDE	28,22	185,11	11/03
CONVERTICIC	76,25	500,17	11/03
ECOCIC	308,41	2023,04	11/03
MENSUELCIC	1518,78	9962,54	11/03
OBLICIC MONDIAL	662,90	4348,34	11/03
OBLICIC RÉGIONS	190,92	1252,35	11/03
RENTACIC	25,17	165,10	11/03
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	223,39	1465,34	11/03
LION 20000 C	2724,81	17873,58	11/03
LION 20000 D	2485,32	16302,70	11/03
LION-ASSOCIATIONS C	1812,13	11886,79	11/03
LION-ASSOCIATIONS D	1634,78	10723,45	11/03
LION COURT TERME C	4234,91	27779,19	11/03
LION COURT TERME D	3620,81	23750,96	11/03
LIONPLUS C	268,56	1761,57	11/03
LIONPLUS D	245,99	1613,59	11/03
LION TRÉSOR	405,62	2660,69	11/03
OBLILION	374,72	2458	11/03
SICAV 5000	150,83	988,10	11/03
SLIVAFRANCE	255,84	1678,20	11/03
SLIVAM	106,68	699,84	11/03
SLIVARENTE	41,64	273,14	11/03
SLIVINTER	153,73	1008,40	11/03
TRILION	791,81	5194,59	11/03
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	19,41	127,32	11/03
CM FRANCE ACTIONS	31,18	204,59	11/03
CM MID. ACT. FRANCE	24,23	158,94	11/03
CM MONDE ACTIONS	317,38	2081,94	11/03
CM OBLIG. LONG TERME	106,34	697,54	11/03
CM OPTION DYNAM.	27,41	179,80	11/03
CM OPTION EQUIL.	49,28	323,32	11/03
CM OBLIG. COURT TERME	169,64	988,13	11/03
CM OBLIG. MOYEN TERME	313,61	2057,15	11/03
CM OBLIG. QUATRE	168,89	1107,45	11/03
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,71	116,17	11/03
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	59,95	393,25	11/03
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3370,42	22108,51	11/03
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	52,23	342,61	11/03
ST-HONORÉ PACIFIQUE	81,41	534,01	11/03
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	318,99	2092,44	11/03
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	290,89	1908,11	11/03
STRATEGIE IND. EUROPE	189,57	1243,60	11/03
STRATEGIE RENDEMENT	331,40	2173,84	11/03
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMERIQUE C	24,33	159,59	11/03
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	24,26	159,14	11/03
AMPLITUDE EUROPE C	33,58	220,27	11/03
AMPLITUDE EUROPE D	32,93	216,01	11/03
AMPLITUDE MONDE C	208,81	1361,34	11/03
AMPLITUDE MONDE D	192,84	1263,64	11/03
AMPLITUDE PACIFIQUE C	14,47	94,92	11/03
AMPLITUDE PACIFIQUE D	14,35	94,13	11/03
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	40,35	264,68	11/03
ÉLANCIEL EURO D PEA	101,55	666,12	11/03
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	28,82	189,05	11/03
GÉOBILYS C	109,82	720,37	11/03
GÉOBILYS D	102,77	674,13	11/03
INTENSYS C	19,11	125,35	11/03
INTENSYS D	17,58	115,32	11/03
LATITUDE C	23,65	155,13	11/03
LATITUDE D	21	137,75	11/03
OBLITYS D	105,46	691,77	11/03
PLÉNITUDE D PEA	40,86	268,02	11/03
POSTE GESTION D	2292,97	15040,90	11/03
POSTE PREMIÈRE SI	6495,77	42609,46	11/03
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38853,06	254859,37	11/03
POSTE PREMIÈRE 2-3	8364,49	54867,46	11/03
REVENUS TRIMESTR. D	811,51	5323,16	11/03
TRÉSORYS C	42944,88	281699,95	11/03
SOLSTICE D	367,32	2409,48	11/03
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONETAIRE C	6060,86	39755,32	11/03
ACTIMONÉTAIRE D	4674,37	30661,86	11/03
CADENCE 1 D	164,35	1078,07	11/03
CADENCE 2 D	162,73	1067,44	11/03
CADENCE 3 D	160,95	1055,76	11/03
CAPIMONÉTAIRE C	65,03	426,57	11/03
CAPIMONÉTAIRE D	57,25	375,54	11/03
INTEROBLIG C	51,18	335,72	11/03
INTERSELECTION FR. D	70,36	461,53	11/03
SÉLECT DÉFENSIF C	180,23	1182,23	11/03
SÉLECT DYNAMIQUE C	214,85	1409,32	11/03
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	155,07	1017,19	11/03
SÉLECT PEA 3	147,11	964,98	11/03
SOGEPEA EUROPE	222,39	1458,72	11/03
SG FRANCE OPPORT. C	388,76	2550,10	11/03
SG FRANCE OPPORT. D	365,48	2397,39	11/03
SOGENFRANCE C	436,57	2864,37	11/03
SOGENFRANCE D	394,83	2589,92	11/03
SOGEOBLIG D	95,19	624,41	11/03
SOGÉPARGNE D	46,71	306,40	11/03
SOGINTER C	59,52	390,43	11/03

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.

DISPARITIONS

André Vernet

Un « homme du livre »

ANDRÉ VERNET, archiviste-paléographe et membre de l'Institut, est mort à Paris dimanche 7 mars à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Né le 18 avril 1910 à Yzeure (Allier), André Vernet quitte Bourges après le lycée pour entamer des études supérieures de lettres à l'université de Paris, puis à l'Ecole nationale des chartes. Après un premier travail sur *La Culture et la vie littéraire en Gaule au Vᵉ siècle d'après Sidoine Apollinaire* (1932), il consacre sa thèse à *Bernardus Silvestris et sa « Cosmographia »* (1937). Attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1936-1937), plus tard en charge de l'enseignement de paléographie et diplomatique à la faculté des lettres de l'université de Paris (1941-1955), c'est à l'Ecole des chartes qu'il devait conduire l'essentiel de sa carrière, tour à tour secrétaire, professeur adjoint (1937), puis professeur (1955) au sein de la vénérable institution, alors même qu'il assure une direction d'études à l'Ecole pratique des hautes études (1955-1978).

Son œuvre, centrée sur la littérature latine et les langues romanes médiévales – outre sa somme sur la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, il avait signé une impressionnante bibliographie de *La Bible au Moyen Age* (CNRS éd., 1989) – commandait qu'on lui confiât la direction du premier tome de l'*Histoire des bibliothèques françaises*, consacré aux *Bibliothèques médiévales du VIᵉ siècle à 1530* (Promodis-Ed. du Cercle de la librairie, 1989). Malgré son départ à la retraite (1978), le long séjour d'André Vernet à l'Ecole marque encore les lieux puisqu'il fut, à l'époque héroïque où il n'y avait pas d'administration, un secrétaire d'une polyvalence rare, tenant aussi bien les registres d'inscription au concours que les fiches de bibliothèque. Mais son esprit méthodique et son indéfectible rigueur qui vont faire son – ingrate – réputation de bibliographe hors pair lui sont d'un précieux secours.

PIONNIER DE LA CODICOLOGIE

Bibliophile enthousiaste, c'est du reste lui qui fut le pionnier de la codicologie, étude scientifique des documents manuscrits, qu'il parvint à imposer ; d'autant que sa très sûre érudition, souriante et modeste, en fit très tôt une référence internationale. Mais sa discrétion, comme la paradoxale austérité d'un épicurien aimable, ont nui à sa notoriété hors du cercle des spécialistes. Il avait reçu l'hommage de ses élèves le 2 mars, destinataire de *Mélanges* qu'il eut à peine le temps de parcourir.

S'il laisse à l'Ecole son inestimable fonds bibliographique, sa légendaire bibliothèque, acquise par une fondation américaine, va quitter la France. Mais tous ceux qui ont approché cet « homme du livre », à la fois spécialiste de manuscrits anciens et bibliophile passionné, se rappelleront le merveilleux éveilleur qui écrivit peu, sinon des articles d'une impeccable tenue. André Vernet avait succédé à Pierre Devambez à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 27 juin 1980.

Philippe-Jean Catinchi

Horace Tapscott

Une intégrité doublée d'imperceptible folie

LE PIANISTE et compositeur américain Horace Tapscott est mort à Los Angeles des suites d'un cancer, samedi 27 février. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Né le 6 avril 1934 à Houston (Texas), venu au piano par sa mère, Horace Tapscott a choisi une carrière profonde, peu suivie du grand public. Si l'on pouvait reconstituer la liste des lieux où il a joué, y compris en Europe, on ne serait pas trop surpris de n'y voir pratiquement pas de clubs divertissants et aucun festival récréatif. Pourtant, il était là, personnalité très posée, très douce, pianiste déchaîné, invité partout par ses fidèles, peu nombreux mais très actifs, dans tous les coins du monde. Horace Tapscott aura fait partie de ceux qui ne sont pas entendus par beaucoup à la fois, mais qui auront été infiniment mieux écoutés.

Il faudrait regarder de près ce qui se passe dans les écoles, dans la communauté noire, dans les mouvements, dans la vie de l'apartheid américain autour des années 50. C'est là que pour nombre de musiciens tout bascule. Dans l'orchestre de la Jefferson High School (à Los Angeles), Tapscott rencontre Eric Dolphy, Dexter Gordon, Sonny Criss, Art Farmer et Don Cherry (1948-1952) : belle section... Il est tromboniste, aux côtés de Dolphy, chez Gerald Wilson (belle histoire intellectuelle à faire). Il sert dans l'armée de l'air – soit, dans l'orchestre du régiment, de 1953 à 1957. Entre 1959 et 1961, il reprend le trombone pour intégrer les troupes de Lionel Hampton (autre somme épistémologique à établir).

De retour à Los Angeles, habité par le mot swahili *Ujamaa* qui veut dire « unité », Tapscott constitue l'UGMAA (Underground Musicians Association, devenue Union of God's Musicians and Artists Ascension) avec un rien d'avance sur les grandes communautés qui marquent, de New York à Chicago, les années 60 (Bill Dixon, Archie Shepp, Richard Abrams, Carla Bley). Son Panafrican Arkestra (1961) compte dans ses rangs Black Arthur Blythe, Azar Lawrence, Red Callender : il tourne aux Etats-Unis comme en Europe. Big Band mais aussi grand trio, grands enregistrements avec Roy Haynes à la batterie (autre biographie intellectuelle, d'urgence).

En fait, cela est la partie émergée d'une action militante, pédagogue, tournée vers la proximité et l'instruction de la communauté noire, qui est l'essentiel de sa vie. Ne jamais oublier de tenir compte d'une grande intégrité doublée d'imperceptible folie. On peut entendre Tapscott sur les disques de Hat Art (label suisse) ; on tombe sur lui au Village Vanguard en 1991 ; il enregistre avec Nelly Pouget en 1993, passe un soir ou deux au Duc des Lombards (énergie et gaieté, mais où diable était passée la critique sérieuse ?). Tel qu'en lui-même, l'éternité se met à le changer, longiligne, adolescent au sourire éclatant, affairé à faire connaître le trésor de son monde, de son peuple, affairé à jouer avec une joie, un débordement, une loyauté, mais aussi un manque de réserve, qui finiraient par faire peur ce soir.

Francis Marmande

NOMINATIONS

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Michèle Puybasset a été nommée *présidente* de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), en remplacement de Michel Gentot, devenu président de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), par décret publié au *Journal officiel* du 5 mars.

[Née le 25 août 1933 à Ajaccio, Michèle Puybasset intègre le Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA (1958-1960). De novembre 1966 à décembre 1976, elle exerce la fonction de conseil juridique au ministère de l'éducation nationale. Elle est rapporteur général du groupe « plan culturel » pour la préparation du VIIᵉ Plan, en septembre 1975. Elle est secrétaire générale du Fonds d'intervention culturelle de janvier 1977 à septembre 1979. A cette date, elle devient secrétaire générale du Conseil d'Etat. De mai 1983 à mars 1993, elle est directrice au secrétariat général du gouvernement. En mai 1992, elle est chargée d'une mission de réflexion sur le thème « éducation et audiovisuel » par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Michèle Puybasset est directrice générale du Centre international de l'enfance de mars 1993 à décembre 1996. En juin 1997, elle est nommée présidente des jurys des concours d'accès à l'ENA, pour une année. En novembre 1998, elle préside la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation de la Nouvelle-Calédonie.]

JUSTICE

Martine Viallet a été nommée, lors du conseil des ministres du mercredi 10 mars, directrice de l'administration pénitentiaire, en remplacement de Gilbert Azibert, devenu président de chambre d'accusation à la cour d'appel de Paris.

[Née le 7 décembre 1953 à Bourg-en-Bresse (Ain), Martine Viallet est diplômée de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'ENA (1979-1981). Administrateur civil hors classe, elle a été affectée au ministère de l'intérieur et de la décentralisation (1981-1983), puis au secrétariat d'Etat chargé du budget au ministère des finances. En mai 1986, elle est rapporteur au comité interministériel des restructurations industrielles à la direction du Trésor, avant d'être nommée adjointe, puis chef du bureau, des relations avec les Etats d'Europe non communautaire, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie à la direction du Trésor. En 1989, elle est affectée au ministère de l'intérieur, où elle est successivement adjointe au sous-directeur, puis sous-directeur et chef de service des étrangers et de la circulation transfrontière à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Depuis novembre 1995, Martine Viallet était directrice de La Documentation française.]

PRESSE

Michèle Gendreau-Massaloux a été nommée présidente de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, en remplacement de Jacqueline de Guillenchmidt, nommée membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

[Née le 28 juillet 1944 à Limoges (Haute-Vienne), Michèle Gendreau-Massaloux est ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, agrégée d'espagnol, docteur ès lettres et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a été assistante à l'Institut d'études hispaniques de la Sorbonne (1967-1971), maître de conférences à Paris-XIII (1971-1972), maître de conférences puis professeur à l'université de Limoges (1972-1981), recteur de l'académie d'Orléans-Tours (1981-1984), avant d'être conseiller technique à la présidence de la République (1984-1985), puis secrétaire général adjoint (1985-1988) et parallèlement porte-parole de l'Elysée (1986-1988). Michèle Gendreau-Massaloux a été ensuite membre de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) de mai 1988 à janvier 1989, puis recteur de l'Académie de Paris de janvier 1989 à mars 1998, avant d'être nommée conseiller d'Etat au tour extérieur.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Monique et Bernard GEORGEOT
ont la joie d'annoncer les naissances de

Basile,

le 17 juillet 1998, à Paris.

Adèle,

le 15 février 1999, à Toulouse.

Pierre et Monique PIGANIOL
se réjouissent de faire part avec leur arrière-petit-fils,
Victor,
de la naissance, le 11 mars 1999, de son *frère*,

Jules,

au foyer de
Perrine et Antoine FRANZI.

Emmanuelle et Nicolas **MINKOWSKI**
laissent la joie à
Julia, Elsa, Arthur et Marie
d'annoncer la naissance de leur frère,

Vladimir,

le jeudi 4 mars 1999.

Anniversaires de naissance

– Tunis, 13 mars 1949.
Paris, 13 mars 1999.

Tes cinquante ans dans le Monde.

Heureux anniversaire.

Papounet.

Chiche pour un autre demi-siècle de bonheur, et de joie de vivre.

Ta fille qui t'adore,
Alya-Maherzia.

Tes neveux *qui t'aiment,*
Hassen et Taïeb.

Décès

– *M. et Mme* Albert Thil,
M. et Mme Patrice Bonnet,
M. et Mme Gilles Strahli,
ses enfants,
Pierre-Yves et Emma Bonnet,
Frédéric et Emmanuelle Villot,
Brigitte et Isabelle Bonnet,
Gabrielle et Camille Thil,
François, Sarah et Benjamin Strahli,
ses petits-enfants,
Quentin, Matthieu, Zacharie
et Max-Antoine,
ses arrière-petits-fils,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre BONNET,
née Solange DIDIER.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 mars 1999, à 15 heures, en la chapelle Notre-Dame-des-Anges, 102 *bis*, rue de Vaugirard, Paris-6ᵉ.



– Mme et M. Daoud Akrouf,
Parents, alliés, amis
ont la douleur de faire part du décès de leur fille,

Sarah AKROUF,

survenu le 2 mars 1999, à Dubaï.

Les obsèques *auront lieu le samedi 13 mars*, à 11 heures, au cimetière musulman de Thiais.

– Mme Lafaury,
Le docteur Marcadet et Mme,
Le docteur Arnaudon et Mme,
M. D. Arnaudon,
Mlle Arnaudon,
leurs *enfants* et petit-enfant,
Les parents et amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme ARNAUDON,
née Anne-Marie JAMET,

le 10 mars 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse se déroulera le lundi 15 mars, en l'église Saint-Julien de Tournon (Ardèche), à 15 heures.

– *Perpignan, Formiguères.*

Mme Louisette Cambillau,
née Magdalou,
Gérard et Michèle Cambillau
et leurs *enfants*
Marie-Valentine et Florian,
Anne-Marie et Jean-Michel Dubiez,
née Cambillau,
et leurs enfants,
Annabelle, Alexandre et Amandine,
Les familles Cambillau, Soubielle, Magdalou, Tichadou, Salette,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sauveur CAMBILLAU,
inspecteur général des PTT,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le samedi 13 mars 1999, en l'église Saint-Martin de Perpignan, à 9 h 30, suivies d'une bénédiction en l'église de Formiguères, à 12 heures.

Les *familles remercient toutes les* personnes qui voudront bien s'associer à leur deuil.

Ni fleurs ni couronnes.

32, avenue Julien-Panchot,
66000 Perpignan.

– Ses neveux et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Mlle Abeille LEONARDI,

survenu le 9 mars 1999, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Paris, le 12 mars, suivie de l'inhumation à *Figeac (Lot)*.

– De Nice.

Didier Lods et Joelle Gardien,
Véronique Lods et Yves d'Angelo
et leurs enfants,
Agnès et Bernard Rossanino
et leurs enfants,
Monique Bres,
Françoise Lods-Hocquenghem,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Claude LODS,
AIHP,

survenu à Nice, le 6 mars 1999, dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu jeudi 11 mars, à Nice.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Christian RAYMOND,
trois fois vainqueur
de la Coupe de France
de boxe française.

Il est parti vendredi 5 mars 19999 à la suite d'un *malaise cérébral*, à trente-six ans.

Tous ceux qui l'ont aimé pourront se retrouver lundi 15 mars, à 10 h 30, 8, rue de la Porte-de-Buck, à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue des Deux-Cousins,
78150 Le Chesnay.

André TOUITOU

né le 6 décembre 1920,
à *Tunis*,

ancien de la 2ᵉ Division blindée,
Croix de guerre 1939-1945,

nous a quittés le 7 mars 1999.

Nina, Laurence, Jean,
ses enfants.

– *Le secrétaire perpétuel,*
Le bureau et les membres de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres
ont le très grand regret de faire part du décès, *survenu à Paris, le 7 mars 1999, de*

M. André VERNET,
membre de l'Institut,
officier des Palmes académiques
professeur honoraire
à l'Ecole nationale des chartes,
directeur d'études
à l'Ecole pratique des hautes études.
(*Lire ci-dessus.*)

– Henry et Lili Weil,
Myriam et Jacques Salomon,
Daniel et Danièle Weil,
Evelyne et Micky Schimmel,
Leurs enfants, petits-enfants,
Et toute leur famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Ruth WEIL,

survenu à Jérusalem, le 9 mars 1999.

L'inhumation a eu lieu à Jérusalem, le 10 mars.

Anniversaires de décès

– Le 13 mars 1998, il y a un an, nous *quittait* brutalement

Gérard BONNET.

Sa femme, ses enfants, ses petits-enfants et ses amis
se recueilleront dans les jardins de l'abbaye royale de Chaalis pour lui transmettre leur message d'amour.

« Du diamant, tu en avais la pureté.
Tu remplis nos cœurs de ton éclat
pour l'éternité. »

– Il y a dix ans, le 13 mars 1989, est *décédée*

Léone DROIT,
née GROC.

Ceux qui l'ont connue se rappellent le bonheur qu'elle *savait* transmettre.

Roger-Pol Droit,
Irène Droit,
ses enfants.

– Il y a sept ans, disparaissait

Arlette LEVY ZLOTOWSKI,
agrégée de l'Université,
présidente fondatrice
de Judaïques FM.

Sa famille,
Ses amis
se réuniront dimanche 14 mars 1999, à 11 heures, à l'entrée principale du cimetière parisien de *Bagneux*.

– Il y a quatre ans, disparaissait

Malka PRESBURGER.

Que ceux *qui l'ont connue et aimée* aient une pensée pour elle.

– Le 13 mars 1998,

Abdelmalek SAYAD

nous quittait.

L'Association des amis d'Abdelmalek Sayad *fait vivre son souvenir.*

Maison des sciences de l'homme,
54, boulevard Raspail,
75006 Paris.

Communications diverses

Journée portes ouvertes
à l'Institut catholique de Paris,
faculté des lettres et de philosophie,
le 20 mars 1999, de 14 heures à 18 heures,
21, rue d'Assas, Paris-6ᵉ.
Renseignements : 01-44-39-52-72
(lettres) ; *01-44-39-52-64* (philosophie).

Colloques

Collège des études juives
de l'Alliance israélite universelle :

« La différence des sexes
dans l'égarement contemporain »

Symposium,
ouvert par le président
Jean Manéoli
avec C. Chiland, D. Epstein, G. Fraisse,
M.-C. *Hermange*, F. Héritier-Augé,
M. Idel, J. Schaeffer, R.-S. Sirat,
A. Touraine, S. Trigano.

dimanche 14 mars,
de 10 heures à 18 h 30,

au Conseil économique et social, 9, place d'Iéna, 75116 Paris (PAF).
Renseignements : 01-53-32-88-55.
Site Internet : http://www.aiu.org

– Le 17 mars 1999, de 9 h 30 à 18 heures, à la Sorbonne (salle Louis-Liard), colloque organisé par ESHA-France, Association européenne de chefs d'établissements du secondaire : **La vie des Jeunes Européens dans les collèges et les lycées.**
Ouverture par M. le recteur Blanchet.
Le colloque sera suivi d'un cocktail.
Inscriptions (150 francs) :
Lycée T.-Gautier,
49, rue de *Charenton*,
75012 Paris.

– Université de Cergy-Pontoise, colloque international, **La Journée des *Dictionnaires***, mercredi 17 mars 1999 : ***Dictionnaires* de langue française et orthographe.** http://www.u-cergy.fr
Tél. : 01-64-94-28-48/01-34-25-49-06.

Distinctions

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS
(PARIS-II)

Ce samedi 13 mars 1999,
dans le grand amphithéâtre
du centre Assas,
M. Raymond Barre,
député-maire de Lyon,
ancien premier ministre,
remet au
Doyen Georges Vedel
son épée d'Académicien.



AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 13 MARS 1999

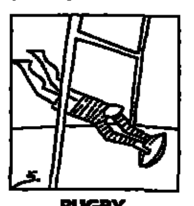
SPORTS Le championnat de France de rugby entre dans sa deuxième phase samedi 13 et dimanche 14 mars avec le début du Top 16, qui réunit les seize meilleurs clubs français, répartis en quatre poules de quatre. ● TOULOUSE, Biarritz, Agen, Bourgoin-Jallieu, le Stade français-CASG, Narbonne, Pau, Colomiers, Perpignan, Castres, Bègles-Bordeaux, Dax, Brive, Montferrand, Grenoble et Toulon y participent. ● POUR L'AGENAIS Abdelatif Benazzi, ancien capitaine du XV de France, c'est l'occasion d'oublier une blessure qui l'a longtemps éloigné des terrains et d'entretenir l'espoir d'une sélection en vue de la Coupe du monde. ● LES DIRIGEANTS des grands clubs attendaient avec impatience le début du Top 16, dont les matches, selon René Bouscatel, le président toulousain, permettent d'offrir du spectacle et de parvenir à l'équilibre financier.

Abdelatif Benazzi, et Agen avec lui, retrouve le haut niveau

Après de longs mois d'absence pour blessure, l'ancien capitaine du XV de France revient sur les terrains au moment où son équipe du SU agenais débute, avec les quinze autres meilleures équipes de l'Hexagone, le Top 16, deuxième phase du championnat de France de rugby

AGEN
de notre envoyé spécial

« Pour la première fois de ma carrière, je joue sans aucun bandage. J'ai effectué ma rentrée début février lors d'un match amical contre Toulouse. Au premier plaquage, j'y suis allé de bon cœur. J'ai senti que mon genou tenait. »



RUGBY

A Agen, un vilain crachin arrose la pelouse déserte du Stade Armandie et des bourrasques soufflent en rafales. Conséquence de ce triste temps ? Abdelatif Benazzi a quelques minutes de retard.

L'ancien capitaine du XV de France en termine avec un hiver qui lui fut long et rigoureux. Une opération au genou l'a éloigné des terrains de rugby le 31 mai 1998. Après être passé sur le « billard », il s'est vu prescrire sept mois de travail acharné : six semaines dans un centre de rééducation de Capbreton (Landes) puis un mois et demi à Paris, chez Antoine Galibert, l'ancien kinésithérapeute de l'équipe nationale, où l'Agenais d'Oujda (Maroc) a suivi un programme personnalisé de remise en forme.

« Je rentrais toutes les semaines à Agen, explique-t-il. *Je ne voulais pas couper avec le club. D'autant que nous avons traversé une période difficile. »*

Le club aux couleurs bleu et blanc, huit fois champion de France, sort d'une année de crise. Résultats catastrophiques, limogeage des entraîneurs à la fin de la saison 1997-1998 et une reprise délicate fin août.

Le SU agenais cherche, mais a du mal à trouver les solutions. Durant la première partie du championnat 1998-1999, Abdelatif Benazzi suit du banc de touche les déboires de cette équipe qu'il a rejointe en 1989, un an après son arrivée en France, à l'époque où Philippe Sella et Daniel Dubroca animaient une formation vive rivalisant dans la course au titre avec le Stade toulousain.

Dix ans plus tard, les choses ont bien changé. Agen a connu des temps de vaches maigres. Les matches se suivent et le SUA multiplie les faux pas. A la fin de l'automne 1998, alors que les grosses écuries ont assuré leur place pour le Top 16, l'épreuve finale du championnat qui oppose les meilleurs et qui débute samedi 13 mars, Agen n'est toujours pas sorti d'affaire et Abdelatif Benazzi trépigne. Il veut reprendre immédiatement sa place dans l'équipe, en deuxième ou troisième ligne, peu importe, et sonner de ses charges dévastatrices l'heure du réveil. *« Heureusement*, dit-il, *tout le monde a insisté pour que je n'y aille pas. J'ai poursuivi ma rééducation, et maintenant je ne crains plus rien. »*

Il s'est remis et Agen aussi, qui a finalement réussi à se qualifier pour le Top 16. *« Finalement, le club est sorti grandi de ces épreuves*, analyse Abdelatif Benazzi. *Ici, on a toujours compté sur les grosses individualités en s'appuyant notamment sur les internationaux, nombreux au club. Désormais, les joueurs se prennent en charge. On s'appuie davantage sur le collectif. »*

OBJECTIF : LA COUPE DU MONDE

Voilà notre héros prêt à se produire de nouveau au plus haut niveau, avec Agen d'abord, puis avec l'équipe de France : *« Les coaches m'ont dit : Abdel, ça dépend de toi. »* A trente et un ans, celui qui, à dix centimètres près, faillit jouer la finale de la Coupe du monde 1995 en Afrique du Sud (lors de la demi-finale France-Afrique du Sud, dans les ultimes secondes, ballon en main, il avait trébuché sur Philippe Saint-André et s'était effondré tout près de la ligne d'essai) sait bien qu'il entreprend la dernière ligne droite d'une carrière entamée au Maroc au début des années 80. Rien ne le motive plus que la perpective de la Coupe du monde 1999. Abdelatif Benazzi aime les défis. Il se souvient encore de son arrivée délicate en France. *« Même ici, à Agen, on m'a insulté*, raconte-t-il. *Mais j'ai toujours pensé que j'avais un rectangle vert pour m'exprimer. Et les comptes, c'est là que je les règle, sur le terrain. »*

Et puis, en avril 1997, au lendemain de son grand chelem à la tête du XV de France, il est devenu membre du Haut Conseil pour l'intégration. Une mission à laquelle il n'entend pas faillir. *« Je voudrais m'impliquer davantage*, assure-t-il, *mais, hélas ! je manque de temps. Pour moi, ces problèmes de discrimination doivent être prioritaires. J'ai été confronté à beaucoup de réalités dans ma vie, je n'ai pas eu que les joies du rugby. »* Mais c'est avec elles qu'il renoue, samedi, avec Agen, à Bourgoin-Jallieu.

Yves Bordenave

Quatre poules de quatre équipes

Après la première phase du championnat 1998-1999, seize des vingt-quatre équipes de l'Elite 1 ont été réparties en quatre poules de quatre.

● **Poule 1 :** Toulouse, Biarritz, Agen, Bourgoin-Jallieu.
● **Poule 2 :** Stade français-CASG, Narbonne, Pau, Colomiers.
● **Poule 3 :** Perpignan, Castres, Bègles-Bordeaux, Dax.
● **Poule 4 :** Brive, Montferrand, Grenoble, Toulon.
● **Calendrier :** chaque équipe rencontrera ses adversaires à deux reprises, en matches aller-retour : 13 mars et 17 avril, 27 mars et 24 avril, 3 avril et 2 mai. Le samedi 15 mai, les quarts de finale opposeront les deux premiers de chaque poule. Les demi-finales auront lieu le samedi 22 mai et la finale le samedi 29 mai.

TROIS QUESTIONS À...

RENÉ BOUSCATEL

1 En tant que président du Stade toulousain, vous avez été l'un des premiers et l'un des plus virulents critiques de la formule retenue pour le championnat de France de rugby 1998-1999. La première partie de la saison a-t-elle confirmé vos craintes ?

Les opinions que j'avais exprimées se sont avérées. La première phase du championnat a été une phase de brassage. C'était inutile sur le plan sportif et très médiocre sur le plan du spectacle. A Toulouse, sur les sept matchs que nous avons joués à domicile, quatre ont été déficitaires : les recettes n'ont pas comblé les frais d'organisation. Or, si le but n'est pas de gagner de l'argent, il faut faire vivre le club.

2 Estimez-vous que le véritable coup d'envoi de la saison a lieu avec le début du Top 16, samedi 13 mars ?

C'est vrai, la saison commence vraiment. Sur le plan comptable, il nous faut quasiment boucler notre budget sur les matches du Top 16 et les dernières phases qualificatives. Nous avons trois matches de poule à domicile pour apporter à notre public, à nos partenaires, à tout l'environnement du club, le spectacle que chacun est en droit d'attendre. C'est pourquoi, à l'occasion de ces trois matches, nous avons créé trois événements au Stadium de Toulouse, en dépit des difficultés liées au partage de cet équipement avec le Toulouse football club et à l'organisation de la foire commerciale de Toulouse. Il faut que le rugby retrouve la fête : jusque-là, le championnat de France n'a été ni un événement ni une fête.

3 Quelle formule de championnat souhaitez-vous pour l'avenir ?

Pour la saison prochaine, le mode de championnat est déjà fixé. Nous aurons un temps de latence au début de l'automne à cause de la Coupe du monde. La Coupe de la Ligue doit avoir lieu pendant la Coupe du monde, donc elle se jouera sans les internationaux. Il faudra compenser leur absence en faisant du spectacle, en faisant quelque chose de nouveau. Le rugby professionnel amène des obligations nouvelles, comme la création d'événements. Le Stade français l'a parfaitement compris pour se créer un public qu'il n'avait pas. Maintenant, il faut que l'ensemble des clubs de Ligue nationale de rugby le comprennent.

Propos recueillis par Eric Collier

Le Stade toulousain plonge les aveugles dans la mêlée

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Les Rouge et Noir du Stade toulousain n'ont pas seulement du cœur sur le terrain. A l'occasion des matches du Top 16 – que l'équipe de Toulouse commence en rencontrant Biarritz, samedi 13 mars – ils ont décidé d'inviter mal et non-voyants afin de *« mêler leur rouge à leur noir »*. Pour René Bouscatel, président du club phare du rugby français, *« c'est un geste de solidarité conforme aux valeurs de solidarité et de partage du rugby »*. Qui plus que les aveugles est exclu du plaisir du jeu et des stades ? Une de leurs associations, l'Union nationale des aveugles du Sud-Ouest, cherchait une solution pour que les non-voyants ne restent pas définitivement hors jeu de ce qui constitue, ici, un des arts fondamentaux de la vie. L'équipe toulousaine a relevé le défi.

Mais comment faire ? L'idée est osée : permettre aux non-voyants de vivre et de vibrer à chacune des rencontres du Top 16, au sein du public, comme n'importe quel supporteur. Au non-voyant et à l'accompagnateur de son choix sont offert une place dans les gradins des Sept-Deniers ou du Stadium ainsi qu'un récepteur, par l'intermédiaire duquel le match lui est décrit, dans ses mêlées comme dans ses envolées. A partir d'un émetteur FM, un ancien international du Stade, Eric Bonneval, commente le match pour eux. Il est assisté par un non-voyant qui lui pose des questions sur le déroulement du jeu telles qu'un aveugle est susceptible de se les poser. Quelque 600 places sont mises à disposition.

Les joueurs du Stade, qui visent cette année encore la gloire – le titre de champion de France – et l'argent – ils sont résolument passés à l'âge du professionnalisme –, n'en demeurent pas moins des hommes.

« La dimension humaine est indissociable du rugby », dit le troisième-ligne Christian Lacroix, qui évoque d'autres expériences *« humanitaires »* du club, comme celle de Christophe Deylaud et de Patrick Soula pour des enfants africains victimes de malformation cardiaque. *« On remet les aveugles dans le jeu, on les intègre. Ils pourront même venir avec nous dans le vestiaire après le match pour "sentir" les choses »*, précise Christian Lacroix.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

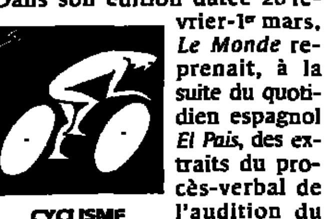
Bons sentiments et nostalgie du rugby des clochers ? Pas seulement. Le Stade toulousain, dont l'image est gérée par une agence de communication, A la une, sait que trop de professionnalisme, d'argent et de médiatisation risque d'entamer la part du rêve. *« Garder la dimension humaine devient alors un avantage par rapport aux autres, car la compétition entre les équipes ne se limite plus au terrain. Il faut aussi savoir faire parler de soi comme un club innovant*, dit-on du côté d'A la une. *Mais nous, on se refuse à faire du clinquant, comme le Stade français avec ses pom-pom girls. »*

Les associations de mal-voyants sont évidemment *« emballées »*. Elles souhaiteraient que la démarche du Stade toulousain soit reprise par les autres grands clubs français et qu'on aboutisse à une *« normalisation »* qui fasse que les aveugles viennent au stade et payent leur place comme n'importe qui. Avec une espérance secrète : que le football, lui aussi, fasse preuve de *« sensibilité »*.

Jean-Paul Besset

La mise en cause de Roger Legeay par un coureur dans une affaire de dopage est confirmée

TANDIS QU'AVEC Paris-Nice la saison des courses à étapes a débuté, le cyclisme continue de régler ses comptes avec le dopage. Dans son édition datée 28 février-1er mars, *Le Monde* reprenait, à la suite du quotidien espagnol *El Pais*, des extraits du procès-verbal de l'audition du docteur Patrick Nédelec, entendu le 18 septembre 1998 par les policiers du SRPJ de Lille, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Festina. Ancien médecin de l'équipe GAN, le praticien avait été accusé, en 1996, d'avoir prescrit des produits interdits à des coureurs.



CYCLISME

Ses déclarations aux enquêteurs mettaient gravement en cause Roger Legeay, directeur sportif de la formation Crédit agricole (anciennement GAN) et président de la Ligue professionnelle de cyclisme. Elles faisaient notamment référence à une lettre de Philippe Gaumont, coureur de l'équipe GAN à l'époque des faits et contrôlé positif aux anabolisants en avril 1996, dans laquelle celui-ci révélait les pressions que Roger Legeay aurait exercées sur lui, afin d'incriminer le seul docteur Patrick Nédelec.

Interrogé dans les colonnes du journal *L'Equipe*, le 1er mars, sur l'existence de ce document, le coureur, qui porte désormais les couleurs de Cofidis, répondait : *« Joker. S'il possède une lettre de ma main, il n'a qu'à la sortir. Je ne veux pas casser Legeay. » Le Monde* est en mesure de révéler que cette lettre existe bel et bien. Datée du 3 mars 1997, écrite à Moreuil, une localité de la Somme, département dont Philippe Gaumont est natif, elle est adressée au docteur Patrick Nédelec. Rédigée à la main, elle fait effectivement état d'une intervention de Roger Legeay, encourageant son coureur à accabler le médecin.

Philippe Gaumont y évoque notamment une conversation téléphonique avec Roger Legeay. *« Suite à un contrôle antidopage positif en avril 1996*, précise-t-il, *le directeur sportif de l'équipe à laquelle j'appartenais m'a demandé de parler à la presse sans tenir compte du secret de l'instruction ni de l'existence du dossier médical qui pouvait justifier mes problèmes et les soins apportés. »* En échange, Roger Legeay aurait proposé de maintenir le salaire du coureur jusqu'au terme de son contrat, fixé au 31 décembre 1996, en dépit d'une clause *« stipulant qu'en cas de contrôle positif tout coureur est licencié le jour même sans salaire ni indemnités »*.

« Avec le recul, écrit Philippe Gaumont, *j'ai l'impression d'avoir subi des pressions et d'avoir été manipulé par Monsieur Roger Legeay, au cours de ce chantage à l'argent dont je n'imaginais pas les conséquences à l'époque. »* Elles ont été graves pour Patrick Nédelec, qui a écopé d'une suspension d'activité dans le cyclisme de trois ans. Cette sanction, confirmée en appel par le conseil fédéral de la Fédération française de cyclisme (FFC), a toutefois été annulée par le tribunal administratif dans un jugement prononcé le 9 décembre 1997.

Dans un droit de réponse (*Le Monde* du 11 mars) à l'article du *Monde* daté 28 février-1er mars, Roger Legeay *« s'oppose avec la plus grande fermeté aux propos selon lesquels* [il] *aurait fait pression sur un coureur cycliste contrôlé positif, Philippe Gaumont, afin qu'il désigne le docteur Nédelec comme seul coupable. »* La lettre de Philippe Gaumont tend à prouver le contraire.

Y. Bo.

L'équipe Gewiss roulait à l'EPO

Dans son édition du vendredi 12 mars, *L'Equipe* affirme que la formation Gewiss, une des plus performantes des années 90, avait recours à l'érythropoïétine (EPO). La saisie des archives de l'université de Ferrare et du docteur Michele Ferrari, mis en examen par la justice italienne, a permis d'établir que l'hématocrite – taux de globules rouges dans le sang, dont l'augmentation spectaculaire est susceptible de dissimuler une prise d'EPO – des membres de l'équipe était plus que suspect. Ainsi le Danois Bjarne Riss, qui a gagné le Tour de France 1996 (avec l'équipe Telekom), est passé de 41,1 le 15 décembre 1994 à 56,3 le 10 juillet 1995. L'Italien Ivan Gotti, vainqueur du Giro 1997 (dans l'équipe Saeco), évolue, lui, de 40,7 au 14 janvier 1995 à 57 le 9 août 1995. Les Russes Evgueni Berzin et Piotr Ugrumov connaissent également des évolutions considérables. Enfin, Giorgo Furlan, vainqueur de Milan-San Remo 1994, varie de 38,8 à 51. Depuis, l'Italien, victime d'une thrombose de la jambe, un mal lié à la prise d'EPO, s'est retiré du peloton.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : le Néerlandais Michael Boogerd (Rabobank)** a pris la tête du 66e Paris-Nice, jeudi 11 mars, après l'étape Cusset-Firminy (190 km), remportée par le Colombien Santiago Bottero (Kelme).

■ **OLYMPISME : Guy Drut**, ancien champion olympique du 110 m haies et ancien ministre RPR des sports, a affirmé, jeudi 11 mars, que Paris serait bien inspiré de retirer sa candidature aux Jeux olympiques d'été de 2008 si, comme il le demande, le Comité international olympique (CIO) clarifie la règle non écrite de *« l'alternance géographique pour la désignation des futurs sites »*. Les JO de 2004 ayant lieu à Athènes, l'application du principe d'alternance condamnerait la candidature parisienne. *« Si nous n'avons aucune chance, il serait malhonnête de rester candidat*, a notamment confié Guy Drut. *On économiserait ainsi 100 millions* de francs [15,2 millions d'euros]. » *« Ces propos ne remettent en rien en cause la candidature de Paris »*, a assuré en réponse Jean Tiberi, maire de Paris (RPR).

PRÊT-À-PORTER HIVER 1999/2000

Humeurs postpunks

Entre noirceurs et lacérations, visions poids plume blanc et ciel, l'écran du futur se brouille

LES ONDES DE CHOC en noir et blanc de Martine Sitbon ont secoué, mercredi 10 mars, la nef du Musée des arts décoratifs, à mi-parcours du marathon du prêt-à-porter parisien. Les silhouettes au tracé énergique et efficace s'enchaînent, d'un simple trench noir en coton enduit à des débardeurs cisaillés. Lambeaux couture, des rubans de tissus s'échappent du plastron plissé d'une chemise. Entailles à vif d'un *Edward aux mains d'argent* de la mode. Sur le visage d'Erin, Audray et les autres, les



traits d'*eye-liner* et les rougeurs sous les yeux à la Siouxie s'accordent à ces lignes. Fourrure de peau de lapin à l'imprimé fluo et pulls de mohair jaune néon ponctuent les noirs de flashes acides. Inévitable seconde peau de l'hiver 1999-2000, le cuir se perfore pour dévoiler un satin de couleur.

A l'Elysée Montmartre, l'Anversoise Ann Demeulemeester a lancé, mercredi soir, sa procession de mannequins en bottes cavalières dans des fondus de noir, brun et tons de pierre. Les visions du Nord se répètent dans des cache-poussière de laine, des plaids drapés sur le corps ou des robes de bure en épaisse laine noire avec fils apparents. Dans les castings de tous les créateurs belges, Colette, au teint d'opale et aux grands yeux proéminents ou Hannelore, cheveux noir corbeau et yeux bleu lavé, incarne l'allure *bat cave* du moment. Ici, le cuir est noué comme un tablier de palefrenier et s'anime dans un manteau marron, craquant et lustré comme du bois ciré.

Après ces visions noires, Jean-Charles de Castelbajac a offert un ticket aux plus robustes – son défilé a débuté vers 23 heures mercredi – pour un voyage en couleur. L'ex-habilleur du pape a convoyé son monde en bus RATP jusqu'au terminus de la nouvelle ligne Meteor (station Bibliothèque-François-Mitterrand), où il présentait sa collection Etat d'urgence. Repliée dans son siège de la rue de Dieu, la styliste Agnès B. a montré sa rétrospective du siècle dans une ambiance réconfortante où mannequins d'un jour juchés sur des *rollers* croisaient sages fillettes et femmes enceintes en partance pour l'île de Ré. Démarrée sur un hommage aux paysannes futuristes de Malevitch, la parade familiale s'est achevée sur un éloge des matières high-tech. Certains ont besoin d'expliquer un passage à un autre millénaire, quand des maîtres comme Issey Miyake sont déjà loin, très loin dans le temps.

SUCCESSION CHEZ LAROCHE

Mais jeudi, on attendait surtout la première collection du Hollandais Ronald Van der Kemp, nouveau directeur du prêt-à-porter de Guy Laroche. A trente-trois ans, ce diplômé de l'Académie des arts et du design d'Amsterdam s'occupait, avant la signature de son contrat, des collections du magasin Barney's à New York. Lourde charge que celle de remplacer Alber Elbaz, parti diriger la ligne Rive Gauche d'Yves Saint Laurent. Bottes café crème et jupes-culottes chocolat, manteau en mohair barbe à papa, il puise lui aussi dans la décennie 70 mais parfois les nuances dérapent, comme dans le mélange d'une jupe chipolata et d'un sous-pull laitue. Après cinq jours, les clins d'œil à l'allure Danielle Gilbert commencent à ennuyer.

En dehors des exercices du prêt-à-porter, Benoît Méléard a proposé un défilé de chaussures à la ménagerie du Cirque d'hiver. Dans des modèles baptisés Dressage, Eperon ou Voltige, ses écuyères fétichistes, le corps gainé dans un body noir et les yeux masqués, allaient et venaient sur un petit podium éclairé au néon. Dans ces chaussures-boîtes – aux talons cale de bois, boulons ou sans talons –, le pied se transforme en sabot. Ses bottines néopunks zippées ou cloutées, parfois rattachées entre elles pour entraver la démarche, ont proposé une vision difficile de la féminité.

Anne-Laure Quilleriet

Les recyclages de Martin Margiela

L'invisible Martin Margiela – également à la tête du prêt-à-porter féminin Hermès, qui a défilé lundi 7 mars – a choisi son showroom de la porte de La Chapelle pour présenter sa propre ligne. Sous les lustres enveloppés de gaze blanche de cette ancienne usine, le personnel en blouse également blanche procède à un décryptage clinique de la collection. Dans un besoin de protection, les vêtements sont comme des cocons, des robes cache-cœur en shetland aux chaussettes de laine qui recouvrent les chaussures. Un duvet rectangulaire en plumes d'oie est porté comme un manteau, avec ses manches détachables. Armure modulable que l'on peut protéger d'une housse en PVC transparente ou glisser dans un vieux drap fleuri des années 70. Un nouveau recyclage de Martin Margiela, qui continue pour l'hiver prochain de détourner la toile denim avec un gros pull tricoté dans des chutes de jean.



Ci-dessus, la magie d'un oiseau plissé d'Issey Miyake, à la Grande Halle de La Vilette.

A gauche, la procession des longs manteaux sombres de l'Anversoise Ann Demeulemeester à l'Elysée Montmartre.

Ci-dessous, effet de froissé tournant d'un modèle de la collection nerveuse de Martine Sitbon.

Photographies Jean-François Campos/VU

L'avenir en apesanteur

ANDRÉ COURRÈGES l'avait imaginé botté, zippé, cliniquement immaculé. Le créateur palois, qui lança sa « bombe » en 1964, et auquel Carla Sozzani rend hommage dans sa galerie milanaise Corso Como (jusqu'au 3 avril), n'en finit pas d'aimanter des inspirations. En marge d'une saison en enfer, sur fond de noirs désirs et de pâleurs enfumées, entre boîtes noires et pistes d'atterissage-miroirs où l'on se regarderait une dernière fois avant de s'écraser en plein vol, il arrive que l'an 2000 précipite l'imaginaire dans un univers moins violent. Chez Cerruti, on se prépare aux chauds-froids du dernier hiver du siècle, avec des gros pulls en cachemire couleur velouté de potiron et crème de broccoli (mais bras nus), des petits manteaux de poney, des effets géométriques, carrés brodés sur des jupes de nylon ; et si Prada est dans l'air, on retrouve ici la douce efficacité des collections italiennes, où un montré vaut un vendu.

Le charme de l'Espagnole Cristina Ortiz chez Lanvin est d'arriver à insufler une énergie à un luxe qu'elle projette dans hors de ses châteaux, à travers un travail sur la coupe et les détails en relief, cercles, carrés, diagonales plissées, les matières (polaires cachemire bleu azur, maille à perles injectées), les couleurs (le choc du blanc bougie et de l'orange sanguine), les broderies, un éclair de paillettes rose schocking électrisant une robe du soir d'organdi. Pour la première fois depuis le début des défilés parisiens, la beauté des mannequins est mise en valeur, teint de pêche et lèvres rosées, au rythme d'un disco spatial, remix par Fred Sanchez d'un groupe français du début des années 80, Les Garçons. La collection définit à force de lignes vives, parfois un peu répétitives, mais illuminées par des pièces fortes, pantalons de cuir argent, blouse-bijou de grillage irrégulier, les silhouettes comètes d'un hiver pour tout de suite.

Reste la magie libérée par Issey Miyake : au final de son défilé à La Villette, où les tissus synthétiques de pointe suggèrent une nature surnaturelle, peuplée de doudounes moutonnantes et de pantalons en polyester crépus comme des baobabs, il laisse s'échapper ses robes de soleil et de nuages : mouettes, colombes, étoiles de mer géantes et plissés, comme un nouveau rêve d'Icare en devenir, défiant l'immensité du ciel et des océans. Nous voici dans un jungle virtuelle, préhistoire future qu'exhaltent des corps en apesanteur, aux ramages de vent. Quand un oiseau déploie ses ailes d'or, on a le sentiment de passer de l'autre côté du siècle. Le magicien de la lumière Ingo Maurer avait imaginé pour le créateur japonais une installation aérienne, nouvelle création flottante de fil de fer frisé et d'ampoules nues, baptisée « Sinfonia Silencioza » ; sous ses lumières d'ange, le public pouvait y surprendre un message : *« En route vers la lune, le plus beau des miroirs réflechissants. »*



Laurence Benaïm

Le diagnostic et le traitement de l'hépatite C progressent

Les experts écartent l'idée de mettre en place un dépistage généralisé de la maladie

La conférence internationale de consensus sur l'hépatite C, qui vient de se terminer à Paris, a permis aux experts de faire le point des connaissances sur cette maladie, qui touche 150 millions de personnes dans le monde. Depuis deux ans, l'utilisation des bithérapies a permis d'améliorer considérablement l'efficacité du traitement. De sérieux progrès ont aussi été réalisés dans la fiabilité des tests virologiques.

AVEC LE TEXTE rendu public jeudi 11 mars, à l'issue de la conférence internationale de consensus sur l'hépatite C, se trouvent fixées les modalités de dépistage, de diagnostic et de traitement d'un problème de santé publique majeur. On estime en effet à 150 millions de personnes au niveau mondial le nombre de porteurs chroniques du virus de l'hépatite C (VHC).

Depuis les conférences de :onsensus française et américaine le janvier et de mars 1997, le grand :hangement a été l'avènement de a bithérapie, associant la ribaviine à l'interféron alpha, jusque-là ıtilisé seul. *« Le passage de la mo›othérapie à la bithérapie a permis 'ne amélioration des bons résultats, elon un facteur de un à trois, avec, ujourd'hui, 40 % de succès global »*, résume le professeur Daniel 'humeaux (chef du service d'héato-gastro-entérologie de l'hôpiıl Henri Mondor, à Créteil). 'autres avancées ont également ı lieu dans les connaissances épiémiologiques et dans la fiabilité :s tests virologiques, note le prosseur Patrick Marcellin (service hépatologie, hôpital Beaujon, ichy), qui présidait le comité organisation de l'Association eupéenne pour l'étude du ie (EASL).

● **QUI DÉPISTER ?** Après avoir tendu plus d'une cinquantaine ntervenants, le jury, présidé par le professeur Jean-Pierre Benhamou (service d'hépatologie, hôpital Beaujon, Clichy) a confirmé le rejet du dépistage généralisé. Celui-ci doit rester limité aux groupes à risques : personnes transfusées avant 1991 ; hémophiles ; patients hémodialysés ; enfants nés de mères séropositives pour le VHC ; usagers passés ou actuels de drogues par voie intraveineuse (principal mode de contamination aujourd'hui) ; donneurs d'organes. La transmission sexuelle du VHC demeure très rare.

Parce qu'il est simple et peu onéreux, l'examen de dépistage initial est le test Elisa. Si cette sérologie est positive, l'étape suivante est la virémie : la recherche qualitative de l'acide ribonucléique du VHC (ARN-VHC). Un résultat négatif traduit une guérison de l'infection, ce qui survient dans 15 % des cas. Chez 25 % des personnes ayant un test Elisa positif, on retrouve la présence d'ARN-VHC, sans que la maladie ait une traduction clinique et avec des examens biologiques demeurant normaux. Le jury de la conférence a donc chiffré à 40 % le taux de guérison ou de formes bénignes de la maladie.

Pour les 60 % restants, la biopsie hépatique, consistant à prélever du tissu hépatique pour rechercher une fibrose et des signes d'inflammation ou de nécrose, est recommandée. Elle permet de distinguer les malades développant une hépatite chronique peu ou non évolutive (40 %) de ceux (20 %) qui évolueront en dix à vingt ans vers une cirrhose.

L'évolutivité de la maladie est influencée par divers cofacteurs : l'âge auquel survient l'infection (la progression est d'autant plus rapide que le sujet est âgé) ; la co-infection par le virus de l'hépatite B (VHB) ou celui de l'immunodéficience humaine (VIH) ; l'alcool, qui est un facteur très important de progression vers la cirrhose.

● **QUI TRAITER ?** La réponse du jury est claire : le traitement par bithérapie est réservé aux personnes présentant à la biopsie des lésions nécro-inflammatoires et/ou une fibrose hépatique. Sur le plan virologique, seules les personnes présentant une virémie détectable doivent être traitées. Outre ces deux critères décisifs, d'autres considérations entrent en ligne de compte, principalement l'âge et l'état de santé, notamment sur le plan cardio-vasculaire, du fait des effets possibles de la ribavirine.

● **COMMENT TRAITER ?** Le traitement repose sur la bithérapie, en l'absence de contre-indication à l'un ou l'autre des médicaments. L'examen du génotype du VHC est, avec la charge virale, indispensable pour déterminer la durée du traitement. Il permet de distinguer six types différents, dont trois, essentiellement, sont présents en France. Les personnes infectées par le VHC de génotype 2 (10 % des cas) ou 3 (20 % des cas) répondent généralement bien à une bithérapie durant six mois. Pour celles infectées par le génotype 1 (60 % des cas), le traitement durera six mois si la charge virale est basse ou un an si elle est élevée (plus de 2 millions de copies/ml).

Cette conférence a laissé sans réponses d'autres interrogations, parmi lesquelles celle du coût et donc de l'accès au traitement, tant dans les pays en voie de développement qu'en Europe de l'Est. Il en coûte 30 000 francs (4 573,5 €) pour six mois, ce qui crée des inégalités.

Paul Benkimoun

›e infection aussi discrète que redoutable

:'hépatite C est une infection du foie par un virus dont l'identification st intervenue qu'en 1989. Si, dans la très grande majorité des cas, elle provoque aucun signe clinique, les symptômes les plus courants, à la ıse aiguë, sont la fatigue et l'ictère (jaunisse). Un malade sur cinq dé›ppe une cirrhose en dix à vingt ans. Dans les pays occidentaux, l'héite C est à l'origine de 20 % des hépatites aiguës, 70 % des hépatites oniques, 40 % des cirrhoses terminales, 60 % des cancers du foie, et ifie 30 % des greffes de foie.

n Europe – où elle est la plus fréquente des six types d'hépatites rétoriés –, elle touche de 1,7 à 3,5 millions de personnes (de 0,5 % à 1,5 % a population). La France connaît, derrière l'Italie, le plus fort taux euéen d'infection, avec 500 000 à 650 000 sujets atteints. L'un des pro›nes majeurs est que plus de la moitié de ces personnes ignorent :lles sont porteuses du virus. Pour y répondre, un plan national de e contre l'hépatite C a été lancé, le 22 janvier, par Bernard Kouchner.

Sida : les bénéfices des trithérapies ›nt plus importants qu'on l'imaginait

·ES RÉSULTATS très encourants quant aux bénéfices crets que peuvent espérer les ades soignés par une trithéraantirétrovirale sont fournis par étude publiée dans le prochain néro du magazine médical *Lan-* (daté du 13 mars). Conduit aus de 2 674 personnes (dont femmes) âgées en moyenne de ıns et infectées par le VIH, ce /ail a été mené au sein de la ›horte suisse » créée il y a une aine d'années et qui réunit aurdhui plus de la moitié des per›nes infectées par le VIH vivant ıs ce pays. A la différence des tres « cohortes » similaires nstituées aux Etats-Unis et aux ›s-Bas), le groupe suisse est for: d'hommes et de femmes qui t été contaminés de diverses ınières, par voie sanguine et ruelle.

La publication du *Lancet* met ırement en lumière les progrès complis dans le maniement des thérapies, ou HAART (pour *hig-y active anti-retroviral therapy*). :s auteurs observent notamment ıe, chez 90 % des personnes :ises d'emblée en charge avec ne trithérapie (personnes dites naïves »), on ne peut toujours as, un an après le début du traitenent, retrouver la trace d'une ré·lication virale dans le sang charge virale dite indétectable). :ette proportion est comprise :ntre 70 % et 78 % chez les patients qui avaient au préalable reçu une mono ou une bithérapie.

Une reprise de l'activité virale est observée, en moyenne, deux ans après l'obtention d'une charge virale indétectable chez 20 % des patients naïfs et chez près de 40 % de ceux qui ne le sont pas. Mais les conséquences de ce phénomène sont en pratique moins nocives qu'on ne le craignait. *« Nous observons que la reprise d'une activité virale n'est pas en elle-même le synonyme d'une reprise évolutive de la maladie*, a expliqué au *Monde* le professeur Bernard Hirschel (division des maladies infectieuses, université de Genève). *La maladie ne progresse pas plus vite chez les patients chez lesquels on enregistre un rebond de la présence du VIH dans le sang et qui, cliniquement, se portent bien. D'une manière plus générale, les résultats obtenus sont nettement plus prometteurs que ce que laissaient prévoir les études préliminaires conduites dans ce domaine. »*

MEILLEUR MANIEMENT

Le professeur Hirschel souligne aussi l'importance des progrès dus à un meilleur maniement des trithérapies. C'est ainsi que les trithérapies initiées en 1997 ont, un an plus tard, fourni de meilleurs résultats que ceux observés en 1997 chez les personnes qui avaient été prises en charge en 1996.

Le fait que l'augmentation de la charge virale ne soit pas associée à une accélération du processus morbide et à l'apparition des maladies opportunistes conforte l'hypothèse selon laquelle les souches du VIH devenues résistantes auraient beaucoup perdu de leur virulence par rapport aux souches dites « sauvages ». Les spécialistes suisses observent enfin que, si les effets secondaires des trithérapies (les modifications de la répartition corporelle des masses graisseuses de l'organisme notamment) ne sont nullement négligeables, ils ne sont pas, au total, aussi fréquents que certaines études précédentes pouvaient le laisser craindre.

Jean-Yves Nau

Réparation d'urgence en octobre pour Hubble

HANDICAPÉ par la défaillance de trois des six gyroscopes indispensables pour le stabiliser et le pointer vers ses cibles, le télescope spatial Hubble bénéficiera d'une réparation d'urgence en octobre, a confirmé, mercredi 10 mars, un porte-parole de la NASA. Cette mission, envisagée depuis plusieurs semaines (*Le Monde* daté 28 février-1er mars), sera menée par trois astronautes américains et par le Suisse Claude Nicollier, de l'Agence spatiale européenne. Les quatre hommes remplaceront les six gyroscopes et l'ordinateur de bord de l'engin. Lors d'une autre mission de maintenance – régulière, celle-là – programmée pour juin 2000, ils équiperont Hubble d'un appareil photo plus performant et de nouveaux panneaux solaires.

Placé sur orbite à 612 km au-dessus de la Terre en 1990, Hubble a déjà bénéficié de deux révisions, en 1993 et en 1997. La première avait notamment permis de corriger une « myopie congénitale » due à un défaut de son miroir. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : la Chine a sélectionné des astronautes** pour un premier vol habité et a commencé à les entraîner en préparation d'une mission *« à la fin du siècle »*, annonce le quotidien de Shanghaï *Wenhui Bao*, citant un chercheur de l'Observatoire d'astronomie de Nankin. Choisis parmi les pilotes de l'armée de l'air chinoise, les futurs astronautes suivent actuellement un entraînement intensif dans une base spécialisée, ajoute le journal, sans plus de précision. – *(AFP.)*

■ **GLACIOLOGIE : une diminution de l'épaisseur de la glace** a été mise en évidence dans les parties orientale et méridionale du Groenland, à partir de l'examen comparatif de mesures réalisées en 1993 et 1998 par des avions de la NASA. La diminution varie de 20 cm à 1 m par an sur de larges zones. En revanche, l'épaisseur augmente en certains endroits de la côte occidentale. Jusqu'à présent, aucune étude n'a été en mesure de préciser si, globalement, la quantité de glace aux pôles diminue, augmente ou reste stationnaire. – *(Science.)*

■ **CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES : un renforcement de la protection du public** contre les effets des champs électromagnétiques a été demandée, mercredi 10 mars, par le Parlement européen. Considérant que les populations doivent bénéficier du principe de précaution face à d'éventuels effets cancérigènes ou biologiques, les députés réclament l'établissement de distances limites des immeubles d'habitation ou des lieux de travail pour l'implantation de lignes électriques à haute tension ou d'installations de transmission radiotélévisuelle, y compris les relais de téléphonie cellulaire. – *(AFP.)*

Douceur et nuages

SAMEDI, grâce au flux qui reste orienté au sud, le temps conserve un caractère printanier sur la France. Mais tandis que tout l'Est et le Sud-Est conservent un soleil généreux, les nuages se montrent plus présents dans tout le reste du pays. Le risque de pluie reste néanmoins faible.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. – Les nuages dominent en matinée, avec un peu de bruine possible sur les côtes de la Manche, et des éclaircies dans les pays de la Loire. Ensuite, le soleil fait de belles apparitions. Il fera de 14 à 16 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages dominent, mais sans pluie. Les Ardennes bénéficient d'un peu de soleil le matin. Les autres régions bénéficient du retour des éclaircies en fin de journée. Il fera de 14 à 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Une fois les bancs de brouillards matinaux dissipés, le soleil est partout généreux. Toutefois, en Champagne, les nuages s'épaississent par l'ouest dans l'après-midi. Il fera de 15 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Dans le Poitou et les Charentes, la journée est ensoleillée avec d'inoffensifs nuages. Dans le Sud-Ouest, la matinée est bien nuageuse. Des éclaircies se développent à partir de la mi-journée. Il fera de 15 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin et en Auvergne, les nuages sont installés pour la journée ; ils donnent parfois une ondée. En Rhône-Alpes, le temps reste doux et ensoleillé. Toutefois, à l'ouest du Rhône, les nuages s'épaississent en fin de journée. Il fera de 14 à 19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – En Languedoc-Roussillon, le vent marin apporte des nuages bas et de la bruine sur les contreforts du Massif Central. Partout ailleurs, le soleil brille généreusement. Il fera de 14 à 19 degrés.

13 MARS 1999
Prévisions vers 12h00

Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

MÉTÉO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD.** Programme d'été étoffé, à partir du 28 mars, pour Air France, avec une offre globale de sièges en progression de 8 %, toutes destinations confondues. La compagnie augmente, notamment, sa desserte des Etats-Unis. 18 vols supplémentaires sont prévus, par semaine, vers Chicago et Washington (2 vols quotidiens), Miami (10 vols au lieu de 7) et Los Angeles (13 vols au total). Les fréquences seront plus nombreuses vers Buenos Aires (6 vols hebdomadaires) et Santiago du Chili (5 vols). Dès le mois de juin, un vol sans escale reliera Sao Paulo, tandis que Rio de Janeiro sera accessible, d'un seul trait, trois fois par semaine. Des tarifs attractifs (soumis à contraintes) accompagnent la nouvelle grille estivale : exemples, pour des départs entre le 1er avril et le 15 juin, toutes taxes incluses : Paris-New York à 2 000 F (304 €), Chicago : 2 529 F (385 €) et Los Angeles (3 429 F, 523 €). Réservation 0802-802-802.

PRÉVISIONS POUR LE 13 MARS 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé ; N : nuageux ; C : couvert ; P : pluie ; * : neige.

				PAPEETE	25/29 N	KIEV	-2/4 C	VENISE	6/15 S	LE CAIRE	11/21 S
				POINTE-A-PIT.	21/29 C	LISBONNE	11/16 P	VIENNE	1/11 S	MARRAKECH	10/17 P
				ST-DENIS-RÉ.	25/29 C	LIVERPOOL	5/10 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	18/22 P
				EUROPE		LONDRES	7/11 S	BRASILIA	19/26 C	PRETORIA	20/30 S
				AMSTERDAM	7/13 C	LUXEMBOURG	8/13 C	BUENOS AIR.	16/26 C	RABAT	11/19 C
FRANCE métropole		NANCY	6/16 S	ATHENES	11/19 S	MADRID	8/16 C	CARACAS	23/27 P	TUNIS	11/19 C
AJACCIO	7/17 S	NANTES	8/15 N	BARCELONE	11/15 C	MILAN	6/18 S	CHICAGO	-5/-1 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	11/17 S	NICE	9/16 S	BELFAST	4/9 S	MOSCOU	-10/-3 C	LIMA	20/26 N	BANGKOK	26/35 C
BORDEAUX	9/16 S	PARIS	8/16 N	BELGRADE	4/14 S	MUNICH	1/15 S	LOS ANGELES	10/19 S	BOMBAY	22/33 S
BOURGES	6/14 N	PAU	7/15 N	BERLIN	-2/10 S	NAPLES	8/21 S	MEXICO	10/26 C	DJAKARTA	26/30 C
BREST	6/11 N	PERPIGNAN	10/15 N	BERNE	2/13 C	OSLO	-8/-2 C	MONTREAL.	-5/1 N	DUBAI	21/29 N
CAEN	9/11 N	RENNES	7/16 N	BRUXELLES	9/14 N	PALMA DE M.	8/18 P	NEW YORK	0/7 N	HANOI	20/27 C
CHERBOURG	7/11 N	ST-ETIENNE	9/17 N	BUCAREST	-7/12 S	PRAGUE	-2/8 S	SAN FRANCIS.	8/15 C	HONGKONG	19/23 N
CLERMONT-F.	7/17 N	STRASBOURG	4/15 S	BUDAPEST	0/11 S	ROME	10/19 S	SANTIAGO/CHI	13/26 S	JERUSALEM	10/21 S
DIJON	8/16 S	TOULOUSE	10/15 S	COPENHAGUE	-3/1 N	SEVILLE	11/20 P	TORONTO	-9/-3 S	NEW DEHLI	13/28 S
GRENOBLE	1/20 S	TOURS	7/13 N	DUBLIN	4/10 N	SOFIA	-2/13 S	WASHINGTON	-4/2 N	PEKIN	6/15 N
LILLE	9/16 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	7/17 C	ST-PETERSB.	-9/-4 S	**AFRIQUE**		SEOUL	4/12 S
LIMOGES	9/13 S	CAYENNE	24/29 C	GENEVE	5/14 C	STOCKHOLM	-6/-2 S	ALGER	13/23 C	SINGAPOUR	26/30 P
LYON	7/18 S	FORT-DE-FR.	22/28 P	HELSINKI	-9/-3 C	TENERIFE	10/14 N	DAKAR	16/21 N	SYDNEY	20/26 S
MARSEILLE	9/19 S	NOUMEA	25/30 C	ISTANBUL	5/11 S	VAPSOVIE	-7/3 N	KINSHASA	22/29 P	TOKYO	3/10 S

Situation le 12 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 14 mars à 0 heure TU

SPORTS D'HIVER

Ski de randonnée

LA MONTAGNE a été tristement à l'honneur au cours des dernières semaines. Comme tous les milieux naturels, elle possède ses règles propres, et les connaître est indispensable pour partir à l'aventure. Maîtrise du terrain et information sur les conditions météorologiques sont indispensables pour partir vers les sommets. Les habitués des balades en haute montagne se montrent toujours vigilants et respectent les directives des spécialistes avant de décider une sortie.

Pour eux et pour les adeptes du ski de randonnée, ceux qui aiment la glisse dans un cadre somptueux et souvent peu fréquenté, un livre propose des itinéraires tracés dans le département de l'Isère. Emmanuel Cabau et Hervé Galley, les auteurs de *Ski de randonnée-Isère*, ont répertorié environ 500 parcours, de difficultés variées, avant de sélectionner 140 « *itinéraires de base* » qu'ils décrivent en détail, croquis à l'appui, en insistant sur les points délicats et les pièges. La sélection offre des itinéraires parfois inédits, privilégiant la plupart des cirques et des vallées et en retenant de belles descentes pour les amoureux de la glisse. D'autres parcours sont mentionnés dans l'ouvrage de manière plus concise.

A travers la Chartreuse, le Vercors, le Dévoluy, Beaumont, Taillefer, Belledonne, les Grandes Rousses et les Ecrins, des forêts de la moyenne montagne aux glaciers de haute altitude, les auteurs, Grenoblois familiers de la montagne depuis leur enfance, présentent des randonnées praticables de novembre à juin. « *Parmi les sports de montagne, le ski de randonnée est probablement l'un des plus hédonistes. Il conserve toutes les caractéristiques qui font apprécier toutes les autres activités de montagne et y ajoute les plaisirs de la glisse, dans un cadre enneigé, donc somptueux* », écrivent-ils dans la préface.

Les candidats à l'aventure trouveront aussi dans cet ouvrage des appréciations sur chaque itinéraire, avec une cotation des difficultés. Une liste des refuges avec leurs coordonnées téléphoniques complète l'ensemble.

★ *Ski de randonnée-Isère*, Editions Oizane 1998, 352 p., 150 F (22,87 €).

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement du jeudi 11 mars. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel sur le 3615 En montagne et sur Internet : htt : // www. skifrance.fr. Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
L'Alpe-d'Huez : 175-350 ; Alpe-du-Grand-Serre : 110-210 ; Auris-en-Oisans : 90-130 ; Autrans : 100-200 ; Chamrousse : 200-220 ; Le Collet-d'Allevard : 120-230 ; Les Deux-Alpes : 150-400 ; Lans-en-Vercors : 150-170 ; Méaudre : 80-170 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 30-240 ; Les Sept-Laux : 150-230 ; Villard-de-Lans : 130-220.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 190-300 ; Les Carroz-d'Arâches : 105-600 ; Chamonix : 100-390 ; Châtel : 90-300 ; La Clusaz : 95-280 ; Combloux : 100-270 ; Les Contamines-Montjoie : 60-250 ; Flaine : 165-600 ; Les Gets : 110-300 ; Le Grand-Bornand : 185-265 ; Les Houches : 80-250 ; Megève : 125-295 ; Morillon : 68-610 ; Morzine-Avoriaz : 80-300 ; Praz-de-Lys-Sommand : 300-400 ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 125-300 ; Samoëns : 40-500 ; Thollon-les-Mémises : 120-200.

SAVOIE
Les Aillons : 70-210 ; Les Arcs : 189-336 ; Arêches-Beaufort : 85-310 ; Aussois : 90-100 ; Bonneval-sur-Arc : 130-205 ; Bessans : 107-130 ; Le Corbier : 105-145 ; Courchevel : 163-274 ; La Tania : 130-260 ; Crest-Voland-Cohennoz : 170-280 ; Flumet : 180-300 ; Les Karellis : 140-280 ; Les Menuires : 105-240 ; Saint-Martin-Belleville : 50-240 ; Méribel : 100-280 ; La Norma : 80-150 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 145-290 ; La Plagne : 180-300 ; La Rosière 1850 : 205-365 ; Saint-François-Longchamp : 200-310 ; Saint-Sorlin-d'Arves : 120-180 ; Les Saisies : 190-255 ; Tignes : 170-280 ; La Toussuire : 150-180 ; Val-Cenis : 80-180 ; Val-Fréjus : 80-180 ; Val-d'Isère : 140-315 ; Valloire : 90-200 ; Valmeinier : 50-200 ; Valmorel : 120-290 ; Val-Thorens : 220-370.

ALPES-DU-SUD
Auron : 65-120 ; Beuil-les-Laumes : n. c. ; Isola 2000 : 75-105 ; Montgenèvre : n. c. ; Orcières-Merlette : 70-170 ; Les Orres : 70-100 ; Pra-Loup : 70-100 ; Puy-Saint-Vincent : 60-120 ; Risoul 1850 : 60-90 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-110 ; Serre-Chevalier : 60-80 ; Superdévoluy : 120-160 ; Valberg : 60-60 ; Val d'Allos/Le Seignus : 60-70 ; Val d'Allos/La Foux : 70-100 ; Vars : 60-90.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 50-150 ; Font-Romeu : 90-110 ; Gourette : 50-170 ; Luchon-Superbagnères : 100-205 ; Luz-Ardiden : 100-160 ; La Mongie : 70-150 ; Piau-Engaly : 70-100 ; Saint-Lary-Soulan : 50-80.

AUVERGNE
Besse/Superbesse : 80-170 ; Le Mont-Dore : 80-190 ; Superlioran : 100-190

JURA
Métabief : 50-165 ; Mijoux-Lélex-la-Faucille : 140-200 ; Les Rousses : 80-220.

VOSGES
Le Bonhomme : 50-100 ; La Bresse-Hohneck : 60-100 ; Gérardmer : 50-115 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 00-80 ; Ventron : 30-80

DÉPÊCHES

■ **PROMOTIONS DE PRINTEMPS.** Spécialiste de la location de vacances en Europe, le groupe Interhome annonce des promotions (7 jours au prix de 5) dans de nombreuses stations, pour les mois de mars et d'avril, y compris pendant les vacances scolaires de printemps. Sont ainsi proposés, pour les semaines des 3, 10 et 17 avril, des studios (3/4 personnes) au Corbier (924 F, 141 €), à L'Alpe-d'Huez (1 582 F, 241 €), aux Deux-Alpes (1 614 F, 246 €), aux Contamines (1 550 F, 236 €) et à Châtel (1 665 F, 254 €). Renseignements dans les agences et au 01-53-36-60-00.

■ **ROULER SUR LA NEIGE.** Jusqu'au vendredi 30 avril, Avis propose la location de véhicules dotés d'un équipement neige pour accéder aux stations. Au tarif s'ajoute un supplément de 115 francs (17,5 €) par jour. Selon la catégorie de voiture réservée, on peut disposer de pneus spéciaux, d'un porte-skis et de chaînes (tél. : 0800-05-05-05, 3615 code Avis ou www. avis,com).

■ **VITESSE AUX ARCS.** La station des Arcs accueille sur la piste de l'aiguille Rouge les meilleurs coureurs lors d'une épreuve du championnat du monde de vitesse, du 23 au 26 mars.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99061

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II								■				
III					■	■				■		
IV									■			
V					■							
VI				■					■			
VII							■					
VIII			■								■	
IX				■					■			
X		■										

HORIZONTALEMENT

I. Evite les poursuites. – II. Impossible à contenir. Une quinte le sépare du violon. – III. La mauvaise part de l'héritage. Peut choquer. Repart à chaque tour. – IV. A lire dans la pierre et le marbre. Poète et sculpteur. – V. Le premier fut le bon. Apporta un peu de douceur. – VI. Souvent on le sait. Améliore la descente. Ménage la monture de celui qui veut aller loin. – VII. Mal blanchies. Fruit légèrement acidulé. – VIII. Sans voile. Voile arrière. – IX. Réfractaire à tout essai. Fait un pli. Prise en connaissance mais retournée. – X. Il n'y a pas de mal à se faire du bien, telle est leur philosophie.

VERTICALEMENT

1. Font le ménage à fond. – 2. Passée mais pas vue. – 3. Enseigner derrière les barreaux. Personnel. – 4. Ligne haute. Lettres d'Eluard. – 5. Rayonnement. Vient de faire. – 6. Article. Mou, il peut tout faire sauter. – 7. Sortir du droit chemin, même par omission. Relié dans l'autre sens. – 8. Attaquer une nouvelle fois. – 9. Dix-neuvième chez les Grecs. Doublé pour alimenter bébé. – 10. Personnel masculin. Préparée comme une tome. – 11. Piscivores à l'aise sur la terre ferme. Point de départ d'une grande série. – 12. Uniques en leur genre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99060

HORIZONTALEMENT

I. Spéculatrice. – II. Tarabiscotés. – III. Atrium. Huent. – IV. Laon. Bras. Ti. – V. Atn. Pends. Iv. – VI. Grèves. Oi. Ma. – VII. Masos. Préfet. – VIII. Is. Geai. Séti. – IX. Duègne. Uro. – X. Epées. Spleen.

VERTICALEMENT

1. Stalagmite. – 2. Patatras. – 3. Erronés. Dé. – 4. Caïn. Vogue. – 5. Ubu. Pesées. – 6. Limbes. AG. – 7. As. RN. Pins. – 8. Tchador. Ep. – 9. Roussies. – 10. Ite. Feue. – 11. Centimètre. – 12. Estivation.

PHILATÉLIE

Le Conseil de l'Europe

POUR LE CINQUANTENAIRE du Conseil de l'Europe, La Poste mettra en vente générale, lundi 22 mars, un timbre à 3 F. Créé en 1949, le Conseil de l'Europe est la première des organisations politiques européennes. Il réunit, à l'époque, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Italie, le Danemark, la Norvège et la Suède.

Comme l'Unesco, une autre institution localisée sur le territoire français, le Conseil de l'Europe dispose, depuis 1958, de ses propres timbres-poste « de service » pour l'affranchissement du courrier posté au Palais de l'Europe, à Strasbourg, où siègent ses quarante membres actuels.

Le Conseil de l'Europe a déjà été évoqué par un timbre, dès 1952, puis, en 1974, par un second, lors de son vingt-cinquième anniversaire. Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, créé par l'agence Pascale Pichot, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante. Sa vente anticipée « premier jour » aura lieu à Strasbourg, les 19, 20 et 21 mars, au bureau de poste temporaire ouvert au Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, lors du Salon philatélique Europhilex'99 organisé par la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie, qui réunit une quarantaine de marchands spécialisés.

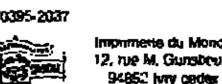
P. J.

EN FILIGRANE

■ **AU SOMMAIRE du *Monde des philatélistes*.** Le numéro de mars du *Monde des philatélistes* fait la part belle à l'histoire postale avec des articles consacrés au premier timbre des îles Féroé, paru il y a quatre-vingts ans, et aux oblitérations au type « Jour de l'an », utilisées de 1877 à 1924 pour faire face à la surabondance de courrier durant les fêtes de fin d'année à Paris. Serge Zeyons s'intéresse aux cartes postales anciennes consacrées aux lieux de spectacles de la capitale, tandis que Pascal Marziano poursuit son étude sur la *Marianne* de Briat à validité permanente et plus particulièrement aux timbres de roulettes et aux entiers postaux (84 pages, en vente en kiosques 29 F).

■ **ÉCLIPSE.** La poste roumaine a mis en vente, le 17 décembre 1998, un timbre à 1 100 lei annonçant la prochaine éclipse totale du soleil qui aura lieu le 11 août. Elle a été imitée par la Hongrie, le 11 février, avec un bloc d'une valeur faciale de... 1 999 forint !

■ **VENTES.** Bertrand Sinais (Paris, tél. : 01-48-78-29-80) clôture sa 41e vente sur offres le 19 mars. Parmi les quelque neuf mille lots du catalogue, on notera un ensemble de carnets antituberculeux, des lettres avec cachets d'aviation militaire, une collection spécialisée de la première série des monuments gravés (*La Rochelle, Pont du Gard, etc.*) et une collection de lettres avec cachets d'escales du porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc*.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

ART Alors que les quelque 900 musées de France seront ouverts gratuitement, dimanche 14 mars, pour l'opération « Le Printemps des musées », Catherine Trautmann, ministre de la culture, inaugure samedi au Musée d'Arras une nouvelle salle consacrée à des tableaux de grand format, restaurés pour l'occasion. ● PLUSIEURS MESURES en faveur du développement des musées de province doivent être annoncées à cette occasion, dont la reprise d'une politique de dépôts et de prêts d'œuvres émanant des musées centraux aussi bien que des fonds régionaux d'art contemporain. Dons et dations devraient être réorientés. ● LA RESTAURATION des œuvres anciennes fait aussi l'objet de mesures de soutien. ● LA DÉMOCRATIE CULTURELLE passera par des incitations aux milieux les plus défavorisés à se familiariser avec l'art, et par l'encouragement aux musées à ouvrir des sites Internet.

Catherine Trautmann veut enrichir les musées de province

La ministre de la culture devait, samedi 13 mars à Arras, inaugurer une nouvelle galerie dans le cadre du « Printemps des musées », et annoncer une série de mesures destinées à accroître les collections des 900 musées de France et les inciter à se faire connaître sur Internet

LE MONDE des musées ne se porte pas trop mal. En 1998, près de 14,9 millions de visiteurs ont été enregistrés à leurs portes. Après le tassement de 1995 et de 1996, leur fréquentation a augmenté pour la deuxième année consécutive (+ 8 %, soit 1,2 million d'entrées supplémentaires) alors que Guimet et le Musée national d'art moderne (MNAM) sont fermés pour travaux. La baisse observée au mois de juin, football oblige, a été compensée par un report des visites en septembre et surtout en octobre. Mais ce sont les établissements parisiens qui profitent d'abord de cet engouement (+ 15 % pour le Louvre, + 20 % pour Orsay, + 15 % pour le Musée Picasso). Le gain des musées régionaux est nettement plus modeste, de 1,5 % globalement. Aussi Catherine Trautmann a-t-elle décidé de prendre un certain nombre de mesures pour doper leur fréquentation.

Le Printemps des musées

Changement de saison, changement de nom : l'Invitation au musée, qui se déroulait à l'automne, devient le Printemps des musées, dont la première édition aura lieu dimanche 14 mars. Ce jour-là, tous les musées de France (environ 900 établissements) ouvriront gratuitement et seront incités à mettre en valeur trois objets évoquant le printemps. Les visiteurs désigneront leur œuvre préférée. Ce choix, sélectionné à l'échelon régional, sera ensuite publié par la Direction des musées de France.

Une exposition itinérante consacrée aux nouveaux musées de France, sur le thème « Dix ans d'architecture dans les musées (1990-1999) » commencera son périple par le Musée du judaïsme (71, rue du Temple, 75003 Paris, tél. : 01-53-01-86-53).

★ Programmes sur Internet (www.culture.fr), sur Minitel (3615 Culture) ou par téléphone (0-800-54-90-27).

C'est au Musée d'Arras, qui ouvre une nouvelle galerie dédiée aux Mays de Notre-Dame, que la ministre de la culture doit les rendre publiques. La première initiative concerne l'accroissement des collections de ces musées territoriaux, puisque ce sont logiquement leurs richesses qui mobilisent les visiteurs. Comme le budget d'acquisition de l'Etat n'est pas extensible et que les grandes institutions parisiennes accaparent trop souvent les achats, la ministre a décidé de reprendre la politique de dépôt systématique d'œuvres émanant des musées centraux en direction des musées territoriaux. Une règle appliquée pendant près d'un siècle et demi, en veilleuse depuis lors.

DES ENVOIS, DES DONS, DES PRÊTS

L'ouverture des nouveaux pôles muséaux en région, ou la rénovation des anciens, s'accompagne désormais de tels envois. Pour l'inauguration du Musée de Nancy, Orsay a dépêché onze œuvres (Maillol, Signac, Maurice Denis) et le Louvre, plus pingre, trois tableaux de seconde catégorie (un Greuze, un Théodore Rousseau et un portrait attribué au Tintoret). Le MNAM a été infiniment plus généreux lors de l'inauguration du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, expédiant un bel ensemble d'Arp, Larionov, Gontcharova, Kupka et Kandinsky. Orsay n'étant pas en reste avec treize œuvres (Sisley, Redon, Valloton, Maillol).

Dons et dations devraient également être réorientés vers la province : le beau portrait de *Berthe Morisot en deuil* sera affecté au Musée des beaux-arts de Lille et la *Vue d'Etretat*, de Monet, ira à Caen. Les points forts des musées régionaux seront confortés par des arrivages parisiens. Doivent en bénéficier dans un premier temps Orléans, Valenciennes, Amiens, Grenoble et Lyon, qui verront leurs ensembles du XVIII[e] siècle renforcés. Enfin, des prêts de moyenne durée (un an) seront consentis par les forteresses de la capitale : *Le Portrait de M[me] Gaudibert*, de Monet, sera visible au Havre, *Les Bergers d'Arcadie*, de Poussin, seront présentés à Lyon, et un Gauguin de Pont-Aven fera le voyage de Quimper. Ces mesures encore timides pourraient déboucher sur une politique plus généreuse de la part des grandes institutions parisiennes, arc-boutées sur leurs trésors, qui, dans bien des cas, dorment loin des regards, dans des réserves inaccessibles. De leur côté, les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) vont être vivement incités par la ministre à multiplier les dépôts de leurs collections historiques dans les musées d'art moderne et contemporain, comme ceux de Bordeaux, Grenoble, Lyon ou Rochechouart.

Pour étoffer l'offre culturelle en province, la direction des musées de France (DMF) vient d'être dotée d'une nouvelle ligne de crédit. Elle est destinée à financer de grandes expositions en région. Les premiers effets de cette politique se manifesteront dans quelques jours au Havre, où doit s'ouvrir le 21 mars une rétrospective Braque. Puis à Nancy, quand sera célébré, le 24 avril, le centenaire de l'école qui est à l'origine de l'Art nouveau en France. A la fin de juin, Antibes (« L'art médecine ») et Quimper (« Impressionnistes et néo-impressionnistes en Bretagne ») bénéficieront des mêmes initiatives.

Augmenter ses collections est louable. Il faut aussi les présenter en bon état, sans nécessairement passer par Paris pour obtenir la restauration d'une œuvre. La déconcentration des crédits de subvention de restauration a été engagée, à titre expérimental en 1998, dans la région Rhône-Alpes. Avec succès, estime Catherine Trautmann. La mesure va être étendue à toutes les régions. La ministre propose donc à ces entités territoriales la constitution de fonds régionaux d'aide à la restauration (FRAR), sur le modèle des fonds régionaux d'acquisition des musées (FRAM) qui fonctionnent à parité avec l'Etat. Les premiers FRAR devraient être inscrits au prochain contrat de plan.

DÉMOCRATIE CULTURELLE

Toujours du côté de la restauration, après la création du Centre de recherche des musées de France, constitué à la fin de 1998, huit nouveaux ateliers de restauration spécialisés sont en cours d'installation dans le pavillon de Flore, au Louvre. Ils permettront de traiter les œuvres de l'ensemble des musées de France. En outre, le réseau des vingt et un ateliers de restauration créés par les collectivités locales va s'enrichir de nouvelles unités, notamment à Marseille.

Il n'était pas possible d'évoquer la culture en région sans aborder son volet social, même si cela se borne trop souvent à une pieuse invocation. Une panoplie de mesures est donc prévue pour inciter les milieux les plus défavorisés à visiter des musées et à se familiariser avec l'art, y compris contemporain. L'air du temps et la démocratie culturelle passent aussi par les nouveaux réseaux multimédias. Les musées de France sont poussés à ouvrir des sites grands publics sur Internet.

Catherine Trautmann devait citer en exemple la création du service L'Histoire par l'image, un site en ligne adapté aux collèges et lycées câblés. Son but est de favoriser l'apprentissage de l'histoire à partir des collections historiques des musées. En dépit des balbutiements de telles initiatives, les taux de consultations sont en constante augmentation, même si les résultats de ces pratiques restent controversés.

Ultime message d'optimisme à la veille de l'ouverture du Printemps des musées, 33 % des Français de plus de quinze ans ont visité un de ces établissements en 1998, contre 30 % il y a huit ans. Pour le jeune Julien Gracq, les musées *« tenaient du sauna et de la géhenne »*, avec des *« hautes salles, vides et endeuillées, tendues de vert sombre »*, des *« verrières à la lumière pluvieuse »*, et un *« éclairage de morgue »*. Ces temps semblent révolus.

E. de R.



RMN

« La Présentation de la Vierge au Temple » (1639-1640), carton de tapisserie de Philippe de Champaigne, en dépôt au Musée d'Arras. 435 × 400.

A Arras, quatorze tableaux géants dans une nouvelle galerie

LE MUSÉE d'Arras a eu beaucoup de malheurs – une bonne partie de ses collections ont disparu lors de bombardements subis au cours de la première guerre mondiale –, mais il n'a pas de problème de place. Le couvent dont il occupe une partie – 6 000 m² – des bâtiments est presque trop grand pour lui. Du coup, sa conservatrice, Annick Notter, en profite pour caser sur ses cimaises les toiles géantes dont le musée a hérité en dédommagement de sa quasi-destruction en 1915. Certaines de ces œuvres, déposées par le Louvre, étaient restées roulées depuis deux siècles. C'est le cas des Mays de Notre-Dame, dont certains occupent désormais une immense galerie d'un beau jaune, réaménagée par l'architecte Olivier Chaslin, avec des moulages Napoléon III remis à neuf et un éclairage zénithal impeccable. Inaugurée par Catherine Trautmann samedi 13 mars, elle s'ouvre au public dimanche 14.

Mais qu'est-ce qu'un May ? Ce sont des tableaux commandés, entre 1630 et 1707, par la corporation des orfèvres parisiens et offerts, chaque 1[er] mai, à Notre-Dame de Paris. Ils étaient disposés dans la nef de la cathédrale. Soixante-seize furent réalisés. Il y en eut jusqu'à quarante-huit exposés en même temps dans l'édifice, ce qui est un exploit, vu leur taille : trois mètres sur quatre. Les chanoines de Notre-Dame en expédièrent discrètement quelques-uns chez des confrères de province. Ces Mays furent dispersés au moment de la Révolution. Treize d'entre eux regagnèrent Notre-Dame après la Restauration, où ils se trouvent encore, dans des chapelles latérales. Certains se perdirent corps et biens. Aujourd'hui, on en recense quarante-cinq. Arras en possède quatorze qui croupirent longtemps, lovés sur leurs rouleaux de bois. Il a fallu les restaurer. Sept d'entre eux ont déjà subi des soins coûteux – 400 000 francs (60 979,6 euros) pièce. La série des Mays a été complétée par des cartons de tapisseries exécutés par Philippe de Champaigne, Sébastien Bourbon, Jean Jouvenet et Jean Restout pour des églises parisiennes.

SUJETS DE LA CONTRE-RÉFORME

Ces sujets religieux (actes des Apôtres, épisodes de la vie de Jésus) sont présentés légèrement inclinés en avant et à une certaine hauteur, ce qui permet de gommer les déformations anatomiques voulues par les artistes. On a ainsi un panorama assez complet de la peinture, parfois bavarde, mais loin d'être toujours académique, du siècle de Louis XIV. Ces grandes compositions ont un lien étroit avec la Contre-Réforme, qui entendait diffuser le message biblique par l'image plutôt que par la lecture, l'approche directe du Livre étant jugée dangereuse. Dans *La Naissance de la Vierge*, Philippe de Champaigne se souvient de sa formation flamande. *La Prédication de saint Jean-Baptiste* est l'occasion pour Parrocel de multiplier les effets d'étoffes à la Rembrandt. Thomas Blanchet baroquise son saint Philippe, aux prises avec un eunuque athlétique. Sébastien Bourbon peint sa *Décollation de saint Protais* dans la foulée de Poussin. Claude Poerson reste fidèle à l'esprit de Raphaël.

L'aménagement de la galerie a coûté 4,5 millions de francs (690 000 euros), l'Etat, la région et la ville se partageant équitablement l'addition. La restauration des toiles (4 millions de francs, soit 609 796 euros) est à la charge, par moitié, de la ville et de l'Etat, aidés par quelques mécènes. Annick Notter rêve d'agrandir encore son pré carré : d'autres toiles géantes dorment toujours. Mais le projet de la municipalité est plus ambitieux. Elle veut transformer ce vaste couvent en centre culturel. A côté du musée et de la médiathèque, on devrait trouver là, après le départ des derniers agents du fisc, une école de musique et un musée archéologique.

E. de R.

★ Musée des Beaux-Arts d'Arras : 22, rue Paul-Doumer, 62 Arras. Tél. : 03 21 71 26 43. Entrée : 20 F (3,04 €).

TROIS QUESTIONS À...

CATHERINE TRAUTMANN

1 **Les grands chantiers parisiens qui se poursuivent freinent-ils les travaux entrepris en province ?**

Pas du tout. L'Espace d'art moderne et contemporain de Toulouse (140 millions de francs) doit être inauguré à l'automne. Les rénovations du Musée d'histoire de Lyon (100 millions de francs), du Musée d'art et d'histoire de Saint-Etienne (40 millions), du Musée du chemin de fer de Mulhouse (80 millions), vont débuter. Le Musée des beaux-arts de Bordeaux attaque la remise en état de sa deuxième aile. Le Musée historique de Bretagne est intégré au « nouvel équipement culturel » de Rennes. Les Musées Fenaille à Rodez, Toulouse-Lautrec à Albi, et Matisse au Cateau poursuivent leur remise à neuf. Chaque fois, l'Etat assure entre un gros tiers et un quart du financement de ces travaux.

2 **Les musées de sociétés ne restent-ils pas les mal-aimés du ministère de la culture ?**

Ils sont essentiels pour la compréhension de nos sociétés mouvantes. La notion de travail a évolué, les cultures se sont déplacées, brassées. Ces musées sont des points d'ancrage indispensables pour le public. Ils doivent donc jouer un rôle important dans le maillage du territoire à condition de mieux coopérer entre eux, de fonctionner en réseaux. Nous venons de signer des conventions avec la Fédération des écomusées et des musées de société pour, notamment, renforcer leur encadrement scientifique et la coopération entre des institutions qui dépendent souvent de ministères différents.

3 **Le sort des Galeries nationales du Grand Palais est-il remis en cause par le retard des travaux ?**

Ces travaux sont suspendus à un problème juridico-technique en passe d'être résolu. Ils doivent durer quatre ans. Un premier financement de 370 millions est déjà acquis. Il faudra ensuite prendre un parti pour l'aménagement intérieur du bâtiment ; mais quel qu'il soit, les Galeries nationales et le Palais de la découverte y trouveront leur place.

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

Les nerfs à vif d'Arielle et de Dominique A

La nouvelle vague de la chanson française en deux albums et deux tempéraments : fragilité élégante et autoflagellation gratuite

ARIELLE est une artiste. La condition, en matière de musique de variétés, n'est pas si commune. Femme sans étiquette imposable, cette enfant du rock (tendance Patti Smith) et de la chanson française classique (entre Barbara et la Françoise Hardy des années 90) possède les atouts rares de la sensibilité universelle. Elle transmet cette alchimie de force têtue et de fragilité à fleur de nerfs, qui laisse l'amateur en plein suspense : craquera, craquera pas, gagnera, gagnera pas ? *Mortelle*, troisième album de cette chanteuse qui fut d'abord mannequin avant de se lancer dans l'exploration des nuances d'une voix vibrante, plie avec l'élégance du roseau mais ne casse pas. Certes, il y a de l'ennui dans *Mortelle*. De longs hivers où il ne fait ni chaud ni froid. La vie courante en France en 1999 n'est pas si facile à alimenter en rebondissements et *Mortelle* en prend des langueurs dispensables (*Le Silence*, *Les Chamans*, *Petit homme*, invitation sans fracas à la virilité assumée). Mais le tempérament gagne la partie.

Le tempérament d'Arielle est à la mesure de la photo de pochette : on la voit nue, maigre, à moitié enfouie dans la neige. L'auteur de *Toute une vie à une*, chanson phare de l'album précédent qui n'a peut-être pas eu le succès mérité, récidive avec des textes à double tranchant : *« Pour briser la glace folie incendiaire, le temps je le passe aux caniculaires »* (*Les Bains brûlants*). *Mortelle* est l'album d'une femme qui s'impose en femme. *Ann Igard* (la dernière qui fut pendue en Angleterre pour sorcellerie), mélodie facile à chanter, est un constat musicalement optimiste de la noirceur des traitements infligés aux femmes à travers l'histoire : *« A la mémoire des malheureuses, fusillées déchues oubliées, qui gisent dans leurs vomissures, qui meurent de leurs blessures, tous ces délires de réussites et de consécration sociale, c'est ainsi que les hommes méditent. Maudits seront les bourreaux. »* Arielle peut faire peur aux hommes a-féminins, elle a en elle de l'Esmeralda, la Gitane de *Notre-Dame de Paris* chantée par la France de 1999, cause des tourments amoureux d'un chevalier, d'un poète et d'un archidiacre, elle a de la sorcière, en bref, beaucoup de cet éternel féminin qui fait fuir les couards aux gros bras. Arielle est pourtant fondamentalement androgyne.

Pour servir cette voix sombre, tendue, Mathieu Ballet, ex-Oui-Oui, compositeur, arrangeur, joue ici des machines comme dans *Fantaisie militaire*, d'Alain Bashung. Même climat onirique, même rigueur de fond. Ignatus, ex-Objet, n'est pas en reste. Au rayon anglo-saxon, Arielle est allée chercher Ian Caple, le mixeur des Tindersticks, Steve Nieve, pianiste d'Elvis Costello, Angelo Brushini, guitariste chez Massive Attack. Elle a aussi puisé dans la tradition cap-verdienne, embauché le superbe Bau, chef d'orchestre de Cesaria Evora, pour *Je tourne à tous les vents*, une petite morna que l'on croirait ratée *a priori* (nulle larme, nul vague à l'âme lusophone) mais qui pénètre en profondeur dans chaque pore d'oreille.

SAMPLES MANIACO-DÉPRESSIFS

Arielle a chanté Dominique A en scène. Ils ont en commun une sorte de grâce sérieuse, celle des enfants sensibles et bûcheurs. Mais là où Arielle s'essaie à un genre où la mélodie a ses droits à l'existence, où tout est limitrophe, Dominique A plonge dans l'autoflagellation gratuite, imprimant des distorsions de guitares à des mots certes durs et pertinents, mais dits au hâchoir. Les guitares saturées des musiciens de New York, tels Arto Lindsay ou Elliott Sharp, ont leur raison d'être, le bruit, l'urbanité, la violence. Les justes revendications antigrisaille, antidémission familiale de Dominique A, qui est allé se perdre entre Manhattan et Brooklyn pour enregistrer *Remué*, ne supportent pas ces tensions subites qu'aucun velours ne vient prolonger. Ces déchirements sont ici surajoutés à des percussions angulaires (très répétitives) et à des samples à tendance maniaco-dépressives. Pour le quatrième album de Dominique A, on n'attendait pas de légèreté, ni de compromission. De la distance sans doute, une envie singulière d'échapper aux chemins balisés. Un souci de communication, pour le moins.


VALÉRIE MATHILDE

Arielle : entre Patti Smith et Françoise Hardy.

Mais *Remué* est un disque sourd. L'auteur du *Twenty Two Bar* (succès précédent) est ici noyé dans un brassage sonore donnant l'impression peu agréable de marcher sur des tessons de bouteille. Dominique A en oublie l'art du chant, sauf exception (*Le Détour*).

Faudrait-il dès lors camoufler ce ton trop sérieux, presque prétentieux, faussement dénudé sous l'appellation d'« expérimental » ? *Remué* commence bien, avec *Comment certains vivent*, une critique acerbe (en forme de chanson) du perdant ambulant, badaud des temps de chômage soumis, du quotidien obligatoire (*« Oh comment certains vivent... Comment veux-tu les suivre ? Ils arrosent les plantes qui viennent de boire la pluie, mangent dans la seule assiette qui n'était pas lavée »*). On se régalera encore des mots de *Pères*, figures vides, avant d'aborder des tunnels de récitatif et de raideurs musicales, jusqu'à l'irritation (*Ma vieille tête*).

Véronique Mortaigne

★ Arielle, *Mortelle*, 1 CD Island 524634-2.
★ Dominique A, *Remué*, 1 CD Lithium 72438 4714 32. Distribué par Labels/Virgin.

DÉPÊCHES

■ **INTERNET :** la société de vente de CD sur Internet Boxman vient d'ouvrir un site français sur le modèle de ceux que cette compagnie, financée par des investisseurs européens et des artistes, a implantés sur les territoires scandinaves depuis 1997. Le site, intitulé www.boxman.fr, devrait permettre aux internautes français d'avoir accès à plus de 250 000 références phonographiques à des prix annoncés comme compétitifs (la structure n'ayant pas besoin de boutiques), avec un mode de paiement sécurisé. Boxman, premier « cyberdisquaire » européen, prévoit l'ouverture de sites en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

■ **CLASSIQUE : les éditions allemandes Hännsler ont commencé la publication de l'intégrale de l'œuvre de Johann Sebastian Bach** célébrant le 250e anniversaire de la mort du compositeur. Trente disques compacts, sur les 160 que comprendra cette collection, sont déjà en vente chez les disquaires. http://www.haenssler-de. E-mail : info@haenssler.

■ **ROCK : un double album, *Jimi Hendrix : Live at the Fillmore East*,** est publié, chez Universal/PolyGram, par Expérience Hendrix, la société fondée par les ayants droit du guitariste américain pour exploiter l'immense catalogue d'enregistrements qu'il a laissés. Ces prises proviennent des shows qu'Hendrix donna le 31 décembre 1969 et le 1er janvier 1970 au Fillmore East de New York, à la tête du Band Of Gypsys, trio au destin éphémère (il donna cinq concerts au cours de sa brève existence), qui associait le musicien au batteur Buddy Miles et au bassiste Billy Cox (un ancien camarade de régiment avec lequel il avait servi au Vietnam).

SÉLECTION DISQUES

ANTONIO VIVALDI
Concertos pour violoncelle, cordes et basse continue
Rolf Dieltiens (violoncelle/violoncelle piccolo), Ensemble Explorations

L'ensemble n'a pas quatre ans et a déjà à son actif un courageux programme Auguste Franchomme (1808-1884) chez le même éditeur. Mais si la confrontation est plus rude quand on aborde Vivaldi – rappelons, sans inutile hiérarchie, Anner Bylsma, Christophe Coin ou l'exubérance du Giardino Armonico ou de Europa galante –, constatons que ce nouveau disque est enthousiasmant. La virtuosité discrète, la ductilité et l'intelligence des phrasés, l'engagement rythmique, rien ne cède au souci constant de l'harmonie entre les huit instrumentistes qui posent sur ces sept concertos célèbres un regard dépris de toute référence encombrante.

Philippe-Jean Catinchi

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 90 1655.

VARIACIONES DEL FANDANGO ESPANOL
Œuvres de Soler, Albero, Gallès, Ferrer, Boccherini, Lopez
Andreas Staier (clavecin)

La perspective des deux cent cinquante ans de la mort de Jean-Sébastien Bach mobilise bien sûr Andreas Staier, qui a récemment proposé un programme somptueux de transcriptions pour clavecin (1 CD Teldec 3984-21461-2). Mais le claveciniste offre aujourd'hui un décapant – et très largement inédit – voyage en Espagne sous le signe du fandango, cette danse de couple presque lascive qui exclut le contact des corps. Lumière et éclat, brusquerie stupéfiante et fougue maîtrisée, ce parcours dont on retiendra, outre les *recercatas* de Sebastián de Albero, les *Variaciones* de Félix Máximo López (1742-1821) récemment exhumées par Staier lui-même, est une invitation sensuelle et brillante, sans didactisme. Une fête éblouissante que la participation de Christine Schornsheim au *Fandango* de Boccherini, transcrit du *finale* de son *Quintette en ré*, pimente autant que l'intervention des castagnettes initialement dévolues au violoncelliste. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Teldec « Das Alte Werk » 3984-21468-2.

ROMAN HAUBENSTOCK-RAMATI
Graphic Music
Eberhard Blum (flûte, voix), Iven Hausmann (trombone), Jan Williams (percussions).

Polonais installé en Autriche à la fin des années 50, Roman Haubenstock-Ramati (1919-1994) est considéré – au même titre que John Cage, Earle Brown ou Sylvano Bussotti – comme un pionnier de la *« notation graphique »*, tendance aux allures de lapalissade (toute musique couchée sur le papier procède forcément d'une notation graphique !) qui a fait la part belle au phénomène de l'interprétation au moment où le sérialisme intégral tendait à le réduire à la portion congrue. Certaines partitions de Haubenstock-Ramati, qui ont été jadis exposées comme des œuvres d'art plastique, sont reproduites dans la notice du présent CD enregistré par des spécialistes de la re-création (tels que le flûtiste Eberhartd Blum) mais elles ne sont pas d'un grand secours pour apprécier les réalisations sonores, y compris lorsque l'on a droit à deux versions d'une même page. Séquences primitivistes à connotation rituelle, les différentes plages du parcours s'articulent autour de puissants silences dont on ne sait s'il faut attribuer le mérite dramatique au compositeur ou aux interprètes.

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Hat (Now) ART 101. Distribué par Harmonia Mundi.

DONAUESCHINGER MUSIKTAGE 1997
Œuvres d'Ablinger, Beuger, Boulez, Freiler, Fomina, Kagel, Ligeti, Mason, Pauset, Rzewski, Stahnke et Steinke

Cet aperçu de la soixante-seizième édition du Festival de Donaueschingen peut s'enorgueillir de premières discographiques d'importance avec l'enregistrement (lors de la création) d'*Anthèmes* pour violon solo (Hae Sun Kang) et électronique, de Pierre Boulez et de la *16e Etude* pour piano (Irina Kataeva), de György Ligeti. Toutefois, l'intérêt du coffret réside principalement dans la révélation de jeunes compositeurs encore inconnus de ce côté-ci du Rhin. C'est le cas de l'Allemand Manfred Stahnke (né en 1951) qui captive avec *Trace des sorciers*, matière hybride (où se rencontrent Moyen Age et informatique, musique classique et *pop music*) traitée par un esprit qui ne se contente pas d'une facile équivoque de passage. Autre personnalité qui ressort du lot, l'Argentine Silvia Fomina (née en 1962) parvient, dans *Auguri Aquae*, à une étonnante transmutation des voix et des instruments. *P. Ge.*

★ 1 coffret de 3 CD Col Legno WWE 20026. Distribué par Abeille.

STAN GETZ/EDDIE SAUTER
Music From the Soundtrack of Mickey One

En 1961, le compositeur, chef d'orchestre et arrangeur Eddie Sauter écrit pour Stan Getz une partition avec violons et orchestre de jazz, *Focus*. Un écrin de luxe, presque expérimental, pour les improvisations du saxophoniste. En 1965, le duo Sauter-Getz se reforme pour la musique du film d'Arthur Penn, *Mickey One*, avec Warren Beaty. Sauter se surpasse. Le scénario – joueur paranoïaque, poursuites dans les rues humides, blonde trouble et malfrats inquiétants – lui permet de jouer avec une tension expressionniste et de détourner des codes musicaux (fanfare d'enterrement, valses et polkas, envolées hollywoodiennes...). Les violons sont toujours là, Clark Terry est à la trompette, Richard Davis à la contrebasse, Mel Lewis à la batterie avec les musiciens réguliers de l'orchestre d'Eddie Sauter et Bill Finegan. Et Getz, sous toutes les coutures, dans le velouté et la douceur, dans la rage et l'invention. On entend ici la partition complète, des prises isolées de saxophone et ce que le film a conservé de la musique, moins de vingt minutes, soit la moitié de ce chef-d'œuvre hanté et flamboyant.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Verve 531 232-2. Distribué par Polygram.

NINA SIMONE
Ne me quitte pas

Compilation presque trop bien faite. Les *I Put a Spell on You*, *Tell Me More*, *Don't Explain*, *Ne me quitte pas*, *Trouble in My Mind*, *Nobody Knows*, un *Strange Fruit* minimalement soutenu au piano ou orchestré en grand, défilent comme s'il était facile de chanter quand on est femme. Femme noire. Femme poursuivie. Femme compliquée. C'est drôle d'être le contemporain de Nina Simone et de ne pas deviner, savoir, éprouver ce qu'est être le contemporain de Bessie, de Billie, d'Abbey, à travers elle. Superbe texte d'accompagnement de Paul Benkimoun : personne n'aura désormais d'excuse. A propos ou hors de propos, il n'importe, Brel est inchantable quand ce n'est pas Brel qui chante (et quelquefois, passons...). Nina Simone a donné une version historique de *Ne me quitte pas* en français dont le seul équivalent qui reste buvable – parce que, tout de même, il faut en lamper la misère jusqu'au bout –, c'est évidemment la version princeps de Brel et celle de Toots Thielemans à l'harmonica – mais c'est une autre histoire. Résumé : compilation indispensable à ceux qui n'ont pas vu passer Nina Simone, Eunice Kathleen Waymon, née le 21 février 1933 à Tyron (Caroline du Nord, essayer d'imaginer la Caroline du Nord en 1933, impossible), indispensable aussi à ceux qui l'ont laissé passer sans en retenir un air.

Francis Marmande

★ 1 CD Verve 538 848-2.

WILCO
Summer Teeth

Une apparence trop sagement américaine a fait méconnaître, en France, ce groupe précieux. Musclé par les guitares, enraciné dans le patrimoine des musiques fondatrices – folk, country, blues –, leur rock se révélait pourtant suffisamment personnel et inspiré pour faire de *Being There*, leur précédent (double) album, un des grands disques de 1997. Après une collaboration réussie avec le barde militant anglais Billy Bragg, pour l'album *Mermaid Avenue* consacré à des chansons inédites de Woody Guthrie, Wilco a choisi d'aérer son classicisme d'excentricité pop. Préférant l'acoustique à l'électricité, le groupe repeint son intérieur rustique d'arrangements pimpants, de trouvailles qui doivent plus, cette fois, à Brian Wilson, Randy Newman, Harry Nilsson et aux Beatles qu'au Band et aux Rolling Stones. Jeff Tweedy, *songwriter* en chef, aurait pu se faire piéger par l'exercice de style. Mais il a pris soin de conserver les aspérités du groupe, une voix tendrement éraillée, la nonchalance et les fêlures qui rendent d'autant plus touchante la brillance mélodique de *She's a Jar*, *A Shot in the Arm*, *We're Just Friends* ou *I'm Always in Love*, et font de *Summer Teeth* un disque de chevet.

Stéphane Davet

★ 1 CD Reprise 9362-47282-2. Distribué par WEA.

KULA SHAKER
Peasants, Pigs & Astronauts

Quelques dérapages auraient pu déloger Crispian Mills de son nuage mystique. En 1997, en plein succès du premier album de Kula Shaker – *K*, concentré de passéisme psychédélique –, son leader s'était risqué à disserter sur les pouvoirs occultes des nazis et de leurs svastikas... L'inspiration du jeune homme continue de s'égarer entre Katmandou et le Londres – ou San Francisco – de la fin des années 60. Epaulé par le producteur vétéran Bob Ezrin (fameux collaborateur de Pink Floyd, Alice Cooper, Lou Reed, Kiss...), Kula Shaker revisite l'une des périodes critiques de l'histoire du rock, le moment où l'énergie créative mute en prétention progressiste, à l'aube des années 70. Crispian Mills croit enregistrer des disques avec Cream ou Traffic, il n'accouche que des pires chutes de studio du Jefferson Airplane. Mantras hindouisants, chant hippie, *trip* d'orgue acide, solos de guitare embaumés dans le patchouli, spiritualité de bazar... deux singles pas malhabiles – *Mystical Machine Gun*, *Sound of Drums* – ne sauvent pas cette musique du ridicule.

S. D.

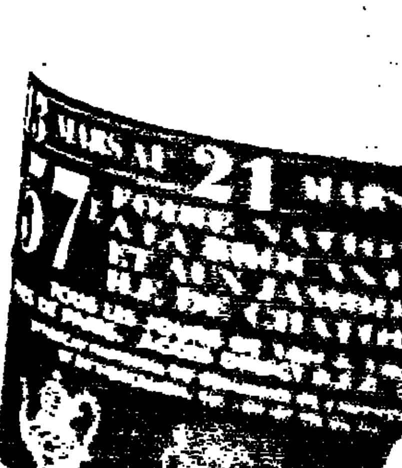
★ 1 CD Columbia 491661-2. Distribué par Sony.

WARDA
Nagham El Hawa

Prélude à la sortie imminente chez Virgin d'une série d'albums des grands noms de la musique arabe (provenant du catalogue d'EMI Music Arabia, basé à Dubaï), voici une compilation intelligente de l'une des dernières divas de la chanson orientale. Intelligente parce qu'elle présente deux périodes de la chanteuse. Les compositions modernes, rapprochant le style classique et la *jeel*, le courant « dance » de la musique égyptienne actuelle, mais aussi les chansons longues, qu'elle interpréta au cours des années 70, dans la continuité d'Oum Kalsoum. Née en France, d'un père algérien et d'une mère libanaise, Warda s'installe avec sa famille au Caire en 1959. Elle y travaille notamment avec le compositeur Mohamed Abdel Wahab, l'un des grands novateurs de la chanson arabe. Perpétuant la tradition égyptienne des mélodies ornementées et des orchestres à cordes, Warda se fait d'abord connaître par ses chansons militantes à la gloire de l'indépendance de son pays, l'Algérie. Puis elle se constitue un copieux répertoire de chansons d'amour, comme celles retenues ici, choisies parmi celles qui font battre le cœur de ses millions d'admirateurs.

Patrick Labesse

★ 2 CD Virgin 8471322.



L'Itinéraire s'engage sur la voie du XXIe siècle musical

Une création ludique et captivante, « La Diagonale du Martin-Pêcheur », du Belge Frédéric Verrières, s'est imposée parmi les œuvres données à l'Ircam par l'ensemble fondé en 1974

FRANÇOIS PARIS : *Tic-tac Parc* ; GIACINTO SCELSI : *Kya* ; FAUSTO ROMITELLI : *Professor Bad Trip, Lesson II* (création) ; FRÉDÉRIC VERRIÈRES : *La Diagonale du Martin-Pêcheur* (création). Aude Richard (clarinette), Ensemble Itinéraire, Patrick Davin (direction). Ircam, le 10 mars.

Vingt-cinq ans après sa fondation par les pionniers de la musique spectrale, l'Ensemble Itinéraire s'est engagé en 1998 au service d'une nouvelle cause, commune à des compositeurs français, italiens et belges. Pressentie comme une amorce de la musique du XXIe siècle, cette convergence de préoccupations créatrices fait l'objet d'une série de concerts dont celui donné à l'Ircam a permis de bien saisir l'esprit. Les œuvres défendues aujourd'hui par l'Itinéraire prennent toujours comme point de départ la spécificité du phénomène sonore mais ne se développent pas comme celles des générations spectrales (années 70 puis 80) selon un processus stylistique homogène.

Le début de *Tic-tac Parc*, de François Paris (né en 1961), présente ainsi des éléments musicaux qui foisonnent mais ne fusionnent pas. L'expression, jugée alors hâtive et superficielle, se met peu à peu à musarder dans des contrées plus riches en teneur rythmique (notes pulsées) ou harmonique (usage de micro-intervalles) pour finalement conférer à ce sextuor très rhapsodique la qualité d'un voyage d'agrément.

Le vagabondage constitue aussi la marque de *Kya*, triptyque pour clarinette et ensemble de Giacinto Scelsi, aristocrate romain dont la production très controversée exerça une grande influence sur des « spectraux » tels que Gérard Grisey, avec lequel François Paris a étudié. Tout en méandres librement renouvelés, le flux de *Kya* s'anime et s'immobilise selon un rituel assez naïf qui n'offre pas de grande séduction. La leçon du mystique Scelsi invitant à privilégier l'aspect physique du son a peut-être été entendue par son compatriote Fausto Romitelli (né en 1963). Mais de très loin alors, car ce dernier cherche à l'appliquer avec des manières de rocker !

SENSATION D'UN VOL

Professor Bad Trip : Lesson II s'inspire de textes d'Henri Michaux traitant de drogues hallucinogènes. L'œuvre s'apparente donc à un délire alternant sensations planantes et éclatements hystériques dans une perspective musicale qui évoque les Doors (Romitelli a d'ailleurs composé une pièce à partir de poèmes de Jim Morrison) et Pink Floyd. Globalement informelle, cette pièce pour dix instruments se raccroche à deux cadences de basse électrique ingénument « savonnée » pour produire quelque effet soutenu et déchirer les voiles fantomatiques de textures instrumentales au chromatisme kitsch. L'hybridation, pour être réussie, exige au moins autant de goût que de savoir-faire.

Le Belge Frédéric Verrières (né en 1968) ne semble manquer ni de l'un ni de l'autre. *La Diagonale du Martin-Pêcheur* relie trois pianos (droit, à queue, synthétique) disposés sur scène et sur un côté de la salle pour procurer à l'auditeur, avec le concours d'instruments acoustiques (clarinette, trombone, percussions) et électroniques (deux claviers), la sensation d'un vol. De son origine aux allures d'ingénieux carillon (un *mi* qui se propage avec des dilatations scelsiennes) à son aboutissement plutôt osé (trois notes ponctuant l'enregistrement en voix off du *Martin-Pêcheur*, quatrième volet des *Histoires naturelles* de Maurice Ravel), cette œuvre ludique ne cesse de captiver. Perturbée par un grésillement parasitaire des haut-parleurs en fin de parcours, la création de *La Diagonale du Martin-Pêcheur* a nécessité deux exécutions entre lesquelles on a pu noter que le Belge Patrick Davin, le nouveau chef permanent de l'Itinéraire, savait « tenir » le public aussi bien verbalement que musicalement.

Pierre Gervasoni

INSTANTANÉ

PETIT THÉÂTRE MÉTAPHYSIQUE

Une isba monumentale enfoncée dans une dent creuse du quai de la Loire à Paris. Dans l'entrée, des tables dispensent les substances apéritives propres à donner l'élan nécessaire pour s'engager dans un labyrinthe de rideaux noirs. Au débouché, les spectateurs se retrouvent le nez collé à un grillage fin, dans la position d'insectes piégés par la lumière qui émane d'une bibliothèque où sont alignées une quarantaine de chaises face à un bureau. Le silence, traversé par les vibrations métropolitaines, souterraines, terrestres et aéronautiques, est bientôt brisé par le bruit, terrible, de la chute régulière d'une goutte d'eau. D'une excroissance de tissu émerge un nez, puisant l'air, entre deux fumigations mentales.

Un globe terrestre à main gauche, le « *documentaliste* » a l'apparence d'un savant de convention, légèrement hébété. Il est question de création du monde, d'un fil insaisissable entre la vie et la mort, de lointaines généalogies. De sages vieillards barbichus, hauts comme le doigt, surgissent de tiroirs secrets comme pour tenter de comprendre les affres du solitaire. Leurs silhouettes envoûtantes et envoûteuses, de plus en plus petites, jusqu'à n'être plus que de simples dominos, portent le cauchemar du *minuscule* vers la perfection. Des mains apparaissent, brandissant billes, boules, balles, dans une physique amusante du globe, qui passe, avec les marionnettes, à la métaphysique, inquiétante comme les peintures des Carra ou De Chirico. *Mains coupées, multipliées*, bien réelles, dégainées comme un fer seront remisées dans une caresse de velours pour clore la visite, indispensable, du précieux cabinet de curiosités ouvert par François Tomsu et Ezéchiel Garcia-Romeu.

Jean-Louis Perrier

★ Aberrations du documentaliste, de François Tomsu et Ezéchiel Garcia-Romeu. Avec Jacques Fornier. Odéon-La Cabane, 36, quai de la Loire, Paris 19e. Mo Jaurès. A 19 h et 20 h 30, les vendredi 12 et lundi 15 mars ; à 16 h 30, 19 h et 20 h 30, *le samedi 13 ; à 15 h, 16 h 30 et* 19 h, le dimanche 14 ; à 15 h et 19 h, le mardi 16. Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F. (4,57 €). Durée : 1 heure.

Le sport en détouré d'Hélène Cathala et Fabrice Ramalingom

OUI, d'Hélène Cathala et Fabrice Ramalingom (chorégraphie). Francine Ferrer (musique). Maryse Gautier (lumières). Christine Le Moigne (scénographie). Laurence Alquier (costumes). THÉÂTRE JEAN-VILAR, Vitry-sur-Seine, du 12 au 15 mars, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-86-70-70. De 65 F (9,7 €) à 40 F (6 €).

« Oui » : locution qui file droit au but sans qu'on ait le temps de la retenir. *Oui* : titre énigmatique de la *nouvelle pièce d'*Hélène Cathala et Fabrice Ramalingom. Il répond à quoi ? Au sport, thème imposé par Michel Caserta qui a fondé et dirige depuis vingt ans la Biennale de danse en Val-de-Marne.

La dixième édition s'élance vers le siècle prochain, calée dans des starting-blocks. Les karatékas dopent l'inspiration de Luc Petton dans *Polemo*, les voltigeurs du cirque exaltent l'Australienne Meryl Tankard, ex-danseuse chez Pina Bausch, qui dressera un chapiteau pour *Possessed*.

Hélène Cathala et Fabrice Ramalingom se posent eux sur une scène sereine comme un carré. Ils y convertissent le geste du sportif – lanceur de javelot, basketteur... – en mouvements stylisés contaminés par un humour discret. Les lutteurs s'entrechoquent le ventre comme des coqs en lutte ; les marathoniens *enroulent des huit nonchalants* ; les plongeurs roulent sur des poufs. Ce mobilier en mousse remplace les tremplins, les haies.

Mais qu'il s'agisse de ping-pong ou de boxe, tout est détouré en pointillé. Les sports se surimpressionnent dans un fondu-enchaîné. Les exploits, qui n'en sont pas, renvoient le rituel sportif à cette « gonflette » que les six danseurs moquent gentiment. Jusqu'aux pom-pom girls qui raidissent la jambe sur une ritournelle de fanfare sournoisement dépressive. Le développement du thème est parfaitement quadrillé. Presque trop. On rêve qu'Hélène Cathala et Fabrice Ramalingom se débrident. La deuxième mi-temps, en compilant plus librement le scénario de la première, rassure. La poésie fugace de leur gestuelle s'envole alors tout simplement pour le plaisir de la danse.

Cette tendance à appuyer la lisibilité du propos empêchait aussi *Précipité* (une création de 1997) *de... précipiter au sens chimique* du terme. Tirant des bords entre rigueur militaire et joyeuse pagaille, de charmants petits soldats en Babygro multicolores tricotent des rangs pour envoyer soudain valdinguer leurs manières un peu raides. Sur des coulées d'accordéon, place alors aux gambades, puis à un duo vaporeux. On y retrouve alors la plénitude de corps enveloppés dans un mouvement caressant. Formés chez Dominique *Bagouet, Hélène Cathala et Fabrice* Ramalingom ont reçu cette grâce d'habiter la danse comme une maison. La Biennale du Val-de-Marne rendra d'ailleurs hommage les 16 et 17 mars à l'élégance vive du chorégraphe mort le 9 décembre 1992.

Rosita Boisseau

★ Prochains spectacles : *Polemo*, de Luc Petton, les 12 et 13 mars, à Villejuif. Hommage à Bagouet : *Bien fait, pour vous*, par les Carnets Bagouet, les 16 et 17 mars, à Vitry-sur-Seine ; *Jours étranges*, par le Dance Theatre of Ireland, les 18 et 19 mars, à Rungis. Tél. : 01-46-86-17-61. E-mail : biennal.danse@wanadoo.fr

SORTIR

PARIS

Quatuor Arpeggione
Schumann : *Quatuors à cordes op. 41, Quintette pour piano et cordes op. 44*. Jean-Philippe Collard (piano).
Ils sont curieux, créent de la musique d'aujourd'hui. Les archets du Quatuor Arpeggione fêtent leurs dix ans. On jugera de leur santé dans les *Quatuors* de Schumann et avec le *Quintette* du même, avec Jean-Philippe Collard.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 40 F à 300 F.

Manuel Rocheman
Le lendemain de son prix Django6Reinhardt de l'Académie du jazz, Manuel Rocheman a joué au New Morning avec le trio de son disque (George Mraz à la basse, Al Foster à la batterie). Ce concert est d'assez loin le plus beau, le plus musical, le moins racoleur des trios de piano de l'année 1998. Autant dire que toute occasion de revoir Manuel Rocheman en petit comité est un événement.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 12 et 13, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Carmen Linares
Une voix, profonde, expressive, dans le drame et la joie mêlés, celle de Carmen Linares, née dans la province de Jaén, en Andalousie, l'une des personnalités les plus touchantes du flamenco. Elle a choisi un programme de chansons populaires ramenées par Federico Garcia Lorca. En sa compagnie, un orchestre de six musiciens (deux guitares, contrebasse, percussion, violon et flûte).
Trianon, 80, bd Rochechouart, 18e. Mo Anvers. Les 12 et 13 mars, à 21 heures ; le 14, à 16 heures. Tél. : 01-44-92-78-04.

MAUBEUGE

Via 99
Théâtre, danse, concerts, performances et expositions, le festival Via 99 demeure fidèle à son exploration du contemporain sous les angles les plus divers. Ouverture, le 12 mars de la treizième édition, avec *L'Opéra des gueux*, projeté dans les bas-fonds d'aujourd'hui et *Faust et Hélène*, création du jeune metteur en scène russe Ivan Popovski. Suivront les marionnettes britanniques de Faulty Optic, le théâtre new-yorkais avec *Jet Lag*, ou les danseurs de Kubilaï Khan Investigations. Sommet prévu les 19 et 20 mars avec la première française de *Donna del mare*, de Bob Wilson, avec Dominique Sanda et Philippine Leroy-Beaulieu.
Via 99, festival international, Maubeuge. Du 12 au 23 mars. Tél. : 03-27-65-65-40. 70 F à 150 F.

GUIDE

REPRISES

Allons donc, papa !
de Vincente Minnelli.
Américain, 1951, noir et blanc (1 h 21).
Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e. Tél. : 01-43-54-42-34.

Lolita
de Stanley Kubrick. Britannique, *1962, noir et blanc (2 h 35).*
Action Ecoles, 5e. Tél. : 01-43-29-79-89.

Les Mains qui tuent
de Robert Siodmak. Américain, 1944, noir et blanc (1 h 27).
Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e. Tél. : 01-43-54-51-60.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et regions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

SÉANCE SPÉCIALE

Les Enfants de cinéma
Le Forum des images (ex-Vidéothèque de Paris) reçoit, un après-midi par mois, l'association Les Enfants de cinéma. Elle organise ainsi, le samedi 13 mars, une projection destinée au jeune public (à partir de 8 ans) de *Gosses de Tokyo*, réalisé en 1932 par Yasujiro Ozu. Cette projection sera suivie d'un goûter-débat avec les enfants.
Forum des images (ex-Vidéotheque de Paris, Forum des Halles, porte Saint-Eustache. Tél. : 01-44-76-62-00. Le 13 mars, à 14 h 30. 50 F pour un enfant et un adulte, 15 F par enfant supplémentaire.

FESTIVALS CINÉMA

L'Enfant et le 7e Art
La sixième édition du festival itinérant L'Enfant et le 7e Art, parrainée par Jeanne Moreau, investit jusqu'au 9 avril dix villes de Seine-et-Marne. La *thématique, cette année, s'articule* autour des relations entre les générations à travers des films en provenance de Russie, de Chine, du Burkina-Faso, du Canada et d'ailleurs. De très beaux courts-métrages d'animation destinés aux plus petits (dès 3 ans) figurent également dans la programmation du festival. L'Enfant et le 7e Art se rendra dans l'Essonne du 7 au 16 avril et dans le Loiret du 19 avril au 19 juin, avec des cinémobiles.
Aux quatre coins de l'enfance, 81, avenue de Fontainebleau, 77 Saint-Fargeau-Ponthierry. Tél. : 01-60-65-70-50. Enfants : 18 F ; adultes : 28 F.

Festival international de films de femmes
L'accent, dans la programmation du 21e Festival international de films de femmes de Créteil, est mis cette année sur le cinéma océanien, avec quarante et un films australiens et néo-zélandais. Le festival organise également une rétrospective intégrale de l'œuvre de Jane Campion. Dans le cadre de la compétition internationale, cinquante films inédits, parmi lesquels six longs-métrages de fiction, seront projetés à Créteil. Le festival rend également hommage à Jeanne Moreau avec, entre autres, *Eva*, de Joseph Losey, *La Baie des anges*, de Jacques Demy, *Le Journal d'une femme de chambre*, de Luis Buñuel, et *Falstaff*, d'Orson Welles.
Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du 12 au 21 mars. Tél. : 01-49-80-38-98.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Casa de Bernarda Alba
de Federico Garcia Lorca, mise en scène de Jean-Luc Paliès, avec Nathalie Adam, Sarah Bensoussan, Laura Diez Del Corral, Claudine Fievet, Léonor Galindo-Frot, Christine Liétot, Axel Petersen, Mariana Araoz et Rosa Ruiz.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. Mo Pelleport. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 1 h 40. 90 F et 140 F.

Quatuor Mosaïques
Mozart : *Quatuors à cordes KV 387 et KV 464, Duo pour violon et alto KV 424.*
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 13, à 16 h 30. Tél.: 01-44-84-44-84. 80 F.

Quatuor Prazak
Haydn : *Quatuor à cordes op. 76 no 2 « Les Quintes »*. Zemlinsky : *Quatuor à* cordes op. 4. Smetana : *Quatuor à cordes no 2 « Inachevé ».*
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Mo Châtelet. Le 13, à 17 heures. Tél, : 01-42-74-22-77. 95 F.

Compagnie la Camionetta
Hélène Cathala. Fabrice Ramalingom : *Oui.*
Vitry (94). Théâtre Jean-Vilar, 9, avenue Youri-Gagarine. Les 12 et 13, à 21 heures. Tél. : 01-55-53-10-60. 40 F.

Magga Stina, Eszter Balint, Meira Asher
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, 9e. Mo Pigalle. Le 12, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 100 F à 120 F.

Bédouins d'Abu Dhabi
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5e. Mo Jussieu. Les 12 et 13, à 20 h 30. Tél. : 01-45-44-72-30. 100 F.
Jusqu'au 11 avril.

LAGARDERE

FORTE CROISSANCE DU RÉSULTAT NET

Le Conseil de Surveillance, réuni le 10 mars 1999, a examiné les comptes de l'exercice 1998 présentés par MM. Jean-Luc LAGARDÈRE, gérant, Philippe CAMUS et Arnaud LAGARDÈRE, co-gérants.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 70.1 milliards de francs (10,7 Md€) contre 65,9 milliards de francs (10,04 Md€) en 1997, en hausse de 6,4 %

A périmètre et taux de change constants, les chiffres d'affaires des pôles Hautes Technologies, Automobile et Communication-Médias croissent respectivement de 1,2 %, 4,9 % et 4,9 %, contribuant à une progression d'ensemble de 3,7 %.

Compte tenu de sa politique de gestion du change, le cours du dollar des activités du groupe LAGARDÈRE ressort à 5.90 F en moyenne sur l'exercice 1998.

CROISSANCE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation augmente de 5.9 % pour s'établir à 4 223 MF (644 M€). Cette progression, qui survient après celle de 51 % déjà enregistrée en 1997, se répartit ainsi :

- augmentation de 6,4 % du pôle Hautes Technologies correspondant à une hausse des branches Défense et Espace et à une baisse de la branche Télécommunications sous l'effet de la sortie de l'activité profitable de commutation publique et de la comptabilisation de pertes liées à l'arrêt de l'activité "mobiles" en juillet 1998.
- croissance de 22,5 % du pôle Automobile (+ 30.5 % en tenant compte de la sortie de l'activité Transport) en raison de la poursuite du grand succès commercial rencontré par la troisième génération de Renault Espace.
- augmentation de 2,3 % du pôle Communication-Médias consécutive à l'amélioration de toutes ses branches (Livre, Presse, Distribution et Services, Audiovisuel) à l'exception de Multimédia Grolier du fait des investissements consentis pour l'acquisition d'abonnés de l'activité "Club Internet", en forte croissance.

FORTE CROISSANCE DU RÉSULTAT NET (+ 33 %)

Le résultat financier poursuit son amélioration, la charge nette de l'exercice 1998 s'établissant à 6 MF (0,9 M€) contre 121 MF (18,5 M€) en 1997.

Les charges exceptionnelles nettes s'établissent à 169 MF (25,8 M€) contre 462 MF (70,4 M€) en 1997. Elles comprennent des plus-values nettes de cession d'actifs à hauteur de 1 128 MF (172 M€) –essentiellement MET, Matra Transport International et Selsius–, des provisions pour restructurations portant principalement sur la branche Télécommunications, des provisions sur immobilisations incorporelles concernant le pôle Communication/Médias et d'autres charges exceptionnelles.

Le poste "Impôts sur les résultats" s'établit à 1 563 MF (238 M€) contre 1 266 MF (193 M€) en 1997.

Après prise en compte de la part des minoritaires, le Résultat net – part du Groupe – s'élève à 1 837 MF (280 M€), en progression de 33 % par rapport à 1997.

Le tableau suivant présente les chiffres les plus significatifs du compte de résultat consolidé :

	(En millions de francs)			(En millions d'Euros)		
	1996	**1997**	**1998**	**1996**	**1997**	**1998**
Chiffre d'affaires	56 401	65 903	70 138	8 598	10 047	10 692
Résultat d'exploitation	2 636	3 989	4 223	402	608	644
Résultat financier	(193)	(121)	(6)	(30)	(18)	(1)
Résultat courant	2 443	3 868	4 217	372	590	643
Résultat exceptionnel	(453)	(462)	(169)	(69)	(70)	(26)
Rémunérations prioritaires	(165)	(153)	(140)	(25)	(24)	(21)
Impôts sur les résultats	(244)	(1 266)	(1 563)	(37)	(193)	(238)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(155)	(169)	(141)	(24)	(26)	(22)
Résultat net des sociétés intégrées	**1 426**	**1 818**	**2 204**	**217**	**277**	**336**
Contribution des sociétés mises en équivalence	4	(13)	6	1	(2)	1
Part des minoritaires	(392)	(425)	(373)	(60)	(65)	(57)
Résultat net part du groupe	**1.038**	**1.380**	**1.837**	**158**	**210**	**280**

CRÉATION DE VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE

La valeur économique créée par l'entreprise peut se mesurer par comparaison entre le résultat des activités hors produits et frais financiers et après impôt sur les sociétés théorique (EBIT - Earnings Before Interest and Taxes après impôt théorique) et le coût des capitaux employés. Le calcul conduit à une valeur créée de 1 222 MF (186,3 M€).

PERSPECTIVES

Comme prévu, le résultat d'exploitation de 1999 devrait être en retrait sur celui constaté en 1998 qui bénéficiait de la fin de la livraison de certains contrats à long terme à l'exportation. La consistance du carnet de commandes des activités Défense et Espace (49,8 MdF soit 7,6 Md€ à fin 1998) permet de prévoir une remontée sensible du résultat d'exploitation dès 2000.

DIVIDENDE EN PROGRESSION

La gérance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 0,78 € (5,12 francs) par action (assorti d'un avoir fiscal de 0,39 €, soit 2,56 francs), en augmentation de 16,3 % par rapport à 1997.

CHIFFRE D'AFFAIRES :

70,1 MdF - 10,7 Md€

+6,4 %

RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

4 223 MF - 644 M€

+5,9 %

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ :

1 837 MF - 280 M€

+33 %

Il est rappelé que le Centre d'Information des Actionnaires et du Public est ouvert aux visiteurs au 121 avenue Malakoff PARIS 16ème (tél : 01.40.69.20.73) et que tous les renseignements sur le groupe peuvent également être obtenus sur Internet : http: //www.lagardere.fr par MINITEL : 3615 Code LAGARDERE ou sur ECOFIL : 3615 COB.

La Commission de Bruxelles jugée par la presse

« L'Expansion » publie le « premier palmarès » des commissaires européens. Etabli par trente-deux journalistes spécialisés, ce tableau d'honneur décerne bonnes et mauvaises notes, commentaires flatteurs et critiques

LONGTEMPS, ces mystérieux hybrides, à la fois gouvernant et légiférant, que sont les membres de la Commission de l'Union européenne échappèrent à tous contrôles autres que ceux, il est vrai assez stricts, que leur impose l'institution elle-même. C'est fini. Le Parlement européen veut y regarder de plus près ; il n'entend plus se satisfaire des réponses à l'emporte-pièce qui lui furent trop souvent adressées par ces « permanents de l'Europe » ; les sommes en jeu et les enjeux tout courts sont trop importants. Le 15 mars, un groupe des sages mandaté par le Parlement rendra son rapport sur la gestion de la Commission sous la présidence de Jacques Santer. Mais la presse porte à son tour jugement. Fondé sur les notes attribuées aux vingt commissaires par trente-deux correspondants permanents à Bruxelles, le bimensuel *L'Expansion* (3-17 mars) publie *« Le premier palmarès des commissaires européens »*.

Premier de la classe (avec une note de 32,5 sur 40), le Belge Karel

L'Expansion

Van Miert, en charge de la concurrence, est jugé *« brillant »*, *« strict »*, *« gros travailleur »*. Il est plébiscité pour sa rigueur et son efficacité dans l'ingrate fonction qui est la sienne : *« Mettre à mal toutes les tentatives d'entrave à l'économie de marché »* dans une Europe de vieille tradition dirigiste. Avec 28,8, le Français Yves Thibault de Silguy, patron du lancement sans accroc de l'euro, est gratifié d'une appréciation flatteuse : *« Impeccable quoique trop soucieux de le faire savoir. »* Quatrième, tout juste derrière l'italienne Emma Bonino, *« belle image mais contenu très discutable »*, le britannique Leon Brittan, dit *L'Expansion*, *« confirme qu'on peut être anglais et européen »*.

En milieu de classe, mais en dessous de la moyenne, au douzième rang, le président Jacques Santer est durement jugé par la presse accréditée : *« Aucune séduction, mauvais orateur, pas de vision ; solide et courageux mais sans éclat ; pas l'allure d'un président. »* De l'Espagnol Javier Solana, actuel secrétaire général de l'OTAN, à l'ex-président du conseil italien Romano Prodi, les noms de successeurs potentiels commencent à circuler.

Au dernier rang, avec la note la plus basse (11,8), la Française Edith Cresson, déjà dans le collimateur du Parlement européen, *« accusée d'avoir favorisé certains de ses proches »*, écrit *L'Expansion*, est ainsi décrite au palmarès : *« Arrogante mais de bons résultats ; son maintien à son poste nuit à l'ensemble de l'institution. »* Au bas du tableau lui tiennent compagnie le Grec Christos Papoutsis, que peu des correspondants interrogés ont eu *« la chance d'entendre »* ces quatre dernières années, le Portugais Jao de Deus Pinheiro et l'Espagnol Manuel Marin, auditionné par le Parlement pour des affaires de fraude.

Pour le journal, *« la Commission a pris de très haut les récriminations du Parlement, comme si elle pouvait travailler en toute impunité »*. *« Au pied du mur, trois mois avant les élections européennes, la Commission (...) paie aujourd'hui le prix d'une communication malhabile et de méthodes autocratiques. "Arrogance" est le terme le plus souvent retenu par les observateurs à propos des commissaires »*, écrit *L'Expansion*.

Alain Frachon

DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ Bravo Oskar ! Un spectre aura hanté les marchés européens : celui d'Oskar Lafontaine. Sa démission est un événement considérable pour la vie de la jeune monnaie unique européenne. M. Lafontaine était bien plus qu'un ministre allemand des finances « vieux jeu ». Il avait pris en otage la politique économique de Gerhard Schröder et semblait vouloir faire tourner l'horloge à l'envers. D'où ses pressions répétées sur la Banque centrale européenne pour qu'elle réduise ses taux, ses mesures fiscales contre les entreprises et ses projets de zones-cibles pour le système monétaire international. Son influence s'étendait bien au-delà de l'Allemagne ; tous les vieux socialistes des autres pays européens étaient encouragées dans leur activisme par sa présence.
Heureusement, l'ère Lafontaine n'aura été qu'un interlude dans l'inexorable modernisation des économies de la zone euro... La démission de M. Lafontaine est favorable pour les marchés boursiers de la région. Il en est de même pour l'euro. La monnaie unique a souffert depuis sa naissance des disputes entre le ministre allemand et la BCE. Paradoxalement, son départ va rendre plus facile une baisse des taux par la Banque.

LA TRIBUNE
Philippe Mudry

■ *Il n'aura pas fallu six mois pour* que l'euro impose sa loi à Oskar Lafontaine. Le départ du ministre allemand des finances, qui incarnait la gauche social-démocrate au gouvernement, montre que nul homme politique ne peut plus espérer s'affranchir de la logique libérale consacrée par le traité de Maastricht et le pacte de stabilité et de croissance signé par les Onze de l'euro. Fût-il président du parti dominant de la majorité au pouvoir dans la première puissance économique de l'Union (...). En Europe, où le centre de gravité politique vient brutalement de se déplacer vers la droite, le départ du grand argentier sarrois devrait contribuer à une clarification très salutaire. (...) Les couplets d'Oskar Lafontaine sur la baisse des taux ont beaucoup nui à la recherche d'un indispensable consensus économico-monétaire, et affaibli du même coup la position de l'ancien continent face aux Etats-Unis.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La double démission d'Oskar Lafontaine (...) n'est une bonne nouvelle ni pour les socialistes français, ni pour la majorité plurielle qu'ils ont constitué avec les Verts. Le départ du ministre des finances déstabilise le gouvernement allemand au moment où ce dernier assure la difficile présidence du Conseil européen ; l'événement ne peut que compliquer les délicates discussions entre la France et l'Allemagne sur l'Agenda 2000, c'est-à-dire le financement communautaire. Il met fin au mythe ou aux velléités d'une Europe rose, volontiers néo-keynésienne, célébrée, hier encore, de concert à Paris et à Bonn. (...) La démission d'Oskar Lafontaine décrédibilise d'autant les discours emphatiques sur le pacte européen pour l'emploi ou encore sur l'Europe sociale. Elle prive enfin les socialistes français d'un interlocuteur francophile, ami de longue date de nombreux responsables du PS. (...) Hier encore, les socialistes français pouvaient jouer des contradictions, parfois des conflits existant entre le chancellier allemand et son ministre des finances. (...) Désormais, il n'est plus qu'un patron pragmatique pour l'Allemagne : Gerhard Schröder. (...) Il n'est plus qu'une semi-exception entre le « libéralisme-travaillisme » de Blair et le « libéral-pragmatisme » de Schröder : l'exception française !

EN VUE

■ Parfois un Ivorien mal chaussé, sans masque dans les miasmes – ils fouillent nuit et jour par centaines les immondices d'Akouédo, la plus grande décharge d'Abidjan – meurt enseveli au passage d'une benne.

■ *« L'embryon de l'amphibien est proche de l'embryon humain »*, rappelait récemment **Ron Heyer**, chercheur américain du Pentagone, membre du *« groupe de combat contre le déclin des grenouilles américaines »* qui, victimes de la pollution, naissent fréquemment avec une ou deux pattes postérieures déformées, ou manquantes, ou de trop.

■ Le centre faunique de Bonassai près de Sassari en Sardaigne, spécialisé dans les soins aux animaux en voie d'extinction, appareillera une patte antérieure artificielle sur un cerf amputé, blessé par un braconnier.

■ **John Margerison,** ancien soldat britannique, porte plainte devant le ministère de la défense, pour avoir perdu l'ouie en tirant des salves en l'honneur de la reine.

■ Grâce à l'**Anshinkun** de la firme **Honda Tsushin Kogyo**, minuscule réveil se glissant dans l'oreille, les Japonais endormis des trains de banlieue ne manqueront plus leur station le matin.

■ La maison de couture **Léonard**, présentera, dimanche à Paris, sa robe de mariée en *« papier hygiénique japonais »*, parsemé de roses *« en hommage à Ronsard »*.

■ *Palmer* (Palmiers), œuvre de la reine **Margrethe de Danemark**, exécutée à l'âge de douze ans avec des bâtons de craie de couleur, a été vendu aux enchères pour 150 000 couronnes (environ 130 000 francs), samedi 6 mars, à Aarhus.

■ Le fabricant américain de crayons de couleur Crayola qui, pour ne pas heurter la clientèle noire, avait remplacé, en 1962, son crayon *« chair »* par le crayon *« pêche »*, renonce désormais à son *« rouge indien »* (d'un pigment provenant de l'Inde) *« blessant pour les Américains de souche »*.

■ Les médecins de l'Institut du Cerveau de l'Homme à Saint-Pétersbourg, perçent le crâne des toxicomanes pour geler un point de l'encéphale responsable de la dépendance. Vendredi 5 mars, pendant l'opération sous anesthésie locale, **Ivan Sirotkine**, vingt ans, plaisantait encore : *« Docteur, je vous invite chez moi, on boira ensemble »*.

■ En Russie où la durée de vie de la population masculine équivaut à ce qu'elle était à la fin du XIXème siècle, *« 40 % environ des jeunes de seize ans ne vivront pas jusqu'à soixante ans »*, selon l'institut national des statistiques.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

IMPÔTS

■ Selon le ministère des finances, le site web destiné à aider les contribuables français à faire leur déclaration d'impôt reçoit plusieurs milliers de visites par jour. Les internautes peuvent compléter un formulaire en ligne, puis calculer le montant de leur impôt. En revanche, il n'est pas possible d'envoyer directement sa déclaration *via* Internet. Par ailleurs, l'administration fiscale s'est engagée à répondre dans les quarante-huit heures aux questions envoyées dans la boîte aux lettres électronique du site. – *(AFP)*.
www.finances.gouv.fr

NOUVEAU NAVIGATEUR

■ Communicator 4 5 1, la nouvelle version du navigateur et éditeur de page web de Netscape, est disponible en téléchargement gratuit.
home.netscape.com/download

CONSULTATION

■ Dans le cadre de la préparation du prochain contrat de Plan avec l'Etat, la région Centre va lancer prochainement une consultation du public sur Internet, afin de *« cerner les attentes et les propositions »* des habitants.
www.regioncentre.com

www.scorbut.net

Cabu, Kerleroux et Wozniak en liberté sur Internet

POUR son 37e numéro, *Scorbut*, *« le webdo qui donne des vitamines à l'actualité »*, consacre un dossier spécial à la Journée des femmes. On y découvre pêle-mêle Amélie Mauresmo en bûcheron, Lionel Jospin en robe à pois et hauts talons dans les bras d'un légionnaire qui ressemble beaucoup à Jacques Chirac, ou encore une élégante perverse *avouant son attirance coupable* pour Christine Boutin... Cabu, Kerleroux et Wozniak, les trois fondateurs de *Scorbut*, ont décidé que, sur le Web, tout était permis.

La naissance de ce webmagazine remonte au printemps 1998, alors que la France se prépare à accueillir le Mondial. Cabu, Kerleroux et Wozniak, connus pour leur mauvais esprit et leur mépris des vraies valeurs, veulent à tout prix trouver un lieu où afficher leurs dessins anti-foot, anti-sponsors, anti-supporteurs et anti-joueurs. Wozniak, le plus jeune de la bande et le plus versé *dans les nouveaux médias*, convainc ses deux complices de s'installer sur le Web : *« Ça a bien marché. Alors, une fois le Mondial terminé, nous avons décidé de continuer, en passant à d'autres sujets. »*



Scorbut, site gratuit et sans publicité, ne rapporte pas grand-chose à *ses fondateurs, si ce n'est le plaisir* de publier chaque semaine des dessins originaux conçus hors de toute contrainte, et d'inviter dans cet espace de liberté des amis comme Wolinski, Charb, Kiro, Gébé, Pancho, Cardon ou Tignous... Outre les rubriques liées à l'actualité, *Scorbut* publie des œuvres plus intemporelles, comme les portraits de chats de Kerleroux ou les musiciens de Wozniak. Les seuls profits viennent de la vente d'un CD-ROM d'archives et d'interviews. Cette expérience a également permis aux trois complices de s'initier aux médias électroniques : Cabu se dit *« obsédé par le fait que les jeunes ne lisent plus de journaux »*, et affirme que sa présence sur Internet répond à un *« souci de toucher des gens qui n'ouvrent jamais un journal »*. Par ailleurs, il apprécie l'apport esthétique du Web : *« Quand les gens nous parlent de nos dessins, ils ne parlent jamais du trait. Peut-être que ça va changer avec le Web, parce que les dessins y sont quand même moins esquintés que dans un journal. »*

De son côté, Wozniak cherche à adapter le travail de l'équipe à ce nouveau support. Il colorie les œuvres de ses amis, et a commencé à réaliser des mini-animations et des dessins panoramiques. Cela dit, pour Kerleroux, l'essentiel est désormais *« de conserver à* Scorbut *sa légèreté, pour qu'il ne devienne jamais indigeste »*.

Yves Eudes

Baby is money *par Alain Rollat*

L'AVENIR de l'homme est devenu une marchandise mondialisée depuis que le marché de l'assistance médicale à la procréation n'a plus de frontières. Tous les désirs de maternité *sont désormais possibles*, à condition qu'ils soient solvables. *« Si vous voulez comprendre les dérives de la biomédecine*, disait en 1994 le professeur Lucien Sève, membre actif du Comité consultatif national d'éthique, *cherchez l'argent ! »* Il n'y a plus à chercher. Les marchands de fécondation in vitro ou in utero prospèrent à visage découvert.

L'équipe d'« Envoyé spécial » en a filmé une paire américaine de renommée internationale pendant qu'elle tenait boutique dans le grand hôtel parisien où elle commerce, deux fois par an, à la demande des couples qui trouvent la loi française trop précautionneuse en la matière. Lui est gynécologue à Toronto, elle est businesswoman à Indianapolis. Ils sont mari et femme. *Il* opère, *elle* encaisse. Ils sont champions dans la lutte contre la stérilité. Leur stock de mères porteuses ou donneuses, recrutées aux Etats-Unis par petites annonces, est incomparable. Leur tarif aussi. Ils fertilisent *« en trois mois »* toute femme en manque de maternité pour la bagatelle de *« 110 000 francs payables, à l'avance, en une seule fois »*. Les frais de transport et de logement au Canada sont en sus.

Jeudi soir, ce reportage de France 2 consacré aux experts en procréation commerciale montrait, dans le hall de ce palace du quartier de l'Opéra, un magasinier et sa femme en train de choisir une donneuse d'ovocyte sur catalogue. Chaque photo était accompagnée d'une fiche signalétique garantissant la bonne santé physique de l'échantillon, son intégrité morale et sa virginité judiciaire. Ils n'avaient donc que l'embarras du choix de la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, etc. *Il faut en* effet prévoir un minimum de ressemblance entre le futur rejeton et ses faux parents biologiques. Ce couple en quête d'héritier venait d'opter pour une donneuse d'origine hispanique. La future maman était soulagée d'apprendre que les donneuses d'ovocytes agissent *« par altruisme »* : *« elles ne touchent, pour chaque don, que 15 000 francs environ »*. Le brillant gynécologue et sa charmante épouse n'intervenant que par philanthropie : *« Nous ne gagnons que 5 000 francs par opération »*, a-t-il dit. *Elle n'a pas confirmé.*

Ne ratez pas l'inauguration de la prochaine vitrine de cette chaîne biomédicale, qui vous proposera sûrement des clones en vente libre. *Et peut-être même des organes de rechange en provenance* des trafics d'enfants. Rendez-vous donc à ces futures enseignes : « Chez Dolly » ou « Chez Barbie ».

VENDREDI 12 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 La Vie des uns pour la vie des autres. Forum Planète
23.20 Le Statut de la femme dans le monde. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Coqueline Courrèges ; Benoît Meleard ; Roschdy Zem ; Vincent Colonna. Canal +
19.00 Tracks. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Laurent Gerra. LCI
20.55 Thalassa. Les Milliards de Venise. France 3
21.05 Comment ça va ? Les troubles du sommeil. TV 5
22.00 Faut pas rêver. Laos : Les déesses de Luang Prabang. France : Les étangs du bonheur. Mexique : La cathédrale du danzon. Avec Jean-Claude Grumberg. France 3
22.20 Le Journal du Monde. Taslima Nasreen. LCI
22.40 Bouillon de culture. L'insolence est-elle de droite ? Invités : Marc Fumaroli ; Guy Konopnicki ; Manicamp ; Christian Milleu ; Dominique Jamet ; Marc-Edouard Nabe. France 2

DOCUMENTAIRES

20.15 Palettes, Toulouse-Lautrec. Arte
20.35 La Bataille du Chili. [2/3]. Le coup d'Etat. Planète
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [5/6]. L'heure des comptes. Arte
20.45 Les Celtes. [2/6]. Histoire
21.10 La Carte des Kerguelen. [1/2]. Odyssée
21.40 Voyage en Patagonie. [3/4]. La terre des glaciers. Odyssée
21.45 Conférences de presse. 16 mai 1967 [1/2]. Histoire
22.05 Ceaucescu, derrière le mythe. Odyssée
22.30 Grand format. Nico Icon. ○. Arte
22.55 Portraits de gangsters. [6/10]. Dutch Schultz. Planète
23.10 Journal d'un voyage sur le Nil. Odyssée
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. La Mort du maréchal et le Sacre du caporal. France 3
0.50 La Case de l'Oncle Doc. L'Ombre d'Angkor. France 3

SPORTS EN DIRECT

18.00 et 21.00 Ski. Coupe du monde. Finale du Slalom nocturne dames. Eurosport
19.30 et 23.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells. En direct. Eurosport
21.30 Boxe. Jacob - Biggi. A Calais. AB Sport
21.45 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells. Eurosport

DANSE

20.45 Coppélia. Musique de Delibes. Par les ballets du Kirov. Mezzo

MUSIQUE

22.00 4e cérémonie des Djangos d'or. Les Trophées belges du jazz 98. Bruxelles, 1998. Muzzik
22.25 Otello. Covent Garden, 1992. Par l'Orchestre et le Chœur du Royal Opera House, dir. sir Georg Solti. Avec P. Domingo. Paris Première
22.45 Chostakovitch. Symphonie n° 5. Dir. Evgeni Svetlanov. Mezzo
23.45 Prokofiev. Symphonie n° 1 et Concerto pour violon. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, dir. E. Svetlanov. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.30 Jéronimos. Williams Crepin [1 et 2/2]. Festival
20.55 La Grande Course blanche. Harvey Hart. TMC
21.00 Le Dernier Parrain. Graeme Clifford. ○. Canal +
23.40 Flairs ennemis. Robin Davis. Festival

SÉRIES

20.30 L'Homme de nulle part. Les portes du paradis. Canal Jimmy
23.00 X-Files. Métamorphoses. Quand vient la nuit. M 6
0.25 Star Trek, Deep Space Nine. Le retour (v.o.). Canal Jimmy
1.10 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La descente aux enfers (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

18.05 Hellzapoppin ■■ Henry C. Potter (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) ○. Cinétoile
19.10 Marthe Richard au service de la France ■■ Raymond Bernard (France, 1937, N., 80 min) ○. Ciné Classics
20.30 Le Masque arraché ■■ David Miller (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 115 min) ○. Ciné Classics
21.00 Smoking ■■ Alain Resnais (France, 1993, 145 min) ○. Cinéstar 2
21.00 Y aura-t-il de la neige à Noël ? ■■ Sandrine Veysset (France, 1996, 90 min) ○. Ciné Cinéma 2
21.00 Une étoile est née ■■■ George Cukor (Etats-Unis, 1954, v.o., 145 min) ○. Ciné Cinéma 3
21.35 Le Fou de guerre ■■ Dino Risi (France - Italie, 1985, 110 min) ○. RTBF 1
22.50 Jude ■■ Michael Winterbottom (GB, 1996, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 1
22.55 Manhattan ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1979, N., v.o., 100 min) ○. Cinétoile
23.25 Shining ■■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1980, v.o., 125 min) ○. Ciné Cinéma 3
23.45 Un tramway nommé Désir ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 125 min) ○. Ciné Classics



0.20 La Rue de la honte ■■■ Kenji Mizoguchi. Avec Machiko Kyo, Aiko Mimasu (Japon, 1956, N., v.o., 80 min) ○. France 2
0.45 Parrain d'un jour ■■ David Mamet (Etats-Unis, 1988, v.o., 100 min) ○. Cinéstar 2
1.10 Vidéo Blues ■■ Harpad Sopsits (Hongrie, 1993, v.o., 100 min) ○. Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.10 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Surprise sur prise.
22.55 Sans aucun doute. Les sectes.
0.45 Mode in France. Prêt-à-porter automne-hiver 2000 [3/8].
1.50 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Boulevard du palais. Le Prix d'un enfant. ○.
22.40 Bouillon de culture. L'insolence est-elle de droite ?
23.55 Journal, Météo.
0.15 Ciné-club. Cycle Japon.
0.20 La Rue de la honte ■■■ Film. Kenji Mizoguchi (v.o.). ○.
1.40 Mezzo l'info.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.35 Tout le sport.
20.55 Thalassa. Les Milliards de Venise.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. La Mort du maréchal et le Sacre du caporal.
0.30 Libre court. Dans le meilleur des mondes. Frédéric Sauzay. ○.
0.50 La Case de l'Oncle Doc. L'Ombre d'Angkor.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Le Dernier Parrain. Téléfilm. Graeme Clifford. ○.
23.25 Le Cousin ■ Film. Alain Corneau. ○.
1.15 Le Journal du hard.
1.25 Exhibition 99. Film. John B. Root. ○.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes. Henri de Toulouse-Lautrec.
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [5/6]. L'heure des comptes.
22.25 Contre l'oubli. Micha Gaillard, Haïti.
22.30 Grand format. Nico Icon. Documentaire S. Ofteringer (v.o.). ○.
23.40 Rainbow pour Rimbaud. Film. Jean Teulé. ○.
1.00 Le Dessous des cartes. Chili.
1.10 Vidéo Blues ■■ Film. Harpad Sopsits (v.o.). ○.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.45 Politiquement rock.
20.55 Graines de star. Graines de star junior, parrainé par Laurent Gerra.
23.00 X-Files, l'intégrale. Métamorphoses. ○. Quand vient la nuit. ○.
0.45 Booker. Une princesse dans la Mafia. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. François Rivière.
21.00 Black And Blue.
22.10 Fiction. Des comédiens écrivent : Œuvres de Ferry, Mentré, Val.
23.00 Nuits magnétiques (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert franco-allemand. Œuvres de Debussy, Goubaïdoulina, Stravinsky.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Teruggi, Hersant, Costello.
23.07 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Mozart. 20.40 Le Chef d'orchestre Bruno Walter. Œuvres de Bruckner, Beethoven, R. Schumann, Haydn.
23.00 Guntram. Opéra de Strauss. Solistes : Reiner Goldberg (Guntram), Istvan Gáti, baryton, etc.

Le Monde TÉLÉVISION

ARTE

22.30 Grand format : Nico Icon
Sorti en salles en 1995, sept ans après la mort de la chanteuse-mannequin allemande Nico, le documentaire de Susanne Ofteringer – plusieurs fois primé dans des festivals – a le mérite de ne jamais chercher à forcer la vérité. *« Mon seul regret, c'est d'être née femme, non homme »*, a dit la « déesse lunaire » des années 60, qui se métamorphosera en sombre junkie.

FRANCE 3

23.25 Les Dossiers de l'Histoire
« Hindenburg est le destructeur de la première démocratie allemande. » Le film de Marcel Teulade, *La Mort du maréchal et le sacre du caporal*, bat en brèche le mythe du junker pétri d'honneur et de valeurs ancestrales, pour ne retenir du passage d'Hindenburg (1847-1934) dans l'Histoire que son conservatisme effréné et sa tragique absence de sens politique.

FRANCE 2

0.20 La Rue de la honte ■■■
Dans un quartier réservé de Tokyo, on s'inquiète d'un projet de loi visant à interdire la prostitution. Cinq femmes qui travaillent au Dreamland incarnent cinq attitudes de la condition de prostituée. Il s'agissait moins, pour Mizoguchi, de s'attaquer au problème de la prostitution que de dénoncer, encore une fois, l'oppression de la société japonaise sur la condition féminine. En v.o.

SAMEDI 13 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : les enseignants. Invités : Ségolène Royal et Bertrand Tavernier. LCI
21.10 Castrats, la voix des anges. Forum Planète
23.30 De Staline à la «glasnost». Forum Planète

MAGAZINES

13.45 Savoir plus santé. Voyage au fond de l'oeil. Invité : José Sahel. France 2
14.15 Bouillon de culture. L'insolence est-elle de droite ? TV 5
17.05 Reflets, images d'ailleurs. Les accoucheuses traditionnelles. Vraie et fausse coopérative. TV 5
17.30 Envoyé spécial, les années 90. Né à Katowice. Jeux vidéo. Histoire
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 13 mars 1949 : Le général Giraud, ou l'ambiguïté de Vichy. Arte
20.35 Planète animal. L'arche, 2 000 ans après [9/16]. TMC
20.40 Le Club. Anne Parillaud. Ciné Classics
21.05 Thalassa. Le Quai des oubliés. TV 5
21.40 Planète Terre. Les croisades [4/4] : La fin des croisades. TMC
21.55 Metropolis. Littérature au Québec. Vivre au paradis. Ouvert pendant les travaux : chronique du Centre Georges-Pompidou. Les cent ans du Théâtre d'art de Moscou. Arte
22.15 Envoyé spécial. Un bébé à trois. Maman sur le tard. P.-s. : Instits de campagne. TV 5
22.50 T'as pas une idée ? Patrick Timsit. Canal Jimmy
0.40 Saturnales. La Nuit celtique. Le Festival interceltique de Lorient 1998. France 3

DOCUMENTAIRES

17.55 Des ours dans la ville. TSR
17.55 Ceaucescu, derrière le mythe. Odyssée
18.45 Envoyé spécial en enfer. [3/4]. Mission à Lagos. Planète
19.00 Les Oubliés de la Libération. Ceux des barricades. Odyssée
19.40 Les Grandes Batailles du passé. [19/28]. Trafalgar 1805. Planète
19.50 Le Japon dans la crise asiatique. Odyssée
20.10 Le Feuilleton de la vie. Protection rapprochée. [7/8]. France 3
20.30 Les Castrats. Souvenirs d'un autre temps. Forum Planète
20.35 Dancing in the Street. [3/10]. So You Want to Be a Rock'n Roll Star. Planète
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [6/6]. Sauve qui peut ! Arte
20.45 Toutes les drogues du monde. Drogues et politiques. Odyssée
21.45 Nina Simone, la légende. Odyssée
21.55 On the Road to Desolation. Jack Kerouac. Canal Jimmy
22.10 Les Mystères du premier film. Ciné Classics
22.20 La Bataille du Chili. [2/3]. Le coup d'Etat. Planète
22.30 Fac, mode d'emploi. France 3
22.30 URSS. [3/3]. 1953-1991 : Illusion, déclin et chute. Forum Planète
22.45 Feux de forêts. Sauvons la faune. Odyssée
23.00 Les Descendants. [5/13]. La famille Gandhi-Nehru. Histoire
23.40 La Faune africaine. Morémi, un cadeau ancestral. Odyssée
23.50 Music Planet. Patti Smith. L'océan des possibles. Arte
0.05 Les Ateliers du rêve. [5/6]. Les nouveaux magiciens. Histoire
0.05 Les Authentiques. Le porc basque retrouve les Pyrénées. Odyssée
0.25 Partir avec National Geographic. Les Cobras souverains de l'Inde. Canal +
0.35 Le Dernier Vol du condor. TMC
0.35 Journal d'un voyage sur le Nil. Odyssée
0.40 Dalida, le grand voyage. Arte
0.45 Portraits de gangsters. [6/10]. Dutch Schultz. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.00 Rugby. Championnat de France. Top 16 : Pau - Stade français. Canal +
15.00 Combiné nordique. Coupe du monde. Eurosport
15.55 Cyclisme. 66e Paris-Nice (7e étape) : Sisteron - Valberg. France 2
20.00 et 0.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells : demi-finale. Eurosport
20.30 Equitation. Coupe du monde. 16e Jumping international de Paris-Bercy. Paris Première
22.00 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells : finale. Eurosport
23.00 Golf. PGA Américaine. Honda Classic (3e jour). AB Sport
23.30 Boxe. Championnat d'Europe des poids welters : Stéphane Cazeaux (Fr.) - Maxim Nesterenko (Rus). France 2
3.00 Boxe. Championnat du monde unifié des poids lourds. Evander Holyfield (EU) - Lennox Lewis (GB). Canal +

MUSIQUE

18.00 Beethoven. Symphonies nos 4, 5 & 6. Par le New Philharmonia Orchestra, dir. Otto Klemperer. Muzzik
18.30 Chostakovitch. Symphonie n° 5. Dir. Evgeni Svetlanov. Mezzo
19.30 Prokofiev. Symphonie n° 1 et Concerto pour violon. Avec Vadim Repin, violon. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, dir. Evgeni Svetlanov. Mezzo
20.30 Samson et Dalila. Par l'Orchestre philharmonique de Philadelphie et le Chœur de l'Opéra de San Francisco, dir. Julius Rudel. Mezzo
21.00 Fidelio. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra royal, dir. Christoph von Dohnanyi. Muzzik
22.30 Saint-Saëns. Concerto pour violon en si mineur. Par l'Orchestre de la Radiotélévision suisse italienne, dir. Piero Bellugi. Mezzo
23.00 Rimski-Korsakov. Shéhérazade. Par l'Orchestre symphonique de Philadelphie, dir. Eugène Ormandy. Mezzo
0.50 Certains Leeb jazz à Nice. TF 1

VARIÉTÉS

20.50 La Fureur. Spéciale années 80. TF 1
20.55 Tapis rouge aux femmes d'exception. France 2

TÉLÉFILMS

20.55 Le Fils du cordonnier. Hervé Baslé [1 et 2/3]. Téva
22.35 Le Combat de Ruby Bridges. Euzhan Palcy. Disney Channel
23.00 Réducteur de têtes. Richard Elfman. ○. Canal +
23.50 Faussaires et assassins. Peter Kassovitz. Festival

COURTS MÉTRAGES

22.10 Supplément détachable. Canal +
23.00 Blanche. Pascal Singevin. 13ème Rue

SÉRIES

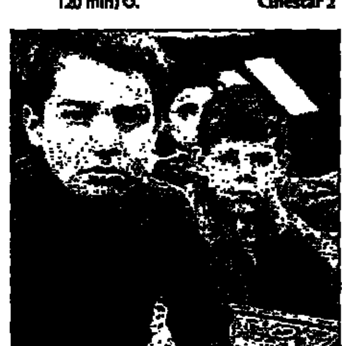
19.50 La Vie à cinq. Jardins secrets. Téva
20.05 Cracker III. Folie amoureuse. ○. Ciné Cinémas
20.55 Docteur Sylvestre. Entre quatre murs. France 3
21.00 Cop Rock. Potts Don't Fail Me Now (v.o.). Canal Jimmy
22.15 The Practice. Parole de femmes. Cache-cache (v.o.). Série Club
1.05 Friends. Celui qui a failli aller au bal (v.o.). France 2

FILMS

13.05 Premier de cordée ■ Louis Daquin (France, 1943, N., 100 min) ○. Ciné Classics
13.05 Bound ■ Larry et Andy Wachowski (EU, 1996, v.o., 105 min) ○. Ciné Cinéma 1
13.05 Rasta rockett ■ Jon Turteltaub (Etats-Unis, 1993, 100 min) ○. Cinéstar 2
14.45 Roxie Hart ■■ William Wellman (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 75 min) ○. Ciné Classics
16.00 Un tramway nommé Désir ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., 120 min) ○. Ciné Classics
17.30 Maxime ■■ Henri Verneuil (France, 1958, N., 120 min) ○. Cinétoile
20.45 La Forêt d'émeraude ■■ John Boorman (Grande-Bretagne, 1984, 115 min) ○. RTBF 1
23.00 Le Masque arraché ■■ David Miller (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 115 min) ○. Ciné Classics
23.00 Le Temps de l'innocence ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1993, v.o., 135 min) ○. Cinéstar 1



23.00 Seven ■■■ David Fincher. Avec Brad Pitt, Morgan Freeman (Etats-Unis, 1995, 125 min) ○. Ciné Cinéma 2
0.25 Jésus de Montréal ■■ Denys Arcand (Canada, 1989, 120 min) ○. Cinéstar 2



0.35 Les 400 coups ■■ François Truffaut. Avec Jean-Pierre Léaud, Claire Maurier (France, 1959, N., 100 min) ○. Cinétoile
0.55 Le Général du diable ■■ Helmut Käutner (Allemagne, 1955, N., v.o., 115 min) ○. Ciné Classics
2.05 Jude ■■ Michael Winterbottom (GB, 1996, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 3
2.05 Les Révoltés du Bounty ■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1962, v.o., 170 min) ○. Ciné Cinéma 1
2.15 Cat Ballou ■■ Elliot Silverstein (Etats-Unis, 1965, 95 min) ○. Cinétoile
2.25 Smoking ■■ Alain Resnais (France, 1993, 140 min) ○. Cinéstar 2
3.50 Manhattan ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1979, N., v.o., 100 min) ○. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.45 Flipper. ○.
16.40 Dingue de toi. ○.
17.15 Xéna, la guerrière. ○.
18.05 Sous le soleil. ○.
19.05 Melrose Place. ○.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Fureur. Spéciale années 80.
23.10 Hollywood Night. L'Ange du désir. Téléfilm. Gary Graver. ○.
0.50 Certains Leeb jazz à Nice.

FRANCE 2

15.30 Samedi sport. 15.35 Tiercé. 15.55 Cyclisme.
17.50 Les Dessous de Veronica. ○.
18.15 et 18.50, 19.15 Samedi sur canapé.
18.20 Sur la vie d'ma mère. ○.
18.55 Friends. ○.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Le monde est petit.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Tapis rouge aux femmes d'exception.
23.30 Boxe. Championnat d'Europe. Philippe Cazeaux – Maxim Nesterenko.
0.45 Journal, Météo.
1.05 Friends. Celui qui a failli aller au bal. ○.
1.30 Bouillon de culture. L'insolence est-elle de droite ?

FRANCE 3

15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Le Feuilleton de la vie. [7/8].
20.35 Tout le sport.
20.55 Docteur Sylvestre. Entre quatre murs. ○.
22.30 Fac, mode d'emploi.
23.30 Météo, L'Euro, Soir 3.
23.55 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.30 et 1.50 Saturnales. Journal des spectacles. 0.40 La Nuit celtique. Le Festival interceltique de Lorient et concert Alan Stivell.

CANAL +

14.00 Rugby.
16.05 Basket NBA.
17.05 Arliss. ○.
17.30 Ned et Stacey. ○.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.30 Toonsylvania. ○.
19.00 T.V. +.
20.04 Jean-Luc et Faipassa. ○.
20.05 Daria. ○.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Samedi comédie. 20.35 H. Une histoire de lapin. ○. 21.00 Une différence. ○. 21.25 Spin City. Strip-tease. ○. 21.45 South Park. Roger Ebert devrait manger moins gras. ○.
22.10 Supplément détachable. Spécial court métrage africain.
23.00 Réducteur de têtes. Téléfilm. Richard Elfman. ○.
0.25 Partir avec National Geographic. Les Cobras souverains de l'Inde.
1.20 A la recherche du passé ■ Film. Jeroen Krabbé. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

16.05 Sur les chemins du monde. Histoire de la Terre. 16.55 La pierre pour horizon. 17.25 Sur les toits du Bengale.
18.20 Va savoir.
19.00 Histoire parallèle.
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. Vers l'an 2000 : prospectives (n° 1).
20.15 The Rutles, All You Need Is Cash. [1/3]. ○.
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [6/6]. Sauve qui peut !
21.55 Metropolis.
22.55 Spectromania. [6/6]. L'envoûtement. ○.
23.50 Music Planet. Patti Smith. L'océan des possibles.
0.40 Dalida, le grand voyage.

M 6

16.10 Raven. ○.
17.10 Mission casse-cou. ○.
18.10 Bugs. ○.
19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Plus vite que la musique.
20.45 Ciné 6.
20.55 La Trilogie du samedi. 20.56 Charmed. Au nom du père. ○. 21.50 The Sentinel. Meurtre en mémoire. ○. 22.45 Buffy contre les vampires. Acathla. ○.
23.40 Peur légitime. Téléfilm. Michael Toshiyuki Uno. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Profession spectateur.
20.00 Fiction. Œuvres de Hofmannsthal.
22.35 Opus. Faudel : l'irrésistible ascension.
0.05 Le Gai Savoir. Monique Sicard.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 La Khovantschina. Opéra de Moussorgski. Par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opéra de New York, dir. Valery Gergiev.
23.45 Présentez la facture.

RADIO CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Mercadante, Rossini, Respighi.
20.00 Les Soirées. Edouard Lalo. Fidelio (ouverture), de Beethoven, par la Symphonie de Bamberg, dir. E. Jochum ; Œuvres de Lalo, Debussy, Saint-Saëns.
22.00 Da Capo. Œuvres de Beethoven, Mozart, Debussy, Griffes, Dvorak, Grieg, Dinah.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TÉLÉVISION

CINÉ CLASSICS

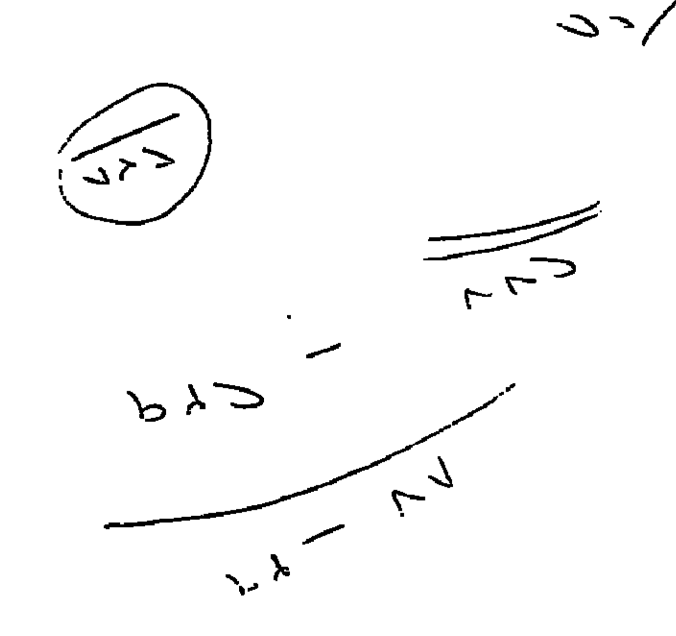
16.00 Un tramway nommé désir ■■
Mise en scène au théâtre par Elia Kazan, *fin* 1947, la *pièce de* Tennessee Williams avait connu un triomphe et révélé Marlon Brando. A l'écran, en 1953, Kazan conserva la distribution d'origine, à l'exception de Jessica Tandy, remplacée par Vivien Leigh. Une adaptation fascinante par son atmosphère de moiteur, de décadence, son ambiguïté homosexuelle.

ARTE

20.45 Série noire au Crédit lyonnais [6/6]
Titré *Sauve qui peut !*, ce dernier *volet clôt l'enquête réalisée par* Fabrizio Calvi et Jean-Michel Meurice sur l'histoire d'un désastre financier sans précédent. Six épisodes, construits sur une quarantaine de témoignages inédits, pour lesquels les réalisateurs auront choisi de privilégier le sérieux et la pédagogie au détriment du sensationnel.

FRANCE 3

0.40 La nuit celtique
Une plongée dans la richesse musicale *et dans la fête qui ont fait la* renommée du Festival interceltique de Lorient, réunion obligée des musiciens écossais, irlandais, asturiens, gallois et bretons, mais aussi australiens et américains. Un festival qui, en août 1998, fut une apothéose de cette « celtitude » qui a prouvé qu'elle pouvait unir langages, couleurs de peau et genres musicaux.



Le Monde
SAMEDI 13 MARS 1999

L'association Act-Up Paris menace de dévoiler l'homosexualité d'un député

Elle veut sanctionner la présence de l'élu à une manifestation « homophobe »

L'HOMOSEXUALITÉ d'une personnalité publique sera-t-elle pour la première fois révélée en France contre l'avis de l'intéressé ? L'association de lutte contre le sida Act-Up Paris menace depuis quelques jours un député de l'opposition d'une action d'*outing*. Seules les associations homosexuelles anglaises et américaines avaient jusqu'à présent osé manier cette arme de la dénonciation publique, censée accroître la visibilité des homosexuels dans la société.

Premier acte le 10 février. Act-Up Paris expédie une lettre au député en question exigeant qu'il annonce publiquement son homosexualité : *« Vous étiez présent à la manifestation anti-PACS du dimanche 31 janvier. Non seulement cette manifestation visait à empêcher que les couples gays et lesbiens bénéficient de droits, mais elle a été le théâtre d'une haine anti-homosexuelle d'une rare violence. (...) Depuis, vous n'avez pas jugé utile de condamner ces agissements. Votre silence les légitime. »*

Deuxième acte le 8 mars. Un communiqué de presse envoyé dans les rédactions, reproduisant la lettre envoyée au député, avertit qu'*« Act-Up Paris rendra bientôt publique l'homosexualité d'un député »*. Le troisième acte se déroulera dans les tout prochains jours : les mêmes rédactions recevront un fax souhaitant, de la part d'Act-Up Paris, un bon anniversaire au député en question, cela afin que les derniers journalistes qui l'ignoreraient encore apprennent le nom du député visé.

Pour l'acte final, la dénonciation publique en tant que telle, Act-Up Paris hésite encore. Car la manœuvre pourrait lui coûter cher, jusqu'à 300 000 francs (45 700 euros), selon l'avocat de l'association, si le député décidait de porter plainte pour atteinte à l'intimité de la vie privée. Act-Up Paris négocie actuellement avec une chaîne de télévision qui pourrait accueillir dans ses programmes le propos dénonciateur, quitte à en endosser les conséquences financières...

Avant même que l'*outing* ait eu lieu, les militants ont déjà partiellement atteint leur but : la simple menace d'y avoir recours a suffi à lancer le débat. Le sénateur Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, qui avait lui-même choisi, en novembre 1998, de faire état publiquement de son homosexualité, a demandé jeudi 11 mars à l'association Act-Up Paris de renoncer à son projet *« au nom de la liberté »*. Tout en *« réprouvant les manifestations discriminatoires au cours desquelles on promet le bûcher aux homosexuels »*, M. Delanoë a déclaré ne pas admettre que, *« sous la pression, un individu puisse être contraint d'afficher publiquement sa nature, si tel n'est pas son choix »*.

« CONTRE-PRODUCTIF »

Même condamnation sans appel du côté de Catherine Tasca, présidente de la commission des lois à l'Assemblée nationale, qui se dit *« franchement scandalisée »* : *« L'homophobie, certes, renaît sur des territoires limités. Mais, avec ce type d'actions, elle renaîtra sur des territoires plus larges. Comment des gens stigmatisés depuis des générations, qui mènent un combat pour le respect de la personne, pourraient à leur tour stigmatiser X ou Y ? »* Daniel Bourillo, le juriste d'Aides, association de lutte contre le sida, estime que *« c'est à l'Etat de condamner l'homophobie, et non aux individus d'exercer une vengeance personnelle »*. Pour François Vauglin, président d'Homosexualités et socialisme, l'« outing *est contre-productif politiquement »*. Selon lui, la *« seule chose que l'on peut reprocher à un député, c'est de ne pas respecter ses engagements de campagne. Pour le reste, seule importe sa propre conscience. »*

Plus nuancé, le rédacteur en chef du magazine *Têtu*, Thomas Doustaly, reconnaît que « *l'outing est une agression* », mais poursuit : *« On ne peut pas, d'un côté, tirer à boulets rouges sur Act-Up et, de l'autre, ne pas s'interroger ni sur la règle tacite qui veut que l'homosexualité des personnalités publiques soit indicible, ni sur le peu de réactions qu'a suscité la manifestation anti-PACS, qui fut pourtant d'une rare violence homophobe. »*

Au Centre gay et lesbien (CGL), on juge que *« la pratique n'est pas absurde »*. *« La frontière entre vie publique et vie privée n'existe pas en politique. Il n'y a qu'à voir comment certains exploitent, dans* Paris Match, *leur vie de famille... »* Reste, selon le CGL, que le moment est mal choisi, en plein débat sur le PACS ; et que l'*outing* doit être utilisé en dernier recours, contre des personnalités qui agissent ouvertement contre les homosexuels. Or le député en question, souligne-t-on, n'a pas lui-même tenu de propos ouvertement homophobes.

Pascale Krémer

« On en a marre d'être agressés »

Act-Up Paris, *« association activiste de lutte contre le sida »* née en 1989 sur le modèle d'Act-Up New York, est coutumière de la provocation et des actions « coup de poing ». L'idée de pratiquer en France la « dénonciation » publique a pourtant suscité des débats houleux en son sein, avoue son président, Philippe Mangeot. *« Depuis que l'on débat du PACS, nous assistons à des manifestations quotidiennes d'homophobie parfaitement assumée. Nous secouons le cocotier pour susciter le débat, quitte à nous mettre à dos nombre d'associations de gays et lesbiennes. »*

M. Mangeot admet que l'outing est *« indéfendable, mais il arrive que l'on fasse des choses indéfendables. On en a marre d'être agressés. L'homophobie persiste et n'est pas réprimée par la loi. Il faut casser cette honte qui pèse sur les homosexuels dans certains milieux. Où sont les pédés à l'Assemblée, où sont les lesbiennes ? »*

COMMENTAIRE

DÉLATION

Les menaces d'*outing* brandies par l'association Act-Up Paris à l'encontre d'un député sont inacceptables. Directement inspirée de l'activisme homosexuel anglo-saxon, l'initiative d'Act-Up Paris reste, à ce jour, virtuelle, mais elle choque. D'abord parce que la révélation de la vie privée d'une personnalité publique va à l'encontre de tous les principes de la société française : une chose est de recueillir les confessions volontaires d'une Amélie Mauresmo ou d'un Bertrand Delanoë, une autre est de forcer quelqu'un à dévoiler sa vie privée.

Ensuite parce que la méthode utilisée – la délation – et la publicité effectuée par Act-Up Paris relève d'une sorte de « terrorisme communautariste » dont on voit mal comment il pourrait servir la cause homosexuelle. Les réserves et critiques d'autres associations en témoignent. La participation de ce député au défilé des anti-PACS de janvier ne saurait, en aucun cas, justifier la révélation de sa vie privée. Sauf à considérer qu'on ne peut être homosexuel et contre le PACS. Les slogans homophobes entendus lors de cette manifestation ne légitiment pas davantage la mise en œuvre de l'*outing*. Sauf à considérer que la sexualité d'un citoyen constitue le seul fondement de son identité et de ses convictions.

Act-Up Paris a beau se définir comme un mouvement *« fauteur de troubles »* et cultiver l'arme de la provocation, la ligne jaune a été franchie. Combien de personnalités ainsi dénoncées, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, ont-elles été contraintes à la démission ? Le président d'Act-Up Paris, lui-même, estime que l'*outing* est *« indéfendable »* mais il le justifie en déclarant que les homosexuels en ont *« marre d'être agressés »*. L'explication est un peu courte. La délation n'est sûrement pas le bon moyen de lutter contre l'homophobie.

Laurence Folléa

Les jetables

par Pierre Georges

IL Y EUT le briquet jetable. Puis le rasoir jetable. Puis l'emballage jetable. Puis le stylo jetable... A moins que ce ne fût dans un ordre différent. Enfin, bref, tout ce qu'on voulut bien imaginer de jetable, d'utilisation temporaire et de mort programmée. Notre société produit du précaire pour feindre de durer et du déchet pour feindre de le recycler.

Jetable. Le maître concept. Et qui gagne tout dans le souci d'un profit, lui toujours renouvelé, comme une vis sans fin entre le placard et la poubelle, entre la nécessité fonctionnelle et l'inutilité par réforme permanente. Jetable. Même les semences. Et, dans le fond, même les hommes.

Les semences, d'abord, comme il était expliqué, hier, dans *Le Monde*, avec ce programme expérimental, et déjà plus qu'expérimental : la stérilisation génétique des semis. Il suffisait d'y penser, de chercher et de trouver : la semence à une année, comme le fusil à un coup. Une semence modifiée génétiquement, autrement dit sérieusement manipulée, pour qu'elle ne passe pas l'hiver ou l'été, comme l'on voudra, qu'elle ne se survive pas et se reproduise encore moins, après avoir, la seule première année, rempli son office.

Le processus scientifique est très élaboré. Le résultat, lui, est simple et définitif : la semence mère se développera normalement. Mais, arrivée à maturité, elle libèrera un gène stérilisateur, qui suicidera, stérilisera les graines filles. Tout cela, évidemment, dans le but non seulement de dominer le marché des semences, d'instaurer un monopole des ressources génétiques, mais aussi d'imposer à l'agriculteur, fût-il démuni, le passage annuel et obligatoire dans les multinationales des semailles uniques.

Génétiquement et sexuellement modifiée, c'est la meilleure des plantes, dans le meilleur des mondes, qui nous attend désormais. Et c'est tout bonnement l'effrayante, l'orwellienne fin des haricots. Le génie, le mauvais génie, génétique dictera sa loi. Et l'on comprend bien que les adversaires, nombreux, de cette « *avancée* » scientifique aient baptisé ce programme « *Terminator* ». Avec cette arme fatale, la bombe génétique, qui tiendra la semence jetable, tiendra le monde. A merci. Et par l'alimentaire nécessité.

Ainsi le progrès fait-il rage – et, certes, tout n'y est pas à jeter –, implacable et implacablement mondialisé. Par exemple, cette folie des grandeurs et des OPA – cette nécessité aussi –, qui semble s'être emparée des grandes entreprises françaises et mondiales. Depuis des mois, chaque jour ou presque nous apporte, d'ici ou de là, des nouvelles fraîches et joyeuses des fusions-acquisitions-mutations-opérations, prises de contrôle, raids, etc. Comme l'état quotidien d'un immense et féroce jeu des sociétés, avec semis de drapeaux sur le planisphère.

A la guerre économique comme à la guerre ! Il n'empêche. On a parfois le sentiment, et plus que le sentiment, que, si nécessité fait guerre, les victimes peuvent s'identifier. Ce sont les salariés jetables et, précisément, jetés par dizaines de milliers. Au bénéfice d'un Marché économiquement et comme génétiquement modifié. Et, somme toute, aussi soucieux de sa progéniture humaine qu'une semence stérile.

Rencontre chaleureuse au Caire entre les délégués du CRIF et Yasser Arafat

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Henri Hajdenberg, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), en était encore tout remué : dix ans après avoir organisé une virulente manifestation contre la venue à Paris du *« terroriste »* Yasser Arafat, il a, au Caire, chaleureusement serré la main de celui qui, entretemps, était devenu le président élu de l'Autorité palestinienne. *« Zaï gesint »* (« Portez-vous bien »), lui a-t-il glissé, en yiddish, avant de le quitter, touché par ses paroles et son état de santé défaillant.

Tirant le bilan d'un voyage qui, du 7 au 10 mars, pour la première fois, a mené une délégation du CRIF du Caire à Jérusalem, en passant par Amman et Gaza, Henri Hajdenberg a insisté sur le chemin que représentait cette amorce de dialogue des juifs de France avec ces Palestiniens autrefois diabolisés. Rappelant que le CRIF, depuis toujours, soutenait les accords d'Oslo et le processus *« aujourd'hui en crise »*, M. Hajdenberg a expliqué que la délégation française était venue pour écouter, mais aussi pour apprécier si les Palestiniens étaient *« sincèrement engagés »* dans la recherche de la paix. Les mots ont été soigneusement pesés, mais le verdict est positif : *« Nous sommes persuadés que l'Autorité palestinienne manifeste de la bonne volonté »*, a indiqué le président du CRIF.

Reçus au Caire par le président Hosni Moubarak, puis, à Amman, par le roi Abdallah, les dix délégués du CRIF, parmi lesquels l'ancien grand rabbin de France René Samuel Sirat, reviennent à Paris après avoir signifié à leurs interlocuteurs arabes leur attachement à l'Etat d'Israël, mais également après avoir entendu quelques fortes et désagréables paroles concernant son gouvernement actuel.

Mais c'est certainement dans la bande de Gaza, en territoire palestinien autonome, que la discussion est allée au plus profond. Après une brève visite aux 70 000 réfugiés du camp de Chati, la délégation était l'hôte à dîner de Nabil Chaath, ministre palestinien du plan et de la coopération et proche collaborateur de Yasser Arafat. Habile, chaleureux et très convaincant, M. Chaath n'a éludé aucun problème, qu'il s'agisse des atteintes aux droits de l'homme perpétrés par les services palestiniens, du radicalisme islamiste, de la violence ou des errements idéologiques du passé. Mais il a su aussi défendre ses dossiers, en détaillant les mauvaises volontés israéliennes, en soulignant les aspirations légitimes des siens, ou en décrivant des solutions originales pour une cohabitation future. *« Le choix de la paix avec Israël est pour nous irréversible »*, a assuré M. Chaath, semblant emporter la conviction de nombre de ses interlocuteurs.

Georges Marion

DÉPÊCHES

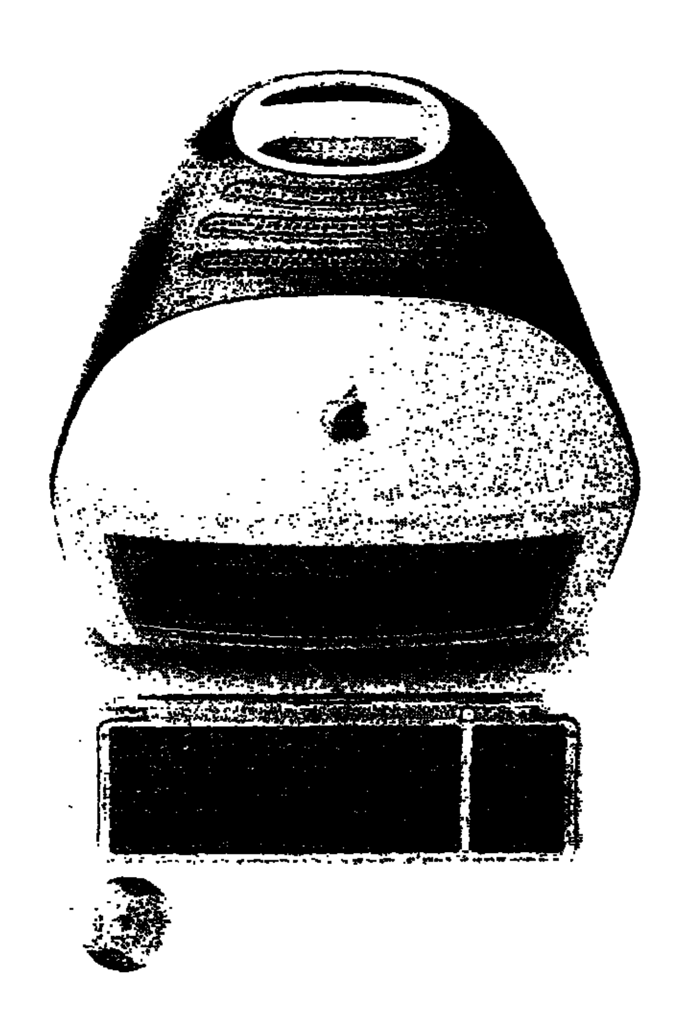
■ **AFGHANISTAN : des pourparlers entre Talibans et opposition afghane se sont ouverts,** jeudi 11 mars, à Achkhabad (Turkménistan) où une première rencontre avait eu lieu en février. Ils portent sur un cessez-le-feu et un échange de prisonniers. *« Le climat, après quatre heures et demi d'entretiens, était amical, avec des sourires et une impression de sincérité »* a indiqué Andrew Tesoriere, représentant de l'ONU. – (*AFP*.)

■ **GRÈCE : le parquet veut poursuivre trois ex-ministres pro-kurdes** impliqués dans la venue clandestine en Grèce, fin janvier, du chef du PKK Abdullah Öcalan : il a demandé jeudi 11 mars au Parlement d'engager des poursuites pénales contre des responsables non désignés mais connus comme étant les ex-ministres Théodore Pangalos (affaires étrangères), Alekos Papadopoulos (intérieur) et Philippos Petsalnikos (ordre public), ainsi que l'ex-chef des services secrets, Halalambos Stavrakakis. – (*AFP*.)

Tirage du *Monde* daté vendredi 12 mars 1999 : 537 217 exemplaires. 1 -

(Publicité)

Simple à utiliser. Et désormais encore plus accessible.



6990 FF.*

Le look étonnant d'iMac, sa performance impressionnante et sa simplicité d'utilisation font tourner bien des têtes. C'est vrai que vous disposez d'encore plus de pouvoir. Facile à installer (branchez la prise), simple à utiliser (accès direct à internet) il vous reste juste à lui trouver une petite place chez vous pour l'installer. En effet, iMac bondi blue classic est à vous pour seulement 6990 FF. TTC. Disponible auprès des Apple Center et Revendeurs Agréés Apple participant à l'opération, dans les magasins Fnac et chez Surcouf. Pour en savoir plus appelez le 0 803 05 90 50.**



Apple Center
Revendeur Agréé Apple

*Prix promotionnel indicatif jusqu'à épuisement des stocks d'iMac 233MHz. **0.99 FTTC/min.